LE DEVOIR

fais ce que dois

LES VOYAGES hone HONE
Permis: 50178
1460 avenue Union
Montréal H3A-2B8 Qué
845-8221
Les spécialistes des voyages en EUROPE

Vol. LXIX - No 208 | Nuageux avec éclaircies et averses. Maximum 20. | Montréal, samedi 10 septembre 1977 | Férie | 25 CENTS

Des garanties linguistiques dans la constitution

Lévesque dit catégoriquement non ... à Trudeau qui propose un compromis

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Réagissant avec beaucoup d'empressement à l'invitation formelle que vient de lui lancer son homologue fédéral de reprendre le dialogue constitutionnel, le premier ministre René Lévesque a opposé hier un non catégorique à sa proposition d'amender la constitution canadienne en vue d'y inscrire le droit de recevoir l'enseignement en français ou en anglais partout au pays.

Cette réponse de M. Lévesque qui n'étonnera personne puisque le gouvernement péquiste a maintes fois claironné au cours des dernières semaines qu'il n'acceptera jamais un amendement constitutionnel en matière d'éducation, est contenue dans une lettre d'une quinzaine de paragraphes que le premier ministre québécois a fait parvenir hier à M. Trudeau et qu'il a aussitôt rendue publique au cours d'une brève conférence de presse.

En réalité, d'expliquer hier M. Lévesque, le refus québécois tient essentiellement au fait qu'inscrire un droit constitutionnel en matière de langue d'enseignement porte gravement atteinte à la juridiction exclusivement des provinces en matière d'éducation.

"Aucun gouvernement québécois n'a accepté jusqu'ici que l'on porte atteinte à cette juridiction exclusive en matière d'éducation et ce n'est certainement pas nous qui allons commencer à jouer avec ça", d'affirmer le premier ministre.

M. Lévesque reconnaît bien que la missive de M. Trudeau affirme explicitement cette souveraineté provinciale mais ajoute que l'amendement constitutionnel conférerait aux tribunaux, et éventuellement à la Cour suprême du Canada, le pouvoir de juger de la manière dont chaque législature des provinces s'acquitte de ses responsabilités en matière de droits linguistiques.

Or, explique-t-il, le Québec n'acceptera jamais que l'on vienne "délayer" sa souveraineté par une intervention des pouvoirs judiciaires et spécialement par celle de la Cour suprême dont les membres sont à majorité anglophone.

À cet égard, la lettre qu'il a adressée à M. Trudeau est on ne peut plus explicite:

"Un amendement constitutionnel restreindrait la compétence des législatures provinciales en matière d'éducation en limitant leur capacité de légiférer en cette matière. En ce qui concerne le Québec, mon gouvernement, de même que les gouvernements qui nous ont précédé, ont toujours estimé que les pouvoirs dont nous disposons, en matière d'éducation, sont absolument vitaux pour la sauvegarde de notre identité culturelle et que nous devons garder intacte toute notre marge de manoeuvre à cet égard, de façon à nous adapter à l'évolution de la situation, quelle qu'elle soit."

"Ce principe fondamental, poursuit-on, me semble inconciliable avec votre proposition d'astreindre le Québec à une disposition constitutionnelle qui, même si elle était fondée sur une base différente de celle des autres provinces, constituerait en réalité l'abandon d'une partie de la compétence québécoise exclusive en matière d'éducation."

"Le Québec n'acceptera jamais que sa souveraineté en une matière aussi vitale soit remplacée par une compétence limitée sujette à l'interprétation judiciaire. Il serait impensable, en effet, que la Cour suprême du Canada, dont une majorité de membres seront toujours anglophones et non québécois, prenne la place de l'Assemblée nationale du Québec comme autorité ultime en matière d'éducation."

De plus, le gouvernement québécois, de répéter hier une fois de plus le premier ministre, évite comme la peste tout geste qui le conduirait à entreprendre une discussion constitutionnelle de type classique qui le placerait, estime-t-il, en plein coeur d'un nouveau maquis fédéral-provincial.

Ainsi, à un journaliste qui objectait que le gouvernement fédéral serait peut-être disposé, ainsi qu'il l'a d'ailleurs déjà indiqué, à modifier la composition de la Cour suprême, M. Lévesque a répondu essentielement ceci:

"C'est ça! Et pourquoi pas un amendement sur le Sénat tant qu'à y être! On recommence le folklore! Nous, ce genre de discussion, de maquis qui n'en finit plus et qui pourrait peut-être un jour déboucher sur un quelconque fédéralisme renouvelé, on n'y croit pas."

En outre, le refus québécois repose sur une autre raison de fond, à savoir que le gouvernement estime que ces éventuelles garanties constitutionnelles n'auraient pas le même poids dans les autres provinces qu'elles pourraient avoir au Québec puisqu'il existe déjà ici un réseau d'écoles anglaises fort imposant.

"Cette disposition constitutionnelle pourrait facilement empêcher le Québec, par exemple, de réglementer l'accès à l'école anglaise puisque ces écoles existent et que la loi qui voudrait en régir l'accès pourrait être déclarée inconstitutionnelle. Il est par contre difficile de voir comment une telle disposition pourrait effectivement garantir aux francophones des autres provinces les écoles françaises qui leur manquent, puisque, dans notre droit, une cour de justice n'a pas le pouvoir de forcer un Parlement à légiférer", affirme la lettre.

Ainsi, le gouvernement de M. Lévesque croit-il que la formule des ententes de réciprocité qu'il a lui-même proposée le mois dernier aux neufs premiers ministres provinciaux lors de la réunion de St. Andrews constitue, en dépit du refus de ces derniers, la meilleure voie pour résoudre cette question des droits linguistiques et protéger notamment le droit des minorités de langues officielles de recevoir l'enseignement dans leur langue partout au Canada.

"L'offre que j'ai faite à mes collègues des autres provinces de conclure des ententes de réciprocité a l'avantage de pouvoir s'adapter aux particularités de chaque province et de pouvoir être mise en oeuvre rapidement sans aucune abdication de pouvoir de la part de qui que ce soit", explique-t-on dans le document québécois.

Voir page 6: Pierre Trudeau

OTTAWA (Le Devoir) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, vient de proposer aux provinces d'inscrire dans la constitution une disposition qui reconnaît à tout parent canadien le droit de faire éduquer ses enfants dans la langue de son choix partout au pays où le nombre des personnes le justifie.

M. Trudeau a fait parvenir, le 2 septembre, une lettre en ce sens à tous ses homologues provinciaux, en adressant au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, une lettre légèrement différente de celle qu'ont reçus les neuf autres premiers ministres.

La garantie constitutionnelle quant à la langue d'enseignement pourrait s'appliquer sans délai dans les neuf provinces anglophones du pays. Quant au Québec, ce droit pourrait être considéré comme "une mesure isolée qui ne lie la province qu'aussi longtemps que celle-ci fait partie de la Confédération".

À M. Lévesque, le premier ministre du pays écrit en effet que la garantie en question pourrait avoir une portée plus limitée au Québec. Faisant allusion à la loi 101, M. Trudeau poursuit: "Si votre gouvernement était d'avis que la garantie doit être établie sur la même base que votre loi récemment adoptée, la garantie constitutionnelle serait fondée sur la langue — le français ou l'anglais, dans laquelle l'un ou l'autre des parents a reçu son éducation".

Si les premiers ministres se montrent favorables à la proposition de M. Trudeau, ce dernier souhaite qu'ensemble ils entament des échanges en vue de décider de la meilleure forme à donner à l'amendement constitutionnel ainsi que des mesures à prendre en conséquence. M. Trudeau espère en outre que le gouvernement québécois participera, avec d'autres provinces, à ces échanges.

M. Trudeau voudrait que l'amendement proposé prenne la forme d'une disposition faisant partie intégrante de la "Déclaration des droits", même si le Québec se contente, pour sa part, de la consi-

Voir page 6: Pierre Trudeau

L'industrie de la chaussure au point de non-retour?

par Michel Vastel

QUÉBEC — Les 300 chômeurs d'Aird Industries ont littéralement hanté la troisième conférence socio-économique, hier à Québec. À l'ouverture des séances par le président, M. Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, un participant patronal M. Émile Gagnon, annonçait que ses créanciers venaient tout simplement de fermer les portes de ses deux usines.

En temps normal, Aird Industries, dans l'est de la métropole, devait employer 300 personnes et elle a eu jusqu'à 450 employés. Aujourd'hui elle disparaît, son président se recycle dans la location de voitures, et son frère se mettra à importer 50,000 paires de chaussures par année, avec l'appui de banquiers... américains!

L'atmosphère était plutôt lourde hier soir au château Bonne-Entente après une journée passée au chevet de l'industrie moribonde de la chaussure. Patrons et syndicalistes ne savaient plus trop s'il fallait envoyer le malade aux soins intensifs ou, directement, à la veillée du corps. Visiblement démoralisé, le président de la conférence confiait au DEVOIR: "Aujourd'hui, ça sentait vraiment le salon funéraire ici".

L'urgence est telle, selon M. Bernard Landry, qu'il a évoqué ce "point de non-retour" où la quasi-totalité de ce qui reste de l'industrie québécoise de la chaussure pourrait disparaître: 6,000 emplois encore au mois d'août 1977... et déjà 600 de moins qu'au début de l'année. Cette industrie employait 12,000 personnes, le double, il y a quinze ans.

La situation était tellement claire, aux yeux des participants, qu'ils ont presque oublié de se lancer dans des attaques virulentes contre le principal responsable de la situation: le gouvernement fédéral.

Les Québécois achètent déjà deux paires sur trois à des étrangers mais, depuis 18 mois, la situation devient indescriptible. En 1976, alors que la consommation canadienne n'augmentait que de 1.5 million de paires, les importations faisaient un bond en avant de 11.5 millions, portant le total de 1976 à plus de 54 millions de paires! "Et l'escalade continue", clame l'industrie, alignant déjà les chiffres des cinq premiers mois de 1977: alors que les

Voir page 6: La chaussure

Du duplessisme, il faut séparer l'ivraie du bon grain (Lévesque)

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Émergeant à peine du "purgatoire" des souvenirs pour prendre place dans les jardins de l'Assemblée nationale, Maurice Le Noblet Duplessis a dû hier écouter sans mot dire l'un de ses anciens adversaires, et aujourd'hui premier ministre de la province, rappeler ces promesses faites hier d'autonomie et prédire qu'elles devraient conduire à la souveraineté du peuple québécois.

Ce mutisme signifie-t-il un acquiescement, constitue-t-il le prix payé pour avoir enfin droit après ces longues années de purgatoire à un coin de ciel bleu dans l'histoire du Québec? Personne ne peut le dire parce que nulle statue, fut-elle de bronze, n'a encore parlé.

Cette scène, à certains égards cocasse, avait lieu autour de ce monument à Duplessis qui attendait depuis des lustres dans un obscur hangar de voir le grand jour.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, le chef interrimaire du Parti libéral, M. Gérard D. Lévesque, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, accordaient hier à cet ancien premier ministre la reconnaissance publique qu'il attendait depuis sa mort le 7 septembre 1959.

Ce n'est pas à une réhabilitation politique du personnage si controversé à laquelle le gouvernement a voulu procéder en exposant au grand jour cette statue commandée par une loi de l'Assemblée nationale en 1959, non plus pour exploiter le passé de cet homme.

"Ce n'est pas pour inviter M. Duplessis à nous proposer son exemple politique, en tout cas pas tout entier, ou à peser de quelque façon anachronique sur nos destinées d'aujourd'hui ou de demain", a affirmé dans un bref discours l'actuel premier ministre qui croit que "nul aujourd'hui ne saurait ressusciter politiquement Maurice Duplessis, nul non plus ne saurait l'exploiter rentablement".

Pour M. Lévesque et les membres du gouvernement, la cérémonie d'hier est d'un autre ordre. "Elle prend acte d'un passé qui fut contestable mais qui est évident, que d'autres gouvernements probablement parce qu'ils se sentaient trop vulnérables n'osaient pas regarder en face, même en statuaire", a-t-il dit tout en soutenant que "c'est un très mauvais exercice pour une société que celui de prétendre effacer des morceaux de l'histoire".

Si le présent gouvernement est prêt à regarder sans détour ce morceau de l'histoire récente que constitue le duplessisme, M. Lévesque en conséquence est prêt à réparer l'ivraie du bon grain. Et

Voir page 6: Le duplesssisme

M. Maurice Bellemare, ancien compagnon de route du "Chef", devant la statue de Maurice Duplessis, qui a été dévoilée hier dans les jardins du parlement, à Québec. (Photo Jacques Nadeau)

au sommaire

- Il faut cesser de maintenir deux "classes de magistrats" — *page 2*
- Le gouvernement québécois amorce une politique de la nutrition — *page 3*
- Trudeau-Lévesque: un dialogue civilisé, un éditorial de Michel Roy — *page 4*
- Chrysler du Canada compte profiter pleinement du boom de l'auto — *page 12*
- L'olympisme a-t-il encore sa place dans les Jeux? — *page 14*

La RFA malade de ses extrémistes

2) Fils de Wotan et guérilleros

par Marcel Lucbert

envoyé spécial du Monde

MUNICH — La scène se passe devant la brasserie Schwabinger Bräu, samedi dernier, à Munich. Le mouvement néo-nazi Deutsche Volksunion (Union populaire allemande), présidé par M. Gerhard Frey, éditeur du Deutsche National Zeitung, a annoncé une réunion sur le thème: "Faudra-t-il expier éternellement pour Hitler?" Après maintes hésitations, la municipalité, saisie par de nombreuses organisations démocratiques ou antifascistes et la communauté israélite, a finalement interdit le meeting. Dans les attendus de sa décision, elle fait ressortir le risque qu'y soient exprimées des opinions incitant à la haine entre les peuples et en particulier des attaques contre le "judaïsme mondial" et la population juive de la République fédérale. L'un des orateurs prévus, un certain professeur-docteur Arthur Butz (les titres académiques impressionnent encore l'auteur d'un ouvrage intitulé l'Imposture du siècle, dans lequel il nie le génocide de six millions de juifs pendant la guerre?

Malgré la mesure d'interdiction, deux à trois dizaines de militants de la D.V.U. portant à la boutonnière l'insigne du parti — un aigle noir sur fond rouge — se pressent sur le trottoir devant la brasserie à la décoration rustique. Quelques jeunes en chemise kaki arborent un brassard aux couleurs du Reich: noir, blanc, rouge. Ce sont les mêmes qui affirmeront un peu plus tard, dans les discussions qui s'engagent spontanément avec des contre-manifestants, qu'ils se battent "pour le plein respect de la Constitution".

A moins de 500 mètres de là, l'Association des victimes du nazisme et diverses organisations de gauche et d'extrême gauche ont appelé à un rassemblement contre la résurgence du fascisme. La nocivité du film de Joachim Fest, Hitler, une carrière, est dénoncée, la publication simultanée dans la presse des bonnes feuilles d'ouvrages sur des dirigeants nazis — Hitler, Heydrich, Bormann — est soulignée. Un orateur s'écrie: "L'influence réelle des groupes néo-nazis est sensiblement plus grande que le nombre de leurs membres!"

La réunion finie, quelques porteurs de pancartes proclamant "Plus jamais le fascisme", "Plus jamais la guerre" se dirigent vers la Schwabinger Bräu. Des cris fusent: "Nazis raus aus München!" (les nazis hors de Munich!). La partie adverse répond: "Assassins de Buback!" à quoi réplique le contre-slogan: "Assassins de peuples!" Un jeune homme, à côté de nous, dit en riant à son amie: "Ils sont stupides, ils nous mettent le meurtre de Buback sur le dos!"

Stupides, peut-être, mais pas fous! L'extrême droite ouest-allemande a compris depuis déjà quelque temps le parti qu'elle peut tirer de l'atmosphère d'intolérance favorisée par la multiplication des actions terroristes de l'ultra-gauche. L'amalgame est manié sans scrupules. Et pourtant tout sépare les manifestants sociaux-démocrates ou communistes de diverses obédiences, sincèrement désireux d'éviter toute renaissance du nazisme, et les "desperados" anarchistes dont l'action violente a pour but d'obliger l'État à montrer "sa véritable nature fasciste".

Voir page 2: La RFA

Stanké
du nouveau dans l'édition

Gabrielle Roy

Ils savaient sourire
Ils savaient chanter
Ils savaient aimer
Ils savaient déjà vivre
Vincento, Nil, Clair, Demetrioff, André et Médéric

Ces enfants de ma vie

LA RFA MALADE DE SES EXTRÉMISTES

Suite de la première page

Combien sont-ils ces jeunes gens prêts à tout, enfants perdus et frustrés d'une révolution impossible? Dans son rapport annuel, l'Office de protection de la Constitution évaluait pour 1976 les effectifs de l'extrême gauche, toutes tendances confondues, à 110,000 personnes réparties dans 242 groupes différents, y compris les 40,000 membres du D.K.B., le parti communiste pro-soviétique. En ce qui concerne ce qu'on appelle communément la Fraction armée rouge (RAF), les services officiels paraissent ne s'être jamais fait une idée vraiment très précise de ses contours et de ses ramifications. Après l'arrestation en juin 1972 (et non en février 1974 comme nous l'avons écrit par erreur dans le Monde du 7 septembre) de ses têtes pensantes et agissantes — Andreas Baader, Ulrike Meinhof, Gudrun Ensslin, — le mouvement passa pour anéanti. À cette époque, M. Genscher, alors ministre de l'intérieur, indiquait devant le Bundestag que le noyau de la "bande à Baader" se composait de 23 personnes, dont 15 se trouvaient désormais sous les verrous.

L'impression était trompeuse. Telle l'hydre de Lerne, la RAF n'a fait au cours des cinq dernières années, en dépit des coups portés par la répression et une nouvelle vague d'arrestations en février 1974, que se régénérer.

Trois jours avant sa mort, au mois d'avril dernier, le procureur fédéral Buback estimait le "noyau dur" du mouvement à 200 personnes. Mais, le 1er septembre, M. Herold, président de l'Office fédéral de la police criminelle, l'évaluait à 1,200 personnes. À ce compte-là, ce n'est plus un noyau, c'est déjà tout un arbre!

À ces membres actifs s'ajoute une frange de "sympathisants" malaisément chiffrable, mais dont on peut se faire une idée en notant que les obsèques d'Ulriche Meinhof, morte dans la prison de Stuttgart-Stammheim, ont rassemblé en mai 1976 à Berlin 4,000 personnes, ou que l'annonce du verdict contre Baader, Ensslin et Raspe déclencha au mois d'avril dernier une manifestation de quelque 2,000 personnes à Francfort. À partir de 1973, les comités contre la torture créés dans toutes les grandes villes ouest-allemandes ont regroupé parfois jusqu'à une centaine de militants.

La difficulté d'estimer l'importance véritable de la RAF tient aux conditions de clandestinité dans lesquelles ses membres agissent et au fait que cette "armée rouge" n'existe sans doute pas sous la forme d'une organisation tenant un compte précis de ses adhérents et de leurs cotisations. Cette appellation, qui a été utilisée pour la première fois dans un texte publié en avril 1971, semble recouvrir des réalités assez diverses, des groupes séparés les un des autres par un cloisonnement opérationnel et des divergences idéologiques, mais qui se retrouvent tous dans cette phrase prononcée par l'avocat Horst Mahler, lors de son procès en février 1973: "On ne parle pas avec les suppôts du capitalisme, on tire sur eux."

L'idéologie principale de ces groupes est en effet celle de l'action. Horst Mahler, qui fut, avant de prendre ses distances, en prison, avec la RAF, l'un des premiers et l'un des plus célèbres théoriciens du mouvement avec Ulrike Meinhoff, l'a fortement expliqué: "Quelques douzaines de combattants, écrit-il, qui agissent vraiment et ne discutent pas sans fin, peuvent fondamentalement changer la scène politique". La doctrine exposée dans les tout débuts de l'organisation, de 1970 à 1972, dans plusieurs analyses aux titres évocateurs (le Concept de la guérilla urbaine ou bien Guérillas urbaines et conflit de classes) se présente volontiers sous un habillage marxiste-léniniste. En réalité, elle révèle surtout des affinités avec les nihilistes russes du dix-neuvième siècle, adeptes de la "propagande par le fait". Les techniques de lutte de certains mouvements révolutionnaires du tiers-monde, en particulier les idées du Brésilien Carlos Marighela, paraissent avoir aussi exercé une influence sur les méthodes de la RAF. Si ce nom continue à être habituellement employé pour désigner le mouvement, c'est surtout par commodité, mais il serait sans doute plus juste de ne pas lui attribuer systématiquement tous les actes de violence de l'ultra-gauche, certains groupes agissant vraisemblablement pour leur compte, et sans recourir nécessairement à des justifications idéologiques.

Certains sociologues politiques ont voulu expliquer l'attitude radicale de ces jeunes, par le rejet de la société de leur père, jugée globalement coupable de philo-nazisme. S'il est un élément dont ils paraissent pourtant se soucier comme d'une guigne, c'est bien celui d'une résurgence fasciste. On aurait même parfois le sentiment qu'ils l'appellent de leurs voeux en guise de justification. D'une façon générale, la menace néo-nazie est d'ailleurs très sous-estimée en Allemagne fédérale, à commencer par l'Office de protection de la Constitution, qui se moque gentiment du grand fractionnement de l'extrême droite et de ses disputes incessantes. Toutefois, s'il constate que ces groupements "n'ont pas représenté en 1976 un danger pour la sécurité de la République fédérale", le dernier rapport de l'Office n'en note pas moins que "les activités et la disposition croissante (des néo-nazis) à employer des méthodes violentes constituent un possible facteur de troubles de l'ordre public".

La situation est paradoxale: apparemment, l'extrême droite ouest-allemande est nettement plus faible qu'il y a une dizaine d'années, lorsque le N.P.D. pénétrait dans plusieurs Parlements régionaux et ne manquait son entrée au Bundestag, en 1969, que de justesse. Aux dernières élections, en octobre 1976, le N.P.D. n'a recueilli que 0,4% des suffrages et n'a même pas pu, avec un résultat aussi lamentable, se faire rembourser ses frais de propagande. Le nombre de ses adhérents n'atteint même pas dix mille. Il était en 1967 au moins trois fois plus élevé. L'ombre que le parti de M. von Taadden faisait alors planer sur le régime de la République fédérale était si inquiétante que Moscou jugeait utile d'adresser aux Occidentaux une note sur "le danger d'une renaissance du nazisme et du militarisme allemands".

Mais l'influence néo-nazie ne doit pas être évaluée à la seule aune électorale. Tous les observateurs de la scène politique ouest-allemande sont formels: ayant constaté que la voie parlementaire lui était bouchée, l'extrême droite, estimée numériquement à moins de vingt mille membres (cent quarante-deux organisations), c'est repliée sur un activisme qui est devenu ces derniers mois de plus en plus agressif: profanations de cimétières juifs (un millier de tombes souillées dans les trois à quatre dernières semaines), rencontres ostentatoires d'anciens SS, manifestations para-militaires de diverses organisations de jeunesse comme la Viking — Jugend ou le Groupe de sport de défense de Karl Heinz Hoffmann — on les appelle parfois les fils de Wotan (1).

Ce phénomène frappe d'autant plus qu'il s'accompagne d'un mouvement d'idées consistant, plus de trente ans après la fin de la guerre, à réexaminer le passé et à réinsérer l'hitlérisme dans l'histoire allemande. C'est ce qu'on appelle outre-Rhin la fin des tabous. Le film de Joachim Fest, Hitler, une carrière, doit être situé dans cette tendance. En soi, cette recherche est louable: il est grand temps, en effet, que les Allemands cessent de considérer Hitler comme un accident de leur histoire et admettent qu'il fut l'expression exacerbée d'une tendance nationaliste et pangermaniste qui plonge ses racines dans leur dix-neuvième siècle. L'hitlérisme, ce fut le rêve du Grand Reich vécu jusqu'à la démence.

De là à réhabiliter le IIIe Reich et le nazisme, à faire de Hitler un nouveau Napoléon, à qui l'histoire un jour rendra justice, à comparer les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité des SS à l'attitude de l'armée française en Algérie, à mettre en question la "justice des vainqueurs", de là, enfin, à contester l'holocauste de six millions de juifs, il y a un pas que les Allemands devraient tout de même se garder de franchir trop légèrement. Le Deutsche National Zeitung, dont le tirage de 130,000 exemplaires n'est certes pas négligeable, s'est spécialisé dans ce genre. Qu'on en juge par ces quelques titres qui ont barré sa première page sur six colonnes, ces dernières semaines: "Découverte d'une nouvelle tromperie sur les chambres à gaz"; "Qui a inventé la supercherie des millions de juifs gazés?"; "Le chantage d'Israël avec le mensonge sur les six millions de juifs" et cette question d'une naïveté insensée: "Hitler, démon ou messie?"

Avec Joachim Fest, on peut penser que les horreurs de l'hitlérisme empêchent à jamais, ou en tout cas pour longtemps, toute renaissance véritable du nazisme en République fédérale. Mais, en plaidant dans le climat actuel pour le renforcement de la loi et de l'ordre, pour le rétablissement de la peine de mort, l'extrême droite souffle dans le sens du vent. Et la division de l'Allemagne, le rêve d'une grande nation unie représente pour longtemps encore un facteur d'incertitude pour l'avenir.

Ce qui caractérise surtout le système aujourd'hui, c'est qu'il n'a plus l'adhésion inconditionnelle des citoyens. Une partie importante de l'électorat (un quart selon un sondage récent) est mécontente des partis, jugés incapables de résoudre les grandes questions de demain (énergie, écologie, loisirs, croissance, emploi) et voteraient pour un parti nouveau s'il s'en présentait un. Le mal, on le voit, est profond et profitable à tous les extrémismes. Devant les "provocations" montées essentiellement jusqu'à maintenant par des éléments anarchisants, l'État ouest-allemand n'a cessé ces dernières années de renforcer son potentiel répressif. N'est-ce pas en fin de compte un grand signe de fragilité?

FIN

(1) Wotan: dieu de la guerre dans la mythologie germanique.

Il faut cesser de maintenir deux "classes de magistrats"

QUÉBEC (Le Devoir) — La division permanente engendrée au sein de la magistrature par le double système de nomination des juges tel que prescrit par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique serait un mal plus grand que les quelques avantages qu'il peut comporter.

C'est ce qu'a soutenu hier, en suggérant qu'il faudrait y remédier à l'occasion d'une révision constitutionnelle, M. Claude Ryan, directeur du DEVOIR, lors de la cérémonie de rentrée officielle des tribunaux québécois.

Expliquant que l'AANB prévoit la nomination, par le gouvernement fédéral, des juges des cours supérieures ainsi que des magistrats des cours de district et de comté dans les provinces, et laisse à ces dernières la liberté de nommer les juges des autres cours existant dans leur territoire, il a dit qu'il s'agissait là d'une anomalie.

"Ceci tend à créer deux classes de magistrats à l'intérieur d'une même province et rend difficile la réalisation d'une véritable unité au sein du système judiciaire", a déclaré M. Ryan.

Selon lui, ce double système de nominations favorise peut-être entre les deux ordres de gouvernement une certaine émulation qui ne serait pas étrangère à la recherche récente de normes de qualité plus élevées. Mais les inconvénients seraient nombreux.

"Ce double système donne lieu à des modes de recrutement et de nomination différents, à un partage souvent discutable des responsabilités entre les deux niveaux de compétence, et aussi à des rivalités inutiles et irrationnelles en matière de rémunération et d'avantages matériels.

"Dans le contexte très délicat où nous évoluons ces années-ci, il pourrait également prêter le flanc à des soupçons de partialité, les juges nommés par Ottawa étant soupçonnés à tort ou à raison de pencher davantage vers les thèses fédérales, et les magistrats nommés par Québec étant soupçonnés de verser dans une inclination contraire".

Le conférencier a affirmé que cette dualité ne paraît guère compatible avec

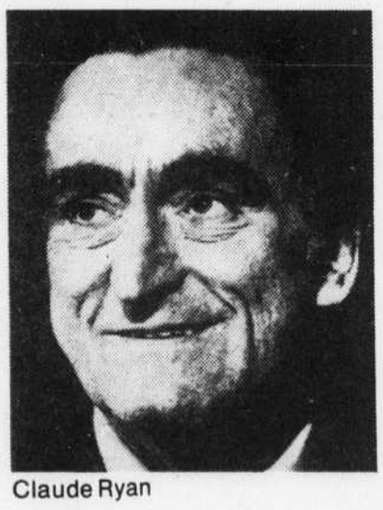

Claude Ryan

l'esprit du fédéralisme, selon lequel la souveraineté de chaque ordre de gouvernement à son niveau de compétence devrait être complète et intégrée.

Une autre anomalie du système judiciaire résiderait dans la dépendance presque totale où il est placé vis-à-vis du pouvoir exécutif en tout ce qui touche la partie administrative de son fonctionnement.

"On a vu à assurer que le magistrat appelé à rendre un jugement soit placé à l'abri de toute contrainte extérieure et puisse conduire ses causes et livrer ses conclusions avec un maximum de liberté, a dit M. Ryan. Mais des décisions judiciaires libres ne sauraient être uniquement le fait d'individus exempts de contraintes extérieures. Elles doivent être l'expression d'un système général d'organisation qui parle le même langage et favorise au maximum la liberté des magistrats individuels".

Si les juges sont actuellement libres de diriger et de juger les causes dont ils sont saisis suivant les seules indications de leur conscience, a-t-il prétendu, tout ce qui touche à leur nomination, à leur installation, à l'équipement et à la documentation dont ils ont besoin, au personnel administratif chargé de les assister, au milieu matériel dans lequel ils sont appelés à travailler, à leur rémunération et souvent même à la vérification de leur bonne conduite, demeure trop directement et trop étroitement dépendant des bonnes dispositions du ministre de la Justice et de ses collaborateurs, ainsi que du Conseil du trésor, du cabinet et même, dans le cas de la rémunération, "de législateurs dont on a vu il n'y a pas si longtemps que certains ne se gênent aucunement pour traiter de ces questions délicates avec une grossièreté et une démagogie inspirées beaucoup plus de l'électoralisme que du souci de la bonne marche de la justice".

Il a aussi affirmé qu'une caractéristique nécessaire d'un pouvoir judiciaire distinct et indépendant devrait être la nature homogène et intégrée de ses responsabilités et de son activité.

"Impossible, si les fonctions des magistrats sont trop disparates, de viser à certaines normes minimales de qualité professionnelle et éthique. Impossible, si les magistrats sont trop dispersés, d'assurer une observance efficace des normes communes que l'on aura pu établir.

"Or, il semble exister au Québec une dispersion trop forte des énergies judiciaires. Il y a d'abord trop de tribunaux séparés les uns des autres et opérant chacun en vase clos."

Soulignant le rôle utile quoique trop discret que joue depuis peu la magistrature québécoise regroupée en une conférence de juges, le directeur du DEVOIR a dit qu'il s'agissait là d'un organisme bona fide n'ayant pas encore d'existence légale ni de pouvoirs propres.

"On a vu également, à l'occasion de la malencontreuse affaire du juge en chef de la Cour des sessions de la paix, qu'il n'existe pas actuellement dans notre système judiciaire de mécanismes complets pour s'occuper de cas comme celui-là au niveau qui conviendrait. La même observation vaut en ce qui a trait aux nominations et à la rémunération. Les juges sont laissés à cet égard dans une sorte de vacuum. Ils n'ont pas encore les rouages qui donneraient tout son sens au pouvoir qu'ils sont sensés constituer."

300,000 emplois à créer

Le NPD propose des mesures d'urgence contre le chômage

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a proposé hier un programme d'urgence pour créer entre 250,000 et 300,000 emplois et atténuer le fléau du chômage l'hiver prochain.

Au cours d'une conférence de presse, M. Broadbent a dévoilé un programme en quatre points qui réussirait, selon lui, à éviter que le taux de chômage n'atteigne un niveau sans précédent au cours des mois d'hiver.

Le NPD propose donc:

● Une réduction des impôts de l'ordre de $1.5 milliard pour les contribuables à faible et à moyen revenu pour stimuler leur pouvoir d'achat, augmenter la productivité et créer ainsi entre 100,000 et 150,000 emplois. Cette réduction prendrait la forme d'un crédit d'impôt variant entre $400 pour une famille dont le revenu est de $2,000 et moins et diminuerait graduellement pour éliminer ceux dont le revenu excède $20,000.

● Un budget de $400 millions pour des travaux publics, similaire à celui qui fut mis en vigueur en 1971, permettant de créer 60,000 nouveaux emplois.

● Un budget de $500 millions pour relancer la construction domiciliaire à l'intention des familles à faible et à moyen revenu ainsi qu'un programme pour améliorer les réseaux de transport urbain. Selon le chef du NPD, ce programme entraînerait à lui seul la création de 70,000 emplois dans un secteur très affligé par le chômage.

● Un budget de $50 millions pour encourager la petite entreprise à engager des jeunes sortant de l'école ou des gens âgés de plus de 55 ans. Cette partie du programme, qui s'appliquerait principalement au Québec et aux provinces atlantiques, pourrait créer 20,000 nouveaux emplois.

M. Broadbent a tenu à souligner devant les journalistes que le programme de lutte proposé par son parti se financerait de lui-même et ne nécessiterait, de la part du gouvernement, aucun nouveau déboursé. Selon le leader néo-démocrate, il suffit d'éliminer les concessions fiscales aux investisseurs, annoncées dans le dernier budget fédéral. L'élimination de ces concessions fiscales, qui s'élèvent à $1.2 milliard, servirait à financer la moitié du programme.

D'un autre côté, en faisant baisser le nombre de prestataires d'assurance-chômage et de bien-être social, de dire M. Broadbent, on réussirait à récupérer un autre milliard. Enfin, ces nouveaux travailleurs verseront en impôts la somme de quelque $250 millions.

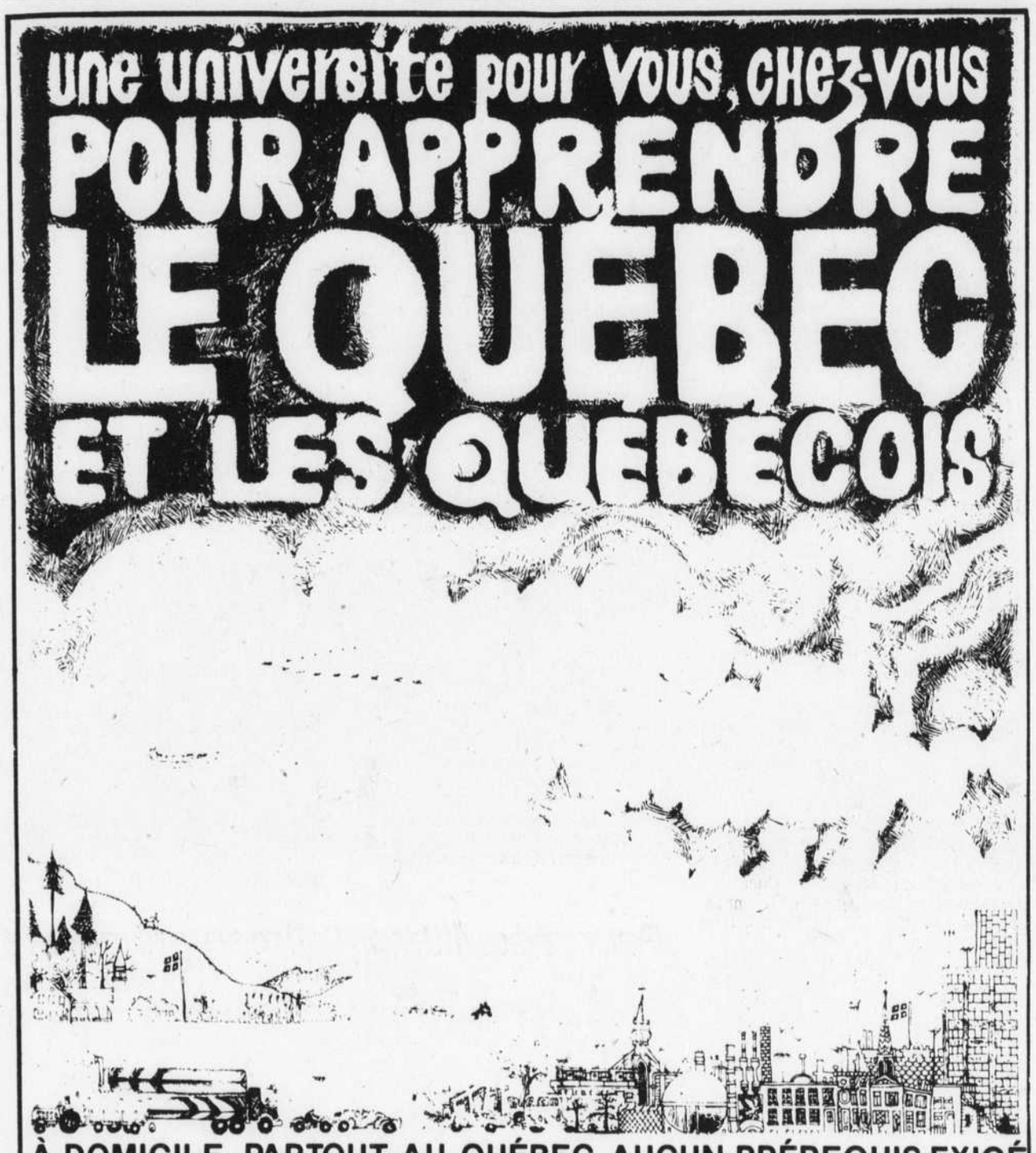

À DOMICILE PARTOUT AU QUÉBEC. AUCUN PRÉREQUIS EXIGÉ

La TÉLÉ-UNIVERSITÉ, unité constituante de l'Université du Québec, offre aux adultes une diversité de cours.

Une université à distance, d'où le mot «télé» dans notre nom. Il y a désormais la TÉLÉ-UNIVERSITÉ, comme il y a eu la télé-graphie, le télé-phone et la télé-vision.

Où que vous soyez, vous pouvez devenir télé-universitaire, car la plupart du temps c'est chez vous que vous apprendrez. De plus, selon le cours choisi, nous vous proposerons diverses activités, telles rencontres, ateliers, conférences téléphoniques, émissions de radio et de télévision, bulletins de liaison pour mieux vous rejoindre.

Suffit de s'inscrire! Il n'y a pas de niveau de scolarité exigé... car nous misons sur votre expérience d'adulte.

La TÉLÉ-UNIVERSITÉ vous offre, dans le cadre de son programme «Connaissance de l'homme et du milieu», les cours suivants:

	Inscriptions jusqu'au:		Inscriptions jusqu'au:
Initiation à la coopération	26 septembre 1977	Action Environnement (réalisation d'un projet collectif)	15 novembre 1977
Initiation à l'économie du Québec	26 septembre 1977	L'individu, son affectivité, sa sexualité	19 septembre 1977
Histoire du Québec d'aujourd'hui: économie, pouvoirs, idéologies	19 septembre 1977	Affectivité, sexualité et relations interpersonnelles	26 septembre 1977
Histoire du Québec d'aujourd'hui: population, travail, nation	19 septembre 1977	Français pour tous, français pour tout	3 octobre 1977
Un art méconnu: la gestion	19 septembre 1977	La publicité au Québec	19 septembre 1977
L'informatique... c'est pas sorcier (régions de Québec et Montréal)	10 octobre 1977		
L'environnement: un bien collectif menacé	19 septembre 1977		

Tous ces cours donnent droit à 3 crédits (sauf le cours «Un art méconnu: la gestion»: 1 crédit) et à une attestation de l'Université du Québec.

Frais de scolarité: $50.00 par cours (sauf «Un art méconnu: la gestion»: $17.00), plus $7.50 de frais d'inscription par session, quel que soit le nombre de cours.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter ou retourner le coupon-réponse à:

Université du Québec
Télé-université
3108, Chemin Ste-Foy
Sainte-Foy, Québec
G1X 1P8
(418) 657-2990

Télé Université
3465, rue Durocher
Montréal, Québec
H2X 2C6
(514) 282-7749

☐ Je désire plus de renseignements

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse _____

_____

Tél.: Bureau _____ Résidence _____ Code postal _____

LE DEVOIR Page 3 Montréal, samedi 10 septembre 1977

Une meilleure façon de payer.
comcheq
VANCOUVER - CALGARY - EDMONTON - WINNIPEG - TORONTO - MONTREAL
C.P. 166 - 40 Brôme - Place Bonaventure - Tél: 866-3894

Sur le plan économique aussi bien que culturel

La France veut coopérer davantage avec le Québec

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Dix ans après la signature des accords Peyrefitte-Johnson qui marquèrent les débuts véritables de la coopération franco-québécoise, le gouvernement français a proposé au gouvernement québécois une série de projets aptes à faire franchir à cette coopération une nouvelle étape dans les domaines culturel et économique.

C'est le ministre de la Justice et Garde des Sceaux de France, M. Alain Peyrefitte, qui en a donné l'assurance hier dans un discours prononcé à l'Assemblée nationale à l'occasion d'une cérémonie rappelant qu'en compagnie du premier ministre Daniel Johnson il signait au nom de la France le 14 septembre 1967 un protocole d'accord entre les deux gouvernements.

Hormis toute la prudence dont sait faire preuve le gouvernement français pour ne pas choquer Ottawa lorsqu'il est question de coopération franco-québécoise, M. Alain Peyrefitte a assuré le premier ministre actuel du Québec de la volonté de son pays à maintenir cette coopération et aussi de sa volonté à aller plus loin.

"Dans notre coopération, nous sommes parvenus à ce point où nous pouvons à la fois évaluer le chemin parcouru et mesurer celui qui reste à parcourir et que nous accomplirons", a-t-il dit sur un ton qui paraissait sans équivoque.

Rappelant le chemin qui avait été parcouru, non sans souligner que la coopération franco-québécoise avait connu un "tour irréversible" en 1967 grâce à la volonté de deux hommes d'exception, le Général de Gaulle et le premier ministre Daniel Johnson, le ministre français de la Justice affirma que le moment lui paraissait venu de relancer la coopération entre les deux États.

Puisque à la base des relations privilégiées qui sont entretenues entre la France et le Québec il y a cette communauté de langue, M. Peyrefitte croit qu'il est primordial de "pérenniser notre langue commune, notre culture commune". C'est pourquoi il propose d'aller plus loin encore dans l'échange des biens culturels, en supprimant par exemple les droits et les contingentements de toutes sortes qui peuvent s'opposer à la libre circulation de ces biens. Il croit que cela doit se faire par étapes, et toucher les disques les films, les émissions radiodiffusées, les émissions télévisées et les livres. N'oubliant pas que dans le domaine du livre certaines difficultés ont été rencontrées, le Québec voulant se montrer protectionniste, il a souligné que "ce sont la volonté politique et la capacité de faire du neuf qui constituent les deux éléments essentiels de la relance que nous souhaitons".

Dans le domaine économique, le ministre convient qu'il s'agit là d'un aspect un peu négligé de la coopération franco-québécoise. Sans nier les réalisations des dernières années, il a noté qu'elles ne sont à la dimension ni de nos espoirs ni de nos possibilités".

Dans ces conditions, il a soumis l'idée d'un organisme chargé de promouvoir la coopération économique et notamment les investissements productifs. Pour stimuler les échanges entre deux économies libérales comme celles du Québec et de la France, il juge l'action des pouvoirs publics insuffisante. À son avis, il faut associer à leurs efforts les entreprises publiques et privées.

Il y a d'autres domaines auxquels le ministre français aimerait étendre la coopération, par exemple la recherche scientifique, la protection de l'environnement, le statut de la femme. Il y a également l'encadrement à donner à la coopération qui à ses yeux doit être renforcée. Il faut multiplier les rencontres ministérielles, croit-il, et même envisager au niveau gouvernemental la mise sur pied d'un organisme mixte pour assurer à la coopération l'impulsion et la continuité qui lui sont nécessaires.

La coopération franco-québécoise, croit M. Peyrefitte, est indispensable à chacun des deux partenaires. À la France parce qu'elle lui permet de continuer sa mission universelle qui l'a toujours caractérisée, et au Québec puisqu'elle l'aide à assurer sa permanence culturelle et linguistique.

Même si le ministre devait se montrer prudent à l'égard d'Ottawa en assurant que la France n'a nullement l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures que ce soit du Québec ou du Canada, il a néanmoins assuré que "dans sa volonté de demeurer une entité de langue française, le Québec sait qu'il peut compter sur le concours de la France".

"Il ne peut y avoir de la part de celle-ci d'ingérence à vouloir aider les Québécois à demeurer eux-mêmes", a-t-il déclaré, rappelant que "les valeurs portées par la langue et la culture sont de celles qui franchissent librement les frontières politiques pour le plus grand profit des hommes".

L'impulsion que veut bien donner M. Peyrefitte à la coopération franco-québécoise dépend de la volonté des deux gouvernements. À plusieurs reprises durant son discours, il est d'ailleurs revenu sur cette volonté, comme s'il craignait que le Québec soit moins intéressé à la coopération franco-québécoise que par le passé.

Il faut souligner que dans l'allocution qu'il avait prononcée quelques minutes auparavant, le premier ministre René Lévesque n'avait guère évoqué les perspectives d'avenir de la coopération entre les deux États, si ce n'est pour affirmer qu'il était du devoir de chaque partie de maintenir et d'enrichir la solidarité entre la France et le Québec. Il devait aussi rappeler que si la coopération franco-québécoise a atteint une certaine profondeur, elle a aussi également atteint une maturité. Cette maturité explique peut-être l'insistance de M. Peyrefitte à parler de la volonté et de la détermination que chaque gouvernement doit avoir pour donner une nouvelle impulsion à leurs relations.

MM. Alain Peyrefitte, René Lévesque et Marc-André Bédard, à l'occasion de la signature de l'accord franco-québécois de réciprocité judiciaire, hier, à Québec. (Téléphoto CP)

Paris et Québec concluent un accord d'entraide judiciaire

par Louis La Rochelle

QUÉBEC (PC) — Ignorant complètement le gouvernement canadien d'habitude consulté lors de ce genre d'accord, le Québec et la France ont signé hier après-midi à Québec une entente portant sur l'entraide judiciaire entre les deux États.

Cette entente, située par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, "dans la lignée des fameux accords franco-québécois de coopération", porte essentiellement sur l'allégement des procédures judiciaires impliquant des ressortissant français au Québec ou des ressortissants québécois en France.

L'accord, signé par le ministre français de la Justice et Garde des Sceaux, M. Alain Peyrefitte, et son collègue québécois, M. Marc-André Bédard, prévoit que:

— les résidents français au Québec et les résidents québécois en France sont admis au bénéfice de l'aide judiciaire pourvu dans les deux États;

— les ressortissants français, demandeurs dans les actions intentées devant les tribunaux civils, seront dispensés de payer la caution "judicatum solvi" exigée de tous les ressortissants étrangers qui se pourvoient en justice.

— les actes de l'État civil seront délivrés gratuitement d'un État à l'autre par le biais des autorités centrales établies en vertu de l'entente;

— les deux États faciliteront l'exécution de certains jugements, en matière civile, notamment ceux relatifs à la garde des enfants et au paiement des obligations alimentaires; — que l'exécution des commissaires rogatoires s'exécuteront aussi bien en France et au Québec sans taxes et sans frais.

"En s'accordant la réciprocité aux fins d'application de leur propre législation à l'égard des mesures et des procédures touchées par le programme, a déclaré M. Bédard au cours d'une réception au Salon rouge de l'Assemblée nationale, la France et le Québec facilitent la relation de droit international privé touchant leurs citoyens vivant dans l'autre État et leur assure des services plus adéquats."

Une source près du ministère des Affaires gouvernementales a indiqué que la signature de l'entente n'a été portée à l'attention du gouvernement fédéral que 30 minutes environ avant la cérémonie officielle.

C'est la première fois que l'expression "entente", décrivant le document et portant un caractère nettement international, est utilisée depuis les accords intervenus entre 1961 et 1965, notamment avec MM. Paul-Gérin Lajoie, ex-ministre libéral de l'Éducation et Pierre Laporte, ex-ministre des Affaires culturelles dans le gouvernement de M. Jean Lesage.

La cérémonie de signature a eu lieu à l'Assemblée nationale où le ministre français dit "être entré étreint par l'émotion", sous les drapeaux respectifs de la France et du Québec.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, le chef de l'opposition officielle, M. Gérard-D. Lévesque, et le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, de même que plusieurs députés de la majorité étaient présents.

Pour rééquilibrer l'alimentation des Québécois

Le gouvernement amorce une politique de nutrition

par Renée Rowan

Dévoilant les grandes lignes de la politique québécoise en matière de nutrition, le ministre des Affaires sociales (MAS), M. Denis Lazure, a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, que son gouvernement dépensera, dès cette année, un demi-million de dollars pour améliorer la santé des Québécois par l'acquisition et la pratique de saines habitudes alimentaires.

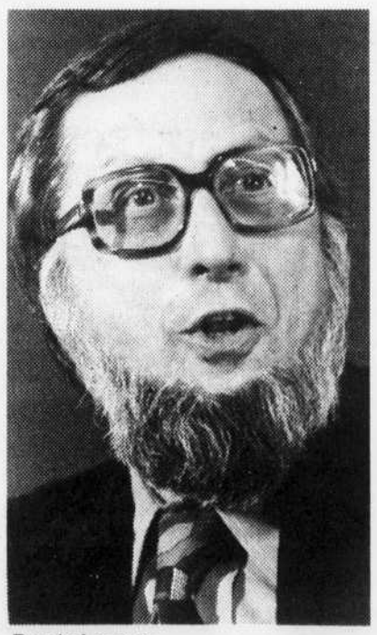

Denis Lazure

Pour ce faire, un comité spécial présidé par le Dr Madeleine Blanchet, de la direction générale de la planification au MAS et responsable de l'enquête Nutrition Canada pour le Québec, dans un rapport intitulé "Une politique québécoise en matière de nutrition", souligne les problèmes alimentaires actuels et établit des objectifs pour les 10 prochaines années. Ces objectifs visent à rééquilibrer le régime alimentaire des Québécois qui, selon les données de l'enquête Nutrition Canada, se nourrissent mal et en paient le prix.

A la suite de cette enquête nationale dont les premiers résultats ont été publiés en 1973, Québec est la première province à esquisser une politique de l'alimentation visant, d'une part, à prévenir l'apparition de la malnutrition et des maladies de carence et, d'autre part, à prévenir les maladies dentaires et les maladies des sociétés d'abondance, dont principalement l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires.

"Il ne s'agit pas d'un feu de paille ni de belles paroles en l'air, a assuré M. Lazure, mais d'une décision concertée du gouvernement d'améliorer la santé des Québécois."

Le rapport du comité Blanchet révèle que le MAS consacre chaque année au moins $225 millions à l'hospitalisation et au traitement des maladies directement attribuables ou étroitement associées à notre mode d'alimentation.

Au cours des 10 dernières années, les Québécois ont adopté un comportement alimentaire souvent nuisible à la santé. Ainsi, la consommation des protéines dépasse très largement les standards de nutrition. Nous avons surtout tendance à consommer les protéines provenant de la viande, ce qui entraîne un apport considérable de matières grasses qui comptent pour 40% de notre consommation totale de calories.

La suralimentation qu'on remarque déjà chez les enfants et même les nourrissons, entraîne l'obésité, qui est le désordre nutritionnel le plus fréquent dans notre milieu. Rappelons que la moitié de la population québécoise souffre d'embonpoint. Ce désordre est souvent à l'origine de maladies tels le diabète, l'hypertension et l'arthérosclérose. En 1974, les maladies coronariennes ont fait 12,600 victimes et conduit à l'hôpital 26,000 autres Québécois.

Un autre défaut de notre alimentation est la consommation de sucre, qui s'élève au Québec à environ 100 livres par habitant par année. Cette consommation excessive de sucre entraîne la carie dentaire, bien sûr: on a découvert au cours d'une enquête que le nombre de dents cariees, obturees ou absentes chez des enfants québécois de six à 13 ans, était l'un des plus élevés au monde.

Soulignons enfin que 30% des gens au Québec ne prennent pas de petits déjeuners valables. Enfin, notre consommation insuffisante de pain complet, légumes secs (pois, fèves), fruits et légumes crus, est à l'origine de la faible teneur en cellulose de notre alimentation, ce qui peut provoquer des maladies du tube digestif.

Un des premiers gestes du gouvernement sera de former un comité permanent, prolongement du comité d'experts qui a jeté les bases du programme qui sera placé sous la direction de M. Aubert Ouellet, sous-ministre adjoint. Ce programme de 10 ans sera évalué périodiquement et amendé au besoin.

Un des premiers mandats du comité sera de demander la collaboration des associations de professionnels de la santé intéressés à la nutrition, soit celle des diététiciens, médecins, dentistes et infirmières pour mettre en oeuvre des programmes éducatifs. Il verra aussi à obtenir l'appui des associations de consommateurs et à les mettre en garde contre la publicité abusive en matière d'alimentation.

En plus de l'information et de l'éducation, une modification fondamentale de la publicité et de l'orientation de l'industrie est essentielle pour la réussite de toute politique visant à modifier les habitudes alimentaires, a souligné le ministre. C'est pourquoi, a-t-il dit, le MAS engagera les dirigeants de l'industrie de l'alimentation à tenir compte de la valeur des aliments et de leur impact sur la santé lors de leur mise en marché, informant ainsi le public sur la valeur alimentaire de leurs produits. "Nous comptons sur leur collaboration. Nous allons d'abord user de persuasion en espérant que nous ne serons pas forcés d'en venir à des règles coercitives."

Si le ministère des Affaires sociales jouera un rôle de leadership en matière de nutrition, il est conscient par ailleurs que l'implantation d'une telle politique exigera un effort de concertation continu entre son ministère et ceux de l'Éducation, de l'Agriculture et des Consommateurs.

Le MAS veut entre autres inciter la population à consommer trois repas équilibrés par jour qui puissent satisfaire environ 80% de ses besoins caloriques; diminuer de 50% la consommation de sucre en remplaçant les aliments à faible valeur nutritive par des fruits ou des produits laitiers maigres et en buvant de l'eau à la place des boissons sucrées; réduire de 25% l'apport de matières grasses dans son alimentation en diminuant la consommation de viande et de produits laitiers gras; augmenter l'apport en cellulose en consommant plus de fruits frais entiers et de légumes secs; conserver la valeur nutritive des aliments par une bonne réfrigération et en les consommant le plus tôt possible après leur préparation; diversifier le régime alimentaire.

Les premières clientèles visées sont les femmes enceintes, les nourrissons (en favorisant l'augmentation du taux de l'allaitement maternel qui est à peine de 16% actuellement), les enfants d'âge préscolaire et les enfants et adolescents d'âge scolaire.

week-end

Aujourd'hui

À 9 h, assemblée générale spéciale des cols bleus de la ville de Montréal, au Vélédrome olympique.

●

À 9 h, reprise des travaux, aujourd'hui et demain, du congrès annuel de l'Entraide missionnaire, en l'école Marguerite-de-Lajemmerais, 5555, rue Sherbrooke est.

●

À 9 h 30, assemblée plénière inaugurant le congrès de deux jours de l'Association Québec-France, au Centre culturel de Longueuil, 100, rue Saint-Laurent ouest.

●

À 13 h, fête champêtre mormonne du Conseil des 12 apôtres, au High School de Westmount, 4350, rue Ste-Catherine ouest. Spectacle en soirée

●

À 14 h, colloque sur l'aménagement dans la région Lanaudière, à la polyvalente Thérèse-Martin de Joliette. Présence du ministre de l'Aménagement, M. Jacques Léonard.

●

À 17 h, rencontre du chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, avec ses principaux collaborateurs, au pied de la statue de feu Maurice Duplessis, rue Grande-Allée à Québec.

●

Début d'un colloque de deux jours sur la situation économique de l'industrie québécoise du textile, à l'auberge Mont-Gabriel.

●

Corvée de nettoyage d'un terrain en bordure de la rivière des Prairies, à l'est de Papineau, par la Société pour la conservation du Sault-aux-Récollets. Passage par la rue du Pressoir.

●

Début du Congrès positif 77, qui se poursuit demain, à la salle Claude-Champagne, à Outremont.

Demain

À 9 h 30, colloque des militants libéraux du comté de Deux-Montagnes, en l'école Jacques-Labrie de Saint-Eustache.

●

À midi, causerie de M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, au congrès annuel de la Corporation des pavillons et familles d'accueil du Québec, à l'hôtel Ramada Inn.

●

À 16 h 30, séance de clôture du congrès de l'Association Québec-France, avec la participation de MM. René Lévesque, premier ministre du Québec, et Alain Peyrefitte, ministre de la Justice de France.

●

Début de la 34e conférence annuelle des ministres provinciaux des Mines, au Château Frontenac de Québec.

●

Début de la semaine québécoise du chasseur, sous le thème "Respectons notre gibier".

●

Ouverture de la 14e assemblée générale du Conseil international de philosophie et des sciences humaines, à l'Université McGill.

●

Inauguration du Salon de la quincaillerie et des articles ménagers, à la Place Bonaventure.

TOUT L'HOMME EN SANTÉ
Par Louis Turgeon

L'auteur à 73 ans.

200 préparations alimentaires de santé expérimentées pendant quarante années de recherches.
250 pages décrivent les troubles et les malaises divers.
350 pages donnent les recettes et les trucs efficaces
75 pages additionnelles enseignent les nouveaux secrets d'amélioration de la personnalité.
$20.00 ..... 675 pages

À votre librairie préférée
— Voyez les pages jaunes du tél. —

ÉDITEUR: Les Études de la Nature Humaine
165 est, Grande Allée #1216
Québec - Tél.: (418) 523-3259

GRAPHOLOGIE
Atelier oral (10 semaines)
Soirée d'information
17 sept. 1977, à 20h.
au Sheraton Mont-Royal
(métro Peel)
Salle Sheraton-Sud
(2e étage)
Cours par correspondance:
Inscription en tout temps
Information:
D.A. Gauthier
Institut Canadien de Caractérologie Inc.
1332, rue Sherbrooke est,
Montréal, P.Q.
Tél.: 522-3212
Permis de culture personnelle no: 749956

ÉCOLE DE MÉTIERS D'ART BONSECOURS
SESSION AUTOMNE
COURS DE POTERIE
Initiation à la céramique
Tournage - Façonnage
Technologie des Glaçures
Prof.: Monique Giard, Marie-Josée Jean
Maurice Achard, Alain Guibeault
COURS DE BATIK
Prof.: André Gauvreau
COURS DE PEINTURE SUR SOIE
Prof.: Claire Sarrazin
COURS D'ÉMAIL SUR CUIVRE
Prof.: Madeleine Chagnon
DÉBUT DES COURS: 19 septembre 1977
INSCRIPTION IMMÉDIATE
À
ÉCOLE DE MÉTIERS D'ART BONSECOURS
433 est, rue Notre-Dame
Vieux-Montréal, Qué.
844-6253 - 844-6165
Permis de culture personnelle No. 330516

NE CHERCHEZ PLUS!
LEMÉAC 371 Ouest Laurier, Mtl. Tél. 273-2841
C'EST LA LIBRAIRIE !
VOUS Y TROUVEREZ VOS MANUELS SCOLAIRES DES NIVEAUX SECONDAIRE, COLLEGIAL ET UNIVERSITAIRE
UN PERSONNEL COURTOIS A VOTRE SERVICE
LITTERATURE GENERALE ET SPECIALISEE
ACCÈS PAR MÉTRO LAURIER ET AUTOBUS 51 OU MÉTRO PLACE DES ARTS ET AUTOBUS 129-80.

éditorial

Trudeau-Lévesque: un dialogue civilisé

Il faut lire et relire attentivement les lettres de MM. Trudeau et Lévesque, reproduites en page voisine. Il y a dans ces textes, autant le fond que la forme, des changements appréciables qui annoncent peut-être un nouvel esprit, un nouveau contexte plus propices à de véritables échanges entre les gouvernements du Canada et du Québec, singulièrement entre les deux premiers ministres qui nous gouvernent.

Après l'adoption de la Loi 101, compte tenu des vives réactions qu'elle provoque dans la collectivité anglophone et des remous qu'elle a fait naître dans le reste du pays, on a pu craindre un instant que le gouvernement fédéral, soucieux de contrer l'équipe de M. Lévesque, ne s'empresse de répudier la mesure, de recourir au désaveu ou d'inviter sans délai la Cour suprême à en éprouver la constitutionnalité. On sait que plusieurs milieux hostiles au régime péquiste incitaient fortement le pouvoir central à durcir ses positions, à déclarer la guerre, voire à ordonner des élections générales.

Ce n'est heureusement pas la voie dans laquelle M. Trudeau vient de s'engager. Depuis le 15 novembre, il avait à quelques reprises exprimé sa volonté d'explorer toutes les avènues de la négociation. Dans sa lettre à M. Lévesque, il donne une indication claire et concrète de la souplesse dont il a parlé. Nulle part n'y trouve-t-on des traces d'adversité et des signes d'amertume. L'ensemble du message est serein, assorti de quelques passages suaves qui font sourire par moments, mais respectueux du gouvernement légitime. En dépit des réserves qu'il y met, M. Trudeau reconnaît au Québec son droit de légiférer et se dit prêt à admettre les critères qui limitent l'accès à l'école anglaise.

●

Certes, ainsi qu'il devait le préciser hier en conférence de presse, il n'appartient pas au premier ministre du Canada de se substituer aux tribunaux et de consacrer la constitutionnalité de la Loi 101. Mais la nature même de la proposition qu'il fait au Québec, l'espèce de statut particulier linguistique qu'il consentirait à la province au nom de ce qu'il appelle "l'étapisme" (empruntant ici et ostensiblement le vocabulaire de M. Claude Morin), les efforts qu'il déploie pour admettre les conditions particulières du Québec, tout cela implique, au moins tacitement, qu'au lieu d'engager une bataille difficile en vue de contester la constitutionnalité de la Loi, Ottawa cherche d'abord et surtout des arrangements équitables tendant à promouvoir une plus grande égalité linguistique dans le domaine de l'éducation.

Comme il était prévu depuis quelques mois, le premier ministre suggère d'inscrire dans la constitution du pays une disposition garantissant les droits linguistiques. L'idée de cette formule, naturellement supérieure à la précarité et au caractère éphémère des ententes de réciprocité, n'est pas nouvelle. Ce qui est original, toutefois, et c'est là que réside l'intérêt majeur du projet, c'est la souplesse même de la formule qui laisserait au Québec la faculté de limiter l'accès de certaines catégories de citoyens aux écoles anglaises "aussi longtemps que le gouvernement québécois le jugerait nécessaire". En définitive, "l'option canadienne" en vertu de laquelle les enfants des autres provinces seraient admissibles aux écoles anglaises du Québec, serait clairement inscrite dans la constitution plutôt que de faire l'objet des accords de réciprocité qu'envisageait M. Lévesque.

La proposition du premier ministre présente au surplus l'avantage de mettre les autres provinces en face d'obligations qu'elles se disaient prêtes à assumer lors de la conférence de St. Andrews. "Partout où la mise en place des aménagements requis se justifie par le nombre des enfants", les provinces s'engageraient à offrir l'enseignement dans l'une ou l'autre des langues officielles. Comme les premiers ministres, à l'exception de M. Lévesque, ont exprimé à St. Andrews leur préférence pour l'inscription de ce droit fondamental dans la Constitution, on voit mal comment ils pourraient se dérober à cet engagement. M. Trudeau leur offre le moyen de le réaliser.

●

La lettre de la réponse de M. Lévesque n'est pas moins sereine que celle de M. Trudeau. Et, si l'on excepte les quelques premiers paragraphes dans lesquels le gouvernement rappelle ses origines péquistes, on constatera que la perspective globale est celle d'une administration provinciale du Québec à l'intérieur des structures fédérales. En effet, le refus opposé par M. Lévesque à la proposition d'Ottawa est fondé, non pas sur l'objectif de souveraineté, mais sur des considérations inhérentes au régime fédéral actuel. À tel point que plusieurs des paragraphes de cette lettre auraient pu être signés par Daniel Johnson et même par Robert Bourassa. Le premier ministre, fidèle à la position traditionnelle des gouvernements québécois, s'inscrit en faux contre "l'ingérence" fédérale que constitue à ses yeux l'inscription de droits linguistiques dans la constitution dès qu'il s'agit de la langue de l'enseignement. Il réitère encore des arguments classiques quand il conteste la représentativité de la Cour suprême, ou qu'il refuse de subordonner sa souveraineté, dans un domaine qui relève de sa compétence exclusive, à l'interprétation judiciaire.

Le gouvernement indépendantiste adhère si bien aux positions historiquement tenues par ses prédécesseurs — parmi lesquels il faut naturellement ranger Maurice Duplessis — que M. Lévesque prend la précaution d'ajouter cette phrase: "Je précise que cette attitude n'a rien à voir avec les objectifs de souveraineté politique qui sont ceux de notre gouvernement. Bien au contraire, c'est surtout dans le cadre fédéral actuel que ces pouvoirs en matière d'éducation sont absolument essentiels pour nous protéger contre une minorisation progressive à l'intérieur même du Québec."

Doit-on conclure de cette réponse de M. Lévesque que le gouvernement québécois, en refusant ce qu'il appelle "un carcan constitutionnel", en signalant le danger de "créer des illusions plutôt que de conférer des droits", ferme définitivement la porte et rejette toute possibilité de discussions ultérieures? Telle n'est pas l'impression qui se dégage du texte dans lequel, on l'aura noté, M. Lévesque "apprécie l'effort de compréhension de la situation québécoise que manifeste votre lettre, de même que le désir que vous avez, et que nous partageons, de faire en sorte que soit amélioré le sort des francophones hors Québec et que soient respectés les droits de la minorité anglophone au Québec".

Un premier ministre refusant le dialogue ne s'exprimerait pas de la sorte. D'autant que, aux objections et aux principes invoqués par M. Lévesque, le chef du gouvernement fédéral voudra certainement répondre en apportant à son projet des précisions que cette première lettre ne contient pas. Au surplus, dans le cadre fédéral où il a choisi de situer le débat, M. Lévesque voudra peut-être suggérer d'autres moyens de parvenir à un objectif d'égalité.

●

Dans les jours qui viennent, une analyse plus poussée des positions respectives d'Ottawa et de Québec sera faite ici même. Mais il faut dès aujourd'hui prendre acte d'une attitude qui, chez M. Trudeau, révèle un esprit nouveau, tout au moins la manifestation nouvelle d'une ouverture d'esprit qui marque un progrès évident auquel les Québécois ne seront pas insensibles, comme en témoignent d'ailleurs le contenu et le ton de la réponse de M. Lévesque. Ce sont des hommes politiques responsables, des interlocuteurs hautement civilisés et respectueux de leurs positions respectives qui croisent le fer. Si le dialogue devait se poursuivre de cette façon à l'avenir, certains espoirs de rapprochement deviendraient plus réalistes.

Michel ROY

L'ancien et le nouveau

Il exagère !

par JEAN MARTUCCI

— Il exagère. Libre à lui de prêcher tout ce qu'il voudra de compréhension, de miséricorde et de bonté. Mais ça ne l'autorise tout de même pas à fréquenter la racaille et consoler tout ce qui braille. Est-ce qu'il s'imagine que nous ne le savons pas, nous, que "le Seigneur est tendresse et pitié, lent à la colère et plein d'amour". Mais "lent" à la colère, ça veut dire ce que ça veut dire. Arrive un moment où l'indulgence n'est plus possible... à moins qu'on ne consente à canoniser le mal!

Comment se montrer bon envers les adultères et les prostituées? Envers des voleurs comme les colporteurs et les percepteurs ou nos bergers et nos âniers? C'est risquer la complicité ou l'exploitation. Lui, ça ne lui fait rien: il compte ses meilleurs amis parmi tout ce que la loi n'accepte même pas comme témoins devant les tribunaux!

Au nom du Dieu de nos pères et de la foi d'Abraham, nous ne pouvons pas approuver la conduite de cet homme-là. Il n'est probablement pas de mauvaise volonté, mais quelle naïveté! On ne peut pas être homme de Dieu et ami des mécréants en même temps. Le laisser faire, c'est se préparer pour demain une société sans foi ni loi. De cela il nous faut avertir les gens, autrement nous manquons à notre devoir.

— Je vais te leur montrer qui est Dieu, moi! Sa bonté, je vais la comparer, tiens, à celle d'un berger justement. Il les méprise, les bergers? Eh bien, je vais leur dire que les bergers ressemblent à Dieu plus qu'eux tous. Ils cherchent la brebis perdue, comme Dieu va au-devant des faibles et des malheureux.

Dieu? Je vais le leur comparer... à une femme, tiens! Ils vont sûrement rugir. A une femme pauvre, même. Elle aura perdu une pièce de monnaie, elle sera à genoux dans sa cuisine en train d'éclairer tous les recoins et passer le balai partout. C'est ça, Dieu, quand il s'occupe du moindre des êtres humains.

Je m'en vais leur servir une parabole à trois personnages. Le cadet réclamera de l'argent et sa liberté. Il ira se vautrer chez les filles de joie pour aboutir, ruiné, gardien de porcherie. C'est lui qui représentera ceux qu'ils appellent dédaigneusement les pécheurs. Dieu? Ce sera le père bon à l'excès qui accueille à bras ouverts son drôle de fils quand il lui revient piteux. Et là, je vais en mettre: le père fera tuer le veau gras, venir les musiciens, passer l'anneau de cachet familial au doigt du fils, l'habiller comme pour une investiture, lui donner des sandales d'homme libre... Et je leur réserve comme surprise d'être identifiés eux-mêmes au troisième personnage: l'aîné fidèle qui jalouse le cadet retrouvé, boude la fête et critique la bonté du père.

Ils finiront par comprendre... à moins qu'ils ne disent de Dieu lui-même qu'il exagère.

lettres au DEVOIR

Du pays légal au pays réel

L'idéal de souveraineté qui anime de plus en plus les Québécois présentement n'est pas le résultat d'une capricieuse génération spontanée, mais le fruit d'une lente maturation issue des dures leçons de l'histoire et des notions de pays.

Dès le lendemain de la conquête, plutôt que de procéder, à l'intégration radicale des colons français dans le tout britannique, on préféra user de diplomatie en abandonnant au temps le soin de faire son oeuvre. Au surplus, confronté par l'agitation qui sourdait dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, Georges III s'était dit qu'il valait mieux compter dans le giron de la Couronne des loyaux sujets, même catholiques et de langue française, que des trouble-fête protestants. C'est probablement pour cette raison que, face à la menace d'une invasion américaine, l'évêque de Québec devint un pensionné privilégié de Sa Majesté.

Il y a deux siècles, pour garder sa foi, Baptiste sauva le roi.

La mécanique assimilatrice devait cependant assez bien fonctionner pour faire de Baptiste un Canayen graduellement embusqué dans sa réserve québécoise plutôt qu'un Canadian Coast to Coast.

En récompense de leur fidélité à la Couronne, pendant soixante-quinze ans, nos braves grands-pères furent coupés de tout lien culturel avec la France, privés de gouvernement responsable et tenus à une prudente distance des terres de la Couronne et autres petits biens matériels.

Les tentatives d'assimilation par la fusion du Bas et du Haut-Canada n'ayant pas réussi, avec la complicité des businessmen de l'époque, on imagina en 1867 une constitution de broche à foin rédigée par des serre-freins pour assurer, non pas l'épanouissement de la race, mais le développement du pays via la prospérité des chemins de fer.

L'assimilation par l'unité canadienne confédérée ayant de nouveau échoué, au tournant du siècle, on imagina la noyade par l'immigration. Il faut ajouter que la prise de possession et l'occupation prioritaire de l'Ouest par des Britanniques et autres immigrants européens s'avérèrent beaucoup plus rentables pour la Cunard et le Pacifique que l'exportation de Québécois. C'est ainsi que pendant plus d'un siècle des milliers de Québécois furent condamnés à émigrer vers le sud et se faire assimiler pour la sauvegarde de l'unité américaine, de préférence à la canadienne. Aujourd'hui le Maine et autres États de la Nouvelle-Angleterre comptent vingt fois plus de descendants de Québécois que toutes les provinces de l'Ouest.

Aux restés pour compte, ceux qui ne se sont pas expatriés, on demande maintenant de mettre leurs légitimes aspirations en veilleuse pour la sauvegarde d'une unité canadienne devenue, depuis 1970, subitement, théoriquement et miraculeusement bilingue. De l'Est à l'Ouest, après avoir manifesté à notre endroit une indifférence, parfois même et le plus souvent une hostilité séculaire, voilà que maintenant on nous invite à devenir co-propriétaires du pays Coast to Coast, alors que nous ne le sommes même pas encore du Québec.

Comme pour le New Deal de Roosevelt, nous avons parfois envie de nous exclamer: "trop tard et pas assez"... pas assez d'autant plus que l'assimilation par la noyade de l'immigration n'ayant que partiellement réussi, sous prétexte d'efficacité administrative, on tente maintenant de la compléter par celle d'une centralisation aussi coriace que tenace. Les bonnes intentions sur le papier, ou purement verbales de certaines provinces en matière de français, et les récentes et grossières mesquineries d'Ottawa en matière de communications et d'immigration en sont une flagrante preuve additionnelle. Pour Ottawa, l'échec de la conférence de Victoria ne fut pas une leçon, mais un ajournement. Comme le défunt Voltaire, on se dit toujours: "au nom de l'unité, mentons" et il en restera toujours quelque chose.

Décidément, au Québec, il y a pas mal, un peu trop même d'anglais dans l'air. Et la guérilla des boutons de culottes n'est pas terminée.

Il y a deux siècles, pour garder sa foi, Baptiste sauva le roi. Aujourd'hui, pour garder sa langue, il devra sauver le Québec par la souveraineté.

Entre-temps, assuré du vote-pas-le-choix au Québec, le biblique Mgr Trudeau véhicule dans le reste du pays son humaniste statu quo en compagnie du subtil cow boy parfaitement unilingue, Jack Horner.

L'unité canadienne telle que l'entendent présentement les fédéralistes, c'est le pays légal dans le cadre d'une constitution qui nous englobe tous. Bref, c'est le même attelage pour le gros et le petit cheval.

Par opposition au pays légal, le pays réel ce n'est pas un, mais deux pays dont un anglophone et un francophone. Dans le premier cas, pays légal et pays réel s'identifient; le gros cheval se sentant tout à fait à l'aise dans son attelage, dans l'autre, nullement. Nous disons "nullement" parce que la langue n'est pas seulement une façon de s'exprimer, mais de vivre et penser. La langue, c'est l'héritage, le véhicule le plus concret d'une civilisation parfois millénaire comme la nôtre, et qu'un bilinguisme de surface courtois ne saurait altérer.

La solution?

Nous n'en voyons guère, si ce n'est l'accession à une souveraineté susceptible de nous gratifier d'un pays légal ou constitutionnel conforme au pays réel; ce dont jouissent déjà les Anglo-Canadiens. Les cuisantes leçons de l'histoire nous le prouvent d'emblée.

Roger VÉZINA

Portneuf, août 1977

Fête du travail et fête des travailleurs

Ce titre nous incite à faire des distinctions car je crois que ces deux fêtes n'ont pas la même signification. Ces deux fêtes sont très répandues maintenant, la première ayant lieu ici le premier lundi de septembre et la seconde est célébrée dans le monde le premier jour de mai.

Pourquoi faut-il distinguer? J'ai entendu récemment à la radio une réponse donnée par une personne censée être experte en relations de travail qui n'a pas pu donner une opinion valable sur ce sujet, se contentant de dire que c'était peut-être pour se donner un congé de plus par année, et cela par convention négociée. Elle avait l'air d'y croire elle-même. Cette interprétation serait absurde s'il en était ainsi.

La Fête du Travail tire son origine dans la Théologie: dans la Genèse, l'on retrouve, a) "allez, croissez... et dominez la terre"; b) "tu gagneras ton pain à la sueur de ton front".

Philosophiquement et appuyé par la science, le travail est dans la nature de l'homme. C'est le moyen le plus naturel de s'exprimer, de se prolonger personnellement d'abord et socialement ensuite car l'homme est un être social. Un investisseur, un spéculateur et même un retraité est un travailleur. C'est pourquoi la "Fête du Travail" est la fête de TOUS sans distinction de par la nature des fonctions, des occupations et des tâches, qu'elles soient manuelles ou intellectuelles.

Quant à "La Fête des Travailleurs", elle tire son origine plus récente de la solidarité des hommes entre eux. C'est le symbole de "l'union fait la force". C'est pourquoi l'importance de cette fête se retrouve surtout chez les travailleurs qui sentent le besoin de s'unir, se syndicaliser et font de cette fête la démonstration sur la place publique de leur droit au travail par toutes sortes de moyens juridiques et politiques.

C'est aussi pourquoi cette manifestation populaire affiche un caractère de revendication allant même jusqu'à évoquer un cachet révolutionnaire dans le sens de la contestation d'un régime économique dictatorial à l'intérieur d'une démocratie politique ce qui leur semble incompatible.

Vue sous cet angle, cette fête diffère de la première mais en découle philosophiquement dans sa cause efficiente par rapport à la cause finale.

Ceci m'amène à faire d'autres distinctions sur le plan de l'application des moyens par la cause formelle et matérielle.

Je veux faire allusion au droit de grève dont l'un des moyens est le piquetage. La distinction qui s'impose est fondamentale. Il s'agit de réfléchir — ce qui malheureusement ne se prête guère au contexte social actuel — à la notion de "bien commun". Le bien commun de la société est trop souvent bafoué par le "bien commun de la profession".

Sur le plan personnel, il est admis que la liberté d'un individu se termine à la limite déterminant la liberté de "l'autre". Pourquoi en serait-il autrement au plan collectif?

Ainsi, pour protéger les droits d'une profession, on semble souvent ignorer les droits de la collectivité.

Pour revenir au droit de "piquetage", je soutiens que juridiquement, il est autorisé pour afficher publiquement les raisons qui, aux yeux des travailleurs, justifient leur arrêt de travail. En droit commun, rien n'est prévu pour permettre aux grévistes d'empêcher qui que ce soit de franchir les "lignes". Pourquoi le législateur permet-il qu'il en soit autrement? La peur expliquerait-elle cette attitude? Nos représentants n'ont pourtant pas été élus pour administrer sous l'empire de la peur. N'est-ce pas la même raison qui leur confère un rôle de tolérance dans les grèves illégales et de passer l'éponge sur les actes interdits et de disculper les responsables une fois le conflit terminé, sous prétexte d'un bon climat de travail à n'importe quel prix payé par la collectivité. Pour terminer, je ferai une courte intrusion en prévision d'une réforme au Code du Travail au Québec. Il s'agit de la clause contractuelle connue sous le nom de "Formule Rand".

J'ai bien dit "contractuelle" avec intention, car s'il doit subsister quelques libertés de négociation, cette formule — qui n'est d'ailleurs plus la vraie parce que emputée de deux conditions — est un exemple type de liberté reconnue à l'individu d'adhérer ou non à l'unité syndicale. Il doit cependant payer le prix en retour des conditions de travail obtenues par l'union qui protège ainsi tous les travailleurs d'une entreprise et il le fait en payant **l'équivalent** de la cotisation mais n'est pas obligé d'adhérer à l'union donc de signer comme membre si les deux parties signataires de la convention ne l'ont pas convenu.

Il faut quand même admettre qu'une "convention" de travail est un contrat et, à ce titre est bilatéral. Il devient légal par sanction du pouvoir législatif ayant promulgué une loi à cet effet, mais non unilatéral par ce pouvoir se substituant aux parties.

Le juge I.C. Rand a bien mentionné dans son jugement arbitral que la personne couverte par cette clause devait être convoquée à un vote de grève nonobstant le fait qu'elle n'est pas membre, mais les employeurs se sont fait passer un "Québec" par les unions qui ont émasculé la formule en enlevant cette condition. Vive la démocratie.

J.-Médard OUELLET

Longueuil, le 5 septembre 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

L'ACTUALITÉ

La crédibilité de la Commission Pépin-Robarts

par SOLANDE CHAPUT-ROLLAND

Depuis la conférence de presse tenue par la Commission Pépin-Robarts, le jeudi 1er septembre à Ottawa, des commentaires divergents et parfois contradictoires demandent certains éclaircissements. Sans parler au nom de la Commission, j'estime utile de rappeler que nous sommes investis de la difficile mission de promouvoir l'unité nationale sans pour autant succomber à une surenchère gênante de toutes les politiques fédérales et libérales du gouvernement canadien. Le défi est de taille mais à mon avis, il sera relevé uniquement si les citoyens en comprennent le sens et les embûches.

Pourquoi, ont demandé plusieurs observateurs, la Commission Pépin-Robarts va-t-elle encore une fois entreprendre une tournée pancanadienne et qu'est-ce que les Commissaires apprendront que déjà ils ne savent?

Si la Commission concentrait tous ses efforts sur les relations Québec-Ottawa, est-ce que les provinces anglaises déjà dressées contre le Québec ne concluraient pas que les dés sont pipés à l'avance en ce qui concerne leurs justes revendications? Nous du Québec savons relativement bien ce que nos compatriotes anglophones pensent ou ne pensent pas du Québec, mais est-ce que les commissaires des autres régions savent ce que le Québec veut comme réformes économiques, politiques et constitutionnelles? Messieurs Pépin et Robarts ont rappelé au cours de la conférence de presse de la semaine dernière l'urgence de la crise actuelle et la courte durée de notre mandat.

Durant le colloque Destinée-Canada de l'université York groupant plus de cinq cents délégués de tous les coins du pays, j'ai manifesté mon impatience devant la répétition des voeux pieux exprimés par la plupart, mais je suis revenue chez moi convaincue qu'il existe encore au Canada, et au-delà d'une bonne volonté parfois simpliste de promouvoir l'unité nationale, un désir évident mais encore informe et imprécis d'adopter au plus vite des mesures draconiennes pour trouver cette troisième voie que tout le monde cherche ardemment depuis le 15 novembre 1976.

Autant je répugne à quitter le Québec pour refaire un périple que je fis je ne sais combien de fois, pour entendre ce que tant de fois j'ai entendu, autant je reconnais que si ces voyages sont concentrés sur une période courte, si les rencontres sont bien préparées — je n'écris pas bien **"orchestrées"** — si les citoyens manifestent un intérêt non pour les vues de la Commission mais pour toutes les questions que notre équipe met de l'avant, alors seulement nous aurons le droit d'affirmer que nous sommes à l'écoute du vox populi. A mon avis, depuis trop longtemps les décisions gouvernementales ont été imposées aux citoyens; le temps est venu pour eux de faire valoir leurs opinions, et pour le gouvernement de les écouter.

Une seconde question rôde dans l'aire Robarts-Pépin; allez-vous uniquement prêcher à des convertis, demandent les cyniques?

Je suis loin d'être convaincue que les soi-disant convertis à l'unité nationale, soient nécessairement convertis aux changements majeurs qui s'imposent pour contenter les aspirations du Québec, pour inciter le gouvernement Lévesque à revoir, s'il en éprouvait le besoin, sa conception de la souveraineté-association, et pour consentir aux sacrifices nécessaires à une meilleure répartition des richesses entre les provinces.

De plus, j'ai trop souvent entendu des "committed Canadians" manifester une incompréhension viscérale pour le Québec, et vu trop des "flag wavers" brandir la feuille d'érable par-dessus les foules pour mieux asséner le drapeau canadien sur la tête des Québécois, pour imaginer que tout ce monde est acquis à la troisième option que nous souhaitons proposer. Il me reste donc à apprendre comme Commissaire et Québécoise — les deux titres ne sont pas je crois, incompatibles — comment nos compatriotes entendent accommoder le Québec dans le Canada de demain, et comment ils souhaitent construire un Canada renouvelé.

Devant mes anciens camarades de presse groupés à Ottawa, et à la demande du co-président, M. Jean-Luc Pépin, j'ai admis que nous n'étions pas assez naïfs pour croire que les péquistes se bousculeront pour nous rencontrer et pour applaudir notre mission, mais connaissant l'ouverture d'esprit du Premier ministre Lévesque j'ai affirmé ne pas douter de son amabilité à notre endroit. Toutes les semaines il rencontre des citoyens québécois, canadiens et étrangers désireux de discuter avec lui de l'avenir du Québec et du Canada. Mais de là à croire que nous réussirons à convertir, c'est le mot de l'heure, les piétons du Chemin du Roy, pour les engager dans les sentiers canadiens, il y a une marge que je me vois fort mal franchir. La sincérité des partisans de l'option souverainiste est tout aussi valable que la sincérité avec laquelle plusieurs cherchent une troisième option, et si je souhaite des rencontres fréquentes entre Québécois de toutes allégeances et anglophones de toutes allégeances également, j'ai passé l'âge de rêver en couleurs quant à l'enthousiasme de quelques-uns pour dialoguer avec notre Commission, et pour m'en scandaliser.

Une troisième question hante, paraît-il, les universitaires; le ton propagandiste de notre mandat leur répugne et le côté "marketing" de notre obligation d'établir des ponts entre les groupes d'unité nationale gêne tout le monde, moi y compris. Mais d'autre part, toute commission créée par le gouvernement canadien ou par un gouvernement provincial, conservateur ou libéral, n'échappe pas aux soupçons de l'opposition et les commissaires ont toujours du mal à démontrer leur indépendance des ministériels. Dans une telle optique, la seule façon de nous acquitter convenablement de notre triple mandat consiste selon moi, à l'exercer sereinement, positivement, librement, sans prêter oreille aux calomnies, aux insinuations malhonnêtes, aux brocarts qui fusent vers nous. Si tous ceux qui nous critiquent avaient le courage de se "compromettre" (sic) et de collaborer franchement à nos travaux pour nous signaler leurs aspects positifs et négatifs, peut-être réussirions-nous tous ensemble à nous convaincre les uns les autres de notre indépendance d'esprit vis-à-vis les pouvoirs politiques.

Faut-il croire que si le gouvernement Lévesque avait créé un groupe d'études chargé d'aller quérir dans les autres provinces les opinions des citoyens quant aux possibilités de souveraineté-association, ce groupe eût été de facto, acquitté de tous soupçons de propagande péquiste? Depuis le jour où j'ai accepté de rejoindre la Commission Pépin-Robarts, je me demande ce que certains voient derrière la poutre qui obscurcit sûrement leur regard...

Quant à l'aspect **marketing** de notre mandat, je refuse d'en faire un drame. Des citoyens qui ne sont ni constitutionnalistes, juristes, experts, intellectuels, sociologues, éditorialistes, etc., ont conçu des projets divers pour faire valoir leur attachement à la survie du Canada; je ne crois pas personnellement déchoir de mes fonctions à les rencontrer et à les écouter! Je souhaite que ces activités marginales ne mangent ni mon temps ni mon énergie, mais je me souviens aussi d'avoir dénoncé sur les ondes de Télémédia l'usage inconsidéré du Fleur de Lys, des insignes du P.Q., des slogans astucieusement propagandistes de la souveraineté, et des chants d'extase qui accompagnent les cérémonies qui entourent nos fêtes nationales, pour trouver scandaleux de se draper dans l'unifolié canadien mais fort patriotique de s'enrouler dans la Fleur de Lys, de le hisser sur des T-Shirts, ou de le coller sur les pare-chocs de nos voitures. De tels enfantillages sont loin de mes préoccupations, je le reconnais d'emblée.

La dernière question plus grave et plus exigeante touche à l'influence du bureau du Premier Ministre Canadien et de ses conseillers en unité nationale, messieurs Tellier et Cie, sur la Commission. Dans un domaine aussi nerveux, aussi explosif, j'ai pour mon dire que chaque Commissaire devrait rendre compte de lui-même et de sa conception de ses obligations. Pour ma part j'ai publiquement exprimé mes réserves quant à sa rigidité constitutionnelle et mon rejet du statu quo. Je n'ai aucun désir de renier aujourd'hui ce que j'ai affirmé hier. De plus, j'ai été frappée par l'empressement de tous les Commissaires à signer la déclaration de principes de la Commission et à insister pour rendre explicite le paragraphe concernant notre liberté d'action. Pour le reste, À Dieu vât!

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. A l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

la parole du jour

"Un anneau d'or au groin d'un pourceau: voilà ce qu'est une femme belle, mais dépourvue de tact" — Proverbes 11,22.

"De mort, il n'y en aura plus; de pleur, de cri et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé" — Apocalypse 21,4

des idées **des événements** **des hommes**

Les suites à donner à la "Déclaration" de St. Andrews sur la langue

Trudeau à Lévesque:

Une garantie constitutionnelle conçue comme option de rechange

Monsieur le premier ministre,

J'avais pris beaucoup d'intérêt aux discussions qui ont eu lieu à la conférence des premiers ministres, à St. Andrews, au sujet de la langue d'enseignement. Je sais que le résultat de ces entretiens vous a pas mal déçu et que vous n'avez pas souscrit formellement à la déclaration au sujet de la langue. Pourtant, cette déclaration représente un progrès très réel aux yeux de quiconque souhaite, comme vous le souhaitez, que l'enseignement en français soit assuré non seulement aux minorités francophones des provinces autres que le Québec, mais aussi aux Québécois francophones qui vont s'installer dans ces provinces. La presse laissait entendre que vous vous y êtes opposé parce que vous n'y trouviez ni assurance de mise en oeuvre, ni garantie de permanence. On pourrait remédier à ces lacunes au moyen de mesures appropriées d'ordre constitutionnel et c'est pour vous proposer de procéder ainsi que je vous écris, de même qu'à vos homologues des autres provinces.

Je n'oublie certes pas que l'objectif déclaré du Parti que vous dirigez est de détacher le Québec du reste du Canada et que, dans cette perspective, l'idée d'une révision de notre Constitution en vue de faire du Canada un pays meilleur risque de paraître incompatible avec cette politique. Toutefois, vous avez fait savoir sans équivoque que pour vous la séparation du Québec dépendait de l'approbation qu'elle recevrait lors d'un référendum. Ce référendum n'a pas eu lieu. Peut-être appuiera-t-il l'idée de la séparation, et peut-être ne l'appuiera-t-il pas. Quoi qu'il arrive, il est évident que les problèmes relatifs à la langue d'enseignement continueront de nous hanter à moins qu'une solution équitable et raisonnable ne leur soit trouvée. Puisque l'hypothèse d'une solution par le truchement d'accords bilatéraux s'est révélée inacceptable aux autres provinces, une garantie constitutionnelle consacrée le plus tôt possible représente une option de rechange précieuse et importante pour l'entière collectivité francophone du Canada. Toute garantie acceptable s'appliquerait, bien entendu, à la collectivité anglophone du Québec, et je me rends bien compte des difficultés que ceci représente pour votre gouvernement. Je crois pourtant qu'il est possible de formuler une telle garantie de manière à surmonter ces difficultés.

Je propose qu'on inscrive dans la constitution un droit relatif à la langue d'enseignement qui soit basé sur la Déclaration de principe et sur vos objectifs exprimés à St. Andrews. Quant à vous, vous pourriez considérer un tel droit comme une mesure isolée qui ne lie le Québec qu'aussi longtemps que celui-ci fait partie de la Confédération; quant à nous, nous pourrions le considérer comme partie intégrante d'une "Charte des Droits" complète, à être formulée ultérieurement.

Le gouvernement fédéral, comme vous le savez, par sa Déclaration de juin dernier sur la politique linguistique, préférerait que la garantie constitutionnelle octroyée à tout Canadien porte sur la langue officielle de son choix. Cela pourrait se faire en inscrivant dans la Constitution une clause qui reconnaitrait et déclarerait qu'au Canada tout Canadien a le droit de faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix, partout où la mise en place des aménagements requis se justifie par le nombre des enfants en faveur desquels cette langue d'instruction a été choisie. Nous espérons qu'une telle clause agréerait aux provinces qui ont souscrit à la Déclaration de St. Andrews; mais nous reconnaissons qu'elle pourrait en ce moment soulever des difficultés pour votre gouvernement.

Si le gouvernement du Québec voit là un obstacle, on pourrait envisager la possibilité d'inscrire cette obligation dans la Constitution sous une forme qui lierait les neuf autres provinces. Pour ce qui est du Québec, si votre gouvernement était d'avis que la garantie doit être établie sur la même base que votre loi récemment adoptée, la garantie constitutionnelle serait fondée sur la langue — le français ou l'anglais — dans laquelle l'un ou l'autre des parents a reçu son instruction.

Cependant, en formulant cette proposition, je me garde d'oublier que l'un des problèmes les plus difficiles dont votre gouvernement ait cru devoir se préoccuper, dans ses récentes mesures législatives concernant l'éducation, était la question de l'éducation au Québec des enfants dont les parents ont reçu leur instruction dans une langue autre que le français et l'anglais. Comme je l'ai déjà mentionné, la très nette préférence du gouvernement du Canada à cet égard est de permettre l'entière liberté de choix, et nous rejetons absolument la façon dont votre loi traite ce problème. Néanmoins, dans l'intérêt d'un objectif si important pour tous les Canadiens, nous sommes disposés à admettre, encore qu'à contrecoeur, que, pour régler ce problème, il puisse être nécessaire de s'accommoder d'arrangements différents de ce que nous préférons. Nous serions prêts, bien entendu, à chercher avec votre gouvernement la meilleure manière d'en arriver à de tels arrangements. Au cours d'éventuelles discussions, nous souhaiterions aussi proposer que, quelle que puisse être sa formulation, la garantie stipulerait que les enfants qui s'installeraient au Québec en provenance de toute autre province pourraient continuer leurs études dans la langue officielle à laquelle ils sont habitués, tout comme les enfants francophones du Québec qui s'installeraient dans n'importe quelle autre province pourraient continuer leurs études en français.

Bien que votre gouvernement exigerait à peu près certainement en ce moment un genre spécial de garantie pour le Québec, j'ose espérer qu'avec le temps il finira par percevoir un nouveau sentiment de sécurité collective au sujet de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises et qu'il lui sera alors possible d'accepter la garantie générale que nous proposons aux autres provinces. Je propose donc que la proposition concernant le Québec soit formulée de manière que cette province puisse opter en faveur de la garantie générale lorsqu'elle le jugera possible.

La consécration de ce droit fondamental dans la constitution sous forme de clause d'une "Charte des Droits" permettrait à tout citoyen de recourir aux tribunaux pour faire respecter ce droit. Pareille disposition ne conférerait absolument aucun pouvoir au Parlement ou au gouvernement du Canada. Elle constituerait plutôt une garantie à l'effet qu'aucune Assemblée législative ni aucun gouvernement, ne pourrait ni limiter ni abolir ce droit; au contraire, ce droit devrait être établi là où il n'existe pas encore. Bref, cette formule protégerait le citoyen à tous les niveaux de gouvernement et lui assurerait le droit de faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix, sans délai dans le cas de neuf provinces et, éventuellement, je l'espère, dans celui de Québec. Entre-temps, l'instruction des enfants dans la langue officielle qui a été la langue d'enseignement de l'un ou l'autre de leurs parents serait garanti au Québec.

Si nous mettions en place cette garantie constitutionnelle de la manière que je viens de décrire, il en résulterait, me semble-t-il, que l'essentiel de ce que visait votre intervention de St. Andrews serait accompli et mis en oeuvre. Les jeunes francophones du Québec qui iraient s'installer dans les autres provinces pourraient poursuivre leurs études en français partout où se justifierait la mise en place des aménagements requis. Les jeunes anglophones des autres provinces qui iraient s'installer au Québec pourraient, de même, continuer à s'instruire dans leur propre langue. La faculté du Québec de limiter l'accès des autres catégories de personnes aux écoles anglaises serait maintenue dans le cadre de la constitution actuelle aussi longtemps que le gouvernement québécois le jugerait nécessaire.

Les nouvelles dispositions que je propose jouiraient de la confirmation constitutionnelle; elles ne consisteraient pas, comme vous le craignez, en une simple expression verbale de bonnes intentions. De plus, il n'y aurait de la part du Parlement ou du gouvernement fédéral absolument aucune intervention dans le domaine de l'éducation: le gouvernement fédéral reconnait que l'éducation relève de la juridiction provinciale.

Si les premiers ministres des autres provinces et vous-même étiez en faveur d'une mesure d'ordre constitutionnel comme celle que j'envisage, je proposerais que des discussions soient bientôt amorcées pour convenir de la meilleure façon de formuler cette garantie constitutionnelle et de la mettre en oeuvre.

J'espère que vous prendrez cette proposition en sérieuse considération. Vous et moi, tout comme les deux partis que nous dirigeons, nous avons des vues différentes quant aux solutions que nous envisageons à certains de nos problèmes. Je veux croire que nos vues ne diffèrent pas sur le fait qu'il convient d'assurer aux résidents de chaque province canadienne, pour le présent et pour l'avenir, et par n'importe quel moyen efficace et pratique, toute la justice et toute l'équité possibles. Ce que je propose donnerait une suite durable à une déclaration de principe et d'intention susceptible d'avoir, d'un bout à l'autre du pays, des effets profonds sur l'existence de milliers d'enfants de la génération actuelle et des générations à venir.

Vous trouverez sous ce pli copie de la lettre, sur le même sujet, que j'adresse aux autres premiers ministres, à qui je fais tenir en même temps un double de la présente. Vu l'importance de cette question aux yeux de tous les Canadiens, j'ai l'intention de publier ces deux lettres ces jours-ci.

Je vous prie, Monsieur le premier ministre, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Pierre Elliott TRUDEAU

■ On lira ci-contre le texte intégral des lettres que le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a adressées le 2 septembre à son collègue du Québec, M. René Lévesque, ainsi qu'aux neuf autres premiers ministres provinciaux. Conçue comme une suite à la "Déclaration sur la Langue" adoptée à St. Andrews en lui conférant une "garantie de permanence", l'initiative du premier ministre fédéral s'attache au critère de la langue d'enseignement des parents. Ces deux lettres ont été rendues publiques à Ottawa hier par le bureau des relations fédérales-provinciales du gouvernement du Canada. Le troisième document est la réponse de M. Lévesque, rendue publique hier à Québec.

Trudeau aux neuf autres premiers ministres:

En attendant que Québec puisse adhérer à une garantie générale, répondre à ses préoccupations

Monsieur le premier ministre,

J'ai été très heureux d'apprendre que les premiers ministres provinciaux ont approuvé à la fin du mois dernier, à l'occasion de leur rencontre à St. Andrews (Nouveau-Brunswick), une "Déclaration sur la langue". Je sais que de réels progrès ont été accomplis ces dernières années dans les provinces à majorité anglophone en vue de fournir aux minorités francophones qui y habitent l'enseignement en français. La Déclaration de principe de St. Andrews s'inscrit donc dans ce cadre comme une étape historique et d'importance exceptionnelle. C'est en effet la première fois que les provinces conviennent officiellement d'une déclaration commune d'intention "de faire tout en leur possible pour fournir l'enseignement en anglais et en français partout où l'importance de la population le permet". Cela constitue un important pas vers la réalisation de l'unité canadienne, unité qui doit reposer sur l'égalité de traitement des citoyens de nos deux collectivités linguistiques.

Vu l'importance toute particulière de l'unité canadienne et du principe qui sous-tend cette déclaration commune d'intention, j'ai cru bon vous écrire, car il me semble hautement désirable de lui donner toute la permanence et la certitude voulues. Cela pourrait se faire en insérant le principe dans la constitution du Canada, sous la forme d'une disposition faisant partie intégrante de la "Déclaration des droits", dont nous avions déjà envisagé l'existence à Victoria, en 1971. Il y aura évidemment lieu d'étudier avec une attention minutieuse la teneur intégrale d'une "Déclaration des Droits" appropriée et globale à l'intention des Canadiens, mais je ne vois aucune raison qui nous empêche d'amorcer dès maintenant le processus en établissant, dans notre Constitution, un droit relativement à la langue d'enseignement fondé sur la déclaration de principe et d'intention à laquelle les parties présentes en sont arrivées à St. Andrews.

Vous aurez compris, en prenant connaissance de la Déclaration sur la politique linguistique rendue publique en juin, que le gouvernement fédéral préférerait que ce droit soit inscrit dans la Constitution comme étant celui de la langue officielle choisie. Cela pourrait se faire au moyen d'une disposition reconnaissant et déclarant que, au Canada, chaque parent canadien a le droit d'exiger de faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix, partout où la mise en place des aménagements requis se justifie par le nombre des enfants en faveur desquels cette langue a été choisie. Nous nous rendons compte qu'une telle disposition pourrait entrainer des difficultés au Québec en ce moment, mais j'espère qu'elle s'avérera acceptable dans toutes les autres provinces.

Si le gouvernement actuel du Québec estimait que, pour l'instant, il ne peut nous emboiter entièrement le pas, j'espère néanmoins que nous pourrions en arriver à trouver le moyen de répondre à ses préoccupations tout en nous ménageant la possibilité de voir ultérieurement acceptée la garantie de la liberté de choix. Je crois que la lecture de la lettre ci-jointe, que j'ai aujourd'hui envoyée au premier ministre du Québec et dans laquelle j'avance certaines propositions à cet égard, vous intéressera.

Comme je le disais dans ma lettre au premier ministre Lévesque, j'espère que, à la longue, le gouvernement du Québec finira par percevoir dans la collectivité un nouveau sentiment de sécurité au sujet de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises et qu'il lui sera alors possible d'accepter cette garantie générale. Je propose donc que toute disposition concernant le Québec soit telle que la province puisse "adhérer" à la garantie générale lorsqu'elle jugera la chose possible.

Il va sans dire, et j'insiste là-dessus, que le gouvernement fédéral reconnaît en l'occurrence que l'enseignement est de compétence provinciale. L'inclusion de ce droit fondamental du citoyen dans la Constitution, à la façon d'une disposition de la Déclaration des Droits, permettrait de le faire respecter devant les tribunaux. Une telle disposition ne donnerait aucun pouvoir ni au Parlement ni au gouvernement du Canada. Plus précisément, ce serait une garantie que le droit du citoyen ne sera ni limité ni aliéné par aucune Assemblée législative ou un quelconque gouvernement; bien au contraire, ce droit devra être établi là où il n'exite pas encore. Bref, la disposition protégerait le citoyen contre le gouvernement, à tous les niveaux, et garantirait le droit de tout citoyen de faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix.

Si les premiers ministres sont favorables à l'insertion, dans la Constitution, d'une disposition énoncée dans les termes que j'ai proposés, j'aimerais que nous entamions bientôt des discussions afin de déterminer quelle serait la meilleure forme de garantie constitutionnelle et, le plus tôt possible par la suite, quelles mesures nous pourrions prendre à son égard. Je sais fort bien que le premier ministre Lévesque n'a pas adhéré à la "déclaration" de St. Andrews. Il semble toutefois avoir exprimé le désir de voir une telle disposition touchant la langue d'enseignement être stipulée d'une façon telle qu'elle serait sûre et aurait un caractère permanent. Une garantie insérée dans la Constitution n'est pas ce qu'il envisageait pour la confirmation des droits relatifs à l'enseignement, mais elle est le moyen le plus sûr et le plus permanent de concrétiser les principaux éléments de l'objectif qu'il avait espéré atteindre au moyen d'accords réciproques. J'espère donc qu'il pourra être prêt à prier le gouvernement du Québec de se joindre à nous pour étudier la possibilité d'une disposition constitutionnelle inspirée de ma proposition.

Je me permets avant de terminer de vous féliciter de votre participation à la Déclaration de St. Andrews et de l'approbation personnelle que vous lui avez donnée. J'ai hâte de connaitre votre sentiment sur les raisons qui militent en faveur de cette mesure finale, laquelle donnerait une forme constitutionnelle appropriée à cette grande entreprise. Vu l'importance de cette question aux yeux de tous les Canadiens, j'ai l'intention de publier mes lettres ces jours-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Pierre Elliott TRUDEAU

Lévesque à Trudeau:

Nous devons garder intacts nos pouvoirs en matière d'éducation pour la sauvegarde de notre identité culturelle

Monsieur le Premier ministre,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de votre lettre du 2 septembre au sujet de la langue d'enseignement et j'en ai discuté avec mes collègues du Gouvernement.

Nous avons constaté avec plaisir que vous faisiez état de notre engagement de soumettre l'avenir du Québec à l'approbation de la population par voie de référendum, et, conséquemment, du droit des Québécois de s'autodéterminer et d'établir de nouvelles relations avec le reste du Canada.

Nous sommes heureux de constater que votre gouvernement est prêt à reconnaître, dans les circonstances présentes, comme critère d'admission à l'école anglaise au Québec, le critère fondamental de la Charte de la langue française au chapitre de l'enseignement, soit la langue d'éducation des parents. Nous voyons là une reconnaissance de la constitutionnalité de notre loi.

Votre lettre reconnait également que la situation réelle au Québec est à ce point différente de celle des autres provinces qu'elle justifie un traitement juridique particulier.

Chez nous, le réseau des écoles anglaises est tellement complet qu'il pourrait menacer, par l'assimilation, la survie même de la communauté francophone, alors que dans les autres provinces le réseau des écoles françaises est encore tellement incomplet que même la reconnaissance juridique d'un droit d'accès risque de rester longtemps lettre morte si des gestes concrets ne sont pas posés pour le développer.

C'est pour cette raison que nous croyons que la formule des ententes de réciprocité entre provinces que nous avons proposée est supérieure à celle de l'amendement constitutionnel qui, dans la réalité, risque d'être à sens unique. En effet, cette disposition constitutionnelle pourrait facilement empêcher le Québec, par exemple, de réglementer l'accès à l'école anglaise, puisque ces écoles existent et que la loi qui voudrait en régir l'accès pourrait être déclarée inconstitutionnelle. Il est par contre difficile de voir comment une telle disposition pourrait effectivement garantir aux francophones des autres provinces les écoles françaises qui leur manquent, puisque, dans notre droit, une cour de justice n'a pas le pouvoir de forcer un parlement à légiférer.

L'insertion, dans un document constitutionnel, d'un principe relatif à la langue d'enseignement qui ne pourrait recevoir d'application que dans la mesure "où se justifierait la mise en place des aménagements requis" là où le nombre d'enfants le permettrait, ne ferait que créer des illusions plutôt que de conférer des droits. Vous avez, avec raison, écarté la possibilité d'une intervention fédérale dans le domaine de l'éducation: comme l'organisation scolaire relève des autorités provinciales, la garantie constitutionnelle ne pourrait donc pas être assortie de sanctions garantissant l'exercice du droit pour la raison que j'ai mentionnée quant à l'incapacité où se trouve un tribunal de forcer un gouvernement à agir.

En outre, vous n'indiquez pas si la modification constitutionnelle proposée devrait s'effectuer au moyen d'un simple amendement de l'AABN par le Parlement Britannique ou si cette modification s'effectuerait en même temps qu'un "rapatriément" de cette constitution. Mais dans l'un et l'autre cas, il s'agira, nécessairement, d'une procédure longue et complexe, voire même incertaine.

J'ai donc le sentiment, à la lecture de votre lettre, que vous poursuivez des objectifs semblables à ceux que j'ai mis de l'avant à la Conférence des Premiers ministres des provinces, à St. Andrews, mais que vous proposez pour les atteinre, une voie tellement parsemée de difficultés et susceptible de délais que son aboutissement semble compromis dès le départ, d'autant plus qu'elle ne pourrait déboucher que sur une garantie plus théorique que pratique. Il me semble que je ne vous apprends rien.

Par contre, l'offre que j'ai faite à mes collègues des autres provinces de conclure des ententes de réciprocité a l'avantage de pouvoir s'adapter aux particularités de chaque province et de pouvoir être mise en oeuvre rapidement sans aucune abdication de pouvoir de la part de qui que ce soit.

En revanche, un amendement constitutionnel restreindrait la compétence des législatures provinciales en matière d'éducation en limitant leur capacité de légiférer en cette matière. En ce qui concerne le Québec, mon gouvernement, de même que les gouvernements qui nous ont précédés, ont toujours estimé que les pouvoirs dont nous disposons, en matière d'éducation, sont absolument vitaux pour la sauvegarde de notre identité culturelle et que nous devons garder intacte toute notre marge de manoeuvre à cet égard, de façon à nous adapter à l'évolution de la situation, quelle qu'elle soit.

Ce principe fondamental me semble inconciliable avec votre proposition d'astreindre le Québec à une disposition constitutionnelle qui, même si elle était fondée sur une base différente de celle des autres provinces, constituerait en réalité l'abandon d'une partie de la compétence québécoise exclusive en matière d'éducation. Le Québec n'acceptera jamais que sa souveraineté en une matière aussi vitale soit remplacée par une compétence limitée sujette à l'interprétation judiciaire. Il serait impensable, en effet, que la Cour Suprême du Canada, dont une majorité des membres seront toujours anglophones et non-québécois, prenne la place de l'Assemblée nationale du Québec comme autorité ultime en matière d'éducation.

Je précise que cette attitude n'a rien à voir avec les objectifs de souveraineté politique qui sont ceux de notre Gouvernement. Bien au contraire, c'est surtout dans le cadre fédéral actuel que ces pouvoirs en matière d'éducation sont absolument essentiels pour nous protéger contre une minorisation progressive à l'intérieur même du Québec.

J'apprécie l'effort de compréhension de la situation québécoise que manifeste votre lettre de même que le désir que vous avez, et que nous partageons, de faire en sorte que soit amélioré le sort des francophones hors Québec et que soient respectés les droits de la minorité anglophone au Québec.

Je me permets cependant de vous souligner qu'au cours des dix dernières années, la question de la langue a fait l'objet de trois lois québécoises différentes. La dernière vient tout juste d'être adoptée par l'Assemblée nationale et nous n'en connaissons pas encore tous les effets. J'ai dit publiquement qu'il nous fallait, comme société, faire un essai loyal de cette Loi pendant quelques années, quitte à la modifier ensuite, au besoin, pour en corriger les lacunes, s'il s'en trouvait. Il nous est donc impossible de nous enfermer dans un carcan constitutionnel qui nous empêcherait de légiférer, pour l'avenir, dans le sens exigé par l'évolution de notre société.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

René LÉVESQUE

SESSION DE FORMATION

dans le cadre du programme d'initiation
au développement et à la coopération internationale

LE SOUS-DÉVELOPPEMENT: UN "PHÉNOMÈNE PROVOQUÉ"

Étude des composantes économiques des pays en développement
Afrique et Amérique latine - automne 1977

Huit rencontres hebdomadaires et une fin de semaine s'adressant à des personnes désireuses de partir en cooperation, à des animateurs en matière de developpement, à toutes personnes intéressées à la solidarité internationale.

- **LIEUX:** Montréal et Québec.
- **PREMIÈRE RENCONTRE:** Montréal, le jeudi 6 octobre, de 19h30 à 22h30.
  Québec, le mardi 11 octobre, de 19h30 à 22h30
- **COÛTS:** Inscription: $5.00 Frais de session: $30.00

Informations et Inscriptions:

Centre d'Etude et de Coopération Internationale

4824, Côte-des-Neiges
Montréal
Tél.: 735-4561

La Fraternité Canadienne
265, Boulevard St-Cyrille ouest
Québec
Tél.: 522-6236

Conférence publique

donnée par Monsieur Alain Peyrefitte, garde des sceaux et ministre de la Justice de la République française, membre de l'Académie française.

Titre de la conférence- La violence est-elle le produit de la société occidentale ?

Lieu: Université de Montréal
Immeuble principal
Salle M-415

Date et heure: Le lundi 12 septembre à 10h15.

Université de Montréal

L'entente sur le bilinguisme prévoit une prime de $800

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — Après une attente de plus de trois ans, les fonctionnaires fédéraux qui occupent des postes nécessitant la connaissance du français et de l'anglais recevront une prime au bilinguisme.

Certains risquent d'être déçus.

L'entente conclue hier, entre le Conseil du trésor et l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente la majorité de ces fonctionnaires, prévoit en effet une prime de $800 qui sera payée rétroactivement au mois de novembre 1976.

Depuis le début de cette dernière ronde de négociations, amorcées en janvier 1977, l'Alliance de la fonction publique réclamait le versement d'une prime de $2,000.

Il y a quelque 52,000 postes dits "bilingues" dans la fonction publique, dont le tiers au Québec, surtout dans la région montréalaise.

La prime au bilinguisme sera cependant versée à 40,000 fonctionnaires au cours de cette première année et le Conseil du trésor déboursera près de $32 millions.

Près de 12,000 fonctionnaires qui occupent ces postes bilingues ne recevront toutefois pas de prime parce qu'ils n'ont pas encore satisfait les exigences de leurs postes et réussi l'examen du bilinguisme dans la fonction publique.

Lors d'une entrevue hier le négociateur de cette prime, M. Paul Gascon, un des vice-présidents de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), s'est dit heureux de l'entente.

Selon lui, il était préférable de négocier une prime uniforme pour tous les fonctionnaires, plutôt que d'établir une échelle différente selon la fréquence d'utilisation de la langue seconde.

M. Gascon a expliqué que ce dernier régime aurait eu pour effet d'accorder des primes très élevées à certains et très basses à d'autres.

"Comme ça tout le monde est égal," a-t-il dit.

Il a admis que certains fonctionnaires recevront une prime bien que leur poste bilingue n'exige que très peu de travail dans leur langue seconde.

Interrogé à savoir quelle sera la réaction des fonctionnaires qui espéraient recevoir $2,000 de plus par année, M. Gascon a affirmé que la plupart des membres seront satisfaits.

Il sera en mesure de la constater lorsqu'il rencontrera les 16,000 membres de l'Alliance de la région montréalaise cet après-midi au collège Marie-Anne dans la métropole.

L'Alliance a prévu d'autres réunions d'information, qui auront lieu, lundi dans la région de Hull-Ottawa et mardi, à Québec.

Parmi les fonctionnaires qui recevront cette prime, il y a aussi le groupe de secrétaires qui déjà, recevraient une prime spéciale de 7 pour cent de leur salaire.

Cette prime de 7 pour cent est appelée à disparaître et à être remplacée par le montant de $800, a précisé M. Gascon. Toutefois, tous les employés qui reçoivent déjà plus de $800 selon le régime du 7 pour cent, continueront à recevoir cette somme jusqu'à ce qu'ils quittent leur emploi.

Selon les projets du gouvernement la prime au bilinguisme qui a été si longue à venir, devrait disparaître d'ici 1983. Le Conseil du trésor estime que le bilinguisme fera partie de la vie normale de la fonction publique à cette date et qu'il ne sera plus nécessaire de récompenser ou compenser les employés bilingues.

Le porte-parole de l'Alliance refuse de s'en faire pour le moment. M. Gascon a précisé que l'association de fonctionnaires verrait bien à se défendre.

"De toute façon on ignore quel sera le climat social en 1983 et si le gouvernement mettra son projet en oeuvre," a-t-il dit.

la météo

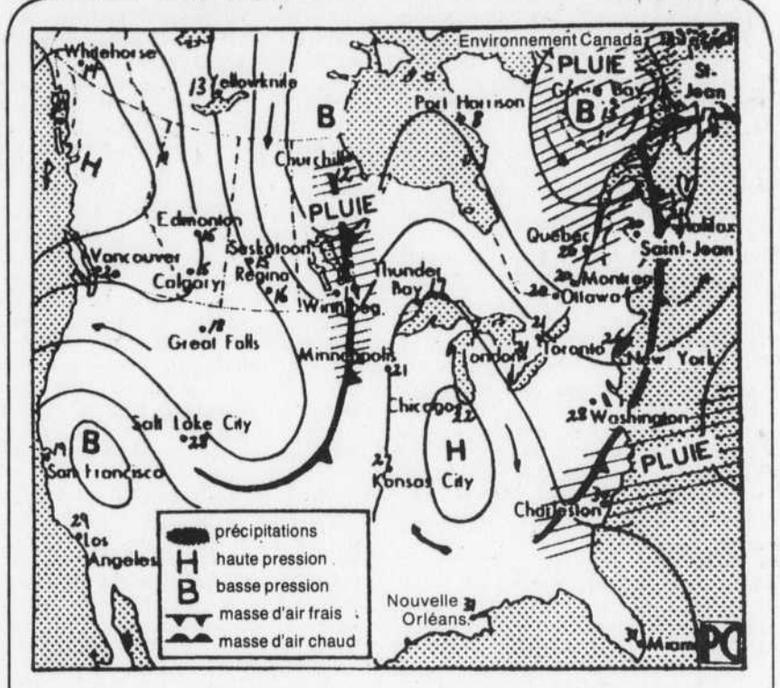

Du temps généralement nuageux avec des éclaircies et des vents modérés suivi d'averses en après-midi et d'orages en début de soirée. Les températures par le fait même seront légèrement en dessous de la normale saisonnière. Pour dimanche un dégagement progressif d'ouest en est.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Laurentides: Nuageux avec éclaircies et vents modérés suivi d'averses. Maximum de 19. Aperçu pour dimanche: dégagement.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est: nuageux avec éclaircies et averses ou orages. Maximum de 20. Aperçu pour dimanche: dégagement.

●

Québec, Trois-Rivières, Lac Saint-Jean, Chibougamau: nuageux avec averses et vents du sud-ouest. Maximum entre 16 et 20. Aperçu pour dimanche: averses suivi d'un dégagement.

●

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Iles, Gaspésie: nuageux avec averses et vents modérés. Maximum de 15. Aperçu pour dimanche: averses.

suites de la première page

PIERRE TRUDEAU

dérer, s'il y tient absolument, comme "une mesure isolée".

Tel que proposé par le premier ministre, l'amendement constitutionnel porte sur le libre choix de la langue d'enseignement, "partout où la mise en place des aménagements requis se justifie par le nombre des enfants en faveur desquels cette langue a été choisie".

Conscient que le gouvernement québécois se montrera réticent en l'occurrence, M. Trudeau dit aux neuf autres premiers ministres son espoir de pouvoir en arriver à rencontrer les préoccupations du Québec "tout en nous ménageant la possibilité de voir ultérieurement acceptée la garantie du libre choix".

M. Trudeau insiste sur le fait que son gouvernement reconnaît que l'enseignement est de compétence provinciale. L'amendement proposé, faisant partie de la Déclaration des droits, ne donnerait aucun pouvoir ni au Parlement ni au gouvernement du Canada. "Ce serait une garantie que le droit du citoyen ne sera ni limité ni aliéné par aucune assemblée législative ou un quelconque gouvernement... Bref, la disposition protégerait le citoyen contre le gouvernement".

D'autre part, M. Trudeau ne manque Lévesque, M. Trudeau présente son projet comme un moyen de remédier aux lacunes qui existent en dehors du Québec quant à la possibilité pour les francophones de recevoir l'enseignement en français — lacunes que les représentants du gouvernement québécois avaient abondamment soulignées lors de la réunion annuelle des premiers ministres provinciaux à St. Andrews.

D'autre part, M. Trudeau ne manq ue pas de rappeler à son homologue québécois que son gouvernement "rejette absolument" la clause "Québec" de la loi 101, qui refuse l'accès à l'enseignement en anglais aux anglophones des autres provinces qui viendront désormais s'établir au Québec.

À cet égard, M. Trudeau souhaite que des échanges aient lieu entre Québec et Ottawa qui conduiraient à garantir que les enfants qui s'installeraient au Québec en provenance de toute autre province puissent continuer leurs études dans la langue officielle à laquelle ils sont habitués. En revanche, les enfants francophones du Québec qui passeraient à une autre province auraient le droit de poursuivre leurs études en français si tel est leur désir.

Il va de soi que si la garantie proposée est inscrite dans la constitution au chapitre de la Déclaration des droits, tout citoyen pourra recourir aux tribunaux pour faire respecter ce droit.

Pour certains observateurs, la proposition, à ce moment-ci, d'un amendement constitutionnel touchant la langue d'enseignement représenterait un effort du gouvernement central pour éviter de porter en Cour suprême la question de la constitutionnalité de la loi 101, ainsi que le lui demandent plusieurs organismes scolaires anglophones du Québec. C'est entre autres l'avis du président de la Quebec Federation of Home and School Associations, M. Alex Morris, dont le groupe a prié M. Trudeau de soumettre le cas à la plus haute cour du Canada.

Si la constitution est amendée dans le sens où M. Trudeau le propose, il reviendra plutôt aux citoyens qui s'estiment lésés dans leurs droits d'en référer aux tribunaux.

LA CHAUSSURE

Canadiens sortaient 15 millions de paires de leurs usines les importateurs rentraient plus de 26 millions de paires!

La situation est assez grave pour que les syndicats aient unanimement lancé un avertissement non équivoque au patronat et au gouvernement. Ils ont exigé, hier soir, qu'au moins jusqu'au 1er octobre, il n'y ait plus d'autres fermetures d'usines. Dans l'esprit de M. Jean-Guy Frenette (FTQ), qui lançait cet avertissement, cela inclut les deux usines de Aird.

On sait qu'hier le ministre d'État au développement économique a prévenu clairement tout le monde qu'il ne ferait aucun effort important, pour ces industries malades, tant que le gouvernement fédéral n'aura pas d'abord résolu l'essentiel de ses problèmes, celui d'une concurrence insoutenable des producteurs étrangers.

M. Jean-Guy Frenette a demandé au patronat de faire preuve de civisme en maintenant ouvertes, par tous les moyens, les usines encore en opération. Sans trop se faire d'illusions sur l'appui que les banques pourraient donner à ces industries trop faibles pour constituer un placement "sûr", M. Frenette s'est tourné vers le gouvernement en laissant clairement entendre que les pouvoirs publics, incluant la Société de développement industriel, avaient là des responsabilités particulières.

Le cas d'Aird Industries illustre bien le problème et les revendications syndicales: avec un chiffre d'affaires de $7 millions par année, cette entreprise aurait dû pouvoir survivre. Elle n'avait d'ailleurs qu'à produire 1200 paires de chaussures par jour pour atteindre son seuil de rentabilité. Mais elle n'a jamais pu dépasser le niveau de 1000 paires, au cours des six premiers mois de 1977 et a enregistré des pertes de $75,000. Ce dont elle avait besoin, c'était d'un financement à court terme supplémentaire. Une banque canadienne-française, à qui elle doit déjà $2 millions, au lieu de lui permettre de passer au travers du plus fort de la crise et d'atteindre l'automne, où les mesures fédérales auraient pu lui permettre d'espérer en sortir, cette banque a envoyé son administrateur, et mis la clef dans la porte.

Pourtant tout le monde, y compris le ministre, affirme que cette industrie est efficace, productive, et serait concurrentielle si elle pouvait jouir d'une part raisonnable du marché. Alors pourquoi la SDI refuse-t-elle d'aider cette industrie potentiellement rentable? M. Landry a semblé ouvrir une porte en parlant "d'amendement urgents aux règlements de la SDI". Mais M. Rodrigue Tremblay, reprenant son air de professeur d'université pour semoncer les journalistes qui ne semblaient pas avoir bien compris, M. Tremblay est immédiatement venu rappeler la "légende du tonneau des Danaïdes", ce qui n'a pas semblé plaire aux manufacturiers ni aux syndicats.

C'est d'ailleurs juste après cet échange que Mme Francine Lalonde et M. Jean-Guy Frenette sont venus rappeler que, derrière les grands débats sémantiques sur la politique commerciale canadienne, il y avait la réalité de travailleurs québécois, jetés brutalement à la rue.

Mme Lalonde a pris soin de rappeler à tout le monde que c'est un faux problème que de comparer les salaires des travailleurs québécois à ceux des travailleurs des pays sous-développés: "Les uns et les autres sont également exploités", devait-elle lancer.

Quant à la CSD, si elle se montre plutôt discrète dans ses rencontres, c'est elle qui joue le plus gros jeu: dans le vêtement et la chaussure elle regroupe la très grande majorité des travailleurs syndiqués.

Devant la gravité de la situation, on a fort peu parlé de question comme les salaires ou le bill 45: d'ailleurs, les travailleurs québécois, de l'avis même des commissions fédérales d'enquête, sont plus productifs et pas beaucoup mieux payés que leurs collègues canadiens.

Sans doute serré d'un peu plus près que les autres jours par les syndicats, le ministre d'État au développement économique a fait hier quelques promesses plus précises. Outre l'éventualité d'une révision des règlements de la SDI, il a promis une campagne de publicité pour sensibiliser les consommateurs québécois, un programme de formation de la main-d'oeuvre, à élaborer au ministère du travail, une révision des programmes de préretraite afin de les rendre plus accessibles.

Mais l'essentiel de l'action du gouvernement du Québec portera, encore une fois, sur des démarches "vigoureuses" auprès d'Ottawa pour geler les importations au niveau de 1975 et les contrôler un peu plus sérieusement. Le problème en effet vient de ce que les importateurs, même avec des contingentements, ont le pouvoir d'assassiner littéralement l'industrie canadienne. Même si on les limite à 42 millions de paires, affirme le président d'Aird, "si elles importent ces chaussures dans les trois premiers mois de l'année, on n'y survivra pas". Et M. Émile Gagnon sait de quoi il parle: cette année, les achats des collections du printemps 1978 ont commencé en juin alors qu'elles se font habituellement en août. M. Gagnon a essayé de sortir ses premiers modèles le 10 juin... il était déjà trop tard.

LE DUPLESSISME

c'est ce qu'il fit non sans faire sursauter bon nombre d'unionistes et anciens fidèles du fondateur de l'Union nationale présents à cette cérémonie.

"Nous aujourd'hui nous pouvons regarder celui-là ensemble sans qu'il soit nécessaire de préciser que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de placer des cadenas nulle part, de relancer des opérations à Asbestos, ou de confisquer quelque trésor polonais que ce soit", a dit le premier ministre qui ainsi en quelques mots rappelait ce que d'aucuns ont appelé le Québec de la grande noirceur.

Cela c'était pour l'ivraie. Il devait aussi parler du bon grain. "On nous permettra en revanche de ne pas blâmer ce lointain premier ministre d'avoir par exemple aidé et de tout son coeur la classe agricole, d'avoir travaillé et selon ses lumières à accélérer le développement économique du Québec, d'avoir réussi à force de poignet politique à faire baisser de quelque pour cent la taxation fédérale alors exorbitante au Québec, ou d'avoir déclaré dans un discours de janvier 1938 la Confédération a consacré le principe de l'autonomie provinciale parce que chacune des provinces possédait sa mentalité et son autonomie propre. Nous voulons bien collaborer avec les autres mais nous entendons faire respecter notre autonomie. Nous voulons être maître chez nous."

Se défendant encore une fois de vouloir procéder à une réhabilitation qui n'aurait pas de sens, le premier ministre a interprété le geste posé par le gouvernement comme une reconnaissance du droit qu'avait ce monument d'être érigé parmi bien d'autres qui témoignent du Québec avec ses aspects positifs et négatifs.

"Monument tumultueux de notre histoire, nous croyons sincèrement que Maurice Duplessis a mérité ce monument aujourd'hui tranquille, a-t-il dit, soulignant qu'il servira à lier le passé au présent, "et pour faire que ce présent soit plus fructueux et donc qu'il réalise les promesses faites hier d'autonomie".

Concluant sur ces promesses, il a insisté sur la nécessité de faire déboucher ce concept d'autonomie, "là où il doit normalement conduire à notre avis à nous qui sommes là aujourd'hui, de l'autonomie à la liberté nationale, c'est à dire à la souveraineté d'un peuple".

Il est évident que le gouvernement péquiste, qui chérit à ce point le thème de l'autonomie provinciale lancée par Duplessis pour l'inscrire au programme politique du PQ, retient de l'oeuvre du fondateur de l'Union nationale d'abord cela.

Ce n'est certainement pas sans arrière-pensée que l'on a choisi une phrase de Duplessis prononcée aux Trois-Rivières en 1944 pour l'inscrire sur le socle de granit noir sur lequel repose la statue. "Nous ne voulons pas que la législature du Québec soit à la remorque d'Ottawa. Elle doit être menée par les citoyens de Québec", y est-il écrit.

Si c'est avec une lucidité certaine que M. Lévesque a parlé de l'illustre citoyen des Trois-Rivières, c'est avec émotion que le successeur de M. Duplessis à la tête de l'Union nationale évoqua le souvenir de l'ancien premier ministre.

"Maurice Duplessis fut le premier de tous les Québécois à comprendre les aspirations de ses concitoyens, à saisir le besoin pour le Québec de se tenir debout et d'exiger la juste reconnaissance et le libre exercice de ses droits et prérogatives au sein de la fédération canadienne", a déclaré M. Biron, soulignant que l'histoire a jugé la vie et l'oeuvre de Maurice Duplessis et que le gouvernement actuel en décidant d'exposer sa statue rejoint le verdict populaire.

"Maurice Duplessis fut une époque, il est un symbole, un symbole de force, de fierté nationale et d'espoir. Il a su jeter les jalons d'une société authentiquement québécoise; il a su incarner l'âme de notre peuple, il fut un bâtisseur et un créateur", a-t-il dit encore.

L'Union nationale est fière, à juste titre, de son fondateur, fière de son oeuvre, mais fière surtout d'être légataire de cet esprit de combativité et de créativité qui l'anima toute sa vie et caractérisa son action politique", a souligné Rodrigue Biron.

De son côté, le chef interrimaire du Parti libéral, M. Gérard D. Lévesque, dont le parti fut un adversaire acharné du duplessisme, sut aussi rendre hommage à l'ancien premier ministre. Refusant de se faire juge de son oeuvre, il a rappelé que Maurice Duplessis avait cherché à donner au Québec le meilleur de lui-même, soulignant que le combat mené aujourd'hui pour faire du Québec une société moderne ne fait pas que commencer, mais qu'il avait été entrepris par d'autres auparavant.

La statue de M. Duplessis, oeuvre du sculpteur Émile Brunet, avait été installée au cours de la nuit. Les invités à la cérémonie ont pu l'admirer dès leur arrivée dans les jardins de l'Assemblée nationale. Seul était recouvert la partie du socle portant une inscription. C'est M. Clément Richard, qui à titre de président de l'Assemblée nationale, fut invité à poser le geste officiel du dévoilement devant les 300 à 400 personnes réunies pour la circonstance, en grande partie des anciens amis et fidèles de M. Duplessis, dont ce vieux compagnon qui, il y a peu de temps, réussit à ressusciter l'Union nationale, M. Maurice Bellemare.

RENÉ LÉVESQUE

En outre, le premier ministre du Québec fait valoir que toute procédure d'amendement constitutionnel, qu'elle se produise ou non en même temps qu'un éventuel rapatriement de la constitution, est "longue, complexe, voire même incertaine".

Dans cette perspective, de poursuivre M. Lévesque, "j'ai le sentiment que vous poursuivez des objectifs semblables à ceux que j'ai mis de l'avant à la Conférence des premiers ministres des provinces, à St. Andrews, mais que vous proposez pour les atteindre une voie tellement parsemée de difficultés et susceptible de délais que son aboutissement semble compromis dès le départ, d'autant plus qu'elle ne pourra déboucher que sur une garantie plus théorique que pratique".

En revanche, le gouvernement québécois se réjouit par ailleurs du ton de la lettre de M. Trudeau ainsi que de certaines "admissions" qu'il croit y trouver, même s'il se refuse d'y voir quelque ouverture nouvelle.

Ainsi il contaste dans cette lettre du premier ministre fédéral une reconnaissance explicite du droit du Québec à l'autodétermination et de sa capacité d'établir de nouvelles relations avec le reste du Canada:

De plus, il estime que le fait, pour le gouvernement fédéral, d'accepter, dans cet éventuel amendement constitutionnel, les critères d'admission à l'école anglaise définie dans la loi 101 constitue une reconnaissance de la constitutionnalité de cette loi.

Signalons enfin que la missive de M. Lévesque souligne que son attitude n'est pas dictée par les objectifs de souveraineté politique de son gouvernement et qu'au contraire, c'est à l'intérieur du cadre fédéral que le Québec a le plus besoin de ces pouvoirs en matière d'éducation.

Quant au ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, qui accompagnait le premier ministre et qui semble ne pas avoir perdu l'espoir de pouvoir entreprendre quelque négociation constitutionnelle avant la tenue du référendum, tout ce qu'il semblait regretter hier, c'est que cette première ouverture d'Ottawa ait lieu dans un domaine de pure juridiction provinciale et qu'il soit ainsi forcé de la rejeter.

Nouveau directeur de la Foire du livre

Lors d'une récente réunion, le Comité exécutif de la foire internationale du livre de Montréal nommait M. Claude Choquette, nouveau directeur général. Celui-ci occupait déjà le poste d'adjoint au directeur général depuis quelques mois.

Il succède à M. J.-Z.-Léon Patenaude qui quitte après avoir passé trois ans à la direction de la FILM.

M. Claude Choquette, qui assume ses nouvelles fonctions depuis le 1er septembre, avait fait partie du bureau de direction de la Foire depuis ses débuts. Il a milité au sein de la profession du livre au Canada français depuis près de 17 ans, successivement dans le domaine de la librairie, de l'édition du manuel scolaire et du livre pour enfants ces dernières années.

Mini-loto

Série 30	95340	$50,000
Série 20	31080	$50,000
Série 21	44465	$50,000
Série 27	96804	$50,000

Loto-perfecta
3-7-8-10-15-35.
Numéro complémentaire: 26

Corvée de nettoyage

La Société pour la conservation du Sault-aux-Récollets organise aujourd'hui une corvée de nettoyage pour remettre en état un grand terrain en bordure de la rivière des Prairies qui doit bientôt être transformé en parc municipal.

Le terrain en question est situé au nord du boulevard Gouin, à quelques rues à l'est de Papineau. On peut y avoir accès par la petite rue du Pressoir.

La journée se terminera par une épluchette de blé d'Inde et une petite fête champêtre. Fait à noter, le maïs est fourni par le propriétaire en instance d'expropriation...

La Société pour la conservation du Sault-aux-Récollets veut surtout recréer un esprit de quartier dans le nord de Montréal et mettre en valeur les aspects intéressants du nord de la ville, que ce soit sur le plan de l'environnement ou du patrimoine.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LAVALLÉE, André. — À Montréal, le 7 septembre, 1977, est décédé à l'âge de 54 ans André Lavallée, époux de Marguerite Vinette qui lui survit. Le défunt était directeur du Manoir de Saint-Eustache. Il a travaillé pendant de nombreuses années à titre de chimiste dans le milieu pharmaceutique. Outre son épouse, il laisse dans le deuil un fils, Jacques, deux filles, Lucie (Mme Jude Lalonde), Maryse; son gendre, Jude Lalonde; deux petits-enfants, Marie-Christine et Jasmin Lalonde; son frère et ses soeurs Jean (Aline Adamson), Gisèle (Rolland Legault), Lise (Marc Lahaie); sa belle-mère, Mme Ernest-E. Vinette, ainsi que ses belles-soeurs, Mme Lucien Lavallée, Pauline Vinette, s.n.j.m. et Andrée Vinette, et de nombreux neveux et nièces. L'inhumation se fera au cours d'une cérémonie privée. Parents et amis sont invités à la Célébration de l'Eucharistie, le samedi, 10 septembre, à 14 h, à l'église de Saint-Eustache, rue Saint-Louis, après quoi la famille du défunt recevra les témoignages de sympathie à la chapelle Sainte-Anne de la même église. Prière de ne pas envoyer de fleurs, mais des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

au fil des mots

Des boules et des billes

par Louis-Paul Béguin

Une traductrice de Toronto me demande ce que je pense de l'expression machine à boules, qu'on trouve en ce moment dans les journaux, de Montréal surtout et pour cause. Ce que j'en pense? D'abord que c'est un calque de l'anglais "pinball", et ensuite que si on voulait désigner ces boules en français, on n'emploierait pas "boules". Ah, dites-vous, voilà bien une phrase étrange. Eh, non, on emploierait le mot billes. Ce qui prouve que l'anglicisme est aveugle, et que, parce que la plupart du temps on traduit balls par boules, les traducteurs d'ici et de Toronto ont sauté sur le calque inacceptable qu'est machine à boules. Mais, remarquez qu'on ne dirait pas machines à billes non plus. Pourquoi? Parce qu'il existe deux expressions parfaitement capables de rendre cette réalité qu'est le "pinball". Dans le fond, ces pinballs, moi, pour ce que j'en ai à faire, ne m'intéressent guère. Mais, revenons à un sujet moins personnel: comment appelle-t-on en français ces machines dont se passionnent — un peu trop — les jeunes de tous les pays, machines venues des États-Unis qui nous ont déjà envoyé leurs "gobe-sous" dits *machines à sous*, ou, encore mieux, *bandits manchots* mot traduisant le terme employé surtout à Las Vegas sous sa forme anglaise originale: one-armed bandits.

Bien, cela dit, je réponds à la question que je me suis posée à l'instant. En français, on appelle *billard électrique* (ou *billard américain*) une sorte de table profonde et recouverte d'un verre, sous lequel, par le jeu d'un "lance-billes", on envoie des billes d'acier qui doivent, en partant du haut, descendre à travers un espace semé d'arceaux, de quilles, etc, pour se loger dans des trous marqués de chiffres différents indiquant les points gagnés. Attention, je vous ai dit qu'un autre terme existait. C'est un terme anglais, *flipper*, qui a tout d'abord signifié le mécanisme placé dans un billard électrique et qui sert à renvoyer la bille vers le haut. Ce mécanisme, je l'ai à dessein nommé lance-billes. Par la suite, le mot designa le billard lui-même. Et on dit couramment "faire une partie de flipper", mot anglais mais avec un sens qu'il n'a pas en langue anglaise. On prononce "flippeur". Donc, voilà pour cette fameuse machine à boules (boules est impropre, je le répète) qui fait l'objet d'un arrêté municipal à Montréal, pour en restreindre l'accès aux jeunes de moins de 18 ans. Coïncidence: le billard électrique fit en France l'objet d'une campagne nationale, au cours de laquelle on réclamait l'imposition d'une taxe supplémentaire, devant servir à la construction de maisons de jeunes.

10 septembre

par la PC et l'AP

Une flotille américaine remportait la victoire contre des navires anglais sur le lac Érié il y a 164 ans aujourd'hui, le 10 septembre 1813. Les neuf bâtiments américains, commandés par le capitaine Oliver Perry, capturèrent six navires placés sous le commandement du capitaine Robert Barclay. Cette victoire assurait aux Américains le contrôle du lac Érié, dans le cadre de la guerre de 1812.

1976 — Une collision aérienne au-dessus de la Yougoslavie fait 176 morts.

1975 — Les troupes libanaises prennent position entre les factions chrétiennes et musulmanes, dans la région de Tripoli, au nord du pays.

1972 — Les États-Unis opposent leur veto à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui propose l'arrêt immédiat des opérations militaires au Proche-Orient.

1964 — Les ministres des Affaires étrangères de l'OUA, réunis à Addis Abeba, approuvent un plan pour mettre fin à la rebellion et au chaos politique au Congo.

1956 — Le colonel Nasser rejette les propositions de 18 pays portant sur le canal de Suez.

1945 — Vidkun Quisling est condamné à mort en Norvège pour avoir collaboré avec l'Allemagne.

1943 — La VIIIe armée britannique prend Tarente, en Italie.

1939 — Le Canada déclare la guerre à l'Allemagne. L'armée allemande contrôle totalement l'ouest de la Pologne.

1923 — L'Irlande est admise à la Société des Nations comme État indépendant.

1898 — L'impératrice Elisabeth d'Autriche-Hongrie est assassinée par un anarchiste italien à Genève.

"Regardez les oiseaux du ciel,..."
Mt 7,26.

MESSE ANNIVERSAIRE
MGR ALBERT TESSIER, p.d.
décédé le 13 septembre 1976

Parce qu'il a vécu parmi nous comme un Enfant de Dieu et un Prêtre du Seigneur,

Parce qu'il nous a appris l'amour de la Liberté, du Travail, de la Patrie, des Traditions familiales,

Parce qu'il nous a aidés à écouter Dieu dans la Nature et la Création.

UNE MESSE DE RECONNAISSANCE
sera chantée à l'intention de
MGR ALBERT TESSIER, p.d.,
samedi, le 17 septembre 1977, à 10:00 h.,
en sa paroisse natale de
STE-ANNE de la PÉRADE, (Champlain)

Parents et amis sont cordialement invités à participer à cette Eucharistie.

Les franco-protestants dénoncent la décision du PSBGM

Les parents protestants sont divisés

par Rodolphe Morissette

Les fédérations provinciales de comités de parents protestants ne s'entendent pas du tout sur l'attitude à prendre touchant les inscriptions des enfants à l'école anglaise.

Encore une fois, c'est la langue qui oppose les deux fédérations. Si la Quebec Federation of Home and School Associations, qui représente les parents de quelque 12,000 familles anglo-protestantes du Québec, fait campagne depuis le début contre la loi 101 et soutient les commissions scolaires protestantes qui inscrivent à l'école anglaise tous les enfants des parents qui en font la demande, les parents franco-protestants sont d'un autre avis.

En effet, la Fédération des associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec, qui représente les parents de quelque 1,600 étudiants, dont un millier sont inscrits dans les six écoles françaises du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM), déplore l'attitude et du PSBGM et des autres commissions scolaires du Québec de contrevenir à la réglementation gouvernementale qui régit, conformément à la loi 101, les inscriptions à l'école anglaise.

M. Gérard Gauthier, président de la Fédération, a dit craindre les effets négatifs de l'attitude des commissions, notamment la perte de subventions gouvernementales et la non-reconnaissance des diplômes pour les enfants inscrits illégalement. Au fait, ajoute M. Gauthier, si l'affrontement se poursuit entre les commissions et le gouvernement, ce dernier pourrait bien procéder à des sanctions qui auraient des effets sur l'ensemble de la clientèle des commissions protestantes.

M. Gauthier reproche aux commissions scolaires protestantes de se comporter comme si elles étaient d'abord anglaises plutôt que protestantes. Et ses reproches visent en première ligne, a-t-il souligné, le PSBGM. Enfin, et surtout si ces conditions persistent, les franco-protestants revendiqueront avec encore plus de vigueur une commission scolaire franchement franco-protestante.

On notera que le secteur français de la clientèle scolaire protestante est pour l'heure en pleine expansion. Le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, l'avait souligné en mars dernier, lors d'un discours aux membres du Conseil supérieur de l'éducation. M. Gauthier l'a confirmé hier au DEVOIR.

Quant à la décision du Lakeshore School Board, la semaine dernière, d'examiner la possibilité de créer une ou plusieurs écoles franco-protestantes, M. Gauthier ne cache pas son étonnement. Bien des parents du territoire l'avait demandé l'an dernier, mais la commission avait répondu qu'elle n'était pas du tout intéressée par le projet. Mais c'est l'adoption de la loi 101 qui avait incité, cette année, les nouveaux commissaires à changer d'avis.

Du côté de la Quebec Federation of Home and School Associations (QFHSA), on a décidé cette semaine de poursuivre la souscription "$1.01" afin de financer les recours judiciaires contre la loi 101. La Fédération a décidé de presser elle aussi le gouvernement fédéral de soumettre à la Cour suprême du Canada la question de la constitutionnalité de la Charte du français.

A la différence cependant des autres organismes qui ont fait pareille demande au gouvernement fédéral, la QFHSA présentera elle-même un plaidoyer complet sur les aspects de la loi qui touchent la langue d'enseignement. Le document en question sera rédigé d'ici une dizaine de jours. Une demi-douzaine d'avocats montréalais, sous la direction du conseiller juridique de la Fédération, Me William Miller, y travaillent actuellement.

Parallèlement, on a décidé de faire circuler une requête chez les citoyens individuels qui sont d'accord pour porter la cause de la loi 101 en Cour suprême.

La souscription qui contribuera à financer ces actions devant les tribunaux a déjà rapporté quelques milliers de dollars et, d'après le président de la QFHSA, M. Alex Morris, on s'attend d'ici quelques semaines à des dons importants provenant de compagnies.

Du côté de la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal, qui représente tous les comités de parents — anglophones et francophones, catholiques et protestants, on ne se prononcera pas sur la question avant la mi-octobre, car on est en pleine période d'élections: c'est en effet au lendemain de la rentrée scolaire que, chaque année, s'élisent les représentants des comités d'écoles, ceux des comités centraux (au niveau des commissions scolaires) et, finalement, les délégués de ces derniers à la Fédération.

Quant à la nouvelle diffusée hier par un quotidien anglophone et suivant laquelle le cégep anglophone Dawson, comme le Collège Champlain, campus de Saint-Lambert, serait prêt à accepter des élèves qui, pour avoir été inscrits illégalement (par rapport à la loi 101) au niveau préscollégial, en sortiraient sans diplômes sanctionnés par le gouvernement, il s'agissait là de déclarations personnelles de leurs directeurs généraux. La chose n'a pas encore été soumise à leurs conseils d'administration respectifs.

M. Trudeau attend

OTTAWA (d'après PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, ne décidera si son gouvernement contestera, ou non, la loi 101 en Cour suprême qu'après avoir étudié le rapport que le ministère de la Justice présentera la semaine prochaine à ce sujet au cabinet des ministres.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Trudeau au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, non sans noter cependant qu'il était "plus probable" que le gouvernement adopte la position du Protestant School Board of Greater Montreal de contester la loi.

Le gouvernement a procédé de cette façon, a rappelé le premier ministre, lorsqu'un Manitobain a contesté la loi scolaire de sa province.

M. Trudeau a dit qu'il ne saurait appuyer, comme premier ministre, quelque geste de désobéissance civile. "Ceux qui s'opposent à la Charte du français pourront toujours voter en faveur des libéraux aux prochaines élections". Il a cependant ajouté qu'il respectait les objecteurs de conscience. "Au-delà des tribunaux, a-t-il dit, il faut écouter sa conscience et être prêt à en subir les conséquences".

Profiter du soleil, ce n'est pas nécessairement se prélasser sur la pelouse, comme le démontre ci-dessus Mark Decyk, 11 ans, de Mississauga, en Ontario. Il est en train de faire cuire du bacon au moyen d'un réflecteur solaire qu'il a construit dans sa cour arrière avec l'aide de son grand-père. Ce réflecteur produit assez de chaleur pour cuire des oeufs, des hot dogs ou des steaks. (Téléphoto CP)

Assainissement des eaux: la CUM est près d'un accord avec Québec

par Clément Trudel

Le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal (CUM) sont sur le point de s'entendre sur un bloc de travaux représentant une mise de fonds de $433 millions pour l'assainissement des eaux. Le projet d'entente devrait être soumis à la séance du conseil des ministres à Québec, le 21 septembre, l'exécutif de la CUM s'étant déjà prononcé globalement en faveur du projet — sauf pour une clause que se refuse à préciser pour l'instant le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan.

Le programme d'épuration des eaux établit la quote-part de la CUM à 33 1/3% du coût. Au 31 décembre 1976, les engagements financiers reliés à ce programme s'élevaient à $207 millions tandis que les dépenses réelles se situaient à près de $97 millions.

Au secrétariat de la CUM, hier, on précisait que le projet d'entente touchait toutes les installations temporaires ou permanentes requises pour disposer des eaux usées du versant nord du territoire de la CUM, en direction de la future usine d'épuration de Rivière-des-Prairies.

Si le dossier était achevé sous peu, les conseillers de la CUM auraient à en approuver les modes d'application à la séance statutaire du 19 octobre.

Le service d'assainissement des eaux de la CUM est confié à la responsabilité de l'ingénieur Jean-R. Marcotte.

Le 8 septembre, l'exécutif de la CUM a mis au point une réponse aux dispositions prévues par les fonctionnaires québécois. M. Hanigan s'est toutefois refusé à préciser le seul point de divergence entre la CUM et Québec, préférant laisser aux préposés du dossier de l'environnement le temps de prendre connaissance de sa réponse.

L'entente couvre tous les tronçons des intercepteurs nord, la station de pompage des eaux usées, les regards, édicules et conduites de raccordement déjà partiellement réalisés.

Comme conséquence de cet accord imminent, la CUM devra, à sa séance d'octobre, porter à $500 millions son règlement sur l'assainissement des eaux qui, présentement, se centre sur un réseau de 23 milles d'intercepteurs dans le nord de l'île de Montréal. L'an dernier, les plans de construction de l'embranchement méridional du réseau, entre Pointe-Claire et Pointe-aux-Trembles, ont été mis au point.

Périodiquement, la Communauté urbaine doit réévaluer le coût total de son projet d'assainissement des eaux en tenant compte des taux courants d'inflation, du calendrier d'exécution, des prix demandés par les compagnies qui déposent des soumissions, etc.

L'étude du projet d'entente sur l'assainissement des eaux, à la CUM, coïncidera cette année avec le dépôt du budget de la Communauté urbaine, à la mi-octobre. Les dirigeants de la CUM profitent ordinairement de la présentation de ce budget pour exposer leurs priorités ou se plaindre de contraintes inéluctables.

Le secteur économique de l'UQAM grandit bien

(par Rodolphe Morissette) — Malgré les grèves répétées et les sombres prévisions de nombreux observateurs depuis huit mois, le secteur des Sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Montréal n'a cessé de croître depuis 1974 et il compte chaque année plus d'inscriptions que prévu.

Compte tenu des inscriptions tardives, le secteur comprend, pour la session d'automne qui commence, 3,180 étudiants, ce qui représente une hausse de 7.1% sur l'an dernier et quelque 10 inscriptions de plus que prévu.

Il n'est pas sans interêt de noter que la "famille" des Sciences économiques et administratives représente à l'UQAM près du quart de sa population étudiante.

De 1974 à 1975, le secteur enregistrait une hausse de 38% des inscriptions. En 1976, l'augmentation n'était que de 14%. La direction du secteur prévoit que le nombre d'étudiants inscrits passera de 3,280 à 3,550 en 1978 (+ 8.2%) et à 4,100 en 1979 (+15%).

Les représentants du secteur expliquent ainsi la croissance de ce dernier prévue pour les années à venir. D'abord, des enquêtes effectuées en juillet dernier, à la suite de quelques autres sondages, auraient démontré que les étudiants du niveau collégial et les divers milieux de travail manifestent des attitudes favorables à l'égard du secteur des Sciences économiques et administratives.

D'autre part, la variété des programmes offerts à l'UQAM dans ce domaine ainsi que la gamme complète, du certificat au doctorat, des diplômes qu'on peut y obtenir constitueraient un deuxième facteur de succès.

CÉLÉBRATION DE LA RENTRÉE

Dimanche, 11 septembre, à 11h.

Communauté Chrétienne Saint-Albert-le-Grand
2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine

Autobus: l'échéance fixée au 5 octobre

(par Clément Trudel) — Les fabricants d'autobus ont jusqu'au 5 octobre pour répondre à l'appel d'offres de la CTCUM (Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal). Le jour de tombée pour l'arrivée des soumissions avait tout d'abord été fixé au 1er septembre mais c'est à la demande des ministères québécois de l'Industrie et du Commerce et du Transport qu'un délai de cinq semaines fut accordé aux fabricants.

C'est ce qu'a confirmé hier le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan. M. Hanigan ignore si les prix demandés par les fabricants seront différents; il ne croit pas que ce moratoire ait une influence quelconque sur le nombre de fabricants intéressés à cet appel d'offres.

Toutefois, d'après M. Hanigan, le temps qui s'écoule d'ici au 5 octobre permettra aux fabricants de parfaire leur dossier sur les "retombées économiques" dont pourrait jouir le Québec en choisissant telle marque de préférence à telle autre. On sait que cet aspect de la question fera partie de l'évaluation des soumissions.

A la demande de Québec, la CTCUM a cette année coordonné la préparation d'appels d'offres pour la fourniture d'autobus aux commissions de transport de la CUQ (Québec), de Hull et de la CUM.

COURS D'ANGLAIS

Programmes intensifs de langue dans un milieu anglophone. Université catholique. Coéducationnelle. Divers cours avec laboratoire.

Aussi un institut de TESL pour le Professeur d'Anglais.

Écrivez à:

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404
U.S.A.

CONSERVATOIRE LASSALLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLOCUTION
ET DE DICTION FRANÇAISE

PERMIS 749569

COURS DU SOIR

CULTURE PERSONNELLE
POUR ADULTES
AUCUN EXAMEN D'ENTRÉE
OPTIONS: ART ORATOIRE
ART DRAMATIQUE

COURS DES "15-17 ANS"

PROGRAMME D'ÉTUDE SPÉCIAL
VENDREDI 17 HEURES
AUCUN EXAMEN D'ENTRÉE
ATELIER D'ANIMATION
EN ART DRAMATIQUE

PROGRAMME DES COURS ENVOYÉS SUR DEMANDE

1290, RUE SAINT-DENIS
TÉL: 288-4034

L'Inter.... Très INTERessant!

1 CHANCE SUR 125

Pour un p'tit $2.00

TIRAGE: 7 OCTOBRE

À cause de l'échec de sa politique économique?

Friderichs quitte le cabinet Schmidt

BONN (d'après AFP et Reuter) — M. Hans Friderichs (46 ans), ministre de l'Économie dans le cabinet Schmidt, a mis de lui-même un terme à sa carrière politique pour prendre un poste au directoire de la Dresdner Bank. Il occupera vraisemblablement la place laissée vacante par Juergen Ponto, assassiné le 30 juillet dernier par un commando d'extrémistes, à la direction de la deuxième banque privée de RFA.

"Enfant prodige" de la politique ouest-allemande, il quitte le gouvernement fédéral à un moment où ce dernier doit affronter l'une des crises les plus graves de l'histoire de la RFA: l'enlèvement du patron des patrons ouest-allemands, M. Hanns Martin Schleyer, par un commando de la "Fraction armée rouge".

Il renonce également à son mandat de député et se contentera d'expédier les affaires courantes de son ministère en attendant que le président de la république fédérale ait accepté sa démission.

Les raisons qui ont poussé le ministre à choisir un moment aussi pénible pour le gouvernement fédéral pour annoncer son retrait sont obscures et le resteront probablement. Le ministre a souligné dans une déclaration publiée hier matin que sa décision intervenait en "accord total" avec le gouvernement fédéral.

L'attrait d'un poste bien doté dans le privé, l'incertitude qui pèse sur l'avenir du gouvernement du chancelier Schmidt, mais aussi l'échec relatif de la politique économique suivie par le gouvernement fédéral depuis le début de la crise, sont autant de raisons qui expliquent peut-être la décision du ministre.

M. Friderichs semblait à beacuoup à l'orée d'une carrière politique prometteuse. Vice-président du parti libéral (FDP), ministre fédéral de l'Économie, il avait en quelques années réussi à être connu de la population ouest-allemande, à un point dont peu de ses collègues pouvaient se vanter au gouvernement. Son successeur n'a pas encore été nommé mais il semble, selon les milieux gouvernementaux, que le comte Otto Lambsdorff ait les meilleures chances de lui succéder.

Avec M. Friderichs, les milieux économiques dirigeants de la RFA perdent un de leur plus fort soutien au sein du gouvernement fédéral. Partisan à tout crin de l'économie de marché, il a laissé des souvenirs souvent amers à ses interlocuteurs étrangers. Ainsi à Nairobi, lors de la dernière conférence de la CNUCED sur la création de fonds de stabilisation des matières premières souhaitée par les pays en voie de développement, il avait défendu les vertus des mécanismes de l'économie de marché pour résoudre les problèmes de ressources des pays du tiers monde.

Il avait une position particulière au sein du cabinet du chancelier Helmut Schmidt: sa personnalité marquée l'autorisait, dit-on à Bonn, à intervenir fréquemment au cours des conseils des ministres sur les problèmes qui n'étaient pas de son propre ressort.

Très écouté du chancelier, il avait aussi l'oreille des patrons ouest-allemands. Ces derniers trouvaient en lui un fervent défenseur auprès des gouvernements étrangers quand il s'agissait de promouvoir les produits "made in Germany". Grand, svelte, toujours élégamment habillé, on disait de lui qu'il était "l'avocat-vedette" des entreprises au sein du gouvernement.

Cependant, M. Friderichs était depuis plusieurs mois l'objet de sévères critiques parce que l'économie ouest-allemande n'a pas donné tous les résultats attendus. Le chômage n'a pas baissé. Le taux de croissance de cinq pour cent qui avait été fixé comme objectif au début de l'année a dû être ramené à quatre pour cent environ et le gouvernement n'a pas réduit autant qu'il l'avait promis l'excédent de la balande des paiements. De nouvelles mesures sont à l'étude en vue de stimuler l'économie, dont des réductions fiscales. On a appris mardi de source gouvernementale que le FDP et le parti social-démocrate (SDP) étaient tombés d'accord sur ce dernier point.

Mais, le gouvernement qui n'avait guère besoin de cela, a subi un nouveau revers hier. Le "conseil des sages" (cinq experts indépendants de grand renom) n'a pas caché dans une lettre publiée à Bonn le peu de bien qu'il pensait des mesures prévues pour relancer la conjoncture.

"Une stimulation de la demande par un accroissement des dépenses de l'État peut se révéler vaine, si en même temps on ne résout pas les problèmes à l'origine de la situation", lit-on dans cette lettre. Pour les cinq sages, le rétablissement de la confiance en RFA passe par une réforme profonde favorable aux entreprises, des modalités d'amortissement. La hausse à 2,5 du taux multiplicateur de l'amortissement dégressif (contre 2 actuellement) est notoirement insuffisant.

"Il est tout à fait irréaliste, poursuivent les cinq experts, de penser que pour 1977 on pourra atteindre un taux de croissance de 4 pour cent". "On doit même envisager que la conjoncture mondiale plutôt tiède et le manque d'autodynamique de la reprise en RFA amènera celle-ci à s'essouffler et provoquera une augmentation du chômage en 1978". Il est en conséquence "indispensable de prendre la décision d'un changement de cours dans la politique économique".

Bombe à neutrons: Carter décidera à la fin du mois

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter ne fera pas connaître avant la fin septembre ou le mois d'octobre sa décision au sujet de la bombe à neutrons, apprend-on à Washington.

Selon des sources de l'administration, le président, qui devait à l'origine faire connaître sa décision sur la production de cette arme controversée en août ou au début du mois de septembre, utilisera ce répit pour de nouvelles consultations avec les pays de l'OTAN.

"Le président estime que la bombe à neutrons serait une arme utile et valable", a fait remarquer l'une de ces sources.

Critiquant l'attitude des pays de l'OTAN, la même source a souligné que ceux-ci "souhaitaient le déploiement de la bombe à neutrons pour leur propre défense", mais ne souhaitaient pas faire connaître publiquement cette position. "Si le président Carter est prêt à affronter la tempête politique provoquée par la bombe à neutrons aux États-Unis, les pays de l'Europe occidentale doivent eux aussi être prêts à adopter la même position", déclare-t-on de même source.

Le Pentagone a envoyé au conseil national de sécurité, le 15 août dernier, un rapport sur les nouvelles armes nucléaires. Ce document, qui se prononcerait notamment, croit-on savoir, pour la mise au point de la bombe à neutrons, est actuellement examiné à la Maison-Blanche.

Selon une source au département d'État, qui a lu le rapport du Pentagone, ce document refléterait les vues défendues publiquement par le secretaire à la défense, M. Harold Brown.

Ce dernier avait déclaré le 5 juillet dernier, dans une interview, que "la plupart des sénateurs au courant des études sur la bombe à neutrons estimaient que cette arme serait une adjonction utile à l'arsenal militaire existant". "Je suis bien moi-même de cet avis", avait ajouté M. Brown.

L'Ouest responsable de l'émergence de dissidents, selon le chef du KGB

MOSCOU (D'après Reuter et AFP) — L'apparition de dissidents au sein de la société soviétique est le résultat de la propagande menée de concert par la presse, les diplomates et les services d'espionnage occidentaux, a affirmé hier M. Youri Andropov, directeur du KGB et membre du bureau politique du parti communiste soviétique.

Dans une des plus vives condamnations publiques jamais lancées à l'encontre des dissidents, M. Andropov a accusé les nations occidentales et en particulier les États-Unis notamment par l'intermédiaire des émissions de Radio Liberté et Radio Europe libre de susciter un climat d'hostilité à l'intérieur même de l'URSS par "d'incessantes tentatives d'ingérence dans nos affaires intérieures".

"Ce n'est désormais un secret pour personne que la dissidence est devenue une sorte de profession généreusement rémunérée en devises étrangères ou par d'autres compensations matérielles. En fait cela se rapproche de la manière dont les services impérialistes rétribuent leurs agents", a ajouté M. Andropov.

"Il faut punir conformément à nos lois soviétiques ceux qui nous empêchent de mettre en place notre société", a-t-il déclaré. Il a placé ces dissidents sur le même plan que les délinquants de droit commun, "les voleurs, les bandits, les spéculateurs".

Le président du KGB a également défini "l'humanisme" de l'URSS en déclarant que "nous considérons comme humanitaire de mettre fin aux actions de ceux qui nous empêchent de vivre tranquillement et de travailler".

M. Andropov a fait cette déclaration diffusée en direct par la télévision soviétique de la tribune du théâtre Bolchoi à Moscou, aux côtés des dirigeants du Kremlin, devant un parterre d'anciens tchékistes (membres de la "Tchéka", l'ancêtre du KGB et de fonctionnaires du KGB. Il a fait cette déclaration à l'occasion du centenaire de la naissance de Félix Dzerjinski, organisateur et ancien chef de la "Tchéka" (commission extraordinaire pour la lutte contre la contre-révolution et le sabotage) créée en 1918.

M. Andropov, qui a critiqué "les violations de la démocratie socialiste" du temps de Staline, s'est félicité du fait que le nombre de dissidents en Union soviétique soit en diminution, soixante ans après la révolution.

"Certaines années, a-t-il déclaré, ont été assombries par des répressions illégales, la violation des principes de la démocratie socialiste et des normes léninistes de la vie du parti. Ces violations, a-t-il ajouté, étaient liées au culte de la personnalité et étaient en contradiction avec l'essence du caractère de notre société et du système politique soviétique".

Mais "ces violations n'ont pas pu arrêter le mouvement progressif du socialisme", a poursuivi M. Andropov. "Le parti communiste a condamné et mis fin à ces violations en créant des garanties fermes de la législation socialiste", a-t-il ajouté en illustrant son propos en citant le projet de nouvelle constitution.

Cependant, a-t-il déclaré en évoquant implicitement les dissidents, "le socialisme n'est pas garanti contre l'opposition de personnes dont les activités n'entrent pas dans le cadre moral des principes de la société soviétique".

Les "causes" de la dissidence, "peuvent être très différentes" a pousuivi le président du KGB en citant cinq explications: "les erreurs politiques et idéologiques, le nationalisme exacerbé, le fanatisme religieux, les offenses et méfaits personnels considérés (par eux) comme une sous-estimation de leurs mérites par la société, et, enfin, dans certains cas, les instabilités psychiatriques de certaines personnes".

Evoquant les dissidents d'une manière générale, M. Andropov les a définis comme "des personnes qui ont perdu le contact avec la société et fournissent des informations mensongères aux étrangers". Qualifiant ces derniers de "renégats", il les a accusés d'être "payés par l'Occident", pour créer une "diversion idéologique".

"Nous essayons d'aider ceux qui s'égarent, nous tentons de les convaincre et de dissiper leurs illusions", a dit M. Andropov qui n'a mentionné aucun nom bien qu'il ait semblé à un certain moment faire allusion à M. Alexandre Ginzbourg, membre du "groupe d'Helsinki" arrêté en février dernier.

Il n'a toutefois pas fait porter la responsabilité de l'émergence de dissidents sur les seules nations occidentales, estimant qu'après mille ans de "psychologie de la propriété privée" il n'était pas étonnant de rencontrer de temps en temps des gens opposés aux principes du socialisme.

À propos de la détente, le chef du KGB a estimé que le premier pas à franchir, à l'Ouest, devrait être de mettre un terme "à la campagne de propagande calomnieuse" de média tels que Radio liberté et Radio Europe libre, afin que s'instaure un climat de confiance réciproque.

Le mausolée de Mao est officiellement inauguré

PEKIN (Reuter) — Un an, jour pour jour, après sa mort, le mausolée érigé à Pékin, place de la Paix céleste, à la mémoire de Mao Tsétoung a été officiellement inauguré hier par son successeur, le président Hua Kuo-feng, et les quatre vice-présidents du parti communiste chinois.

Présidée par le maréchal Yeh Chien-ying, ministre de la Défense, la cérémonie, qui était télévisée, a duré à peine une demi-heure. Un orchestre a interprété "L'Orient est rouge" puis le président Hua et les quatre vice-présidents — MM. Yeh, Teng Hsiao-ping, Li Hsien-nien et Wang Tung-hsing — se sont dirigés vers le mausolée construit au sud de la place de la Paix céleste. Ils se sont inclinés à trois reprises avant de déposer des gerbes au pied d'une statue géante de l'ancien président.

Devant 10,000 représentants élus des ouvriers, des paysans et des soldats, le président Hua a réaffirmé la détermination de la Chine de suivre jusqu'au bout la ligne révolutionnaire de Mao. Tous les succès de la Chine sont dus à Mao qui vivra pour toujours dans les coeurs des Chinois, a-t-il dit.

Le président Hua a prononcé ce bref discours, interrompu par quelques gorgées de thé, assis à une longue table entouré des dirigeants du pays. Sur la place de la Paix céleste, des milliers de gerbes de fleurs en papier aux couleurs vives s'étaient amoncelées ces derniers jours autour du monument aux martyrs et le long des murs de la cité interdite.

Le corps de Mao se trouve dans un sarcophage de cristal placé dans le hall du mausolée, une salle carrée de 100 mètres sur 100 et haute de 33 mètres. Ce mausolée de style roman, avec des colonnes de chaque côté, est situé en plein centre de Pékin, entre le grand hall du peuple et le musée de la révolution.

Deux mois après la mort de Mao, des milliers de soldats et d'ouvriers se sont présentés un matin place de la Paix céleste pour commencer les travaux. Au total, ce sont 700,000 volontaires qui ont participé à la construction de ce monument, certains, il est vrai, n'y consacrant que quelques heures de travail. Six mois plus tard, le mausolée était construit et il ne restait plus qu'à en aménager l'intérieur, à y installer l'électricité et la climatisation.

Toutes les provinces du pays ont apporté une contribution. Le Hounan, la province natale de Mao, a fourni du bois et le Tibet quelques-uns des tapis posés à l'intérieur. Hier soir, le pays tout entier, pour la première fois depuis des années, a entendu la voix de Mao. L'enregistrement de l'un de ses premiers discours a été diffusé par toutes les stations de radio et aussi par haut-parleurs installés le long des rues.

La presse chinoise publie de nombreux articles et photographies et, selon l'agence chine nouvelle, 200 millions d'exemplaires du cinquième volume des oeuvres choisies de Mao ont été imprimés à l'occasion de cet anniversaire.

OPAX

Meubles de qualité importés de Scandinavie et d'Allemagne

3196 OUEST, BOUL. ST. MARTIN, LAVAL, QUE. (514) 687-5030
1351 RUE NEWTON, BOUCHERVILLE, QUE. (514) 655-2536

La RDA a expulsé ses intellectuels dérangeants

par MANUEL LUCBERT
correspondant du Monde

BERLIN — La R.D.A. a expulsé, le samedi 3 septembre, un nouveau groupe de citoyens contestataires vers l'Allemagne de l'Ouest. Parmi eux, deux écrivains peu connus, des ouvriers et des étudiants, tous originaires d'Iéna. Leur "crime"? Ils s'étaient solidarisés, en novembre dernier, avec les écrivains qui avaient protesté contre la décision du gouvernement de Berlin-Est de priver de sa citoyenneté est-allemande le poète Wolf Biermann. Ils étaient depuis lors sous les verrous. Déjà, la semaine dernière, les autorités de la R.D.A. avaient rejeté vers l'Ouest trois proches amis de Biermann, le jeune écrivain Juergen Fuchs et deux défenseurs des droits civiques, les uns et les autres en détention provisoire depuis quelque neuf mois.

Depuis novembre, une trentaine de personnes, pour la plupart des intellectuels, ont été, soit bannies, soit autorisées à émigrer. Il ne s'agit plus d'une mesure exceptionnelle contre tel ou tel récalcitrant jugé irrécupérable. Cela devient une politique. C'est aussi un terrible aveu d'impuissance pour cette partie de l'Allemagne qui s'intitule elle-même "démocratique".

La "fuite des cerveaux" vers l'Ouest n'est pas un phénomène vraiment nouveau en R.D.A. Parmi les deux à trois millions de personnes qui sont passées en Allemagne fédérale, ou qui ont choisi de s'établir dans ce pays, jusqu'à la construction du mur en 1961, se trouvaient nombre d'intellectuels, de médecins, d'ingénieurs, de professeurs. Du philosophe Ernst Bloch, mort récemment, à l'écrivain Uwe Johnson, en passant par le spécialiste de littérature Alfred Kantorowicz, la liste est longue de ceux qui, au cours des années, optèrent pour l'Ouest. La fonction principale du "mur" fut précisément de stopper net cette hémorragie, qui coûtait au jeune État est-allemand ses meilleures forces. Aujourd'hui encore, cette saignée fait sentir ses effets: la R.D.A. est l'un des rares pays européens dont la population a stagné (17 millions d'habitants) depuis la fin de la guerre.

S'il ne fut jamais totalement étanche, le mur n'en représente pas moins une mesure de dissuasion suffisamment efficace pour stimuler la confiance des dirigeants, rassurés sur leurs arrières, et décourager les vaines tentatives de fuite. De 1961 à 1975, on ne compterait guère, selon une liste publiée le 30 août par la Frankfurter Allgemeine, qu'une vingtaine de départs parmi les intellectuels en place, soit moins que pendant les neufs derniers mois.

Le changement de mentalité et de politique qu'a représenté, en novembre 1976, la mesure d'expulsion prise contre Wolf Biermann, a été l'expression d'une crise qui atteint gravement le régime, et pas uniquement sa politique culturelle ou ses rapports avec les milieux intellectuels. C'est pour tenter d'y remédier que le parti avait replacé, un mois avant le bannissement de Biermann, M. Willy Stoph à la tête du gouvernement. Ancien ministre de la défense et de l'intérieur, M. Stoph avait été, en 1961, l'un des principaux exécutants de la décision d'ériger le mur de Berlin. Mais, aujourd'hui, le mur ne suffit plus. Il n'intimide plus les uns, pas plus qu'il ne rassure les autres. Aux yeux des contestataires, il n'a pas transformé l'au-delà du Styx en cet enfer invivable quotidiennement décrit par la propagande du régime. Et, comble des paradoxes, la R.D.A. rejette maintenant vers cet Occident honni des gens qu'elle se révèle incapable d'intégrer ou de tolérer, mais qui n'avaient pas obligatoirement envie de quitter leur pays.

La nouvelle politique des dirigeants est-allemands comporte d'autres aspects: l'un de ceux fréquemment oubliés est l'aspect humanitaire. A tout prendre, il vaut mieux, pour les contestataires, vivre en liberté à l'Ouest, même contre leur gré, plutôt que croupir dans une prison à l'Est, ou végéter pendant des années dans l'isolement et sans travail, comme ce fut le cas du grand poète lyrique Peter Huchel, finalement autorisé à partir en 1971.

Cette campagne d'expulsions n'en est pas moins, pour le numéro un du parti et de l'État, M. Erich Honecker, un échec flagrant. Dans son désir de plaire et de rompre avec l'austérité de la période précédente, M. Honecker avait fait sensation lors de son arrivée au pouvoir, il y a six ans, en annonçant la "fin des tabous" en matière culturelle. Les années qui suivirent furent effectivement les plus libres, les plus fructueuses qu'aient connues les intellectuels est-allemands depuis l'établissement du régime. Les résistances dans l'appareil, puis, à partir de 1974, des difficultés économiques consécutives à la crise de l'énergie, enfin le malaise créé par la lutte pour les droits civiques en Europe de l'Est, mirent fin progressivement à cette détente.

Le drame, pour le régime, est plus profond encore. Ceux qu'il chasse aujourd'hui ne sont pas tous, loin s'en faut, des bourgeois ou des représentants de l'ordre ancien. Ce sont aussi des jeunes élevés dans le sérail et, souvent, tels Juergen Fuchs ou Reiner Kunze, des fils d'ouvriers. En les rejetant, le "premier État allemand des ouvriers et des paysans" avoue cruellement ses faiblesses et ses difficultés à former un "homme nouveau". Pareille intolérance ne le met pas, en tout cas, en position particulièrement favorable pour dénoncer la "violence" et l'injustice de l'État ouest-allemand.

A moins de vouloir faire de leur pays une nation uniquement "musculaire" les dirigeants est-allemands ne peuvent tout de même pas compter, pour gagner leurs compétitions, avec leurs rivaux occidentaux, sur le seul succès de leurs athlètes sur les stades, aussi remarquables fussent-ils.

Beame est battu

NEW YORK (AFP) — M. Abraham Beame sera le premier maire sortant de New York depuis 1953 à ne pas être réélu.

Selon les derniers résultats des élections primaires démocrates de jeudi pour le poste de maire de New York, portant sur quatre-vingts pour cent des suffrages exprimés, M. Beame n'a obtenu en effet que dix-huit pour cent des voix et a été devancé par deux de ses concurrents, le représentant Edward Koch, et M. Mario Cuomo, ministre de l'Intérieur de l'État de New York, qui ont obtenu chacun vingt pour cent des voix.

L'une des plus grosses surprises du scrutin a été la défaite de Mme Bella Abzug, ancien membre de la Chambre des représentants et première femme à briguer le poste de maire. Bien qu'elle fut l'une des favorites des sondages, elle n'est arrivée qu'en quatrième position avec seize pour cent des voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu les quarante pour cent de voix requis, un deuxième tour sera nécessaire pour partager MM. Koch et Cuomo le 19 septembre prochain.

Du côté républicain, le sénateur de l'Etat Roy Goodman défendra comme prévu les couleurs du parti aux municipales de novembre. Il a remporté facilement les primaires avec 56 pour cent des voix, contre Barry Farber, une vedette de radio soutenue par le parti conservateur, qui a obtenu 44 pour cent des suffrages.

M. Beame, 71 ans, élu il y a quatre ans et premier maire israélite de New York, affrontait jeudi six adversaires. Trois d'entre eux étaient des outsiders: le leader de la communauté noire Percy Sutton et le représentant porto-ricain Herman Badillo ainsi qu'un industriel peu connu, Joël Harnett.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 13868252-0280

Certificats d'épargne fixes
9% 3 ans
dépôt minimum $500
C'est un avantage de plus que nous vous offrons. Profitez-en!
LA BANQUE D'ÉPARGNE
Charte fédérale. Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada.

Désertification: un plan d'action, mais désaccord sur son financement

NAIROBI (Reuter) — La conférence des Nations unies sur la désertification a finalement adopté hier un plan d'action ambitieux de 26 recommandations pour lutter contre l'avancée des déserts dans le monde, mais les deux semaines de travaux constructifs se sont achevées sur un désaccord "Nord-Sud" au sujet des méthodes de financement du plan d'action.

La séance plénière a adopté par 37 voix contre 18 et 18 abstentions un amendement surprise de dernière minute du Soudan, recommandant la mise en place d'un fonds spécial de l'ONU — au lieu des organisations d'aide traditionnelles comme la Banque mondiale et le programme de développement de l'ONU.

Pays riches et pays pauvres se sont ainsi retrouvés en deux camps au dernier jour de la conférence de Nairobi.

Une commission, où étaient représentés les 100 pays participants, avait pourtant décidé préalablement de laisser aux organismes en place le soin d'assurer le financement.

Mais les pays du Sahel, victimes de la sécheresse de 1967 à 1973 et à nouveau menacés, avaient demandé la création d'un fonds international spécial.

Dans son amendement, le Soudan enjoint l'Assemblée générale des Nations unies de "prendre les mesures nécessaires pour créer un compte spécial pour l'application du plan d'action" (...) Les fonds proviendront de la taxation internationale de pays membres, de donations, d'institutions financières multilatérales et de prêts sans intérêts.

Un organisme spécial permanent — et non provisoire comme le voulaient les États-Unis — sera donc constitué à l'issue de l'Assemblée générale.

La Grande-Bretagne a immédiatement indiqué qu'elle ne ferait pas de contributions directes à un tel fonds mais continuerait à faire parvenir son aide aux pays menacés par la désertification, par le biais des organismes traditionnels. Le délégué américain a précisé que son pays "était d'accord avec les sentiments" britanniques.

Selon un autre Américain, l'initiative soudanaise, au nom du groupe africain, créera certainement un malaise au sein des pays développés. D'autres pays occidentaux ont aussi exprimé leur mécontentement et leur hostilité à une nouvelle bureaucratie.

Le plan d'action, dont le financement et donc l'application ne sont pas vraiment assurés, a été jugé trop vague et pas assez concret par plusieurs délégations.

Les recommandations portent notamment sur la mise en relief du danger de désertification pour 14 pour cent de l'humanité, l'utilisation des ressources hydrauliques, la planification de la culture des terres, l'encouragement sur la participation publique et la coordination de l'action internationale.

Les États ont déjà accepté de participer à des entreprises internationales comme la création d'une ceinture verte autour du Sahara, l'observation systématique par satellites des zones arides de l'Asie occidentale et la mise en valeur commune des eaux souterraines en Afrique du Nord et dans la péninsule arabique.

Trois autres grands projets sont envisagés concernant une ceinture verte autour du Sahel, une étude des problèmes du bétail et l'observation particulière des steppes et déserts en Amérique du Sud.

Les conflits politiques n'ont pas dominé les travaux. Hier pourtant, l'assemblée a adopté une motion critiquant Israël pour sa présentation jugée partisane de l'aménagement du désert du Néguev.

La conférence a également adopté des résolutions du Cap Vert condamnant les armes nuisibles à l'environnement, en particulier les armements chimiques et biologiques et a condamné l'établissement de Bantoustans par l'Afrique du Sud, parce qu'en "concentrant dans des zones limitées aux terres pauvres la très grande majorité de la population noire, cette politique entraîne une pression excessive sur la terre et constitue un facteur très grave de désertification".

Pour les délégués de plus de 40 pays, la conférence n'est pas finie. Elle se poursuit par une semaine "d'ateliers" allant des "problèmes d'aménagement des pâturages aux difficultés engendrées par un méchant ministre de l'Agriculture", comme le déclare un agronome de l'ONU.

Pour le géographe américain Gilbert White, expert international, s'il ne faut pas s'attendre à des changements spectaculaires, "les priorités vont être réévaluées", ce qui est salutaire. Les 500 délégués, qui ramènent chacun dans leurs bagages six kilos de documents, vont contribuer à faire prendre conscience au monde entier d'un fléau dangereux, a-t-il dit.

Dans l'ensemble, les responsables des Nations unies se félicitent de cette première conférence, une des réunions internationales spécialisées les mieux préparées et les plus solides de ces dernières années.

Il est vrai que le temps presse, si l'on veut que les déserts soient définitivement contenus dans le monde d'ici l'an 2000 comme se le propose M. Mostafa Tolba, le secrétaire général de la conférence.

Clôturant la conférence, avec huit heures de retard, M. Tolba (Égypte) a déclaré que pour "la première fois les nations du monde avaient tourné leur attention vers un plan d'ensemble développé par la communauté scientifique pour donner un coup d'arrêt et renverser une menace généralisée au bien-être de la race humaine".

M. Tolba, qui préside le programme d'environnement de l'ONU chargé de l'application du plan d'action de Nairobi, a regretté les arguties de dernière heure qui ont troublé le consensus, en espérant un "changement d'attitude des gouvernements".

15 condamnés à mort sont fusillés en Ouganda

NAIROBI (d'après AFP et Reuter) — Quinze condamnés à mort ont été fusillés hier après-midi dans le centre de Kampala (Ouganda) en présence d'une foule évaluée à plusieurs milliers de personnes.

L'exécution, annoncée depuis plusieurs jours, s'est déroulée sans incidents. Douze des quinze condamnés avaient été jugés au début du mois par un tribunal militaire pour trahison. Ils étaient accusés d'avoir tenté de renverser le régime militaire ougandais.

Trois autres avaient été condamnés par le même tribunal mais au cours d'autres procès, un pour trahison et deux pour meurtre.

Environ 50,000 personnes assistaient à 17 h locales dans le centre de Kampala, à l'exécution des quinze condamnés à mort, a révélé un témoin oculaire interrogé par téléphone depuis Naïrobi.

L'assistance, de laquelle ne montait qu'un murmure, avait envahi la place de l'Horloge qu'elle couvrait sur une largeur de quatre cents mètres autour du lieu de l'exécution, bloquant ainsi tout accès par les rues voisines.

Les condamnés étaient alignés, chacun ligoté à deux bidons à pétrole remplis d'eau ou de sable. Les condamnés ont été amenés à bord d'une camionnette de la prison escortée par trois véhicules militaires remplis de soldats armés jusqu'aux dents, a ajouté le témoin.

Après avoir été attachés aux bidons, a-t-il poursuivi, ils ont eu les yeux bandés. Ils ont été exécutés, les uns après les autres, par 13 soldats en uniforme des commandos. Un des condamnés, a-t-il précisé, a reçu une deuxième salve de 13 balles.

Après l'exécution, a ajouté le témoin, un groupe d'hommes en uniformes de prisonniers, ont détaché les corps et les ont déposés dans les cercueils préparés à l'avance qu'ils ont chargés dans le véhicule qui avait amené les condamnés.

Pour la première fois depuis plus d'une semaine, a remarqué le témoin, il a plu pendant une heure et demie, ce qui a fait dire à certains "spectateurs" que "le ciel jugeait opportun de pleurer pour ceux qui allaient mourir".

De nombreux membres des forces de sécurité — militaires, policiers, agents de renseignements — s'étaient mêlés à la foule, a encore précisé le témoin.

Plusieurs voix anonymes ont néanmoins accusé tout bas le gouvernement militaire d'avoir trompé les 15 hommes en leur faisant croire qu'ils seraient acquittés s'ils plaidaient coupables. En fait, selon ces murmures rapportés par le témoin, les deux seuls suspects acquittés ont justement été ceux qui avaient refusé cette "proposition".

"Le maréchal Amin n'est pas dans le coma et tout ce qu'on raconte à ce sujet est pure affabulation", a déclaré hier M. Pierre Renard, ambassadeur de France en Ouganda, interrogé par la station de radio périphérique RTL.

"Mercredi soir, a-t-il expliqué, la télévision locale a montré le maréchal Amin à l'hôpital Mulago de Kampala et nous a annoncé qu'il devait subir une très légère intervention qui n'avait d'ailleurs aucun caractère d'urgence. Nous avons ainsi pu voir le président à Mulago, entouré de membres de sa famille, de l'ambassadeur d'URSS et des médecins soviétiques qui devaient l'opérer. Cette histoire de coma est du roman", a estimé l'ambassadeur de France.

Lourdes peines requises contre les Sud-Moluquois

ASSEN (AFP) — Le procureur de la reine a requis hier la peine maximale — dix ans — contre les sept Sud-Moluquois auteurs de la prise d'otages dans le train de Groningue (nord des Pays-Bas), au printemps dernier.

Le ministère public n'a pas caché qu'il entendait ainsi obtenir une peine dissuasive au moment où se multiplient dans le monde les prises d'otages civils et aux Pays-Bas les actions de harcèlement déclenchées par des bandes de jeunes Sud-Moluquois contre tout ce qui peut représenter l'ordre établi.

Au juge qui leur demandait s'ils avaient quelque chose à ajouter après les plaidoiries, les sept accusés qui ont en moyenne 25 ans, ont lancé en choeur, et dans leur langue mélanésienne: "Continuons le combat". Six autres participants de cette prise d'otages, qui avait duré dix-neuf jours, avaient été abattus par les fusiliers-marins lors de l'assaut donné le 11 juin dernier au train de Groningue, dans lequel cinquante quatre passagers avaient été séquestrés.

Pour le procureur de la reine, les accusés devaient s'attendre à subir la répression après avoir usé de la violence et du chantage. L'avocat de la défense, Mme Kousemaker a au contraire souligné que les peines prononcées en 1976 contre les auteurs de prises d'otages antérieures (14 ans en raison des meurtres commis par les terroristes) n'avaient pas ralenti l'ardeur combative des jeunes Moluquois.

On s'attend généralement que le tribunal prononce à la fin de ce mois des condamnations sévères, répondant à la violence par la répression. Mais le procureur de la reine a admis lui-même que le fond du problème demeure: les jeunes Moluquois, a-t-il reconnu, ont été insuffisamment informés des efforts entrepris par la commission mixte constituée après les prises d'otages de 1975 pour améliorer les rapports entre les deux communautés.

Pour la plupart des Moluquois militants, le problème n'est même pas là: ils attendent que les Pays-Bas "reconnaissent leurs erreurs de 1950" et s'emploient à leur permettre de retrouver une patrie dans les Moluques du Sud, actuellement sous la juridiction de l'Indonésie.

Les jeunes Moluquois, aux qualifications professionnelles la plupart du temps sommaires, ne s'embarrassent pas de savoir quelles seraient les difficultés de leur réinsertion dans ce pays qu'ils n'ont jamais vu. Ils sont tout aussi indifférents aux perspectives, d'ailleurs limitées, d'intégration dans la société néerlandaise.

Dans cette situation désespérée, les Sud-Moluquois justifient leurs actions terroristes en déclarant, comme l'a fait un des accusés, que "là où le droit est négligé commence la guerre". Ils multiplient ainsi les manifestations spontanées de colère, les actes de vandalisme et les affrontements armés avec la police.

VISITEZ **TORONTO**

Ville de la Tour CN
et des Blue Jays

Profitez du spécial 2 soirs au

LORD SIMCOE'S

Pour 2 personnes, ce spécial comprend:

- Admission gratuite à la Tour CN
- Chambre moderne pour 2 soirs
- Le soir, un dîner au fameux **Captain's Table**
- Un déjeuner à l'américaine et un déjeuner continental
- Stationnement gratuit de 6 p.m. à 8:30 a.m.

$69.90 sur réservation à l'avance. Demeurez une soirée de plus pour seulement: $23.00 double

Voyez votre agent de voyages, ou réservez directement. Billets pour les Blue Jay au bureau des transports.

Lord Simcoe Hotel

150 rue King ouest, Toronto, Tél.: (416) 362-1848

Vingt-cinq ans ensemble

La Machine à images
ce soir à 19h30
Bobino en tête, plus de 50 personnages qui ont habité la télévision des jeunes depuis 1952 se retrouvent sur la grande scène des plus belles images.
De Pépinot à Hypercocktail, en passant par les marionnettes réunies en Congrès et même quelques extra-terrestres, tout ce petit monde n'a qu'une idée en tête: trouver la plus belle image de la télévision. Sur les textes d'une douzaine d'auteurs et la musique de huit musiciens, Hubert Blais orchestre cette grande fête à laquelle assistent près de 1,000 spectateurs réunis sur les gradins du Studio-théâtre 42.

Vingt-cinq ans de comédie
dimanche 11 septembre
à 19 heures
Un album-souvenir hilarant à souhait, ponctué d'extraits des meilleurs titres de l'humour, de rôles rendus célèbres par des comédiens comme Olivier Guimond, Paul Berval, Denise Filiatrault, Dominique Michel et une quarantaine d'autres.
Monologues, déguisements, imitations, sketches, gags farfelus ou classiques sont tirés d'émissions aussi populaires que *Moi et l'autre*, *Bye Bye*, *les Couche-Tard* . . .
Cette émission est animée par Yvon Deschamps et réalisée par deux autres professionnels du rire: Jean Bissonnette et Roger Fournier.

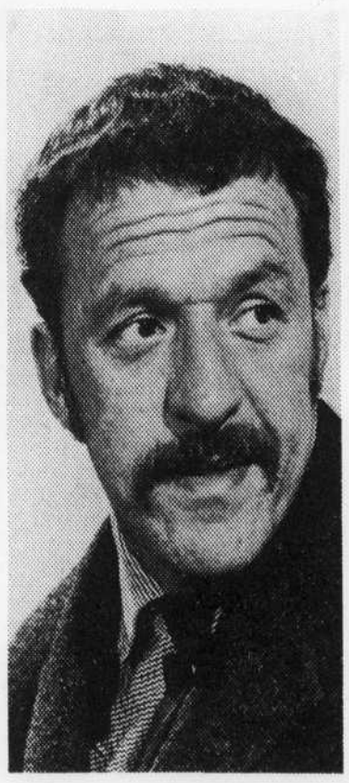

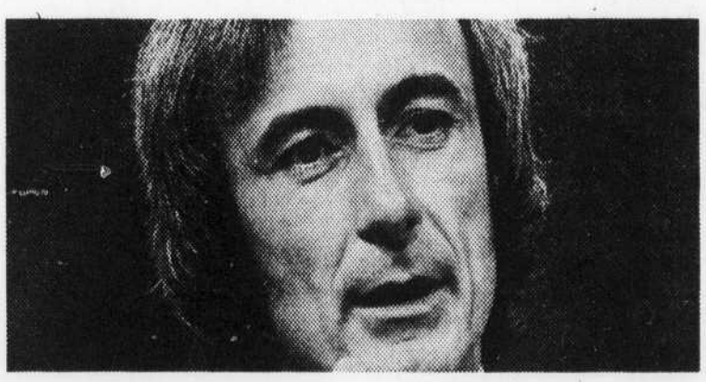

Le Théâtre à la télévision
dimanche 11 septembre
à 20h40
Un passionnant retour sur la dramaturgie télévisée depuis 1952. 50 extraits de pièces les plus significatives.
Cinq rubriques couvrant chacune cinq années de production Comédiens, auteurs, réalisateurs rappellent les 10 premières années. Monique Miller commente les années 1962 à 1967. Jacques Godin désigne les grandes caractéristiques des années 1967 à 1972. Les réalisateurs Louis-Georges Carrier, Paul Blouin, Jean-Paul Fugère et Jean Faucher racontent les années 1972 à 1977. Claude Désorcy, Guy Hoffman et André Bousquet signent cette émission spéciale.

Célébration
dimanche 11 septembre
à 22h10
Le rendez-vous des deux grands réseaux de la télévision de Radio-Canada pour fêter vingt-cinq ans d'existence. Un concert prestigieux sous la direction de Jean Deslauriers. En vedette: Gabrielle Lavigne, Colette Boky, Robert Savoie, Pierre Duval, Maureen Forrester, deux danseurs-étoiles des Grands Ballets Canadiens.
Les musiciens sont Robert Silverman (piano), John Newmark (piano), Steven Staryk (violon), Tsuyashi Tsutsumi (violoncelle), Ronald Turini (piano).
Chorégraphie: Fernand Nault.
Chœur mixte de 40 voix dirigé par Marcel Laurencelle.
Présentation: Henri Bergeron.
Réalisation: Jacqueline Léveillée.

La télévision de Radio-Canada

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 11

APPARTEMENTS A LOUER

SPATHODIA MANAGEMENT SERVICES LTD.

offre un grand choix d'immeubles bien gérés

2½-3½-4½ OCCUPATION IMMÉDIATE OU ULTÉRIEURE

QUEEN MARY

ARRÊT D'AUTOBUS À LA PORTE À DESTINATION DU CENTRE-VILLE

Face au Queen Mary Veterans' Hospital

DECELLES

A quelques pas de l'Hôpital Ste-Justine et du Jewish General Hospital

Édouard Montpetit

Près de l'Université de Montréal. A quelques pas de St. Mary's Hospital.

** SERVICE DE CONCIERGE ** SOLARIUM ** BALCONS
** SAUNA ** ASCENCEUR ** PISCINE
** VASTES APPARTEMENTS MODERNES

24H sur 24 — SEMAINE ET WEEK-ENDS

TEL.: 731-6449 12-9-77

APPARTEMENTS A LOUER

LINTON 3550: penthouse plus 2½ et 3½, chauffés, libres. Tél: 737-4032 ou 737-5782 16-9-77

SUPERBE, neuf, grand et bien éclairé 1½ pièce, genre "Alcôve", piscine, très central, petits animaux acceptés. Sous-location — très urgent. $210. Tél.: Cathy 279-6809 11-9-77

CÔTE-DES-NEIGES: 3½, semi-meublé, 2e étage, $170 par mois, chauffage et eau chaude compris. Coin Goyer - Darlington. Si intéressé à visiter téléphoner 849-2704 12-9-77

Pavillon des Ecores

TOUT NOUVEAU 1 MOIS GRATUIT

3½, 4½, 5½, près du Pont Papineau et du métro; vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montréal.

- Edifice en béton
- Chauffage électrique Novelec
- Thermostats individuels
- Insonorisés
- Près centres d'achats
- Stationnement intérieur et extérieur
- Ascenseur

663-6344

1700, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Québec

12-9-77

APPARTEMENTS A VENDRE

il en reste peu!

Il ne reste que très peu des superbes copropriétés à vendre au Ridgecliff. Il y en a sûrement une qui vous plaira. Hâtez-vous! De 13 h à 17 h, du lundi au vendredi. En soirée et en fin de semaine: sur rendez-vous seulement.

Le Ridgecliffe

Avenue Bonavista
489-1585 ou 487-5575

12-9-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

LIQUIDATION TOTALE d'un 3½ incluant service à dîner Limoges pour 8. S'adresser 3421 Drummond, app 109, Tél.: 288-6096 12-9-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

AUTOS À VENDRE

PACER X 1975, automatique, 20,000 milles, dégivreur arrière. $2,300 Tél: 933-9512 12-9-77

VOLVO 1975, 242DL, am-fm, 38,000 milles, $3,650. Tél: 484-3359 12-9-77

VOLVO familiale 1975, 245DL. Automatique 30,000 milles. Toute équipée. Cause départ pour l'Europe. Tel: 484-5186. 12-9-77

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Saison — semaine — fin de semaine. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 J.N.O.

ORFORD: bord du lac, moderne et spacieux, foyer pierre, lave-vaisselle, près centre de ski et autoroute, 6 mois — $2,500. Tél: 872-4582 ou 259-5424, Orford: 1-297-3098 12-9-77

ST-DONAT, lac Ouareau, 140 pi., sur lac, 3 minutes du village et des pentes de ski du mont Garceau, 3 grandes chambres à coucher, chauffage électrique, meublé, $1,800 saison, tout inclus, appeler D. Amar, 288-3170 (jour), et 486-0825 (soir) 19-9-77

CHALETS A VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hiverisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, $30,000. $246.07 mensuel. 430-0430 ou 1-819-326-5922 J.N.O.

COURS

COURS DE FRANÇAIS, pour débutants et personnes désirant se perfectionner. Si préféré, leçons à domicile. Tél: 276-0188 12-9-77

LANGUE CHINOISE par professeur chinois, ayant formation linguistique et expériences en Chine et au Canada. M. Yu. tel: 767-6249 12-9-77

COURS D'ESPAGNOL
LE SOIR
Centro Cultural Hispanico
483 ouest Sherbrooke
Groupes de 10 personnes — 45 heures — $75.00
Communiquer au: **524-4779**
14-9-77

COURS DE DESSIN ET TECHNIQUE DE LA PEINTURE

Étude d'après les maitres pour débutants et avancés. Maximum de 4 personnes en atelier. Cours le jour et le soir.

Pour informations: **(514) 521-4417 ou (514) 282-9218.**

12-9-77

ANIMAUX

SCHNAUZER miniatures, enregistrés, superbes. Appeler après 19 heures 382-4836 12-9-77

TERRE-NEUVE, chiots enregistrés, vaccinés, lignée champions, particulier, tél: 583-3692 12-9-77

ANTIQUITÉS

SALLE À DÎNER, grande table, 6 chaises capucines, vaisselier ouvert, armoire, le tout en pin, tél: 931-2167. 14-9-77

ARMOIRES canadiennes en pin, berceau, chaise droite et berceuse. Tel: 484-5186. 12-9-77

PIÈCE UNIQUE pour antiquaire ou collectionneur. Vaisselier Victorien 64" x 50" x 14". Sur rendez-vous seulement Mme Deschamps: 486-0737 12-9-77

COLLECTION PRIVÉE meubles québécois: plusieurs armoires en pin, une à pointe de diamant, table réfectoire, vaisselier, encoignure, lit-carriole, lit-brasse, girouettes, rouets, carriole, etc. Tél.: 677-6498 12-9-77

EXPOSITION ET VENTE d'armes anciennes et militaires. Hôtel Skyline, dimanche, 11 septembre de 9 a.m. à 3 p.m. Association des Collectionneurs d'Armes du Bas-Canada. 12-9-77

MEUBLES QUÉBÉCOIS en pin, armoire, encoignure vitrée, coffres, (couleur d'origine bleu), commode, buffet bas, bar, armoirette (bleu), peau d'ours montée sur feutre, lits 54" métal et cuivre, chaises berçantes, table ronde pied central (érable), divan couleur d'origine (stencil) et autres. Tél: 659-2651 26-9-77

Louis-Paul ROLET

ANTIQUAIRE

Chemin Adamsville, Bromont, Québec
Bromont 1-534-2337
(Sortie 68, autoroute des Cantons de l'Est)

12-9-77

ARTICLES À VENDRE

LITHOGRAPHIES ORIGINALES, Lemieux, Clavé et Tin Yum Lau. Tél.: week-end et soir sur semaine 767-5174. 12-9-77

BIBLIOTHÈQUE 1000 volumes, littérature moderne, 1 seul lot ou fraction. Sacrifierais au quart de la valeur. Tél: 731-6603 16-9-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

CANDIAC. Aide domestique, cuisine, entretien, références nécessaires, du lundi au vendredi, doit loger. Tél: 659-2495 13-9-77

AIDE-FAMILIALE pour jeune famille torontoise, beaucoup de temps libres, occasion d'apprendre l'anglais. Écrire M. Baillie, 82 Highbourne road. Tél: (416) 486-7559 13-9-77

BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL: site exceptionnel, Place Jacques-Cartier, 2,500 pi. ca. ou plus. Tél: 861-0080 10-10-77

CÔTE-DES-NEIGES et La Peltrie, nouvel édifice, 700 pieds, 5 pièces, sous-location. 15 octobre Tél: 733-2134 13-9-77

CHALETS À LOUER

ST-JOVITE, foyer, 2 chambres. Saison. Près de 4 monte-pentes. 648-0315. 13-9-77

COMMERCES À VENDRE

RESTAURANT BAR SALON, offert pour la première fois. A voir! Revenu annuel de plus de $400,000. Complètement équipé. Idéal pour deux partenaires. Comptant $60,000 à $75,000. Appeler A.A. Fanous à 487-7800 ou 271-1271 15-9-77

CHAMBRES À LOUER

N.D.G.: grande chambre, très propre, avec vaste balcon à l'avant, salle de bains privée, lingerie et déjeuner compris. Prix très raisonnable. Tél: 486-6130 12-9-77

AHUNTSIC OUEST, belle grande chambre paisible, toutes commodités, jardin, patio, de préférence personne entre 40 et 50 ans, bonne éducation et belle personnalité, appels sérieux seulement, tél: 336-3922 12-9-77

CONDOMINIUMS À VENDRE

LE LOUISBOURG, chemin Saint-Louis, magnifique et luxueux condominium semi-meublé, 8½ pièces, penthouse, garage pour 2 voitures, $25,000 comptant, première hypothèque transférable, tél: (418) 651-5682 692-4214 19-9-77

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTRICE, 7 ans, d'expérience, anglais, français, arabe, italien, disponible de 9 à 5 hres. Tél: 487-4874 14-9-77

FEMME mature, quarantaine, ayant 5 ans d'expérience dans le domaine marketing-cosmétique, recherche poste à plein temps ou partiel. Curriculum vitae sur demande, tél: 738-9509 14-9-77

DIVERS À VENDRE

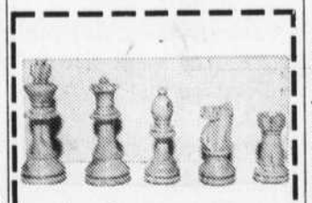

RABAIS 30%

JEUX D'ÉCHECS FRANÇAIS

modèle Staunton

Toute vente finale. **Rabais seulement avec cette annonce** et jusqu'au 30 septembre.

Le Fou des Échecs
4866 ouest, Sherbrooke, Mtl.
Tél.: 484-0681

7-9-77

DÉMÉNAGEMENTS

PETITS DÉMÉNAGEMENTS, 1½ à 4½ pièces, plus chalets, etc. Estimation gratuite. Demander Jean-Paul 255-7397 24-9-77

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél: 725-2421 12-9-77

ÉQUITATION

GÉRARD FONTAINE, maître d'équitation de renom, est maintenant directeur du Manège St-Marc sur Richelieu. Faites de l'équitation cet automne. Inscrivez-vous pour une série de cours: $110. pour 15 cours. Pour rens: Marcelle ou Guy Messier, 584-3384 28-9-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

BUREAU DE TRAVAIL 72" x 36" avec table attachée pour dactylo, noyer, presque neuf. Fauteuil en cuir noir pivotant. Valeur $700. pour $300. Tél: 727-9721 9-9-77

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

PEEL - STE-CATHERINE

Air climatisé
approx: 600 pi.ca.
Occupation immédiate
Tél: **845-2285**

15-9-77

FERMES À VENDRE

FERMETTE, 40 milles de Montréal, vieille maison québécoise, pièces sur pièces, chauffage central, 2 arpents paysagés, plus de 20 variétés d'arbres. Prix $31,500. Tél: 244-8862. 19-9-77

ATTENTION PROPRIETAIRES DE CHEVAUX, 45 acres et plus. Circa 1801, restaurée — 2 nouvelles ailes. Espace supplémentaire peut être converti pour accommoder vos chevaux-chasseurs. M. A.A. Fanous: 487-7800 ou 271-1271 15-9-77

GARDERIES

GARDIENNE demandée, enfant de 4 ans, bébé de 10 mois, secteur Côte-des-Neiges. Horaire irrégulier. Tél: 341-5486 12-9-77

GARDERAIS enfants jusqu'à 6 ans. Outremont-Côte des Neiges, 272-5340. 12-9-77

GARDIENNE demandée pour bébé, 8 mois, $2.00/heure, 4 jours par semaine. Horaire souple. Outremont. Tél.: 271-3147 12-9-77

LA GARDERIE COMMUNAUTAIRE DE N.D.G.

4020 HINGSTON

- Enfants 2 à 5 ans
- Personnel qualifié
- Type "coopérative"

Tél.: **842-5508 ou 484-3352**

12-9-77

LIVRES

ENCYCLOPEDIE LAROUSSE du XXe siècle "en 6 volumes" $300. Tél.: après 6 p.m. (819) 568-6163. 12-9-77

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G. Bas de duplex, 6½, près station métro Monkland, rue tranquille, éclairé, 3 côtés, thermostat individuel, chauffe-eau automatique, cuisinière et réfrigérateur neufs, complètement redécoré, cour arrière $325. Disponible vers 16 septembre. Tél: 481-6831 après 5 p.m. 14-9-77

6 pièces, 2e étage, sortie laveuse-sécheuse, 220, non chauffé, chauffage électrique (stationnement) bail de 2 ans. $190. par mois. Visible le 13 septembre entre 6 et 8 p.m. 63 est, Beaubien, app. 1 15-9-77

CÔTE-DES-NEIGES, près de l'Université de Montréal, Brighton et Darlington, beau 4½, libre le 1er octobre, poêle et frigidaire, chauffé, $240 mois, tél: 739-6040, 737-5872 13-9-77

AHUNTSIC: 4½, neuf et moderne, 10,070 Merritt, préférable personnes âgées. Pour information: 2105 Sauvé, près de Delorimier 13-9-77

ST-LAURENT, haut de duplex, 5½, chauffé, garage, tapis de salon et entrée, libre le 1er octobre, $300/mois, tél: 334-1314 12-9-77

PRÈS MÉTRO CRÉMAZIE, 4½, fermé, chauffé, cuisinière fournie, tapis mur à mur, libre 1er octobre. $200. par mois. Tél: 1-451-4923 17-9-77

PLATEAU Mont-Royal, 8 pièces, chauffé, ensoleillé; 2e, cuisine ultra moderne, entrée laveuse sécheuse, idéal pour professionnel, tél: 735-0648 12-9-77

LONGUEUIL, grand 4½, haut de duplex neuf, quartier résidentiel bien desservi. Tél: 651-3064 ou 677-5708. 12-9-77

SNOWDON, haut-duplex, 6½ équipé, chauffé, tapis. Libre 1er octobre. $325. Tél: 731-0448 12-9-77

AHUNTSIC: neuve, luxueuse résidence en béton, bas duplex 9½. Libre immédiatement. Idéal pour professionnel. Tél.: 336-2954 15-9-77

VILLE MONT-ROYAL, haut duplex à louer, 5 pièces, 3 minutes à pied du train. Réfrigérateur et cuisinière inclus. $340. jour 283-2843 — soir 738-6738 12-9-77

LOGEMENTS À LOUER

LAVAL DES RAPIDES, 4½ neuf avec balcon, chauffage électrique, stationnement privé avec prise. Buanderie, concierge. Près Cegep Montmorency. 1 mois gratuit. Tél.: 667-0458. 11-9-77

LOGEMENTS À PARTAGER

CHERCHONS DAME de compagnie qui aimerait partager logement. Tél: 323-1860 13-9-77

CADRE partagerait son duplex avec jeune femme, N.D.G. 6½, joliment meublé, boiseries et portes en chêne, foyer. Atmosphère calme et sympathique. $150 par mois tout compris. Tél.: jour 525-6311 poste 352,soir: 484-1020 15-9-77

MAISONS À LOUER

N.D.G. magnifique maison meublée, foyer, jardin, $600 par mois, tél: 482-5126 13-9-77

BEAU COTTAGE semi-détaché, sur Rive-Sud, 3 minutes du Pont Champlain, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, salon, salle à manger, cuisine. Sous-sol. $375/mois Tél: 656-5931 12-9-77

OUTREMONT
Avenue Hazelwood

Belle maison pierre, détachée, grand jardin, beaux arbres, avec option d'achat. Occupation immédiate. $1,300. mensuel. Personne intéressée seulement avec références. Tél: **738-5564**

16-9-77

HAMPSTEAD

Secteur recherché et prestigieux. **Choix de 3 magnifiques maisons.** Une meublée, une avec air climatisé. Appareils électriques, moquettes inclus. Occupation à discuter. $1,200. par mois.

Westmount/Montréal

Gage coin Trafalgar. Appareils électriques et moquettes inclus. Occupation immédiate. $1,100. par mois.

Tél: **288-7799 ou 288-9454**

15-9-77

WESTMOUNT

"Townhouse"

Située sur rue tranquille entre deux parcs. 4 ou 5 chambres à coucher, 1½ salle de bains, jardin, stationnement. 1er octobre ou avant. Prix demandé: $550. par mois. **Pauline Vickers: 935-8541, rés: 937-7993**

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtier

12-9-77

ON DEMANDE

COMPAGNIE DE CINÉMA recherche films de famille entre 1940 et 1960. Tous les sujets sont bons, recopions vos films moyennant un forfait à la diffusion de vos images. Appeler: 861-3085 12-9-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE, bilingue avec expérience. Tel: Me Borenstein, 274-4486. 12-9-77

SECRETAIRE BILINGUE, sténo dactylo, pour avocat. Expérience nécessaire, minimum 3 ans. Tél.: 281-1533 15-9-77

SECRETAIRE JURIDIQUE. Minimum 2 ans d'expérience dans secteur légal. Place d'Armes. Appeler 842-8971. 12-9-77

PROFESSEUR particulier demandé pour enseigner au primaire. Faire parvenir curriculum vitae et autres détails à Dossier: 454, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 12-9-77

DACTYLO BILINGUE

Pas de dicta. Pas de sténo. Capable de dactylographier dans les deux langues 60 mots/minute. Agée de 25 à 30 ans.

Tél.: **731-6446**

10-9-77

OFFRES D'EMPLOIS

ATELIER D'USINAGE demande machiniste d'expérience pour travail général sur tour et fraiseuse. Le candidat aura la responsabilité de l'organisation de son travail et de la production des ouvriers. Tél.: 363-0041 12-9-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

AVONS ARGENT DISPONIBLE pour 1ère et 2e hypothèques. Prêt pour achat ou expansion de commerce et entreprise. Service rapide et confidentiel. Immeubles Vidéo, courtier 342-5233 1-3-78

SERVICES DIVERS

NOUS PROCÉDONS à la recherche, conception et réalisation d'enregistrements sonores, musique, voix, effets spéciaux pour audio-visuel et autres utilisations. Tél: 255-7392 et 353-0164 17-9-77

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

GLEN SUTTON: terrain boisé de 50 acres ou plus, situé sur le flanc sud du Mont Sutton, chemin Eastman, vue exceptionnelle. $300. l'acre. Tel: 845-0958 ou 1-538-3576 12-9-77

BORD ST-LAURENT, près Berthier, proximité ancien domaine des Jésuites, 145 pieds façade, 47,600 pi.ca. $5,400. Comptant: $1,800. Tél: 363-8291 ou 621-6223 ou 1-836-6757 12-9-77

STE-JULIE HAUT BOIS, magnifique boisé (avec service) 12,482 pi. ca. coin de rue, face au parc Provincial du Mont St-Bruno. Contacter sur semaine Philippe Richard 331-4282 12-9-77

BROSSARD

Terrain commercial Boul. Taschereau et terrain résidentiel à Brossard. **J.J. Robitaille: 671-0978 ou 672-6450**

MONTRÉAL TRUST
courtier 12-9-77

HUDSON

Très beau **terrain résidentiel,** 150' x 240', boisé, près golf. Très bien situé.

Tél: **soir 684-3574**

12-9-77

TERRES A VENDRE

TERRE A VENDRE sans bâtiments, 310 acres, très bien située dans les Bois Francs, moitié boisée, 25 milles au sud de Victoriaville. Tél: (514) 467-5826 ou (514) 351-3262 12-9-77

A BOILEAU: près de Montebello, terre à vendre, 100 acres, 800 pieds le long de la route, montagneux, boisé, sources, installations électrique et téléphonique. $18,000. Tél: 521-5632 12-9-77

OFFRES D'EMPLOIS

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

DE MONTRÉAL

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

Principales exigences:
— Très bonne connaissance de la langue française
— Expérience dans le travail général de bureau
— Sténographie et dactylographie
— Initiative et personnalité

Faires parvenir votre curriculum vitae avant le 16 septembre 1977 au Responsable de l'Animation, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

Note
Cette annonce remplace celle parue le 29-8-77 dont le texte n'avait pas été officiellement approuvé par l'administration.

12-9-77

OFFRES D'EMPLOIS

RÉCEPTIONNISTE-DACTYLO

- Âgée de 25 à 35 ans de préférence
- Belle personnalité
- Doit être bilingue

Pour bureau situé à Côte-des-Neiges

Tél.: **731-6449**

12-9-77

RÉCEPTIONNISTE-DACTYLO

— parfaitement bilingue pour travailler dans un musée à Montréal
— diplôme de secrétariat
— expérience non requise
— excellente dactylographie
— intéressée par les arts en général

Prière de communiquer avec
Mme Josée Courtemanche
pour obtenir un rendez-vous à
392-4778 14-9-77

LE CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE

recherche des

SECRÉTAIRES BILINGUES

Compétence:

- Secondaire V, option appropriée;
- Dactylographie-sténo;
- Classement, tenue de dossiers, appels téléphoniques (français-anglais), dictée (français-anglais);
- Autres fonctions connexes

Expérience:

- Au moins 3 ans dans l'industrie

Ces postes demandent occasionnellement des présences en soirées ou fins de semaines

Pour candidature, téléphoner à:
931-6515 12-9-77

ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE)

EXIGENCES:
Editeur recherche personne âgée de 20 à 30 ans, possédant au moins une 12e année ou l'équivalent, mais préférablement un D.E.C. en techniques administratives ainsi que de l'expérience de tenue de livres et de comptabilité.

LE POSTE:
Comptabilité, tenue des inventaires de livres, etc. Assiste le Directeur général dans plusieurs tâches administratives. Le poste sera particulièrement intéressant pour la personne qui recherche un milieu de travail agréable dans une petite entreprise et qui désire acquérir une expérience diversifiée.

LE SALAIRE:
Selon les qualifications et l'expérience

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Les Editions Quinze,
3465, Côte-des-Neiges,
Suite 50, Montréal, Qué. H3H 1T7

ou appeler: **937-6311 et demander Jacques**

P.S. Bureau situé à 2 pas d'une station de métro

12-9-77

Appariteur

Appariteur pour la polyvalente des Baies, Baie-Comeau

FONCTION: Le rôle principal et habituel de l'employé de ce corps consiste à assister le personnel enseignant, le personnel technique et les étudiants en mettant à leur disposition le matériel nécessaire à la réalisation d'expériences et d'activités relatives aux matières enseignées en laboratoire, en atelier ou en stage.

EXIGENCES:
Avoir complété un cours secondaire V, avec option appropriée à la fonction, ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

TRAITEMENT: Minimum $8,445, Maximum $10,137 (Selon scolarité et expérience reconnues)

FIN DU CONCOURS: 15 septembre 1977

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiate
Noter bien que ce poste se terminera le 30 juin 1978

REMARQUES: Faire parvenir documents à l'attention de M. Jean-Marie Boulianne, directeur des services au personnel, en mentionnant le numéro de référence: 04-25-01(1).

12-9-77

Commission Scolaire Régionale du Rivage

275, boul. Lasalle, Baie-Comeau, Qué. G4Z 1Y2 (418) 296-6691

des quatre coins du MONDE

Le choléra se propage

BEYROUTH (Reuter) — Six cas de choléra ont été confirmés au Liban et 13 personnes qui pourraient avoir été contaminées sont en observation.

Le docteur Robert Saaden, directeur du ministère de la Santé, a donné ces chiffres à l'issue d'une réunion présidée par le chef de l'État M. Elias Sarkis et réunissant le ministre de la Santé, M. Ibrahim Sheito, et d'autres responsables.

La Syrie est la plus atteinte par ce fléau, avec près de deux mille cas et déjà 61 décès. Une équipe de l'Organisation mondiale de la Santé est arrivée jeudi sur place pour aider les autorités.

42 nouveaux cas ont été signalés en Jordanie ces dernières 24 heures, a indiqué hier le ministère de la Santé, ce qui porte le nombre des personnes atteintes à 106.

La petite Carlier étranglée

VALENCE, Espagne (Reuter) — La petite Véronique Carlier, quatre ans, fille du consul de Belgique à Valence, dont le corps a été retrouvé jeudi, enterré non loin de la maison familiale, avait été étranglée, a déclaré hier un porte-parole des Carlier.

Selon l'agence de presse espagnole Cifra, qui s'est référée à des sources dignes de foi, la fillette avait été violée, mais cette information n'a pas été officiellement confirmée.

Le porte-parole de la famille a indiqué pour sa part qu'il n'avait pas reçu d'autre information de la police. Celle-ci poursuit ses recherches pour retrouver l'assassin.

Le soleil est rentable

WASHINGTON (AFP) — Le marché potentiel de l'énergie solaire est "très vaste" et cette forme d'énergie pourrait couvrir tous les besoins en électricité d'une municipalité pour l'éclairage des rues, des aéroports et des parkings, indique un rapport préparé aux Etats-Unis pour l'Administration fédérale de l'énergie.

Le rapport, rédigé par les consultants de la société "BDM" de McLean (Virginie) préconise une large diffusion des cellules solaires pour remplacer les générateurs d'énergie conventionnelle sans pour autant construire de vastes centrales alimentant des secteurs étendus.

Il estime que si le gouvernement fédéral inscrivait un crédit de 440 millions de dollars pour l'achat de cellules solaires dans les cinq ans à venir, le prix de revient de cette forme d'énergie pourrait être ramené de $15.50 par watt actuellement à 75 cents.

Le nudisme décontracte

ANNAPOLIS, Maryland (AP) — Les nudistes n'ont pas seulement l'avantage d'être plus bronzés, mais semblent être moins vulnérables à l'hypertension que ceux qui portent des vêtements, selon une association américaine de naturistes.

Un porte-parole de l'association, M. Morris Lieberman, a déclaré que des expériences pratiquées sur les membres d'un camp de nudistes situé à Crownsville (Maryland) au cours des deux dernières années, prouvent que les nudistes sont moins vulnérables que la moyenne des gens.

Alors que la moyenne de ceux qui, au sein de la population américaine, souffrent d'hypertension, est de 17 pour cent, des sondages effectués en 1977 font ressortir que sur 173 nudistes examinés, sept pour cent seulement avaient une tension élevée.

Cartographes ou vampires?

DAR-ES-SALAAM (AFP) — Le relevé cartographique de Dar-es-Salaam, la capitale de la Tanzanie, sera interrompu tant que les cartographes seront considérés comme des "Mumiani", sorte de vampires locaux, par les Tanzaniens superstitieux.

Le ministère tanzanien de la Propriété foncière, du Logement et du Développement urbain a en effet décidé d'interrompre la prise de ces relevés, à la suite de l'agression dont l'un de ses employés a fait l'objet de la part de cinq citoyens, armés de lances et de machettes. L'employé du ministère s'en est tiré avec des coupures diverses.

Ce sont sans doute les instruments de mesure "étranges" dont sont équipés les cartographes qui ont conduit les cinq Tanzaniens à prendre M. Masele pour un "Mumiani".

affaires sociales

230,000 ménages bénéficiaient de l'aide sociale l'an dernier

par Marie Laurier

Selon les dernières statistiques des Affaires sociales en matière de sécurité du revenu, le programme d'aide sociale, en décembre 1976, couvrait 228,554 ménages dont 95,074 familles et 133,470 personnes seules. Comparativement à l'année précédente, on enregistre ainsi une augmentation globale de 21,344 ménages (10.3%). Pour la même période, l'accroissement du nombre de familles a été de 5,779 tandis que l'augmentation du nombre de personnes seules fut de 15,565.

En termes relatifs, l'analyse régionale de l'évolution des effectifs révèle que les deux régions les plus touchées ont été la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec une augmentation de 17.3% du nombre de ménages, et la région du Nouveau-Québec, avec une diminution de 13.5%.

L'étude selon l'âge des bénéficiaires apprend que ce sont les groupes d'âge extrêmes qui enregistrent les variations d'effectifs les plus marquées: 20.2% en plus chez les chefs de ménage âgés de moins de 25 ans, et 4.9% en moins chez les chefs de ménage âgés de 65 ans ou plus. D'autre part, la répartition des ménages fondée sur l'état civil du chef démontre que les plus grandes variations se retrouvent chez les bénéficiaires divorcés (accroissement de 52.1%) et chez les célibataires (hausse de 17.1%).

Quant à l'ensemble des revenus déclarés à l'aide sociale, il a augmenté de 20.3% de décembre 1975 à décembre 1976. Au cours de cette même période, les revenus de travail ont progressé de 11.2%, tandis que le total des paiements provenant des autres programmes de sécurité sociale enregistrait une hausse de 23.7%. Il est à signaler que les plus grandes différences dans les revenus de sécurité sociale ont été observées pour le régime de rentes (augmentation de 40.6%) et l'assurance-chômage (hausse de 33.2%).

Enfin, la prestation moyenne pour le total des ménages est passée de $204.97 à $224.29, soit une hausse de 9.4%, toujours de décembre à décembre 1975-1976.

●

Mois de l'arthrite — En proclamant septembre le "mois de l'arthrite au Canada", M. Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a tenu à rendre un vibrant hommage à la Société contre l'arthrite et à énumérer ses nombreuses réalisations: unités de maladies rhumatismales dans toutes les facultés de médecine au Canada, accroissement du nombre des rhumatologues et contribution à la recherche médicale sur cette maladie. "L'arthrite n'est pas seulement la maladie invalidante d'un petit groupe de personnes, c'est aussi un grave problème sanitaire dans tout le pays", rappelle M. Lalonde dans son message. Il espère que la mission de la Société intitulée "L'arthrite, la victoire est à notre portée" donnera des résultats concrets qui devraient se manifester d'ici une décennie. Enfin, le ministre louange le travail des bénévoles et des spécialistes de la santé qui travaillent à enrayer les ravages de cette maladie chronique au Canada.

La campagne de souscription de la Société d'arthrite-Québec se déroulera du 12 au 23 septembre, sous la présidence de M. J. Michael Scott et c'est le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, qui présidera le lancement officiel de cette campagne, à la Place Ville-Marie, le mercredi 14 septembre, à midi et demi.

●

Prothèses dentaires — Les 20 travailleurs de la Compagnie David Morisette Inc. membres de la CSN ont signé cette semaine leur première convention collective et sont retournés au travail après un lock-out qui paralysait cette entreprise de fabriquants de prothèses dentaires depuis le 17 août. Les nouveaux syndiqués ont obtenu une augmentation de salaire qui les place maintenant au-delà du salaire minimum, ainsi que la sécurité d'emploi.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 10

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE
Fort Lauderdale, Pompano. Condominiums 4-5, vente ou location. 1,000 pieds de la mer.
Annette Lanoue
334-8336
LE PERMANENT
courtier
12-9-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

SUD DE FORT LAUDERDALE BEACH
Face au Yankee Clipper Hotel
MOTEL DE 16 UNITÉS
(1 carré de l'océan)
Propriétaire
3048 Harbor Drive
Ft. Lauderdale, Fla. 33316
Tél.: **(305) 524-1568**
12-9-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

Trust Royal Courtier

CANTONS DE L'EST
SHERBROOKE
Local commercial et industriel, 14,400 pi.ca. terrain 40,000 pi.ca. quartier ouest. **Réjean Vallée: 1-819-565-7872 ou 1-819-563-9834.**
12-9-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST: 65 milles de Montréal, maison canadienne en déclin de bois, 9 pièces, chauffage central à air chaud, 3 arpents $21,000. Tél: 1-819 858-2302 12-9-77

STE-AGATHE: 55 minutes de Montréal par l'autoroute des Laurentides, maison neuve style californien, 5 chambres à coucher, 4 salles de bains, garage. Maison entièrement meublée. Surplombe le lac des Sables avec 300 pieds donnant sur le lac. Court de tennis neuf. Appelez Mark 931-6411 poste 210. 16-9-77

TABLEAUX-PEINTURES

DÉSIRONS ACHETER
Peintures et sculptures
de qualité par artistes canadiens et européens.
Tél.: **934-0413**
12-9-77

TRAVAIL DEMANDÉ

INFIRMIÈRE LICENCIÉE offre ses services dans la région de Québec Tél: (418) 849-2378 16-9-77

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT rue Lajoie face à un parc, cottage semi-détaché, 5 chambres à coucher, 2 garages, tél: 521-9976 14-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-EUSTACHE, bungalow, terrain 6,000 pi. ca., construction de luxe, chauffage électrique, quartier résidentiel, près centre commercial, prêt assuré par la SCHL jusqu'à 95% de la valeur. Tél: 620-0075, après 17 hres 473-1895 25-9-77

LONGUEUIL, grande maison, terrain environ 8,000 pi.ca., bien située, près du métro, aubaine véritable, $31,500, vente privée, tél: 651-0123 16-9-77

L'ASSOMPTION, style canadien, 5 pièces, foyer, terrain 90' x 110', Tél: après 5 heures 589-5137 12-9-77

BEAU DUPLEX 6½, 5½, 3½, Cote des Neiges, $72,000. Tel: 737-0835, 288-0120. 12-9-77

ROSEMONT, 44e Avenue, près Bélanger, duplex 1957, 1X6 libre 2X4, garage, $72,500, salle de jeu finie, tél: 722-3849, 729-1753 12-9-77

STE-ANNE DES LACS — maison type suisse, 5 chambres, terrain 30,000 pi. ca. sur lac privé. Près lac Johanne. Pas d'agent. (514) 435-1220. 12-9-77

PARTICULIER VEND très beau cottage semi-détaché, sur Riv-Sud, à 3 minutes du Pont Champlain, cause transfert. Prix $36,500. Tél: 656-5931 12-9-77

AHUNTSIC: neuve, luxueuse résidence en béton, duplex 7½ - 9½. Idéal pour professionnel. Tél.: particulier 661-0840 15-9-77

STE-JULIE, domaine des Haut-Bois, dans boisé magnifique, 13,500 pieds, bungalow, comprenant foyer et salle de jeu, $43,000, libre immédiatement, tél: 679-4424 12-9-77

AUBAINE, Montréal-Nord, luxueux, split-level, 4 chambres, cuisine, salle à dîner, salon, salle de séjour, sous-sol fini, 3 salles toilette, grand terrain, libre octobre, tél: 327-6413 12-9-77

MAISON PIÈCES SUR PIÈCES, centenaire, grand terrain avec petit lac. Prix: $18,000. condition au comptant. Écrire à: A. Moreux, R.R. no 1, Val-David, Qué. 12-9-77

A ST-LAMBERT, attrayante maison de ville type condominium, 9 pièces, foyer, piscine, garage extérieur. Faites une offre. Rendez-vous soir et fin de semaine. Tél.: 671-8759 ou 658-7483 12-9-77

ST-LAMBERT. Cottage détaché de 3 chambres à coucher, 1½ salle de bains, salle à dîner et salle familiale séparées, foyer, beau terrain, prix $50,000.00. Tél.: 661-3144 et 381-7039. 12-9-77

BOUCHERVILLE, luxueux cottage, construction supérieure, style exclusif, 4 chambres à coucher, superbe salle familiale, au rez-de-chaussée, 2 foyers, magnifique terrain sur golf, aubaine transfert, $85,000. Tél: 655-5306 12-9-77

WESTMOUNT. Exceptionnellement bien située, toute équipée, résidence privée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté, superficie totale environ 11,500 pi. ca. Le tout pour $179,500. Appelez à 488-7256 ou 937-1494 Vente privée. 12-9-77

ANNONCEZ DEMAIN DANS LE DEVOIR QUELQU'UN VOUS LIRA

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU LAVAL

Spacieux et magnifique bungalow bâti sur un très grand terrain boisé. Site enchanteur, situé à la Ferme Ste-Thérèse.
— Dix minutes de Montréal; endroit recherché.
— à 1000 pieds d'un tennis, piscine et parc privé.
— A voir absolument, occupation immédiate.
Valeur de $140,000.00
RÉDUIT AU PRIX RIDICULEMENT BAS DE $109,000 OU MEILLEURE OFFRE
Hypothèque disponible $96,000.
Location possible avec option d'achat si désiré.
Renseignements:
332-3738 ou 272-6151 12-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 11 septembre 1977
de 14:00 à 17:00 hres
OUTREMONT
50 Nelson
Joli cottage 10 pièces, salon avec foyer, sous-sol fini, boiseries chêne, jardin ($75,000). Votre hôtesse, **T. LaBossière: 735-6381 ou 737-2280.**
FIDUCIE du QUÉBEC
courtier 12-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

N.D.G.
Excellent revenu. **Duplex 5½-6½,** belles boiseries, foyer naturel, etc. **Marie Desforges: 484-2465 ou 487-3400**
PLACE DU CHAZEL
Détaché, pierre et brique, **"split-level" splendide,** à vendre ou à louer $750. par mois. 4 chambres, salle de jeux avec bar et foyer, garage, 2 autos, allée chauffée. **Hélène Smolak: 735-2681 ou 334-4804**
12-9-77

LAC MEMPHREMAGOG
Propriété avec 225' de façade sur le lac, **construction dans un site formidable.** Vue magnifique du lac et des environs. Bien située pour les sports d'été et d'hiver. Prix: $50,000. Contacter: **Allan Channell, 819-843-4785.**

AUSTIN, Qué.
Terrain libre sur chemin Austin, bien situé, propriété de 30 acres boisés, surplombant le lac Memphémagog. Prix: $28,000. à termes. Contacter: **Allan Channell 819-843-4785.**

MAGOON'S POINT Lac Memphrémagog
Grand cottage partiellement hivernisé, situé sur 75' de façade sur le lac, offrant: 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle à manger en pin noueux, foyer, vue magnifique sur lac et Owl Head, solidement construit. Accessible l'hiver. Prix: $60,000. Contacter: **Allan Channel: 819-843-4785.**
CROWN TRUST
courtier 13-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL
6 logements en brique, chauffage électrique payé par locataires. Revenu: $12,000. Demandez **Gilberte ou Gaston: 651-5300 ou 468-3385 ou 678-9807**
MONTRÉAL TRUST
courtier 12-9-77

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche, 11 septembre
de 2 à 5 p.m.
BELOEIL
196 rue Loiselle
Près du boulevard L'Heureux et Bernard Pilon. Magnifique split, 8 pièces, très propre, terrain 7,110 pi.ca. Prix intéressant. Transfert. **Fernand Balade: 467-1120 ou 464-1262**
MONTRÉAL TRUST
courtier 12-9-77

WESTMOUNT-EN-HAUT
Résidence unique "Coach house", brique et pierre, grand terrain paysagé, salon 25' x 22', foyer pierre, plafond cathédrale, solarium chauffé, foyer B.B.Q. pierre et sundeck environ 22' x 12'. Cuisine moderne 14' x 13.8 attenante à autre sundeck, 3 chambres avec tapis. 3 salles de bains tuile, plomberie et filage neufs, chauffage électrique, garage chauffé. Doit être vue pour être appréciée. Vente privée. $200,000.
Tél: **932-1783**
12-9-77

UN DOMAINE RÉSIDENTIEL PRESTIGIEUX
Offrant les sports d'été et d'hiver dans un environnement protégé.
MONTVILLAR SUR LAC — ST-SAUVEUR DES MONTS
Renseignements:
M. René Ferron
1-227-5203
Après la sortie 60 de l'autoroute, roulez 3 milles sur le chemin du Lac Millet. 12-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RICHELIEU MONT ST-HILAIRE
Au 370 Richelieu, entre la rivière et la montagne. **Cottage à la française,** typique de la région. Grand terrain, jardin, potager avec serre. Dans un environnement exceptionnel. **André B. Thomas: 866-9641 (bu) ou 731-6307 (rés)**
TRUST GÉNÉRAL
courtier 12-9-77

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

WESTMOUNT
Près métro, cul-de-sac paisible. **Charmante maison de ville détachée,** 2 foyers, 4 chambres à coucher. **Mme U. Clabon: 935-8541, rés: 733-6745.**

CANDIAC
Parc Laurier. Très spécial. Bungalow 4 chambres, foyer circulaire. Chauffage électrique. **Décoration superbe.** Plusieurs extras. MLS. **Raymonde Rajotte: 659-2961 ou 659-2825**
12-9-77

WESTMOUNT
AVENUE BRUCE, rue cul de sac, cottage, 3 chambres, beau salon, salle à manger séparée et cuisine fonctionnelle, complètement rénové, toiture neuve. Jardin et parking. Planchers refaits varathane. **Construction solide, de bon goût et ensoleillée.** A 2 pas d'un parc. MLS. Occupation immédiate. $48.500.
Isabelle Lafrenière
courtier
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera"
13-9-77

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 11 septembre
de 2 à 4 p.m.
ST-HILAIRE
907 Malo
(Stoneridge) Maison très luxueuse, située dans secteur recherché dans la montagne. Cottage en brique blanche. 10 pièces, salle familiale, foyer en pierre. 5 chambres, 4 salles de bains. Garage double. Intercom. Magnifique terrain 16,000 pi.ca. 11 pommiers, etc. Faut sacrifier. Prix: $72,500. ou offre. Inf: **Richard Hinch: 672-0321 ou 672-4170**
12-9-77

OUTREMONT-EN-HAUT
Spacieux cottage en brique, rez-de-chaussée: salon, salle à manger, cuisine ultra-moderne, boudoir, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains, 1 "powder-room", salle familiale, 9 foyers naturels, planchers et boiseries en chêne, terrain de 35,000 pc. avec piscine. Idéal pour réceptions.
Très beau cottage en brique de 6 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, très beau sous-sol, avec foyer naturel, 2 garages, petit jardin, à proximité de 2 parcs.
PARC VIMY
Cottage en brique, semi-détaché, 5 chambres à coucher, salon, foyer naturel, salle à manger, cuisine. Sous-sol fini, boiseries et planchers en chêne, garage. En excellente condition.
Stella Mongeau
849-4553 ou 342-5747
SHERBROOKE TRUST
courtier 12-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VOISINAGE COLLÈGE MARIE-DE-FRANCE
Duplex luxueux, construit en 1956, salon 12' x 22', salle à manger 13' x 18', chambre principale 13'x18', 3 placards, salle de bain, 2 autres chambres, cuisine très bien aménagée 11' x 22' incluant coin à buanderie. Salle de jeux 24' x 24'. Haut loué: $510. **Occupation bas pour acheteur.**
ISABELLE LAFRENIÈRE
courtier
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera".
12-9-77

ST-LAURENT
Duplex de luxe, Ward et St-Aubin, 2 x 6½, avec bachelor. Revenu: $10,200.

ILE PERROT
Bord de l'eau. Terrain 37,000 pi. ca. Pointe du Domaine, prêt pour construction.

ROSEMÈRE
Bungalow, style Californien, 9 pièces, 2 salles de bains, très spacieux. Terrain 20,000 pi. ca.
Annette Lanoue
334-8336
LE PERMANENT
courtier
12-9-77

WESTMOUNT
Maison attachée, 7 pièces. Excellent état. Près transport et magasins. Jardin. Prix d'approche: $64,500. MLS. Appelez **Jack Ingham: 842-8366 ou 935-0768**

VALDURN
325 pieds sur le lac Cornu, **chalet en cèdre** de 3 chambres à coucher. Construit pour le propriétaire, endroit recherché. **Gracia Kristof: 842-8366 ou 933-3400.**
CROWN TRUST
courtier
12-9-77

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 11 septembre
de 2 à 4 p.m.
BELOEIL
A deux pas du centre d'achats, **bungalow de qualité,** foyer Franklin. 9 pièces, hypothèque 6¼%. **Huguette St-Germain 467-1120 ou 584-3456**

CARIGNAN
Propriété très spéciale, éloignée de la route, grand terrain, plein d'arbres, bord du Richelieu, foyer, terrasse suspendue. $79,000. **Huguette St-Germain: 467-1120 ou 584-3456**

ST-MARC-SUR-RICHELIEU
Vivre sans le bois ou presque, 18 milles de Montréal, **bungalow de cèdre meublé.** $26,000. **Huguette St-Germain: 467-1120 ou 584-3456**
MONTREAL TRUST
courtier 12-9-77

VILLE MONT-ROYAL
Split-level construit selon spécifications. Sous-sol: fini en pin noueux avec bar, salle de musique et cuisine, pin noueux, équipée. 3 grandes chambres, grands placards, 2½ salles de bains. Den en pin noueux ouvrant sur patio sur immense jardin paysagé. Cuisine principale en pin noueux avec salle à manger. Côtés et fenêtres Rusco, colonnes en acier, toit neuf, système d'alarme et garage 2 places. En excellente condition.
Appeler le propriétaire à:
737-4026 après 5 P.M.
12-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT AVE McDOUGALL
Maison familiale, 10 pièces, 5 chambres à coucher, boiseries en chêne fenêtres Rusco, 2½ salles de bain, cuisine moderne et buanderie toute équipées, sous-sol fini avec foyer, garage. Vente privée. Tél: 272-9015
14-9-77

NOUVEAU-BORDEAUX
Triplex, 1964, 2 x 4, 1 x 6½, bien planifiés, électrifiés, toilette 1½, sous-sol isolé, garage 2 places. Hypothèque discutable. Comptant: $15,000.
Visites vendredi soir, dimanche après-midi: 12, 273 Valmont, une rue est de l'Acadie.
Tél: **254-6971**
12-9-77

CHAMBLY
Avis aux professionnels. **Résidence de ville, chaude et accueillante.** Salon split avec foyer, 2 salles de bains. Bureau et salle d'attente aménagés. Lignes téléphoniques déjà installées. Le tout d'une propreté remarquable. MLS. **Judith Cormier: 658-0688.**
TRUST ROYAL
courtier 12-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CANDIAC
Parc Laurier. Superbe propriété. 11 pièces, 3 chambres de bains. Foyer double, garage double. Bien paysagé. **J.J. Robitaille: 671-0978 ou 672-6450**
MONTRÉAL TRUST
courtier 12-9-77

N.D.G.
Adjacent à Westmount
Beau duplex en brique, semi-détaché, 6½-8, 1½, parfaite condition, porte-patio donnant sur terrasse. A voir. MLS. **Louise Lacas: 487-5842 ou 735-6381.**
Fiducie du Québec
courtier 12-9-77

BORD DE L'EAU
AHUNTSIC face à la rivière, cottage 8 pièces, $85,000. 2½ salles de bains, sous-sol fini, foyer, garage. Près Métro. Pas d'agent. **Tél.: 389-0373, sur rendez-vous seulement.**
12-9-77

OUTREMONT
Chemin Ste-Catherine. **Magnifique cottage, 10 pièces.** Idéal pour professionnel. Sous-sol bureau, salle d'attente avec entrée séparée. **Françoise Perras: 672-6450 ou 655-5959**
MONTRÉAL TRUST
courtier 12-9-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

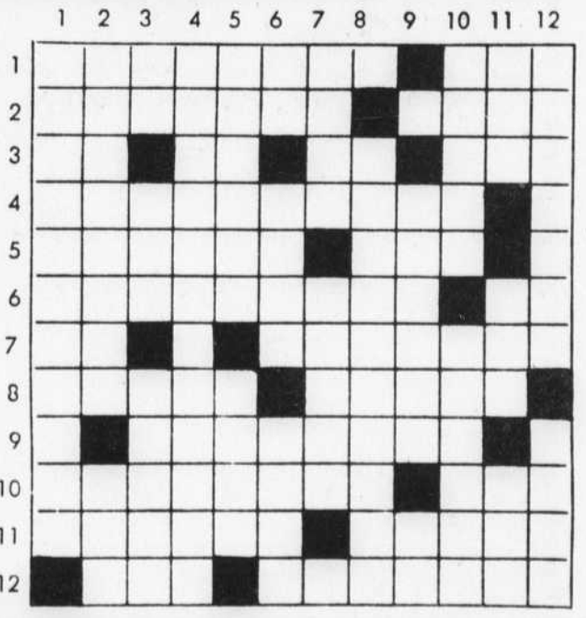

Horizontalement
1—Relative au fémur. — Terrain sur lequel on marche.
2—Sel de l'acide oxalique. — Observe secrètement.
3—Rhodium. — Quatre. — Technétium. — Interjection.
4—Qui a la forme d'un champignon.
5—Fille de Minos. — Ils.
6—Faite ou répétée plusieurs fois. — Venu au monde.
7—Double règle. — Rendre plus large.
8—Grand bateau de Noé. — Chamois des Pyrénées.
9—Abondance de biens.
10—Elle a les cheveux roux. — Terminaison.
11—Femme. — Grappe de raisins.
12—Époque. — Augmente le diamètre d'un cylindre pour faire disparaître l'ovalisation due à l'usure.

Verticalement
1—A forfait.
2—Exciter. — Trou dans le mur.
3—A moi. — Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Partie du sang qui se coagule.
4—Qui appartient à l'oligarchie.
5—Ravagea un terrain par des ravines. — Anciens boucliers.
6—Astate. — Solennité. — Temps récemment écoulé.
7—Mère d'Artémis et d'Apollon. — Habitant d'une île.
8—Fera des crevasses.
9—Changeras de poil, en parlant de certains animaux. — Aluminium.
10—Insecte. — Ente.
11—Personne sotte. — Habitation. — Eux.
12—Tromper. — Charge d'un âne.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	O	C	■	P	R	O	V	E	R	B	E
2	E	R	A	F	L	U	R	E	■	A	I	L
3	P	A	D	O	U	■	I	R	A	I	■	L
4	E	C	A	R	T	E	L	E	R	■	G	E
5	U	L	V	E	■	U	L	U	L	E	R	■
6	P	E	R	S	E	■	O	X	Y	D	E	R
7	L	■	E	T	R	O	N	■	I	C	I	■
8	E	M	■	I	S	O	■	O	S	T	■	Z
9	M	U	R	E	■	G	O	S	I	E	R	■
10	E	G	A	R	I	O	N	S	■	R	A	S
11	N	I	D	■	O	N	D	U	L	A	N	T
12	T	R	A	I	N	E	E	■	A	S	I	E

Chrysler du Canada compte profiter pleinement du boom

transport

par GUY DESHAIES

Lente à réagir devant la crise de l'énergie en 1973 et, conséquemment, devant la demande accrue de petites voitures économiques, Chrysler Corporation des États-Unis s'était trouvée dans une situation financière périlleuse en 1973 et 1974 et sa reprise du marché s'était faite in extremis par des contrats de fabrication donnés à la société Mitsubishi du Japon pour les sous-compactes Colt.

En revanche au Canada, Chrysler of Canada augmente ses ventes chaque année depuis cinq ans et se trouve en deuxième position après General Motors depuis 18 mois. En 1976, Chrysler a vendu 25% des voitures achetées au Canada dont 29% des voitures vendues au Québec, les Québécois affichant une étonnante préférence pour les produits Chrysler qui sont encore lourds et puissants dans une bonne proportion de l'éventail des voitures proposées au consommateur.

Cette année Chrysler of Canada prévoit une autre année record de ventes au Canada avec un éventail de 17 marques de voitures dont deux toutes nouvelles sous-compactes de luxe construites par Mitsubishi: la Plymouth Sapporo et la Dodge Challenger. Ces deux voitures très belles d'allure sport sont luxueuses malgré leur taille et elles viendront concurrencer les Datsun 280 et Toyota Cirrica dans la catégorie des sportives de $6,000 à $7,000. En janvier 78 Chrysler offrira une nouvelle Colt (de Mitsubishi) familiale plus longue et plus élégante à quatre portières.

Mais dans le domaine des sous-compactes Chrysler vient de commencer la fabrication de deux nouvelles petites voitures la Dodge Omni et la Plymouth Horizon qui seront les premières petites voitures de Chrysler fabriquées en Amérique du Nord. Elles seront également offertes en janvier prochain. Pour le reste les compactes Volare et Aspen occupent les 2e et 3e rangs de toutes les voitures vendues au Canada et on peut dire qu'elles ont contribué à la relance phénoménale des produits Chrysler en Amérique depuis deux ans.

Mais comme GM et Ford Chrysler est aux prises avec le dédoublement des modèles par marque et pourrait très bien offrir 7 ou 8 marques représentant réellement ses modèles.

La Plymouth Fury et la Dodge Monaco sont une même et identique voiture; même chose pour Volare et Aspen, pour Sapporo et Challenger et pour Plymouth Caravelle (exclusif au Canada) et Dodge Diplomat. L'existence de ces voitures sosies vient d'un facteur historique de regroupement de marques et s'explique encore aujourd'hui par l'existence de concessionnaires Dodge et Plymouth. Le consommateur selon les experts demande encore cette variété même si elle est complètement fausse. Le résultat aberrant de cette situation qui permet les pirouettes de la mise en marché sont qu'au Canada présentement les 30 manufacturiers étrangers et nord-américains d'automobiles offrent aux consommateurs 145 marques d'autos et des milliers de modèles divers.

Mais le consommateur n'est plus seul à demander. M.C.O. Hurley, président de Chrysler Canada a déclaré hier à Toronto, en présentant les modèles 78 à la presse: "Autrefois nous construisions des voitures pour le consommateur. Aujourd'hui nous les construisons selon les exigences des gouvernements. Heureusement, a-t-il ajouté à la blague ils ne nous ont pas encore dit quel choix de couleurs nous devrons offrir".

Mais les exigences et les échéanciers restreints du Congrès américain sur l'économie d'essence et sur la sécurité de même que le programme anti-rouille volontaire du gouvernement canadien signifient pour les constructeurs des programmes de recherche qui se reflètent tôt ou tard sur le consommateur soit par le prix soit par des équipements qui n'ont pas été suffisamment mis au point.

Quoi qu'il en soit Chrysler, malgré son goût pour les grosses voitures, réduit comme les autres le poids de ses voitures, même les intermédiaires lourdes comme Le Baron et Cordoba, aux fins de réduire la consommation d'essence. L'emploi de l'aluminium comme nous l'ont démontré les ingénieurs de Chrysler à Toronto est de plus en plus fréquent, et les propriétaires de certains modèles Chrysler 78 ne s'étonneront pas d'avoir des cylindres de freins ou des tubulures d'échappement (manifold) en aluminium plutôt qu'en fonte.

Chrysler n'a dit ni oui ni non au gouvernement canadien sur le programme anti-rouille mais les ingénieurs ont expliqué que les procédés de Chrysler jusqu'à présent avaient permis d'offrir des voitures qui résistaient bien à la corrosion et que désormais les caissons d'ailes et de portières seraient en acier galvanisé sur la face intérieure ce qui empêchera la rouille de transpercer la tôle durant les cinq premières années de vie de l'auto dans nos climats.

Mais outre les modèles nouveaux de Chrysler en 78 au chapitre des petites voitures comme Sapporo, Challenger, Omni et Horizon et le modèle Magnum XE, une grosse sportive de luxe à rendement optimal qui remplace la Charger, Chrysler n'offre pas de grandes nouveautés si ce n'est au chapitre de l'électronique et particulièrement des radios qui sont fabriquées par la compagnie grâce aux contrats d'équipements électroniques qu'elle a reçus de la NASA il y a quelques années.

On sait que Chrysler a développé énormément l'électronique dans le domaine de l'automobile comme les systèmes d'ignition électroniques qu'elle a été la première à offrir en Amérique.

Cette année elle propose trois modèles de radio AM/FM et CB à 40 canaux intégrés dans le tableau de bord dont un modèle à ordinatrice doté d'un centre de mémorisation pour la syntonisation des fréquences et la recherche des stations émettrices. Les montres de Chrysler sont également électroniques avec une fiabilité de plus ou moins 60 secondes par mois. Il y a aussi en équipement standard sur la plupart des modèles un système dit "Burn Lean" qui, par électronique, règle l'avance de l'explosion du moteur selon l'accélération et le rapport de puissance demandée pour réduire la consommation d'essence.

Dans le même ordre d'idées Chrysler propose cette année une sorte d'embrayage mécanique sur les transmissions automatiques qui permet de transmettre directement au moteur le changement de rapport sans faire glisser les convertisseurs de couple des transmissions classiques ce qui crée un peu l'impression d'un changement de vitesse manuel quoique automatique. Cet équipement réduit aussi la consommation d'essence.

Chrysler ne fabrique plus depuis deux ans de véhicules lourds et de gros camions mais en 76 ses ventes de petits camions utilitaires ont augmenté de 241% par rapport à 75. Pas étonnant qu'on ait construit en vitesse une nouvelle usine de petits camions à Windsor au coût de $48 millions et qui sortira 300 unités par jour à compter des prochains mois.

Enfin, une initiative intéressante et étonnante de cette société qui emploie près de 20,000 Canadiens, c'est son système de transport en commun pour les travailleurs des usines de Windsor. La compagnie a dit carrément à ses travailleurs d'éviter de prendre leur auto pour se rendre au travail aux fins de réduire la consommation d'énergie, la pollution et l'encombrement des voies publiques aux heures de pointe. Elle a mis au point un système de location de fourgonnettes à ses employés, soit 25 fourgonnettes Dodge de 12 places chacune.

En douze mois ce programme de transport public, qui ressemble un peu au transport des écoliers, a permis l'économie de 100,000 gallons d'essence et l'énergie consommée par passager-mille a été de 50% moindre que celle consommée par les autobus de transport en commun dans une ville normalement. M. Hurley a déclaré que cette initiative paraissait singulière de la part d'un fabricant d'autos mais il a rappelé que Chrysler fabriquait aussi ces fourgonnettes dont le facteur de charge permet cette économie par passager-mille.

En gros Chrysler offre une gamme très complète de produits cette année dans des modèles de qualité et de finition soignée ce qui devrait maintenir les ventes de cette compagnie dans sa lancée des derniers mois et lui faire pleinement profiter de la hausse du marché de l'automobile prévue pour 1978.

La Plymouth Sapporo de Chrysler, la grande nouveauté en 1978 dans le domaine de la petite voiture de luxe.

L'imbroglio syndical s'aggrave chez Pascal

par Louis-Gilles Francoeur

Le Congrès du travail du Canada a menacé hier l'administration des quincailleries Pascal d'un boycottage à l'échelle nationale si le climat de travail et les relations avec le syndicat reconnu légalement ne s'amélioraient pas rapidement à cet endroit.

Cette menace, la première du genre du CTC au Québec, a été proférée par le vice-président de cet organisme, M. Julien Major, qui se portait à la défense d'un syndicat affilié directement à cet organisme en dépit d'un imbroglio juridique sans précédent.

Les représentants syndicaux ont par ailleurs illustré la tension qui règne à leur avis dans les magasins de la chaine bien connue en demandant au ministère de la Justice une enquête complète sur un incident qui a coûté la vie récemment à Sam Peters qui travaillait à l'entrepôt de Pointe-Claire. Ce dernier, selon la police est mort de ses blessures à la suite d'une chute qui serait sans rapport avec une bagarre, survenue quelques minutes plus tôt.

Le syndicat, qui a recueilli des versions contradictoires, notamment de spécialistes, établit clairement un lien entre cette bagarre et la chute du syndiqué, qui a tombé d'une hauteur de quatre pieds. Selon un médecin interrogé par la famille du défunt, les lésions crâniennes du blessé dépassaient en importance celles constatées par les médecins dans les pires accidents de voiture. D'autres personnes auraient parle de coups de bouteille et de coups de pied au visage.

Les représentants du CTC trouvent insuffisante l'enquête du coroner, qui doit débuter le 16 septembre pour tirer cette affaire au clair. Ils se disent convaincus que tous les témoins n'ont pas été visités et interrogés à fond, dont un certain Smith, qui fut relâché immédiatement après son interrogatoire.

De plus, ils affirment que la compagnie a falsifié le rapport remis à la Commission des accidents de travail. Les journalistes ont pu constater que le document en question, obtenu par le syndicat, ne mentionnait pas à titre de témoin la personne avec qui la victime s'est bagarrée dans les minutes ayant précédé sa chute. Le rapport en question a été signé par un représentant des magasins Pascal.

Cet incident n'est que le détonateur public d'une crise plus ancienne entre les magasins Pascal et le mouvement syndical. En effet, deux syndicats se sont présentement la lutte pour la représentation des employés de cette chaine, une bataille juridique pleine d'ailleurs de précédents inquiétants.

Les employés de Pascal étaient autrefois représentés par un syndicat indépendant qui, en novembre 1973, décidait de s'affilier au CTC. Le ministère québécois du Travail a reconnu cette affiliation mais un groupe d'employés tente depuis plusieurs années, grâce à l'ancien nom du syndicat, d'empêcher le local 1683 du CTC de faire son travail de représentation.

En 1975, le CTC décidait de mettre son nouvel affilié en tutelle à la suite d'irrégularités dénoncées par les syndiqués. Pascal a alors profité de la situation trouble créée par cette tutelle pour suspendre le versement des cotisations, en contravention des lois québécoises. Par la suite, selon le CTC, les cotisations ont été en partie remises aux tenants du syndicat indépendant, qui tente grâce notamment à un versement de $10,000 d'empêcher le syndicat en place de négocier en contestant sporadiquement son accréditation. Mais chaque fois que le tribunal du travail vient pour trancher le litige, le syndicat indépendant retire sa requête et la représente sous une autre forme le lendemain. Le syndicat du CTC dit avoir la preuve écrite que les $10,000 de cotisations ont été versés au syndicat de boutique, non accrédité, par le truchement d'un important bureau d'avocats montréalais.

Depuis quelques mois, Pascal a réglé le problème des cotisations à sa façon en cessant définitivement de percevoir toute forme de cotisations en dépit de la légalité de l'accréditation obtenue par le syndicat du CTC.

L'affaire se complique encore du fait que Pascal a décidé de signer deux conventions collectives, l'une avec le syndicat affilié au CTC et l'autre avec le syndicat indépendant. Le ministère du Travail a reconnu ces deux contrats de travail même si la loi lui fait une obligation de n'en sanctionner qu'une seule. Il n'est donc pas surprenant que les représentants du CTC aient requis hier avec vigueur une intervention exceptionnelle du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, dans ce dossier.

Les représentants syndicaux ont de plus présenté à la presse six militants congédiés récemment à cause de leurs activités officielles au sein du syndicat. Ce type de renvoi menacerait tous ceux qui oeuvrent pour la structure syndicale de sorte que la reprise de ses activités normales est à peu près impossible dans cette entreprise.

Enfin, privé de ses cotisations, le syndicat ne peut plus payer ses propres cotisations à la FTQ et au CTC.

Grève du zèle à Saint-Bruno

Les 23 policiers de Saint-Bruno ont déclenché hier une grève du zèle pour hâter le renouvellement de leur contrat de travail, échu depuis le début de l'année en cours.

Les policiers ont décidé de ne répondre qu'aux appels d'urgence jusqu'à nouvel ordre. Les édiles municipaux, pour leur part, n'ont pas encore jugé la situation dramatique au point de faire appel à la Sûreté du Québec. Toutefois, selon une source bien renseignée, des pourparlers ont débuté qui pourraient constituer le prélude à une prise en charge du corps de police municipale si la situation venait à se détériorer.

Les policiers de Saint-Bruno ont rencontré jusqu'ici les négociateurs de la municipalité à huit reprises, dont deux fois depuis le début de la conciliation.

Les pourparlers achoppent sur trois sujets, à savoir les salaires, le système de promotion et les horaires de travail.

Du côté salaire, les policiers, actuellement payés $310 par semaine, voudraient obtenir la parité avec leurs collègues d'autres municipalités de la Rive-Sud qui, comme à Brossard, ont obtenu quelque $350 par semaine. Une telle augmentation équivaudrait à une hausse hebdomadaire de 12%. La municipalité a offert de son côté une augmentation de 7%, qui a été refusée.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waquih Boulos C.A.
—
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Ouellette C.A.
Jacques R. Chadillon C.A.
Jacques Joval C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Bani C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

GOETHE INSTITUT MONTREAL
COURS D'ALLEMAND
à partir du 26 septembre 1977
• COURS DE LANGUE
• COURS DE CONVERSATION
• COURS DE LECTURE
Inscriptions en cours
Place Bonaventure
Entrée LaGauchetière & Université
Renseignements: 866-1081

COURS CULTURELS POUR ADULTES
• LECTURE RAPIDE (D. Massé)
— Mercredi soir, 19:00 hres à 22:00 hres
— 30 heures, $50.00
— Séance d'information et inscription le 28 septembre, à 19:00 hres
• LITTÉRATURE ET ANGOISSE
— Mercredi soir, 19:00 hres à 21:00 hres
— 20 heures, $30.00
— Professeur: Yordan Kostakeff
• ANTI-PSYCHIATRIE ET FOLIE
— Mardi soir, 19:00 hres à 21:00 hres
— 10 heures, $25.00
— Professeur: Gérard Gélinas
• PHOTO-LAB (INITIATION)
— Mercredi soir, 19:00 hres à 22:00 hres
— 30 heures, $75.00
—20 places seulement
— Professeur: F. Deschenes
• PHOTO-PRISE DE VUE
— Lundi soir, 19:00 hres à 22:00 hres
— 30 heures, $75.00
— 20 places seulement
— Professeur: Harry Barrash
Début des cours: 26, 27, 28 septembre.
Le Collège se réserve le droit d'annuler tout cours ou le nombre des candidats est insuffisant.
Renseignements: Jour: 284-7258
Soir: 284-7265
cégep du vieux montréal

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
88 EST- RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL (127)
RENSEIGNEMENTS
866-1836
Début des cours le 19 septembre
Permis no 749514 Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
ÉDUCATION POPULAIRE
Activités socio-culturelles
— Sérigraphie
— Céramique
— Décoration Artisanale I
— Décoration Artisanale II
— Décoration d'intérieur
— Lecture rapide
— Taille des Pierres Précieuses
— Tapisserie
— Rencontres musicales
Éducation physique
— Conditionnement physique
— Entraînement physique
— Badminton
— Tennis
— Yoga
— Golf
— Volley Ball
INSCRIPTIONS: 13 et 14 septembre de 9h00 à 11h00 - 13h30 à 16h00 - 19h00 à 20h00
DÉBUT DES COURS: Semaine du 19 septembre.
ACTIVITÉS POUR LE 3e ÂGE
— Conditionnement physique
— Relations humaines
Inscriptions: téléphoner à 463-1840
Date du début: semaine du 3 octobre
POUR TOUT RENSEIGNEMENT: 463-1840
Collège Édouard-Montpetit
945 Chemin Chambly, Longueuil

Déjeuners d'hommes d'affaires
Tennis
• 4 minutes du centre-ville
• 16 terrains à surface coussinée
• Bains tourbillon/sauna
• Le "Café Smash" casse-croûte
• Carte de Crédit
• Frais d'inscription et de terrains raisonnables
Club de Tennis Intérieur de l'Ile des Soeurs 769-0314 769-5163

Expos 2, Pirates 1

Dues gagne à son premier départ

PITTSBURGH (d'après AP) — Le jeune lanceur Hal Dues n'apportera peut-être pas la solution à tous les problèmes des Expos, mais sa performance hier soir à sa première présence dans les ligues majeures reste un élément de réconfort pour le gérant Dick Williams.

Récemment rappelé des Metros de Québec de la Ligue Eastern, Dues a lancé durant six manches, accordant un seul point et six coups sûrs aux Pirates, qui ont baissé pavillon 2-1 face aux Expos de Montréal.

Dues a du reste fort bien espacé ses coups sûrs puisque les Pirates n'ont pas réussi plus d'un coup sûr une seule fois au cours d'une même manche. Les Pirates ont marqué leur unique point à la troisième manche à la suite d'un double de Ed Ott, d'un retrait facultatif au champ intérieur, et d'un simple de Frank Taveras.

Dues a largement contribué à son succès en retirant cinq Pirates sur des prises et en ne commettant qu'un seul but sur balles. Une statistique très révélatrice.

Un double de Andre Dawson à la troisième manche a assuré les deux points des Expos. Dawson a du reste obtenu un second double plus tard dans le match. Au total, les Expos ont frappé sept fois en lieu sûr contre huit pour les Pirates. Don Stanhouse a succédé à Dues à la septième manche, limitant les Pirates à deux coups sûrs seulement. Odell Jones, 3-7, a été débité de la défaite.

À la suite de ce revers, les Pirates accusent un retard de sept parties sur les Phillies de Philadelphie.

Ailleurs dans la Ligue nationale hier, Dusty Baker a claqué un circuit de trois points et Tommy John a inscrit sa 18ème victoire de la saison et les Dodgers de Los Angeles ont vaincu les Reds de Cincinnati 4-1, réduisant ainsi à huit leur chiffre magique en vue de la conquête du championnat de la section Ouest. Le 25ème circuit de Baker a effacé une avance de 1-0 des Reds et a de plus mis un terme à la série de cinq victoires consécutives de Fred Norman, 14-11. John a pour sa part inscrit sa 12ème victoire à ses 13 dernières décisions, assurant aux Dodgers une priorité de 13 parties et demie sur les Reds.

Greg Lusinski a cogné ses 34ème et 35ème dont un premier au cours d'une première manche de six points, et a ajouté cinq points produits dans la victoire de 11-4 des Phillies de Philadelphie sur les Cards de St-Louis. Steve Carlton a inscrit sa 21ème victoire de la saison, un sommet dans les majeures. Le brillant lanceur gaucher a de plus retiré les frappeurs sur des prises, bien qu'il ait accordé des circuits à Garry Templeton, Ted Simmons et Ken Reitz.

Carlton, un sérieux candidat au trophée Cy Young, aurait par ailleurs signé un contrat de quatre ans avec les Phillies, lui garantissant un salaire annuel de $250,000. Ce contrat, signé en mars dernier, ferait de Carlton le deuxième lanceur le mieux rémunéré du baseball, après Jim Catfish, Hunter des Yankees de New York.

Un circuit de deux points du frappeur suppléant Gene Clines a permis aux Cubs de Chicago de vaincre les Mets de New York 10-6. Manny Trillo a soutiré un but sur balles à Bob Apodaca, 3-7, au début de la neuvième manche, puis George Mitterwald a réussi un coup sacrifice, qui a été suivi du circuit de Clines, son troisième de la saison. L'as de la relève des Cubs Bruce Sutter, 7-1, a mérité la victoire, sa seconde en deux jours. Les Mets avaient créé l'égalité à la neuvième alors que Steve Henderson a commencé la manche avec un double. Suttar, venu en relève, a retiré le frappeur d'urgence Ron Hodges sur trois prises, mais John Stearns a réussi un double faisant marquer Henderson.

Jeff Burroughs a produit quatre points à l'aide d'un circuit et d'un ballon-sacrifice, menant les Braves d'Atlanta à une victoire de 8-6 sur les Padres de San Diego. Burroughs a haussé son total de points produits à 105, le plus fort total depuis les 118 de Hank Aaron réalisés en 1971. George Hendrick et Mike Champion ont réussi un circuit chacun pour les Padres.

Joe Niekro a lancé un match de quatre coups sûrs, conduisant les Astres de Houston à une victoire de 6-1 sur les Giants de San Francisco. Il s'agissait de la neuvième victoire de Niekro en 11 matches, cependant que les Astros en étaient à leur 13ème gain en 15 parties. Jose Cruz a réussi un circuit pour les Astros.

L'étonnante Wendy Turnbull affrontera Chris Evert en finale de Forest Hills

NEW YORK (Reuter) — Logiquement qualifiée, l'Américaine Chris Evert affrontera aujourd'hui en finale du simple dames des championnats des États-Unis l'Australienne Wendy Turnbull, révélation de Forest Hills cette année.

L'Américaine Chris Evert, à d., est félicitée par la Néerlandaise Betty Stove, qu'elle a vaincue 6-3, 7-5, en demi-finale des championnats de tennis des États-Unis, hier, à Forest Hills. (Téléphoto AP)

Après avoir sorti l'Américaine Rosemary Casals et la Britannique Virginia Wade, championne de Wimbledon, Mlle Turnbull, tête de série numéro douze, a éliminé hier la Tchéco-américaine Martina Navratilova 2-6, 7-5, 6-4.

L'Australienne de 24 ans, qui est une des joueuses les plus rapides du monde, a rattrapé tout ce que son adversaire pouvait envoyer et a forcé Navratilova à commettre de nombreuses erreurs.

Chris Evert, invaincue depuis 112 matches sur terre battue, disputera sa troisième finale consécutive. Malgré le vent et bien qu'elle n'ait pas livré un de ses meilleurs matches, elle a finalement battu 6-3, 7-5 la Hollandaise Betty Stove très accrocheuse.

Le titre du double messieurs est revenu aux Sud-africains Bob Hewitt-Frew McMillan qui ont battu la paire Mexicano-américaine Raul Ramirez-Brian Gottfried.

La finale du double dames sera inédite. Elle opposera la célèbre transsexuelle Renée Richards et sa compatriote américaine Bettyann Stuart — qui ont battu Lele Forood (E-U, Raquel Giscafre (Arg) 7-5, 5-7, 6-1 — aux perdantes d'hier Navratilova-Stove, qui ont éliminé les américaines Billie Jean-King-Julie Anthony 6-3, 7-5.

Gilles Houde

Terre des Jeunes vous attend

Terre des Jeunes, une ferme éducative aux activités nombreuses, est un endroit idéal pour les professeurs qui veulent y effectuer des "classes-promenades" et profiter du coloris des feuilles. Une sortie à l'automne profitera autant aux élèves qu'aux professeurs qui, dès le début d'une année académique, apprennent à se mieux connaître. Terre des Jeunes est dirigée par un éducateur spécialisé, M. Justin Bournival, qui est secondé admirablement par son épouse et ses filles. Les enfants du niveau élémentaire peuvent se familiariser avec plusieurs espèces d'animaux tout en pratiquant certaines activités de plein air comme l'équitation, la chaloupe, la promenade en voiture tirée par des chevaux, l'hébertisme qui amène les jeunes sur l'Île aux lapins, et enfin, le plaisir de rencontrer d'autres jeunes qui vivent sur place des expériences pédagogiques très spéciales. Terre des Jeunes est située au 2973 rang du cordon à Ste-Julienne. Pour informations: 831-2147 et 667-6595, code régional 514.

La popularité du soccer au Québec

À l'occasion de la conférence de presse annonçant, pour le 27 septembre prochain un match entre le Canada et la France au parc olympique, on nous a remis les informations suivantes: "Le soccer connaît un boom sans précédent, mais prévisible au Québec comme d'ailleurs partout en Amérique du Nord. Il était normal en effet que le sport le plus populaire au monde devienne un jour populaire chez nous. C'était une question de temps. Tous les enfants du monde, jeunes et moins jeunes, ont spontanément frappé du pied sur une boîte de conserve ou quelqu'autre rebus. Le goût du coup de pied ludique est inscrit dans la jambe pour ne pas dire dans la nature humaine, disait un philosophe du soccer resté inconnu. Si on ajoute à cela les communications, les exploits du roi Pelé, le succès du soccer aux Jeux olympiques, il ne faut pas s'étonner de ce qui se passe au Québec maintenant. Les chiffres sont éloquents. De 1973 à 1977, l'augmentation du nombre des entraîneurs et arbitres inscrits aux cliniques de la fédération québécoise de soccer a été de 251%. Dans la même période, le nombre d'équipes est passé de 800 à près de 3000 et aujourd'hui, le nombre de joueurs inscrits à des équipes organisées est de plus de 40,000. Les prévisions pour 1980 sont de 5,418 équipes mineures et de quelque 109,000 joueurs. Ces chiffres sont d'autant plus impressionnants que le soccer ne bénéficie pas de l'effet d'entraînement qu'exercent sur les jeunes les grandes organisations professionnelles comme le hockey, le football ou le baseball".

Les bons gars de St-Hubert Beach

André Bouthiller, un gars de la construction que j'ai bien connu au Centre culturel et sportif des métiers de la construction, m'avise que, cet après-midi à 14 heures, au parc Pierre-Laporte de St-Hubert, l'équipe de balle molle de CKAC, jouera un match contre les Bons Gars de St-Hubert Beach. "C'est quand nous avons manqué d'eau à St-Hubert, qu'on a ajouté le mot "beach" au nom de notre équipe, qui est une organisation des loisirs du secteur Maricourt", explique André Bouthiller. Les profits de cette rencontre serviront à financer les activités du baseball mineur de St-Hubert.

Un bel exemple de Gaz Métropolitain Inc.

C'est avec plaisir que je viens à mon tour féliciter la compagnie Gaz Métropolitain Inc, qui a accepté d'accorder un congé avec solde à un de ses employés qualifié pour une compétition d'athlétisme importante. En effet, Joël Dada, employé no 5872, fut félicité par son employeur au moment de sa sélection sur l'équipe du Québec et fut encouragé à poursuivre son entraînement et la compétition sans perte de salaire. Tous les athlètes n'ont pas cette chance et tous les employeurs ne comprennent pas encore les avantages que l'on peut retirer d'employés en forme et participant à la haute performance.

43 activités socio-culturelles

La division des loisirs du Service des sports et loisirs de la ville de Montréal a déterminé une période d'inscription unique pour toutes les activités socio-culturelles qu'elle offre à la population, à compter du 26 septembre, dans les centres communautaires et les ateliers. En effet, du 12 au 16 septembre inclusivement, de 15 h à 17 h et de 19 h 30 à 21 h 30, le public pourra s'inscrire directement dans les centres où seront offertes les activités choisies. Pour plus de 43 choix d'activités, 582 sessions sont offertes et pourront satisfaire au-delà de 23,000 participants. Les activités sont regroupées en 11 modules: art dramatique, arts plastiques, arts populaires, bricolage, danse créative moderne, danse sociale, jeux dramatiques, marionnettes, métiers d'art, musique et photographie. Pour se renseigner davantage, on peut téléphoner au 872-3455.

Course cycliste à St-Léonard

Dimanche à compter de 12 h 30, les meilleurs cyclistes du Québec et même de l'étranger se disputeront les honneurs de quelques courses cyclistes dans le cadre des Fêtes du 15ème anniversaire de la Caisse Pop et de la paroisse Ste-Angèle de Mérici, à St-Léonard. Le circuit de 30 et 50 milles se fera sur le parcours contournant le Parc Pie XI formé par les rues Lavoisier, Blomidon et Dujarié. Le public est invité à ces courses qui ne manqueront pas de susciter l'enthousiasme des spectateurs.

Classique Alitalia du Mont-Royal

Pour la première fois, les femmes seront admises à la classique Alitalia du Mont-Royal qui se déroulera le 16 octobre prochain. Pour cette quatrième classique, un parcours de 13 km, plus difficile, attend les athlètes. Les coureurs partiront à 11 h du stade Molson, descendront l'avenue des Pins, remonteront l'avenue du Parc et la montée Camilien Houde, feront un tour de la Croix au sommet du Mont-Royal, descendront par la voie principale du parc jusqu'au monument de l'avenue du Parc, et retourneront faire un tour du stade Molson pour une fin de course presque olympique. Les adeptes de la course à pied peuvent s'inscrire dans 4 catégories: débutants, licenciés, vétérans hommes de 40 ans et plus, et enfin une catégorie pour les femmes. Des formulaires d'inscription sont disponibles auprès de tous les clubs d'athlétisme et particulièrement auprès du Club Les Cracs, au 12232 Armand Bombardier, à Montréal. On a jusqu'au 1er octobre pour s'inscrire.

football

Ligue Canadienne

Aujourd'hui
Hamilton à Toronto
Calgary à C.-Britannique

Dimanche
Montréal à Ottawa
Saskatchewan à Winnipeg

Samedi
C.-Britannique à Edmonton
Winnipeg à Calgary

Dimanche
Montréal à Toronto
Hamilton à Saskatchewan

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	8	7	1	0	174	114	14
OTTAWA	8	3	5	0	184	171	6
TORONTO	8	3	5	0	126	151	6
HAMILTON	8	2	6	0	125	182	4

Section Ouest

C.-BRITANNIQUE	8	6	2	0	183	138	12
EDMONTON	8	5	3	0	223	148	10
SASKATCHEWAN	8	5	3	0	168	186	10
WINNIPEG	8	4	4	0	175	189	8
CALGARY	8	1	7	0	112	191	2

baseball

Ligue Nationale

Jeudi
Chicago 3, Montréal 2
Philadelphie 7, New York 2
Pittsburgh 9, St-Louis 5
Los Angeles 5, Atlanta 4
Cincinnati 6, San Francisco 5
Houston 7, San Diego 1

Hier
Montréal 2, Pittsburgh 1
Chicago 10, New York 8
Philadelphie 11, St-Louis 4
Atlanta 8, San Diego 6
Los Angeles 4, Cincinnati 1
Houston 6, San Francisco 1

Aujourd'hui
New York, Koosman (18-8) à Chicago, Roberts (1-1), 14 h 30
Los Angeles, Rau (13-6) à Cincinnati, Seaver (16-6), 19 h
Montréal, Twitchell (4-10) à Pittsburgh, Candelaria (16-4), 19 h
St-Louis, Rasmussen (10-14) à Philadelphie, Lonborg (10-3), 19 h 30
San Diego, Jones (6-11) à Atlanta, Ruthven (6-10), 19 h 30
San Francisco, Knepper (8-7) à Houston, Lemongello (7-14), 20 h 30

Ligue Américaine

Jeudi
Boston 7, Toronto 2
Baltimore 4, Détroit 0
New York 4, Cleveland 3
Kansas City 7, Seattle 2
Californie 2-3, Chicago 0-2

Hier
Détroit à Boston, 2
Cleveland à Baltimore
Kansas City à Minnesota
Texas à Seattle
Milwaukee à Oakland
Chicago à Californie

Aujourd'hui
Détroit, Wilcos (6-0) à Boston, Aase (4-1), 14 h
Toronto, Clancy (2-7) à New York, Hunter (9-8), 14 h
Chicago, Wood (7-7) à Californie, Tanana (15-9), 16 h
Milwaukee, Sorenson (5-8) à Oakland, Blue (13-17), 16 h 30
Cleveland, Waits (8-5) à Baltimore, Flanagan (11-10), 19 h 30
Kansas City, Splittorff (13-6) à Minnesota, Goltz (17-8), 20 h 30
Texas, Alexander (13-10) et Moret (2-1) à Seattle, Mitchell (2-5) et Kekich (5-2), 2, 21 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	87	53	.621	—
PITTSBURGH	81	61	.570	7
CHICAGO	75	64	.540	11½
ST-LOUIS	74	67	.525	13½
MONTRÉAL	64	76	.457	23
NEW YORK	54	86	.386	33

Section Ouest

LOS ANGELES	87	54	.617	—
CINCINNATI	74	68	.521	13½
HOUSTON	70	71	.496	17
SAN FRANCISCO	65	77	.458	22½
SAN DIEGO	63	80	.441	25
ATLANTA	52	89	.369	35

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	86	54	.614	—
BOSTON	82	57	.590	3½
BALTIMORE	81	58	.583	4½
DETROIT	67	73	.479	19
CLEVELAND	65	76	.461	21½
MILWAUKEE	59	85	.410	29
TORONTO	46	91	.336	38½

Section Ouest

KANSAS CITY	84	54	.609	—
CHICAGO	77	61	.558	7
MINNESOTA	77	63	.550	8
TEXAS	75	62	.547	8½
CALIFORNIE	66	70	.485	17
OAKLAND	54	83	.394	29½
SEATTLE	55	87	.387	31

Au championnat de golf professionnel du Québec

Cardinal devance Giroux par un coup

Guy Cardinal, du club de golf Le Cardinal, s'est hissé en tête à l'issue de la deuxième ronde du championnat de golf professionnel du Québec, qui prend fin aujourd'hui au club de Joliette.

Brillant sur les verts, Cardinal a inscrit un parcours de 71 hier, et totalise 140 coups. Le golfeur âgé de 27 ans n'a eu besoin en effet que d'un seul coup roulé sur dix verts des 18 verts. Cette performance lui a du reste permis de devancer par un coup son plus sérieux rival, Philippe Giroux, de Montréal.

Daniel Talbot de Beloeil a réalisé un second parcours de 71 et occupe seul le troisième rang à 142. Jim Morris, de l'Île Perrot, meneur à l'issue du premier tour, a glissé au quatrième rang à 143. Suivant à 144 Raymond Bédard, Jean-Marc Bougie, Adrien Bigras et Andrew Phillips.

●

EMDICOTT, New York (AP) — Gil Morgan a réalisé un parcours de 65, six coups sous la normale, et a pris la tête à mi-chemin de l'omnium B.C., alors que le co-meneur à l'issue du premier tour, le vétéran Arnold Palmer, n'a pu maîtriser les forts vents, glissant au deuxième rang à deux coups du leader.

Morgan totalise 132 coups, 10 sous la normale après 36 trous. Palmer a pour sa part joué 69 hier et présente une carte globale de 134. Lee Elder, qui partageait la tête après la première ronde, occupe le troisième rang à 135.

"Je crois que mon jeu s'améliore lentement et, un jour, je finirai par remporter un tournoi", a déclaré Morgan, qui n'a jamais savouré la victoire en quatre ans au circuit de la PGA.

Lanny Wadkins, récent vainqueur de la Série mondiale du golf, a joué 73-148 et ne s'est pas qualifié pour les deux dernières rondes, tout comme Bobby Cole, qui a remporté l'Omnium Buick la semaine dernière.

DAR ES SALAAM, (Reuter) — La Tanzanie a levé son boycottage sportif contre la Nouvelle-Zélande et l'on pourra donc assister à des rencontres entre athlètes des deux pays, annonce le journal gouvernemental tanzanien "Daily News".

Le journal rapporte les déclarations du ministre des Sports de Tanzanie, M. Ben Mkapa, selon lesquelles la décision correspond aux recommandations prises à la conférence du Commonwealth à Londres et à celles de l'O.U.A. à Libreville, à la suite des engagements de la Nouvelle-Zélande de décourager les liens sportifs avec l'Afrique.

RÉSERVATIONS POUR LA PÊCHE EN 1978

DANS LES PARCS ET RÉSERVES DU QUÉBEC

Désormais, un tirage au sort déterminera ceux qui auront l'occasion de réserver pour la pêche dans six de nos parcs et réserves.

Parcs et réserves concernés

Le nouveau système s'applique aux chalets, auberges et pavillons de pêche des parcs et réserves de:

Papineau-Labelle, Joliette, Mastigouche, Saint-Maurice, Portneuf et **Laurentides.**

Modalités

- Les formules d'inscription s'obtiennent auprès des principaux bureaux du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche **à partir du 1er octobre 1977** et doivent parvenir au Bureau des réservations **avant le 1er novembre 1977**.
- Un tirage au sort par ordinateur choisira par ordre numérique, 5000 noms parmi les inscription reçues.
- **Du début de janvier au 1er mars 1978**, le Bureau des Réservations communiquera avec chacun des chefs de groupe, dans l'ordre numérique croissant déterminé lors du tirage, afin de faire les réservations.
- Chaque inscription doit être présentée par un "**chef de groupe**". (La formule d'inscription comporte toutes les explications nécessaires.)
- Le bureau des réservations n'accepte qu'une seule inscription par chef de groupe.
- Les personnes de moins de 18 ans ne sont pas éligibles à agir comme chef de groupe.
- **Le numéro d'assurance-maladie** doit apparaître sur la formule d'inscription. De plus les dames doivent s'inscrire en utilisant leur prénom et nom à la naissance.
- **A compter du 18 mars 1978,** les disponibilités restantes dans les parcs et réserves qui ont fait l'objet du tirage, ainsi que les activités et services offerts dans les autres parcs et réserves, sont mis à la disposition du public via le réseau de réservations par téléphone, en communiquant aux numéros suivants:

Si vous êtes à Québec 643-5349

Si vous êtes à Montréal 873-5349

(Sans frais d'appel)

Si vous êtes ailleurs au Québec 1-800-462-5349

(Frais d'appel)

De l'extérieur du Québec 1-418-643-5349

Parcs Québec

C'est beau chez nous.
Profitons de nos parcs

Entretien avec Paul Ohl

L'olympisme a-t-il encore sa place dans les Jeux?

Écrivain, journaliste, polémiste, M. Paul Ohl est l'un des spécialistes les plus lucides de la question olympique qu'il a magistralement traitée dans un livre paru il y a quelques mois chez Laffont, largement diffusé en Europe et au Québec, "La Guerre olympique". Aujourd'hui encore, M. Ohl, qui est établi au Québec, continue de participer aux débats sur l'avenir de l'olympisme et sur l'organisation future des Jeux olympiques. Dans cette interview, recueillie par Gilles Houde, M. Ohl pose le problème de fond: est-il encore possible de concilier l'esprit véritable de l'olympisme avec le caractère inévitablement politique et commercial des Jeux olympiques?

par

Gilles Houde

Q. — Vous avez décrit les Jeux olympiques comme une aventure politico-financière et dit du sport contemporain qu'il était à la fois une religion, un gouvernement et un vice. Pouvez-vous préciser ces affirmations?

OHL: J'affirme en effet que l'organisation des Jeux olympiques en particulier est une aventure au sens strict. Cela suppose que je leur trouve un caractère exagéré d'imprévu, plein d'aléas et de risques. Je les trouve ouverts et exposés aux intrigues et aux expédients. En précisant que cette aventure s'applique aux champs de la politique et des finances, plus nettement, je veux dire qu'on y retrouve, parmi les grandes nations en particulier, l'exercice d'un pouvoir d'intervention qui permet de dominer les événements sportifs et les hommes qui les font; que le nationalisme et l'interventionnisme d'État sont deux attributs désormais omniprésents.

Quant au seul domaine des finances, il s'agit autant d'une affectation prioritaire de finances publiques (donc une décision politique d'engager plusieurs millions de dollars pour l'organisation des Jeux, au détriment souvent de priorités sociales) que de manipuler le capital financier privé.

Dans le seul cas des Jeux de Montréal, les caractères de l'aventure ont été illustrés par l'échec de l'autofinancement (et ce dans un des pays les plus riches au monde), par trois commissions parlementaires réunies en situation de catastrophe, par une enquête publique sur les dépenses et par un déficit de plus d'un milliard de dollars. Pour les qualifier autrement, il faudrait parler d'une politique de surenchère entre les grandes capitales du globe.

Q. — Vous avez affirmé que la dimension du sport en Amérique du Nord doit être perçue à la lumière d'une critique des entreprises de sport professionnel (objet de votre volume "Les Gladiateurs de l'Amérique"). Pourriez-vous nous en indiquer les raisons?

OHL: Il serait utopique de limiter notre examen, notre critique et la recherche de solutions aux seules dimensions du mouvement olympique en Amérique du Nord. Aux États-Unis, le USOC (United States Olympic Committee) a été systématiquement mis en pièces par le Rapport du President's Commission on Olympic Sports. Au Canada, l'Association Olympique Canadienne a un auditoire restreint et peu d'influence sur le développement. En Amérique du Nord, le sport professionnel exerce le monopole des moyens et des habitudes. C'est le sport-spectacle. En raison de 10,000 rencontres professionnelles par année sur le territoire nord-américain, de près de 100 millions de spectateurs présents dans les stades, de 1,500 heures de télédiffusion aux heures privilégiées, de la contribution de plus de $1 milliard de dollars de budgets publicitaires par les grandes sociétés commerciales, le sport professionnel façonne les habitudes de consommation et inculque sa philosophie aux nations américaine et canadienne. D'un aspect strictement financier, le déroulement, la gestion et la masse salariale du sport professionnel représente environ $7 milliards de dollars annuellement. Les coûts d'immobilisation et l'exploitation des concessions sont évalués à près de $5 milliards de dollars. Depuis 1922, le Sénat et le congrès américains ont été appelés à l'examen de plus de cent législations sur divers sujets, dont la question des monopoles. Cette industrie fait partie des cartels nord-américains et ses ramifications s'étendent à plusieurs dizaines de sociétés: bancaires, industrielles, manufacturières, etc...

Vouloir l'ignorer serait fausser entièrement l'état de la question.

Q. — Vous avez adressé une lettre ouverte au Président du C.I.O., Lord Killanin. Cette lettre fait actuellement l'objet d'une diffusion en Europe et en Afrique notamment. (Elle a été publiée intégralement dans l'édition du DEVOIR du 9 juillet 1977). En supposant que vos propositions soient retenues pour l'essentiel, quelles sont les exigences premières et les conséquences d'une telle mise en place?

OHL: En premier lieu, une volonté de dialogue de la part du C.I.O. et successivement, des comités nationaux olympiques dans chacun des pays.

En second lieu, une invitation ouverte a tous les athlètes en liste au plan international, à participer au débat sur l'avenir du sport contemporain, les conviant de plus à la rédaction d'un projet de charte des droits des athlètes du monde.

En troisième lieu, une volonté de concertation entre les organismes de sport évoluant à l'extérieur du mouvement olympique, comme les organisations de sport pour tous, les fédérations des sports d'entreprise, des sports pour handicapés, les regroupements de médecine sportive, les associations d'entraîneurs, le Conseil supérieur du sport africain, etc...

En quatrième lieu, une invitation à des organismes de sport professionnel à un échange de vues sur l'avenir du sport mondial.

En cinquième lieu, une campagne internationale de sensibilisation à la mise en place d'un nouvel ordre sportif, insistant en particulier sur l'implication d'institutions d'éducation, de groupes culturels et des média d'information.

Quant aux conséquences, il est évident qu'il y va d'un changement radical dans les structures actuelles du mouvement olympique, sûrement d'une nouvelle répartition des pouvoirs, y incluant la part des athlètes et en même temps, d'une implication de nouveaux partenaires.

Q. — L'affaire JIM THORPE semble un dossier très particulier, à forte incidence humaine, historiquement reculé et un peu perdu dans la réforme institutionnelle que vous proposez. Quels sont les motifs de cette requête et comment cadre-t-elle dans le renouveau olympique proposé?

OHL: Non seulement l'affaire THORPE cadre-t-elle dans le renouveau olympique, mais elle peut en être le catalyseur. D'une certaine façon, l'affaire THORPE est aussi importante que l'affaire SACCO-VANZETTI, toutes proportions gardées. Le C.I.O. traîne ce dossier depuis 1913, année de la suspension à vie de Thorpe.

Ce dossier, dont les motifs demeurent obscurs, s'est égaré dans les labyrinthes des organisations: la U.S.A.A.U., le Comité olympique américain, les conseils des nations indiennes des États-Unis, même le bureau du président des États-Unis. Le C.I.O. s'appuie sur les opinions des représentants américains au sein de son assemblée générale, lesquels perpétuent les hésitations.

Ce dossier porte distinctement les marques du racisme. Il incarne en même temps l'état de sclérose appréhendée du C.I.O. De cette manière, il constitue une épreuve d'ouverture, de vision et d'humanisme pour cet organisme international. Si le C.I.O. refuse d'expédier l'affaire THORPE, que doit-on penser de ses dispositions à sauvegarder la philosophie de l'olympisme? Il y aura une suite imminente à l'affaire THORPE, je vous en donne ma parole d'honneur.

Q. — Garantir un statut social à l'athlète de pointe. Une obligation et un problème qu'imposent les règles régissant l'amateurisme. Est-ce pour les gouvernements une façon d'intensifier la chasse aux records et de préserver le sport-spectacle?

OHL: Dans la mesure où nous admettons le droit de tout athlète de prétendre à l'excellence et aux meilleures conditions pour y parvenir, ceci, dans le respect de sa santé physique, morale et mentale, il s'agit d'une nécessité.

Dans ce domaine, le C.I.O. est en net recul sur l'action de plusieurs gouvernements européens, dont ceux de la France, de la Belgique, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Démocratique d'Allemagne, de l'U.R.S.S. Ce droit est inscrit à même la constitution de la R.D.A. En France, les dispositions de la Loi no 75-988 du 29 octobre 1975 sont précises. Par l'article 17, l'État veille à garantir la promotion sociale des sportifs de haut niveau. En transformant l'Institut des Sports en un Institut National des Sports et de l'Education physique (INSEP), le gouvernement a consacré le principe de la dualité entraînement-études.

Il faut cependant être conscient d'une autre réalité: celle qui pousse les États et les organisations à engager le système vers des excès et à s'en servir comme d'un prétexte de propagande ou encore, en dautres milieux, comme objet de commercialisation et de marchandage.

Il est clair que dans la mesure où l'État régente de façon abusive le sport, il l'utilisera de la même façon. Pourtant l'athlète contemporain doit voir son statut clarifié, de même doit-il pouvoir se réinsérer dans la société, professionnellement, au même titre que les autres membres de la population active.

Pour la chasse aux records et le sport-spectacle, l'un étant la béquille de l'autre, ce n'est pas le règlement du statut de l'athlète qui viendra intensifier les rapports. D'autres facteurs s'en chargent.

Q. — L'expérience des Jeux 1976 appartient en grande part au Québec. Cela commande-t-il nécessairement une participation directe du Québec à un débat international sur l'avenir du sport?

OHL: Selon moi, le Québec ne doit pas s'y soustraire. Ayant été le maître d'oeuvre des Jeux de 1976, étant aujourd'hui le principal bailleur de fonds, c'est une sorte de responsabilité à postériori. Mais il y a plus que cela. La position du Québec au plan sportif, d'abord à l'échelle canadienne, ensuite dans le contexte nord-américain, le contraint à s'inscrire dans un tel débat.

Y participer indiquera la présence de forces vives, un taux de dynamisme certain, un niveau de réflexion assuré. C'est une sorte de défi. J'y vois en même temps la dimension du rayonnement culturel du Québec.

La participation à un débat international ne doit pas impliquer l'à priori d'un statut d'État souverain, de réussite mesurée par un nombre de médailles, ou d'une certaine quantité d'athlètes de pointe. C'est un acte de volonté qui dépasse les contraintes de statut, de règlements ou de souveraineté.

Q. — Quel est en définitive l'engagement du Québec, souhaité et souhaitable, dans la démarche d'un dossier sportif? Au plan politique, au plan social, dans les milieux professionnels?

OHL: D'abord, éviter le piège qui consiste à vouloir faire porter au gouvernement la responsabilité totale de la conception, de la mise en place, du développement et bien sûr, du financement de la chose sportive.

Ceci veut dire que plusieurs agents, éducatifs, sociaux, culturels et économiques doivent être présents, s'engager dans la poursuite d'objectifs, investir des ressources, y aller de la suppléance.

L'engagement sportif du Québec doit commencer par une intervention énergique dans les milieux de l'éducation. Il doit se poursuivre en étant compris par les milieux de la culture. Il doit être soutenu par les agents économiques.

À une autre échelle d'intervention, tout aussi prioritaire celle-là, les entreprises de presse et de radiodiffusion devront rétablir l'équilibre entre l'affairisme du sport, entendons le sport professionnel, et l'éducation au sport, dont la fonction est d'être un agent de promotion sociale. Quant aux voies d'intervention, elles doivent passer autant par les besoins normaux d'accessibilité, que par les fonctions du sport dans les milieux d'entreprise, parmi les handicapés, dans les milieux économiquement défavorisés, au sein des minorités ethniques, chez les groupes du 3e âge, parmi les amérindiens, etc... Une politique du sport qui ne pourrait s'engager, au plan collectif, en prévoyant de telles nuances, serait foncièrement superflue...

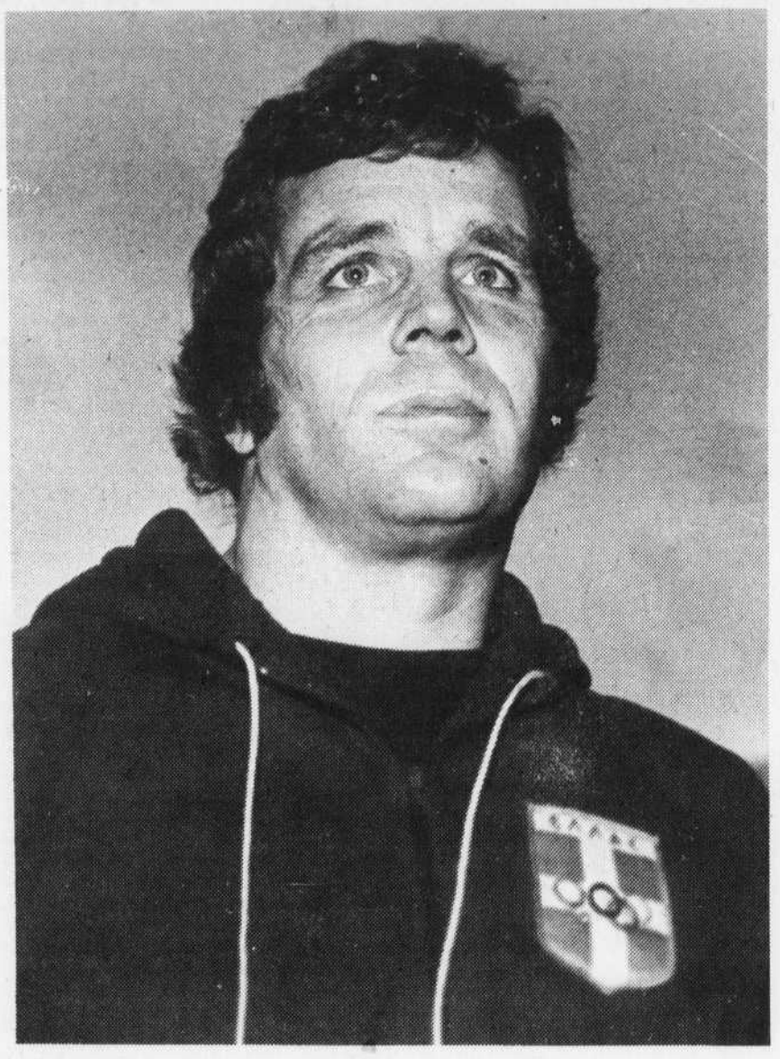

Paul Ohl

Q. — Vous avez déjà déclaré que dans le contexte actuel, l'élite sportive était un luxe que le Québec ne pouvait se permettre. Ceci suscite un double débat: celui du choix politique et celui de l'importance de la représentation internationale au plan sportif. Qu'en dites-vous?

OHL: Je vous ramène à mon propos antérieur, à savoir les fondements mêmes d'une démarche sportive. Vouloir instaurer à tout prix un régime de production d'athlètes de pointe est un mauvais choix, en tout cas, un risque, au seul chapitre des investissements. Fonder une telle priorité sur l'exemple de pays comme la R.D.A., la Bulgarie, même la France, ne résiste pas à l'examen en profondeur. Prétendre une corrélation entre la masse et l'élite ne tient pas quant à moi. D'abord en raison de la population réduite du Québec, ensuite en raison de la concurrence du sport professionnel qui draine un fort pourcentage du potentiel athlétique, enfin, parce que les agents d'intervention sont trop peu nombreux.

Une élite sportive se définit à partir de la proximité des rendements internationaux, puis en comptant sur une relève. Financièrement, pour le Québec, c'est une mise de fonds annuelle équivalant à quelque 15 à 20 millions de dollars. C'est pour cela que je dis nettement que c'est un choix politique; au même titre que d'installer une industrie mixte. À moins de vouloir brûler les étapes, pour des considérations de prestige ou de propagande, une élite est une des résultantes d'un long cheminement. Il faut que la société la mérite, sinon, elle ne fera que décrier ses échecs.

Q. — Vous avez par vos ouvrages, tenté de donner au Québec plus particulièrement un outil qu'il n'avait pas: une littérature sportive faite de réflexion critique. Au-delà de la dimension personnelle, que croyez-vous que cet outil apportera à notre société?

OHL: C'est déjà un des instruments essentiels d'une politique du sport. Un instrument aussi important que la construction d'équipements lourds ou l'organisation de grands championnats.

La littérature sportive témoigne de la vitalité d'un secteur, témoigne aussi d'un facteur de vigilance. À ce titre, la littérature sportive vient combler un vide important. Le sport, par tradition je crois bien, admet difficilement la critique; j'en prends comme exemple le mouvement olympique qui, dans son organisation, fonctionne comme un gouvernement absolu, autocratique. Il est sans opposition.

Une littérature comme celle qui est exercée dans "La Guerre olympique" vient modifier les rapports de force; elle constitue une opposition, elle force la réflexion et fonce hors des sentiers battus. De la sorte, elle est bien plus loin que la dimension personnelle de l'auteur.

À l'échelle de la société, elle force la nuance et provoque une certaine réaction, collective je l'espère, à moyen terme. Le caractère de dénonciation est nécessaire une fois que la société porte les deux germes suivants: l'excès et l'apathie. Cette expérience a été tentée par Ralph Nader aux États-Unis et avec un certain succès. Du point de vue nord-américain, le dossier du sport concerne le consommateur. Il est grand temps de le comprendre. D'autre part, la place prépondérante du Québec dans la Francophonie, ne lui permet plus de présenter de déficiences au chapitre culturel; or, la dimension littéraire à cet égard y joue un rôle de premier plan.

Q. — Votre démarche, tant en Europe qu'au Québec, une fois "La Guerre olympique" parue, fait de vous un personnage de combat. Jean Corhumel, grand critique belge, a vu dans votre livre une sorte de "J'accuse" d'Émile Zola. La littérature sportive que vous nous donnez, n'est-elle pas dès le départ une arme de combat politique?

OHL: Je ne suis pas un pamphlétaire. Il faudra se souvenir que le "J'accuse" de Zola était un réquisitoire, au début du siècle, contre la condamnation du capitaine Dreyfus, une affaire d'espionnage qui a secoué le gouvernement français. Mon propos n'a ni cette violence ni la prétention de faire campagne contre l'idée des Jeux olympiques.

Dans la mesure où le livre "La Guerre olympique" sert de catalyseur pour l'amorce d'un débat international sur le rôle du sport dans nos sociétés, sur son utilité, son impact, son influence, ses carences, ses excès et ses tares, je puis représenter un personnage de combat. Dans la même mesure où la question d'influence, d'impact touche la nature et les motifs des interventions gouvernementales, les agissements des groupements financiers, il sera difficile d'éviter le propos politique. Toutefois, y a-t-il au monde, dans quelque système que ce soit, une littérature qui soit neutre? Je ne crois pas qu'il soit possible de l'être plus dans le domaine du sport, puisque celui-ci concerne autant l'histoire, la politique et les affaires publiques. Le retrait de la Roumanie aux derniers championnats d'Europe de gymnastique est une affaire politique; le professionnalisme dans le sport est perçu comme une tare et une déficience du système capitaliste par les dirigeants de l'Union Soviétique; les ententes de coopération sportive entre la R.D.A. et plusieurs pays africains sont considérées comme une tentative de satellisation par les gouvernements occidentaux, etc...

Est-ce mener un combat politique que de vouloir situer la dialectique sportive dans une plus juste perspective?

Q. — Malgré toutes les critiques, les Jeux Olympiques semblent offrir un sauf-conduit politique sur l'échiquier international. Croyez-vous toujours à l'"année ZERO" (au lendemain de Moscou 1980) et ne peut-on admettre que malgré ses carences, la chose sportive demeure l'exutoire par excellence des sociétés contemporaines?

OHL: Il est entendu que sur tous les continents, parmi les grandes comme les petites nations, il est question de coexistence pacifique, de fraternité internationale, d'abolition des barrières raciales et de festival de la jeunesse. Cela s'entend également pour Moscou en 1980.

Au-delà de ces lieux communs, il faut tenter de mesurer objectivement le degré de déviation de l'idée originelle des Jeux Olympiques, les conséquences aggravantes du gigantisme d'organisation et donc financier, du monopole des victoires par trois ou quatre nations qui s'identifient surtout à la supériorité idéologique d'un système politique et de la multiplication des incidents, controverses et scandales sur la scène sportive en général.

Souvenons-nous que du seul point de vue des déficits olympiques, l'écart entre celui de Munich en 1972 et de Rome en 1960 a été de 41.0%. Entre celui de Montréal en 1976 et de Munich en 1972, il est de 344%. Entre Montréal en 1976 et Rome en 1960, il représente 1785%, soit environ 550% en dollars constants.

La guerre des laboratoires, de la technologie, des moyens scientifiques de stimulation atteint un point culminant, à preuve la prolifération de produits médico-chimiques en circulation dans les milieux de la haute compétition.

Des crises autour des questions sportives, mais drainées au plan politique, dans les pays francophones d'Afrique, en Afrique du Sud, entre la Chine nationaliste et la Chine populaire; la rivalité parasportive entre les États-Unis et l'U.R.S.S. (elle coûtera près de 500 millions de dollars aux U.S.A. d'ici 1980) continuent de crevasser le système actuel.

En Amérique du Nord, les imbroglios se multiplient dans le sport professionnel: les rivalités entre les ligues de hockey, le scandale de la boxe autour de l'affaire KING; en Europe, l'affaire Breckenbauer, les cas de doping en cyclisme, les échecs financiers en football, sont d'autres indices.

Enfin, souvenons-nous du rejet, par référendum, de la présentation des Jeux d'hiver de 1976 par Denver, au Colorado Tenons compte de la candidature pour 1984 de la ville de New York, capitale américaine quasi-acculée à la faillite financière. Déjà de violentes campagnes anti-candidature sont menées, dont une par le New York Post.

Si la chose sportive est présentée comme l'exutoire par excellence des sociétés contemporaines, il faudra nuancer cette affirmation. Pour l'instant, je veux bien admettre que le sport-spectacle (et les Jeux Olympiques en font partie) modèle une grande part de notre société dans des états de léthargie et d'indolence. Comment pouvons-nous provoquer les changements et redonner au sport toute sa signification? Voilà la question.

Dommage, les "deux solitudes" commençaient à se comprendre

Pour l'auteur de *Les Deux Solitudes*, la Charte du français est arrivée justement au moment où les Canadiens de langue anglaise et de langue française commençaient à se comprendre. C'est là la tragédie.

Aujourd'hui âgé de 70 ans, M. Hugh MacLennan a rappelé, dans une interview, que les circonstances avaient changé depuis qu'il avait publié son best-seller, en 1945.

Dans *Two Solitudes*, il dépeignait les anglophones et les francophones du Québec comme deux entités totalement différentes, qui ne se rencontraient jamais.

"Mais cela a complètement changé maintenant", a fait remarquer l'écrivain.

"Jamais dans le passé, a-t-il ajouté, les Canadiens anglais et français n'ont été aussi bien disposés les uns envers les autres."

Et c'est pourquoi, selon lui, la loi 101 est venue au mauvais moment.

"En plus d'être une violation des droits de l'homme, a-t-il affirmé, vous ne pouvez pas protéger une langue de cette façon. Il va y avoir des incidents."

Quand on lui a demandé lesquels, il les a résumés en deux mots: la "désobéissance civile".

M. MacLennan n'a d'ailleurs pas caché qu'il craignait de voir le ministre d'État au développement culturel, parrain de la Charte du français, émerger comme l'homme le plus puissant du gouvernement péquiste.

"Bien que le premier ministre René Lévesque soit un homme politique brillant, a-t-il commenté, je n'ai jamais cru qu'il fût fondamentalement une personne qui ait compris le pouvoir.

"Tout leader dans n'importe quel groupe politique va toujours avoir des difficultés avec les hommes puissants de son administration et il me semble que Laurin est un homme plus puissant que Lévesque.

"Je crois que Lévesque ne dirige pas du tout le gouvernement."

Pour M. MacLennan, il y a trop d'enseignants et d'anciens prêtres dans le cabinet Lévesque.

Ces gens, a-t-il fait remarquer, "surtout quand ils sont jeunes, ont tendance à devenir autoritaires dans un gouvernement".

C'est ce qui fait que le PQ souffre "d'autoritarisme".

M. MacLennan a exprimé l'opinion que la sécession du Québec ne se ferait pas, mais il a reconnu qu'il avait également douté que le PQ puisse faire adopter la Charte du français.

"Je ne croyais pas que c'était possible... Je vois maintenant que Laurin est un homme excessivement déterminé."

Selon lui, c'est la disparition de la religion au Québec qui a compliqué les choses.

"Je dis souvent que l'érosion d'une chose qui a été très stable dans la vie d'une personne va donner naissance à une sorte de nationalisme.

"L'idée de l'indépendance est peut-être l'idée du ciel."

M. MacLennan habite Montréal depuis 35 ans. Il en a passé 25 à la faculté d'anglais de l'université McGill.

Il a écrit plusieurs livres, dont *Barometer Rising* (1941), *The Watch That Ends the Night* (1951), et *The Return of the Sphinx* (1967).

Il a mérité cinq citations du gouverneur général, la médaille d'or pour la littérature Lorne Pierce et l'accession à la Société royale du Canada.

Gazoduc: des retombées d'un milliard au Yukon

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil privé, M. Allan MacEachen, a divulgué hier les grandes lignes de l'entente intervenue entre le Canada et les États-Unis au sujet de la construction d'un gazoduc pour acheminer vers les USA le gaz naturel de l'Alaska.

M. MacEachen a affirmé, au cours d'une conférence de presse, que le Yukon pourra retirer jusqu'à $1 milliard de revenus durant la construction de ce gazoduc qui sera le plus important du monde. Il a également révélé que les États-Unis pourraient payer jusqu'à 100 pour cent du coût de construction d'une ligne de raccordement entre le pipe-line de la Foothills et les réserves canadiennes de la vallée du Mackenzie. Cet embranchement latéral, relié à la canalisation principale à Whitehorse, au Yukon, permettra d'économiser jusqu'à 14 pour cent du coût par millier de pieds cubes de gaz par rapport au raccordement de Dawson déjà envisagé par l'Office national de l'Énergie.

L'entente prévoit que les travaux de construction commenceront en Alberta en 1979 et au Yukon en 1981, soit sept mois plus tôt que ce que recommandait la commission Lysyk qui a étudié l'impact social et economique du pipe-line.

Le gazoduc acheminera au début le gaz naturel de l'Alaska vers le marché américain, mais on pourrait lui greffer, dans les années 80, ce raccordement de 277 milles qui permettrait de mettre en valeur les gisements de gaz des Territoires du Nord-Ouest.

Selon les termes de l'entente, la Foothills devra effectuer un versement anticipé pouvant atteindre $200 millions en compensation des coûts socio-économiques de la construction du pipeline au Yukon pour la période s'étendant entre 1978 et 1982. Cette somme sera déduite des futures taxes foncières prélevées par le système. De plus, la société de pipe-line devra verser après la canalisation un montant de $30 millions en taxes foncières, somme qui sera indexée selon l'inflation. Sur une période de 25 ans, ce système de perception de taxes triplera les revenus qui étaient prévus par l'Office national de l'énergie (ONE).

Signalons que durant les négociations, on a abandonné la suggestion de l'ONE de construire la ligne de raccordement près de Dawson au Yukon.

À titre de compensation, les États-Unis paieront les deux tiers des frais de construction occasionnés par le fait que la ligne passera par Whitehorse plutôt que par Dawson. Cependant M. MacEachen a laissé entendre que les Américains pourraient payer jusqu'à 100 pour cent de ces coûts, ce qui a d'ailleurs été confirmé par le Secrétaire à l'Énergie des États-Unis, James Schlesinger.

M. MacEachen a noté que la construction du gazoduc encouragera la recherche de gaz naturel et de pétrole dans les Territoires du Nord-Ouest et aura une influence bénéfique sur l'économie canadienne.

On anticipe que les retombées canadiennes pour ce projet, en terme de biens et services, s'élèveront à $4 milliards. Soulignons qu'une entente de principe a été signée jeudi par le premier ministre Trudeau et le président Jimmy Carter, à Washington.

LE DEVOIR Samedi 10 septembre 1977 culture et Société Cahier 2

Entretien avec Louis O'Neill, ministre des Affaires culturelles

La politique au service de la culture

Mettre la politique, toute la politique et tous les ministères au service de la culture, de la créativité culturelle, de la culture québécoise. Tel est le grand objectif que poursuit M. Louis O'Neill, ministre des Affaires culturelles qui, à ce titre, vient d'accorder au DEVOIR sa première longue interview depuis novembre 1976.

Mais il n'est pas, il n'est plus le seul artisan de la politique culturelle "globale" du gouvernement québécois. Le ministre d'État au développement culturel en est maintenant l'architecte principal et doit publier, en octobre, un Livre blanc sur la politique culturelle, mis au point en collaboration avec M. O'Neill, en sa qualité de ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Claude Charron, ministre délégué au Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, et M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation.

C'est du reste l'un des événements majeurs qu'il signale dès le début de cet entretien: la culture n'est plus l'affaire d'un seul ministre; c'est une dimension plus large de la politique du gouvernement, qui intéresse directement quatre ministères sous la haute direction du Dr Laurin, et qui englobe en définitive tous les ministères. L'État se reconnaît toute la responsabilité en matière de culture. C'est pourquoi le gouvernement, sans y renoncer tout à fait, n'a pas retenu, du moins dans sa forme originale, l'idée d'un Conseil national de la culture, cet organisme autonome et décisionnel dont l'ex-ministre, M. Jean-Paul L'Allier, avait recommandé la création dans son célèbre Livre vert.

Depuis neuf mois, M. O'Neill a "fait ses classes" et s'est familiarisé avec les dossiers d'un ministère dont il reconnaît qu'il était "en bon état de marche" à son arrivée, hommage à son prédécesseur.

Outre les questions de structures, sur lesquelles il s'explique dans les propos qu'on va lire, M. O'Neill est surtout attentif aux dossiers du livre et de l'édition, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine, du rôle et de l'action des conseils régionaux de la culture, désormais dotés d'un statut et d'un budget de fonctionnement.

Quand on lui demande quelle aura été cette année la grande décision culturelle, le ministre répond que la Loi 101, "cadre de normalité linguistique", est le point de départ de la créativité culturelle, et même économique. Le point d'arrivée, c'est bien sûr l'indépendance.

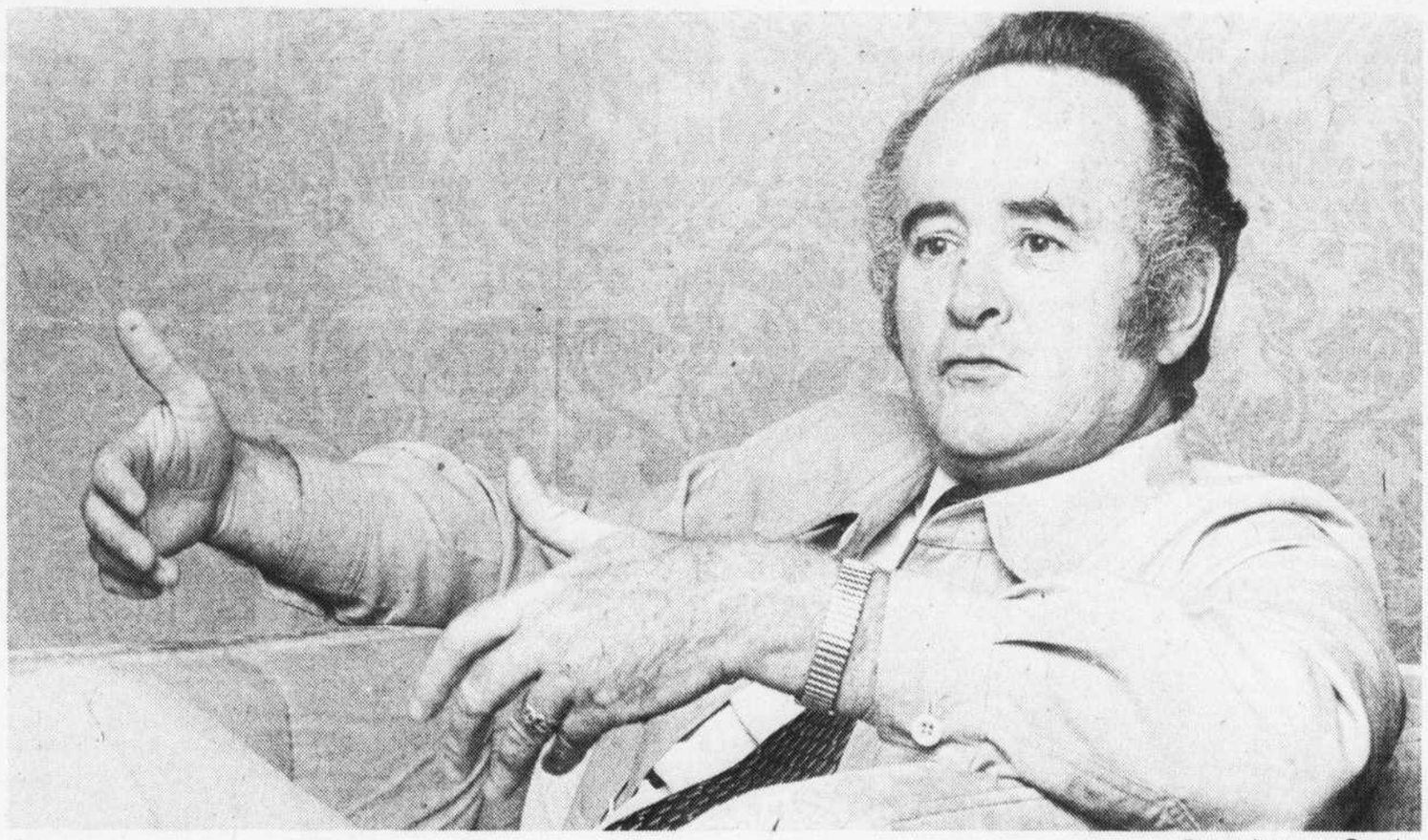

Photo Jacques Grenier

par MICHEL ROY

Question — Il y a plus de neuf mois que vous êtes ministre des Affaires culturelles. Dans quel état avez-vous trouvé le ministère à votre arrivée? Que s'est-il passé ensuite et où en êtes-vous maintenant?

Réponse — A mon arrivée aux Affaires culturelles, beaucoup de choses étaient déjà en marche. C'est le ministère qui venait de vivre l'expérience du Livre vert de M. Jean-Paul L'Allier. Les deux derniers ministères qu'avait dirigés M. L'Allier (Affaires culturelles et Communications) étaient en bon état de marche, en bonne santé. C'était du reste connu du public. Depuis ce temps, j'ai fait mes classes naturellement. Mais il faut tout de suite parler d'un événement majeur dès notre arrivée au pouvoir: c'est la création du ministère d'Etat au développement culturel et la nomination d'un ministre, le Dr Laurin. Cela a signifié, en réalité, le remplacement de l'idée d'une action culturelle conçue par M. L'Allier comme une sorte de régie autonome par l'idée d'une politique culturelle formelle. Le Dr Laurin l'a clairement dit en commission parlementaire: nous avons une politique culturelle comme tous les pays normaux. L'Etat se déclare tout aussi responsable envers la culture qu'envers la voirie, les égouts et le reste. Cela a donc marqué un tournant.

Q. — La politique culturelle déborde largement, par conséquent, les frontières de votre ministère?

R. — Le problème s'est posé, pour nous, d'une coordination avec les autres ministères à vocation culturelle: Education, Loisirs, Communications, dans le cadre du Développement culturel. Aux Communications, toutes les composantes ne sont pas à vocation culturelle, mais beaucoup le sont, surtout si l'on pense à la radio, à la télévision, au câble, au câblosélecteur, à la télévision payante. Il y a là une dimension culturelle beaucoup plus importante que ne le soupçonnent eux-mêmes des gens qu'on appelle les "agents culturels". Je suis frappé de voir comme des gens travaillant dans le secteur du livre, dans l'artisanat, les arts plastiques, etc., ne savent pas encore tout à fait jusqu'à quel point le développement du monde des communications est en train de devenir extrêmement important en matière culturelle.

Q. — Quels sont les dossiers qui ont surtout retenu votre attention?

R. — Certains dossiers ont progressé. Je pense, en particulier, au dossier du patrimoine où l'on commence à dépasser un peu l'étape de l'urgence quotidienne, ce que l'on peut appeler le comportement pompier. On se met à faire maintenant un peu de planification. C'est probablement le secteur où le besoin de personnel additionnel se fera sentir davantage. Ces gens-là sont absolument débordés. Je songe aux actions entreprises, par exemple, dans le Vieux-Québec ou à l'Ile d'Orléans, aux projets touchant les arrondissements culturels. Je crois que nous arrivons au point où nous commençons à prévoir, à précéder l'événement, ce qui n'est pas facile car la conscience populaire est très grande à l'égard de la conservation du patrimoine.

Q. — Vous avez évoqué le Livre vert de M. L'Allier, un document dont vous aviez déjà dit qu'il inspirerait vos politiques, votre action. Mais, en cours de route, il semble que vous avez été amené à réviser vos idées à ce sujet. Sur la politique culturelle, sur les structures à mettre en place, vous avez une conception différente de celle que M. L'Allier exprimait dans son Livre vert.

Ce qui reste du Livre vert

R. — Au plan de certaines structures, il y a quand même des choses sur lesquelles nous sommes d'accord. Par exemple, le projet d'une Commission nationale des musées, qui sera bientôt réalisé, est inspiré en grande partie du Livre vert. Il arrive parfois que des modifications sont nécessaires. Elles nous sont mêmes suggérées de l'extérieur. Dans certains cas, l'analyse des mémoires en réaction au Livre vert, faite sous la direction du ministre d'Etat au développement culturel en collaboration avec nous, nous a portés à faire d'autres changements au projet initial de M. L'Allier. Ceux qui prétendent que nous avons écarté le Livre vert se trompent. Nous avons retenu plusieurs éléments. Mais le grand changement, si l'on excepte les questions de modalités ou de structures, a porté sur la définition des responsabilités en matière culturelle.

Q. — Vous pensez à la responsabilité politique?

R. — Dès lors que l'Etat se reconnait la responsabilité du développement du Québec, la responsabilité de la vie culturelle au Québec, qui est une composante absolument essentielle dans la marche vers l'indépendance, nous estimons que la politique culturelle est évidemment de notre ressort. Mais, au plan des structures, d'autres raisons ont nécessité des modifications. Par exemple, nous avons annoncé la mise en place et le mode de fonctionnement des conseils régionaux de la culture sans annoncer la création d'un conseil national de la culture. C'est la façon la plus évidente de dire que ces conseils régionaux ne seront pas subordonnés à ce conseil national... si toutefois un conseil national est créé.

Q. — **Pourquoi?**

R. — Au nombre des raisons qui nous ont conduits à procéder de la sorte, l'une découle de l'analyse plus attentive que nous avons faite du projet de Conseil national tel qui est exposé dans le Livre vert. De cette analyse, nous avons tiré deux conclusions. La première, c'est que la quincaillerie de cet organisme était très lourde; la seconde, c'est qu'elle était très coûteuse car nous avons chiffré ce projet. Il existe une autre raison qui peut expliquer pourquoi nous avons fait de ces conseils régionaux des entités limitées à la région. Plusieurs réactions relatives à la formation d'un conseil de la culture nous indiquaient que nous allions nous heurter à des problèmes difficiles, c'est-à-dire la bataille qui ne manquerait pas de s'engager pour savoir qui mettrait la main sur cette institution normale, la bataille des régions contre Montréal. C'est pourquoi nous avons opté pour la formule des conseils régionaux distincts afin de regrouper les agents culturels. Rien n'interdit à des conseils de coordonner leurs actions. Certains le font déjà. Mais nous ne voulions pas que ces gens-là, dans les régions, dépensent une bonne partie de leurs énergies dans des luttes de pouvoir pour conquérir le conseil national.

L'idée d'un Conseil national...

Q. — L'idée originale de conseil national de la culture n'est donc pas écartée?

R. — Tout le dossier du conseil national a été remis à M. Laurin. Puisqu'il s'agit d'un projet d'institution nationale qui touche toutes les dimensions de la culture, nous avons conclu que l'affaire relevait du ministre d'Etat au développement culturel. Je ne peux pas dire que nos idées sont définitivement arrêtées à ce sujet. Normalement, tout cela sera annoncé dans le Livre blanc sur la politique culturelle dont la publication est prévue pour octobre. C'est dans ce document qu'on trouvera des réponses plus précises à toutes vos questions. J'ajoute que je ne travaille plus directement à ce projet de conseil national. C'est M. Laurin qui s'en occupe.

Q. — Et les conseils régionaux?

R. — Nous nous sommes rabattus, à titre expérimental pour deux ans, sur les conseils régionaux dont la vocation spécifique sera de couvrir tous les secteurs propres aux affaires culturelles. Nous comptons sur eux, par exemple, pour intéresser les populations à la défense du patrimoine, intéresser les municipalités et les commissions scolaires à un meilleur usage des équipements culturels. Dans certaines régions, nous pourrions résoudre le problème des équipements culturels si les portes de l'école s'ouvraient à la population. Nous avons pris des contacts avec le ministère de l'Éducation à ce sujet.

Q. — Les conseils régionaux auront un pouvoir de recommandation. Ils vous donneront leur avis. Vous les consulterez. Mais ils n'auront pas de pouvoir de décision...

R. — Ils seront nos interlocuteurs privilégiés. Nous ne prendrons pas de décision sans passer par eux. Puisqu'ils connaissent la région beaucoup mieux que nous, ils pourront nous faire part de leurs difficultés, de leurs besoins, de leurs objectifs particuliers.

Q. — Vous n'imposerez pas de modèle? Vous reconnaitrez le caractère particulier de chacune des régions?

R. — Nous le reconnaîtrons d'autant plus que l'image de la disparité est l'une des leçons que nous avons tirées des tournées régionales, disparités attribuables à de nombreux facteurs: géographie, mentalité, ressources, etc. Les conseils régionaux ne sont pas des organismes du gouvernement (qui en subventionne le fonctionnement), mais bien des organismes du milieu. Nous leur avons donné un caractère expérimental pour deux ans afin de voir comment cela fonctionnerait. Il en existait déjà sept ou huit. Nous les avons reconnus. Il serait souhaitable d'en créer au moins deux autres, dont un sur la rive sud de Montréal qui constitue un ensemble particulier. Peut-être un autre sur l'île Jésus. Quant à Montréal, je ne sais trop quoi penser. J'ai l'impression qu'il y a déjà une multitude de conseils régionaux à Montréal. Il y a une multitude de gens qui nous conseillent à partir de Montréal.

Q. — Et dans quel sens comptez-vous travailler aux Affaires culturelles?

R. — Les grandes orientations de notre politique sont connues pour l'essentiel: régionalisation et décentralisation; consolidation des institutions nationales (archives nationales, Musée de Québec, etc.); développement du sentiment d'appartenance en accordant plus d'attention à la Semaine du Patrimoine et à la conservation du patrimoine. Il faut s'attendre aussi à des politiques plus détaillées touchant les industries culturelles. À noter que tous ces axes de développement étaient déjà dans le Livre vert. L'aide à la création est aussi un aspect important. L'aide au théâtre également.

La grande décision de l'année

Q. — Et si l'on vous demandait quelle a été la grande décision culturelle de l'année?

R. — On dit souvent que nous voulons échapper à la notion traditionnelle, étroite, de culture. Mais l'atavisme est là et, souvent, on pose encore le problème culturel en termes restreints. Mais une chose est pour moi importante et qui s'inscrit dans une perspective plus large. C'est l'approche gouvernementale qui englobe la politique culturelle dans un ensemble. Si on me demande quelle a été la première grande décision culturelle de l'année, je réponds que c'est la Loi 101. Pas la Loi 101 comme point d'arrivée, mais comme point de départ. Pour tous ceux qui ont travaillé à ce projet, il était évident que la Loi 101 n'était pas un chapitre que l'on terminait, mais un chapitre que l'on ouvrait. La Loi 101 a créé un cadre de normalité linguistique pour faciliter la créativité culturelle, pour faciliter la créativité économique. Tout cela se tient pour nous: créativité culturelle, créativité économique. Car, au fond, c'est une autre thèse qui est sous-jacente à la Loi 101: la normalité linguistique devra générer finalement une nouvelle forme de dynamisme économique. Le gouvernement ne s'amuse pas à courir à la faillite. Il ne veut pas. Au contraire. Donc, logiquement, l'un des postulats de la Loi 101, c'est que la normalité linguistique va être, à court

Suite au verso du cahier

Le problème du livre au Québec

"Nous sommes en train de former de jeunes non-lecteurs !"

Le ministre des Affaires culturelles veut s'attaquer résolument aux problèmes de la production, de l'édition et de la diffusion du livre. Mais il faut d'abord que les Québécois se mettent à lire, ce qu'ils ne font pas au même degré que les autres Canadiens.

Au cours de son entretien avec LE DEVOIR, M. Louis O'Neill a fait part d'une constatation navrante: les enfants n'apprennent pas à lire et "nous sommes en train de former de jeunes non-lecteurs".

Voici cette partie de l'interview consacrée au livre.

Q. — Quel est en ce moment le dossier qui retient le plus votre attention?

R. — C'est le dossier du livre qui, actuellement, me tient beaucoup à coeur. En apparence, c'est le dossier qui a peut-être le moins progressé, mais qui commence maintenant à débloquer, au point que nous pourrons annoncer cet automne une série de mesures.

Q. — Où est le problème majeur?

R. — Ce qui me paraît être ici le problème majeur, en dehors de l'idée de l'aide à l'éditeur, d'une meilleure situation des libraires, du développement des réseaux de bibliothèques, c'est l'accessibilité au livre et la question de la lecture. J'ai l'impression qu'on a tendance à aborder le dossier du livre sans se demander d'abord si les gens lisent. Or notre population ne lit pas comme elle devrait lire. Autrement dit, nous nous adressons à des auditoires restreints. On dit toujours que nous avons un marché limité au Québec. Ce qu'on ne voit pas, c'est que c'est un marché rétréci: en réalité, nous nous adressons toujours, plus au moins consciemment, à 15% ou à 20% de la population. Les autres, ou bien n'ont pas de livres — parce qu'ils sont trop cher, parce qu'ils n'ont pas de bibliothèque — ou bien n'ont pas encore été intéressés à lire. Voilà un problème qui me préoccupe beaucoup. Le jour où nous l'aurons résolu, beaucoup de subventions vont simplement disparaître: elles seront devenues inutiles. Le jour où des livres que l'on subventionne et qui tire à 5,000 vont tirer à 20,000 ou à 25,000, on aura réglé la question et, au plan du développement culturel, je suis convaincu qu'on aura accompli quelque chose d'important.

Q. — Comment réagissent les milieux de l'édition?

R. — J'ai remarqué que les gens du milieu, dans ce domaine-là, se posent la question, mais un peu après coup. Autrement dit, ils se posent le problème de la création littéraire — ce qui est évidemment très important — mais paraissent moins sensibles au problème de l'accessibilité, de la demande. Il suffit de regarder la carte du Québec pour constater qu'il existe un grand nombre de lieux où il n'y a ni point de vente ni librairie. **Beaucoup d'adultes n'ont pas encore acquis l'habitude de lire; et, quant aux enfants, ils ne pourront l'acquérir parce que, d'après ce que nous savons, en plusieurs endroits du réseau scolaire, on n'apprend pas à lire. Nous sommes en train de former de jeunes non-lecteurs.**

On nous dit, par exemple qu'au budget du livre de certaines commissions scolaires, on a porté tous les appareils audio-visuels, les copies à photostat et, dans certains cas, une partie des dépenses à prévoir en cas de vandalisme. Donc un budget qui sert à n'importe quoi. Un budget déjà restreint est amputé de sommes considérables qui servent à autre chose. C'est évidemment anormal. Il ne semble pas qu'il existe de règlement empêchant cette pratique.

Q. — Tout le monde se plaint du coût élevé des livres.

R. — Il y a aussi le problème du coût du livre importé. Il faudra le résoudre, sinon par la bonne volonté, au moins par une loi ou un arrêté en conseil. Il faut en arriver à ce que le prix soit objectivement décent. J'accepte qu'un livre français se vende $10 à la condition qu'on me prouve que c'est bien objectivement le prix décent de vente. Mais je n'accepte pas qu'on me le vende $10 si je découvre que son prix normal est de $8 et que des gens, quelque part dans la chaîne, ont encaissé un prix qui est anormal en tablant sur le fait que nous sommes un marché captif. Car nous sommes un marché captif: nous ne pouvons pas vivre sans les produits culturels français. Mais tout marché captif donne des tentations, et nous voulons savoir s'il y a des gens qui ont succombé à la tentation. Nous avons dit carrément à des représentants de distributeurs que, s'il le faut, nous allons appliquer un principe de tabelle unique à moins que vous n'ayez d'autres solutions. Je leur ai dit de ne pas considérer cela comme une vague intention: ce sera une volonté ferme et ce seront des mesures qui auront des dents.

Suite au verso du cahier

Une action concertée avec les municipalités pour mettre en valeur le patrimoine québécois

par ALAIN DUHAMEL

À la recherche d'une action concertée avec les organismes locaux et avec les administrations municipales pour la mise en valeur du patrimoine québécois, le ministre des Affaires culturelles n'entend pas laisser les municipalités filer la bride sur le cou.

"Je ne suis pas rendu à l'étape où je dirais aux municipalités: allez-y, vous êtes désormais les responsables du patrimoine et que Dieu vous bénisse!" nous déclare M. Louis O'Neill au cours d'une entrevue au DEVOIR.

"Mais je pense qu'il faut bien se mettre dans l'idée de la collaboration municipale, que nous pouvons aider les municipalités avec notre loi... Il est bien évident que nous ne pouvons pas à la fois se dire les premiers responsables du patrimoine et regarder aller les choses".

M. O'Neill veut ainsi apaiser les inquiétudes qu'a pu soulever chez plusieurs organismes en milieu l'orientation de la Direction générale du patrimoine dans ses rapports avec les administrations municipales.

Dans plusieurs sociétés d'histoire, dans des comités de citoyens pour la sauvegarde du patrimoine le "flirt" avoué des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles auprès des administrations municipales est apparu beaucoup trop empressé. Encore récemment, dans une lettre au premier ministre, la Fédération des sociétés d'histoire faisait part de ses préoccupations à cet égard.

Le ministre des Affaires culturelles convient volontiers que les administrations municipales subissent des pressions énormes en vue de favoriser des développements immobiliers. À son avis, cependant, la Loi des biens culturels fournit "un cran d'arrêt" dont dispose le ministère des Affaires culturelles dans le cas où une administration municipale agit systématiquement dans un sens contraire à la préservation du patrimoine.

"Il reste que la loi, l'article 48 notamment, nous permet d'intervenir de façon vigoureuse. Si nous allions au bout de la loi, nous nous ferions haïr..."

Aux yeux de M. O'Neill, il est préférable d'amener les administrations municipales à adopter des règlements afin qu'elles puissent ensuite s'occuper convenablement de leur patrimoine. À l'île d'Orléans, arrondissement historique depuis 1970, l'expérience d'une concertation avec les municipalités n'a pas encore convaincu les tenants de la préservation du patrimoine. Pour l'heure, les maires ont accepté d'imposer un moratoire sur les lotissements de terrains pendant que des fonctionnaires examinent les règlements de zonage proposés.

"Nous avons dit aux municipalités de l'île d'Orléans que nous avions besoin d'elles, que nous faisions le projet à deux, que nous voulions tenir compte des gens qui habitent ce coin de pays car voilà 300 ans que ces gens-là font le pays... Mais que, d'autre part, nous étions responsable de l'île, comme partie importante du patrimoine québécois. Et là-dessus, nous le lâcherons pas. Dans les grandes lignes de développement, à mon avis, L'État est responsable à titre de gardien du patrimoine".

À ce titre, l'État québécois possède un instrument, la Loi des biens culturels, que certains ont qualifiée d'excessive.

Suite au verso du cahier

Daniel Gagnon ou le refus culturel

par YVON BOUCHER

Daniel Gagnon, avec deux livres seulement, a réussi ce tour de force enviable: provoquer l'unanimité de la critique contre son oeuvre. Il est vrai que la critique est un genre accidentellement littéraire et, partant, vouée aux accidents d'interprétations, qu'ils viennent de la grande presse ou d'un obscur mensuel trafiquant avec la cléricature. Mais jusqu'où peut-on salir un auteur qu'on prétend sale?

Daniel Gagnon a beaucoup déçu, avec **Loulou** (1), nos hommes de culture: on ne lui a pas pardonné de s'être dérobé à ce qui est traditionnellement attendu de l'artiste, à savoir, la confirmation d'une certaine esthétique qui pourrait bien être celle-là même des bien pensants.

De **Loulou**, on a voulu nous faire croire que c'était un "torchon", un "déchet", une "merdique scripturation" (sic) empreinte de "vulgarité", de "scatologie", de "pornographie" dotée de "dialogues blasphématoires"... Ces évaluations morales, sinon moralistes, étonnent et nous obligent à nous demander quelle conception de la littérature et de l'analyse critique peuvent avoir ceux qui s'y sont adonnés. Cela sent son vieux cours classique mal digéré. L'écrivain, en 1977, est-il encore condamné à cultiver le sujet noble? On pense à une couventine, genre Sophie Barat, se faisant ânonner, par une soeur didactiquement froide, qu'un poème consacré à une rose est plus poétique qu'un autre consacré à la fosse à purin.

On le devine aisément, derrière l'anathème lancé contre **Loulou** se terrent deux conceptions de l'art: l'esthétique classique, d'une part, avec ce que cela implique d'humanisme, de bienséance, d'afféterie, de préciosité voire de "style artiste" et de bec en cul-de-poule; l'esthétique baroque, d'autre part, avec elle aussi ses dérivés qui sont le sens du burlesque, l'exploitation de la trivalité (nullement péjorative), la mise en scène de l'hyperbole, du farfelu et du grotesque. Bref, c'est Proust contre Céline, la madeleine qu'on oppose à la Molson.

Or, c'est une chose que de ne pas apprécier l'esthétique baroque, c'en est une autre que d'affirmer que qui s'y adonne n'a point de talent.

L'esthétique de Gagnon est celle de ceux qui ont le courage de ne pas écrire par oreille, ou par mimétisme, les grands airs de la "grande culture" pour mieux entendre leur cacophonie intérieure. **Loulou** n'est pas un roman "cultivé". C'est l'écriture d'un primitif, d'un païen qu'il faut saluer ici. Entendons l'expression au sens où Dubuffet est un primitif, lui aussi. Il y a du Nicola Franco et du Rabelais dans **Loulou**; il y a aussi du Gagnon avec sa tendresse en sourdine, avec sa naïveté sauvage. Souvenons-nous de ce passage de **Surtout à cause des viandes**: "J'inventerai une formidable machine de guerre pour broyer des idiots et des imbéciles." Cette machine pourrait être Loulou à en juger par les cris outragés que ce livre a provoqués.

On n'a pas digéré que Gagnon insiste clairement sur ce qu'il est convenu d'appeler les parties les moins nobles de l'homme. On aurait dû voir que **Loulou** prenait racine déjà dans **Surtout à cause des viandes**: ce n'est pas par hasard si Gagnon cite Artaud qui affirme qu'on ne nie bien que dans le concret.

On n'a pas digéré, également, le produit littéraire de la chyle et du chyme. On aurait dû voir derrière cette provocation par trop voyante le rituel de purification qu'il implique: ce n'est pas par hasard si **Loulou** devient un objet de culte méprisant ses miraculés. **Loulou** atteint aux dimensions d'une fable et même d'un mythe qui resteront à interpréter lorsqu'on aura compris que les petits fours mènent invariablement aux cabinets.

Tout le malheur de Gagnon, relatif il est vrai: il doit bien rire dans sa barbe, vient d'une seule chose qui est que le petit bourgeois cultivé veut oublier son corps et ses dépendances sexuelles. Gagnon refuse de signer le contrat social de l'art domestiqué; il refuse aussi de donner une bonne conscience cultivée à la petite bourgeoisie à laquelle il est destiné de par son rôle d'écrivain. Mais le lecteur propre, précisément parce qu'il est cultivé (c'est Lévi-Strauss qui le lui rappelle), ne peut vouloir que de la fesse cuite. On veut de la branlette littéraire distinguée, du Duvert, du Guyotat et même, ultime vulgarité! du Emmanuelle Arsan mais Gagnon ne comprend rien, la brute, et s'obstine à nous donner du Daniel Gagnon... **Histoire d'O**, oui mais **Loulou** jamais! Le spiritualisme humaniste se loge là où il peut.

En définitive, le "cas" **Loulou** est un cas d'espèce puisqu'il fait éclater au grand jour les relations contradictoires qui unissent un artiste à une société. Il se peut que l'incompréhension et le mépris dont a bénéficié Gagnon soient à la mesure d'une incompréhension idéologique donc de classe. **Loulou** nous force à nous questionner sur les rapports qui pourraient exister entre l'esthétique classique et la formation sociale qui la réclame.

Loulou nous fait voir également à quel point le concept de culture est associé à tout un appareil d'intimidation et de pression pour ne pas dire de terrorisme. Gageons que Daniel Gagnon ne se laissera pas intimider par les "répertorieurs, les homologueurs et les confirmeurs du prévaloir" et qu'il saura nous donner autant d'inculture (qui est toute feinte, d'ailleurs), de sauvagerie et d'humour noir dont il est capable pour mieux nous reposer de cette trop bienséante marquise qui n'en finit plus de sortir à cinq heures dans la République des Lettres...

(1) Gagnon, Daniel: **Loulou**, éditions Pierre Tisseyre, Montréal, 1977, 160 p.

Sabatier: Une fresque inoubliable de la poésie au XIXe siècle

par JACQUES RENAUD

L'on ne sait par où commencer pour parler de cette volumineuse **Histoire de la poésie française au XIXème siècle** que publiait assez récemment **Robert Sabatier**, tant elle est riche et tant elle captive du commencement à la fin. Un regard frais, neuf, jeté sur un vieux sujet qui ne l'est jamais que dans notre esprit, voilà un peu à quoi ressemble cette histoire. Une mer de 1,100 pages distribuées en deux volumes où brillent tous les reflets, où se forment et déforment toutes les ombres de ce siècle fabuleux que fut le romantisme (les romantismes, comme le dit si bien ici l'historien). Vous y découvrirez, grâce au choix judicieux d'extraits et à des commentaires appropriés, que **Vigny** n'est pas terne et ennuyeux mais au contraire lucide et tragique, que **Musset** n'est pas mièvre et léger mais au contraire visité par la muse du pur amour, vous y verrez un **Nerval** moins abondant que les autres les dépasser pourtant presque tous par la hauteur de son inspiration. Et c'est ainsi que tous les auteurs célèbres de ce siècle, y compris des femmes exceptionnelles comme **Marceline Desbordes-Valmore, Mme Ackermann, etc.**, seront rendus à des dimensions plus justes, semble-t-il, et la connaissance que nous en avons ou l'image que nous pouvions nous en faire s'en trouve considérablement rafraîchie. J'ai relu souvent certaines pages de cette histoire où circule une sorte de vent de féérie, une présence presque lumineuse, et je n'ai jamais été déçu, j'y retrouvais presque toujours ce charme tout spécial qui a fait le succès de cette histoire de la poésie en France où elle a été saluée comme une sorte d'événement.

Et en un sens c'en est un. Je me demande parfois ce qu'eut été, pendant mon adolescence, mon expérience poétique si j'avais eu sous la main, en guise de manuel, une histoire comme celle-là. Il est certain que l'ennui ne m'aurait jamais touché, mais, conquis par la générosité, la curiosité et l'instinct poétique très sûrs de l'auteur, j'aurais abordé à des terres libres, remplies de féérie, de hauteurs, d'humour parfois étrange, de bizarreries et de ferveurs, de lucidité et de révolte, un univers d'une richesse fabuleuse, une humanité en ébullition qui finit par composer une fresque éternellement vivante, inoubliable. Voici une humanité vivant au maximum de ses dons: l'humanité des poètes. Dont l'histoire est retracée par un homme qui aime tout ce qui vibre de poésie, quelle qu'en soit la provenance, quelle que soit la forme: verset, prose, roman, histoire, qui la véhicule. Il la trouve chez **Châteaubriand** (dans sa prose), il la trouve chez **Michelet** dont la prose souvent se découpe en octosyllables et en alexandrins, il la trouve chez **Balzac** que **Baudelaire** (comme **Shri Aurobindo**) considérait à juste titre non pas tant comme un "réaliste" que comme un visionnaire, et dont **Barbey d'Aurevilly** disait qu'il était un grand poète; il la trouve chez les ouvriers, chez les chansonniers, dans la foule elle-même, bref nous respirons en toutes directions, ici, la vie poétique d'une époque.

Sabatier, dont l'ouvrage constitue certainement la nomenclature de poètes de cette époque la plus complète qui soit consacre aussi de nombreuses pages à la poésie étrangère, la poésie de langue française hors de France (Belgique, Suisse romande, Bretagne, poésie provençale aussi, Haïti, etc...) ce qui nous vaut de très belles pages sur **Émile Nelligan**: "Il est bien le frère de **Nerval** ou de **Rimbaud**. Il peut être celui de **Mallarmé**..." écrit **Sabatier et, plus loin: "Nelligan** est de ces poètes qui, parce que nous les ressentons et les aimons, nous laissent paraître vaines nos critiques et nos définitions" (...) "Frappez-vous la poitrine, anthologiste, de l'avoir toujours oublié dans vos choix parce qu'un océan le sépare de vous! Il est splendidement cet être du titre d'un poème, **Un Poète** (...)" "À ceux qui diront: oui, mais il s'apparente à notre Grand Untel, nous répondrons: pas plus que **Verlaine** à **Gauthier** ou que **Mallarmé** à **Baudelaire**, et l'essentiel (...) est tiré de lui-même et de son propre fond (...) il est "le premier en date des poètes canadiens dignes de ce nom" comme dit **Alain Bosquet**, comme ses lecteurs le reconnaissent. Il ouvre le XXème siècle et nos compatriotes l'ignorent généralement. Que cela cesse! C'est notre voeu."

Je crois que l'ampleur qualitative et quantitative de l'ouvrage de **Sabatier** est unique, je le pense en toute bonne foi. Quel est son secret? Il écrit, quelque part, dans les pages de cette histoire: **N'est-il pas un point où, sous les ailes du génie, la grande création romanesque, la vision prophétique du monde, une certaine manière de le percevoir sont poésie?**

Pouvons-nous le trouver là? Cette dissolution toute naturelle des frontières des genres vise, à la limite, à tout englober. En ce sens, l'Histoire de **Sabatier** est peut-être justement un pur prolongement du romantisme dans ce qu'il avait, surtout chez **Hugo**, d'intégral et d'absolu. Un jour l'Histoire se fondra dans la source de tout.

la dernière phrase que nous avons cité de **Sabatier** pourrait à elle seule expliquer le succès retentissant qu'a eu son **Histoire de la poésie** en France car c'est dans cet esprit ouvert à tout ce qui vibre poétiquement que **Sabatier** a travaillé de façon soutenue à son ouvrage. Rien ne semble cependant être si peu le fruit d'un travail acharné, mais plutôt celui de la montée joyeuse et généreuse d'un poème romantique. Dans ces pages parfois presque illuminantes, l'auteur n'a eu qu'à convier, sans exclusion, tout ce qui était poésie pour voir affluer un monde touffu, riche en personnalités diverses, fortes et très différenciées, riche de ses grands auteurs mais aussi de ses plus petits, riches de ses auteurs les plus connus mais riche aussi des moins connus, le tout composant finalement une fresque inoubliable, féconde et vivante.

1 — **Histoire de la poésie française**, par **Robert Sabatier**, comprenant six parties (les cinquième et sixième parties étant divisées toutes les deux en deux volumes): **1-La poésie du Moyen-Age, 2-La poésie du XVIe siècle, 3-La poésie du XVIIe siècle, 4-La poésie du XVIIIe siècle, 5-La poésie du XIXe siècle** (a: Les romantismes, b: Naissance de la poésie moderne): en préparation. **6-La poésie du XXe siècle** (a: Le Demi-Siècle, b: L'Avenir). Editions Albin Michel, Paris (1977 pour la cinquième partie, consacrée au XIXe siècle). **Robert Sabatier** est surtout connu comme romancier: **Les allumettes suédoises, Trois sucettes à la menthe**, etc... Il a publié en tout douze romans et cinq ouvrages de poésie, tous aux éditions Albin Michel.

De la télépathie au Zazen

par JEAN BASILE

Les choses, autrefois, étaient normales ou anormales. Les êtres aussi, d'ailleurs; l'on sait où cela nous a menés! Depuis quelques années, notre vocabulaire s'est étendu et l'on a rajouté le mot de "paranormal". On veut parler, évidemment, de certains "pouvoirs" dont certaines personnes seraient gratifiées. Parmi ces pouvoirs, que le commun ne possède pas, le PSI est sinon le plus étrange, du moins l'un que la mode a saisi. Fantastique, communications à distance, clairvoyance, etc... les phénomènes parapsychologiques ne manquent pas. Et ils ne datent pas d'hier; pensons à l'invocation des morts des anciens.

Sérieux? Au fond, personne ne sait. Mais la recherche s'y est mise et de nombreux livres paraissent, beaucoup en anglais, quelques-uns en français et particulièrement dans une collection de l'éditeur français Tchou, à qui l'on doit déjà un excellent **Dictionnaire des farces et attrapes.**

Enfin, ne rions pas. Faite la part des facétieux et des naïfs, il y a là-dedans une volonté de connaître l'homme au-delà de l'homme quotidien; c'est là une préoccupation qui devient assez rare pour que l'on ne crache pas sur tout ce qui tente de nous sortir de notre médiocrité quotidienne. Jung, d'ailleurs, a accordé son blanc-seing au PSI dans sa célèbre théorie de la synchronicité qui dirige les "coïncidences significatives", la rencontre de deux faits sans lien de cause à effet, et ayant un sens identique. Les couches les plus profondes de l'inconscient s'enracinent, en effet, dans un "inconscient collectif", une structure commune à tous les hommes, patrimoine de l'humanité à la fois immanent et hors du temps, libre du passé, du présent et du futur. C'est donc ce fonds originel qui s'exprimerait dans l'inconscient individuel lorsqu'une personne se trouve confrontée à des situations archétypales (mort, amour, etc, favorisant l'occurence des événements synchroniques.

Voici quelques parutions récentes touchant au vaste sujet.

Le Champignon magique et **Les États seconds** par Andrija Puharich: scientifique "sérieux", directeur d'un centre de recherches aux États-Unis, travaillant souvent avec des confrères pratiquant dans d'autres disciplines, Andrija Puharich a tout pour donner confiance et les ouvrages qu'il écrit sont solides et bien documentés, quoique d'une lecture aisée.

Ces deux ouvrages sont parmi ses oeuvres les plus connues en anglais. Le premier date de 1959, le second de 1962.

Le champignon magique est évidemment l'**amanita muscaria**, l'amanite tue-mouche que les anglais appellent joliment **Toadstool**, et sur lequel est assise la chenille conseillère d'**Alice au Pays des merveilles**. C'est aussi et surtout le champignon utilisé par les chamanes nordiques quoique certains travaux tentent de démontrer qu'on l'utilisait un peu partout. Wasson l'assimile aux hymnes védiques, par exemple, et Allegro à tout le bassin méditerranéen.

Andrija Puharich, lui, pense que ce champignon a fait partie de la vieille culture égyptienne et qu'il était employé lors des cérémonies du **Hedsed**, au cours desquelles les pharaons subissaient le "passage par la peau", sorte de rituel de renaissance inspiré de la légende d'Osiris retrouvant la vie après son meurtre par Seth, alors qu'Anubis l'eut cousu dans la peau de l'animal typhonien dont il était le fils.

L'étonnant de ce livre, c'est que Puharich découvre ce "secret" que les étyptologues officiels ne vont pas aimer, par l'intermédiaire d'un "voyant", jeune sculpteur newyorkais que le savant a en observation dans son institut.

Ce "voyant", en état de transe, affirme être la réincarnation d'un Egyptien et trace des hiéroglyphes curieux que Puharich fait déchiffrer par un spécialiste.

Conduit comme une enquête policière, avec une foule de détails et de rebondissements, c'est certainement un livre passionnant, que l'on croit ou non à la réincarnation.

Publié un peu plus tard, le livre, **Les États seconds**, est plus général et développe une théorie biologique de paranormal. Il en déduit le concept du **plasma PSI** qui doterait la conscience de pouvoir dont on ne connaît pas la portée.

Là encore, le travail de Puharich s'appuie sur une recherche sérieuse. Il est intéressant pour nous en ce qu'il peut ouvrir des horizons sur les phénomènes actuels des psychotropes. Mais bien des choses sont psychotropes, jusqu'à la cage de Faraday.

Deux ouvrages excellents et de bonne réputation.

Le Hasard et l'infini par A. Koestler, P. Harvie et A. Hardy: un autre classique du genre publié en américain en 1973. Les auteurs y développent la théorie que, à partir du moment que les coïncidences deviennent trop nombreuses, ce ne sont plus tout à fait des coïncidences.

Alors, que sont-elles?

Citant John Eccles, Arthur Koestler de conclure: **"Il nous faut apprendre à vivre avec les problèmes qui dépassent notre compréhension actuelle, au lieu d'en nier spontanément l'existence ou la réalité".**

Un livre de base, sympathique au sujet, particulièrement à la télépathie et rédigé avec compétence.

Pouvoirs étranges d'un clairvoyant par R. Réant et A. Sotto: il s'agit là de la biographie commentée d'un célèbre "clairvoyant", Raymond Réant. Qu'il "découvre" des objets cachés comme Polyeidus à la recherche du jeune Glaucus, fils de Minos et de Pasiphae (son autre frère, Hyppolite est plus célèbre grace à Racine), qu'il "soigne" des maladies, il le raconte avec simplicité.

Un livre, moins technique,

Suite à la page 25

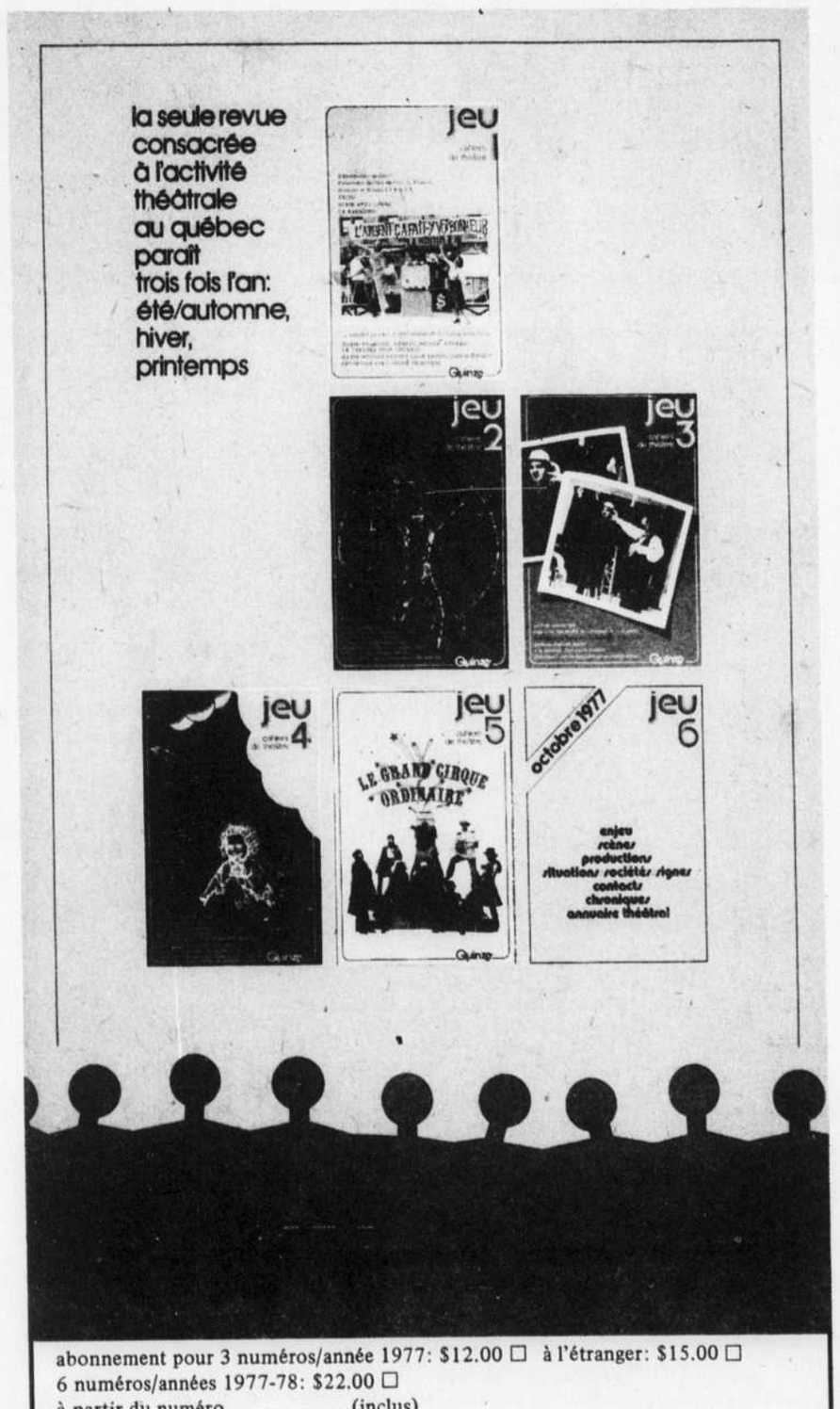

abonnement pour 3 numéros/année 1977: $12.00 ☐ à l'étranger: $15.00 ☐
6 numéros/années 1977-78: $22.00 ☐
à partir du numéro .....(inclus)
nom .....
adresse .....
téléphone ..... date .....
signature .....
la première série de trois numéros (1976) est toujours disponible au coût de $12.00
veuillez m'envoyer *jeu* 1, 2, 3, ci-inclus $12.00 ☐
total .....
paiement (par chèque ou mandat) à l'ordre de
jeu, case postale 1600, succursale E, montréal, québec h2t 3b1

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA OFFRE AUX PROFESSIONNELS DES ARTS

des bourses de travail libre — destinées aux artistes ayant plusieurs années de carrière et des réalisations importantes à faire valoir. Jusqu'à $17,000, allocation de subsistance et indemnités de frais d'exécution et de déplacement compris.

Dates limites
15 octobre 1977: architecture, art multidisciplinaire, arts plastiques, cinéma, création littéraire, danse, musique, photographie, théâtre, vidéo.
1er avril 1978: arts plastiques, création littéraire.

des bourses de perfectionnement — destinées aux artistes qui ont terminé leur formation de base. Jusqu'à $9,000, plus un maximum de $1,100 pour les frais d'exécution, plus frais de déplacement au besoin.

Dates limites
15 octobre 1977 et 1er avril 1978: architecture, art multidisciplinaire, arts plastiques, cinéma, création littéraire, danse, photographie, théâtre, vidéo.
15 décembre 1977: musique

De plus, les artistes peuvent solliciter en tout temps:

des bourses de courte durée
des bourses de voyage
des bourses de frais

Pour de plus amples renseignements, consulter la brochure Aide aux artistes ou écrire au:

Conseil des Arts du Canada
Service des bourses pour artistes
C.P. 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

Les lettres québécoises

Revue de l'actualité littéraire

paraît 4 fois l'an

Numéro 7 — Septembre 1977

Claude Gauvreau Claude Péloquin
André Major — Pierre Vadeboncoeur
Robert Choquette — Gabrielle Roy
Guy Frégault — Lise Lacasse
Guy Laflèche — J.-C. Germain

Dans les grands Kiosques et librairies: $1.25

Abonnement $6.00 par année

Les Lettres québécoises
C.P. 1840 Station B. Montréal

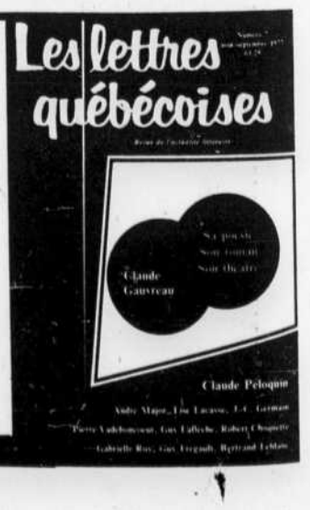

Le témoignage de Martchenko

Des fleurs sur les tombes

par MEERY DEVERGNAS

"Quelle folie de s'imaginer qu'on puisse détruire l'histoire! Non, elle sera écrite et alors chaque faute, si minime soit-elle, recevra son salaire"!

Cet extrait des "Lettres à la France" d'Émile Zola, cité par Anatoly Martchenko s'applique on ne peut mieux à notre temps.

En effet, point n'est besoin d'être grand clerc pour constater une césure dans l'histoire d'après-guerre: l'époque d'avant — celle d'après Soljenitsyne. Qu'on le veuille ou pas, ce dernier, aidé par Khroutchev et son XXe Congrès, a brisé la carapace du mensonge et nul désormais ne peut feindre l'ignorance. Bien plus, les révélations de **l'Archipel du Goulag,** démystifiant l'histoire officielle, sont, jour après jour, complétées par d'autres témoignages non plus d'hier mais d'aujourd'hui.

Celui de Anatoly Martchenko est l'un des plus importants et les deux livres qu'il a réussi à faire passer à l'ouest, **Mon témoignage** (1) et **Une grève de la faim** (2) sont à verser au dossier de l'histoire contemporaine.

Né en Sibérie en 1939 dans une famille d'ouvriers, Anatoly Martchenko a passé quatorze ans dans les camps, les prisons et l'exil.

Injustement arrêté une première fois à Karaganda lors d'une bagarre entre jeunes Russes et les Tchtéchènes, — toujours furieux de la déportation massive de leur peuple en Sibérie — il est envoyé aux travaux forcés.

Libéré, il tente de quitter clandestinement son pays, mais, repris à 40 mètres de la frontière iranienne, il est jugé à huis clos et condamné à six ans de camps pour trahison envers l'État.

Ainsi commence, à l'âge de vingt-trois ans, sa carrière de chroniqueur — témoin des camps post-staliniens. Soljenitsyne, du reste qui le considère comme un des continuateurs de son oeuvre, le cite à la fin de **l'Archipel.**

En captivité, Martchenko entame une lutte inégale contre le système hypocrite qui détruit l'être humain en vue de son...bonheur. Réclamant le respect des droits de l'homme, il s'élève contre les traitements infligés aux détenus des camps "aussi terribles aujourd'hui que du temps de Staline...Meilleurs sous certains aspects, pires sous d'autres."

Ce qui est nouveau: pouvoir écrire deux lettres par mois (censurées), recevoir de la correspondance (dûment épluchée...), des livres, des journaux, des revues — soviétiques exclusivement — On peut aussi porter plainte contre les abus de toute sorte, sachant d'avance que ces messages atterrissent sur la table du surveillant en chef. On est autorisé à se ravitailler, à raison de cinq roubles par mois, à la cantine du camp: légumes et compote en conserve, margarine, savon, tabac... Le détenu qui accomplit les normes imposées peut maintenant recevoir un colis de cinq kilos tous les trois mois. Mais le travail est si dur que bien peu profitent de cette générosité, assortie au demeurant de toutes sortes de conditions draconiennes pratiquement impossibles à satisfaire. Il en est de même pour les terrains des sports et des jeux. Exténués par leur journée sur les chantiers ou dans les mines, les zeks, diminués par les privations, ne sont guère capables de se livrer aux prouesses sportives.

Mais, "de quoi vous plaignez-vous" leur demanda un jour un "conférencier" indigné. "Que vous manque-t-il dans la zone? Vous avez un stade, un voley-ball, la bibliothèque. Vous avez même des fleurs!" — "Vous oubliez, lui répondit le poète-prisonnier Radyguine, que les fleurs poussent aussi sur les tombes"...

Ce qui est nouveau encore c'est un début de prise de conscience, de bonté, chez les jeunes recrues affectées à la garde des camps. Un soldat refuse de tirer sur un prisonnier qui grimpe sur le mur et s'accroche dans les barbelés, pour en finir avec la vie; il sait que le soldat doit tirer. Un autre, dans une circonstance analogue, "fait son devoir", obtenant une permission spéciale. Mal lui en prit, ses camarades lui ayant administré avant son départ chez lui, une copieuse râclée!

Ce qui n'a pas changé depuis Staline: la faim, la promiscuité, la bestialité des surveillants; "le pouvoir pourrit l'homme"... la cupidité des chefs, du plus petit au plus haut placé qui trouvent moyen de s'enrichir aux dépens de leurs victimes, en les exploitant au maximum, en les faisant travailler pour leur propre compte. (Fabrication du mobilier de luxe, par exemple, en bois de citronnier ou autres essences exotiques).

La faim demeure dans le Goulag le meilleur moyen de coercition. Il suffit de la moindre incartade — provoquée au besoin — pour que le détenu soit mis au cachot, privé de sa misérable ration quotidienne. Ainsi, le zek adroit à 50 g. de viande par jour, os et tendons compris, le chien de garde à 450 g. "En six ans de Goulag, écrit Martchenko, j'ai mangé deux fois du pain avec du beurre (apporté par un visiteur) et deux concombres. Jamais une tomate, jamais une pomme"...

Cette faim torturante, continuelle, pousse les plus faibles de caractère à voler le pain du voisin, à mendier, vainement, oubliant toute dignité, une ration supplémentaire, à moucharder enfin pour s'attirer la bienveillance des autorités. La politique des responsables ne vise-t-elle pas à dégrader l'être humain, à le réduire à l'état de bête passive et malléable?

Il n'est donc pas étonnant que les zeks, poussés à bout, tant par les privations que par le mépris et le sadisme des gardes-chiourme de tout grade, se livrent à des excès des plus horribles allant de la mutilation spectaculaire au suicide. Le lecteur au coeur bien accroché pourra en lire les descriptions détaillées dans ces pages...

On peut seulement se demander comment les hommes survivent dans cet enfer sans cesser d'être humains? Certains y sont pour vingt, vingt-cinq ans, d'autres, jusqu'à la mort. Tels les croyants, condamnés pour leurs pratiques religieuses, tels encore certains témoins gênants, comme ce "forestier qui assista, par hasard, à l'exécution de plusieurs milliers d'officiers polonais par l'Armée Rouge, dans la forêt de Katyne".

Bien sûr, explique Martchenko, il y a quelque chose de changé chez nous depuis la mort de Staline. On laisse même sortir du pays des contestataires, quitte à les couvrir de boue après. Quant aux prisons... oui, elles se vident, mais pour se remplir aussitôt. Un flot incessant de criminels, de truands, de spéculateurs, de politiques — hommes et femmes, de croyants, d'étrangers imprudents, de savants, de poètes...

Après sa libération, malade, devenu sourd à la suite d'une méningite aigue non soignée, Martchenko, défenseur acharné de la justice sociale, proteste, écrit des lettres ouvertes au Gouvernement, signe des pétitions. Pour toutes ces activités, pourtant parfaitement légales, il écope d'une peine supplémentaire de trois ans.

Relâché en 1972, il appuie Sakharov, prend la défense de Soljenitsyne, va jusqu'à réclamer, avec ses amis, la publication de **l'Archipel du Goulag.**

En février 1975 une nouvelle fois arrêté sous prétexte de transgression du régime de surveillance administrative (certaines régions étant interdites pour les anciens condamnés), il est envoyé en exil à Tchouna, près d'Irkoutsk, où il se trouve actuellement.

Alors l'écrivain, affaibli par ses dix années de prisons et de camps entame une grève de la faim.

Son dernier livre raconte, scrupuleusement, étape après étape, son martyre de jeûne volontaire dans ce terrible univers de la faim — le Goulag. Une grève qui se poursuit cinquante-trois jours tout au long d'un trajet dans des wagons cellulaires, dans les prisons de transit, avec le manque d'air, l'impossibilité de dormir, les rats, la saleté, ("oh, avoir à revêtir les vêtements déjà portés par un inconnu"!), les coups, les injures... On le rudoie, on l'insulte. Lui refusant tout soin médical, on se contente de le nourrir, brutalement, par les narines. Car, "chez nous — la grève de la faim, ça n'existe pas!"

Martchenko pourtant s'obstine. Il veut attirer sur lui, sur ses compagnons de captivité, l'attention de l'opinion publique de l'Occident. En vain. Il se résigne enfin, recommence à ingurgiter une innommable bouillie bleuâtre, laissant pour le moment de côté le pain noir et le hareng saur, menu habituel des zeks en voyage privés, en même temps, de boisson...

Ce fils d'ouvrier illettrés, devenu écrivain, publiciste et, plus tard, membre du Comité de surveillance des accords d'Helsinki (dont dix autres membres seront, tour à tour, arrêtés, eux aussi) s'est attiré, par sa ténacité et son courage, de nombreux amis et admirateurs. On lira leurs lettres ainsi que des listes de signatures, à la fin du volume,

Martchenko, quant à lui, a adressé de fréquents messages à la Croix-Rouge, au Secrétaire général de l'ONU, aux personnalités "progressistes" de l'Ouest sans que ces voix autorisées s'élèvent en faveur des prisonniers d'opinion soviétiques.

Faut-il en conclure que les grandes campagnes de libération ne concernent que des personnalités comme le mathématicien Pilouchtch, l'historien Almaric ou encore le secrétaire du P.C. chilien, Corvalan? Les demandes en faveur des "obscurs, des sans-grade", se perdent dans le brouhaha des réunions internationales.

(1) Anatoly Martchenko, **Mon témoignage,** Collection Combats, Ed. du SEUIL.

(2) Anatoly Martchenko, **Une grève de la faim,** Collection Combats, Ed. 1977.

Le cahier

culture et Société

du journal

LE DEVOIR

est dirigé par

Michel Roy

assisté de

Georges Vigny

■ Nous rappelons à nos correspondants que les lettres adressées à "Culture et Société" doivent être signées et comporter, de manière lisible, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes.

en librairie

Le lieu commun

collectif

... une maladie du langage ou le foyer même de l'invention ?

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

Le "MAL FRANÇAIS" est-il aussi un MAL QUÉBÉCOIS?

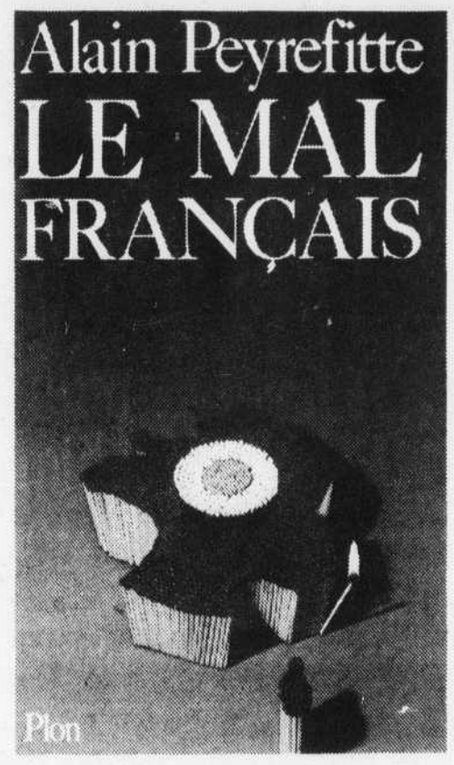

$14.70

LE BEST-SELLER DE L'ANNÉE

En vente dans toutes les librairies

Presses de la Cité 9797 Tolhurst, Mtl - 387-7316

PRESSES DE LA CITÉ

9797, Tolhurst, Montréal 387-7316

CHEZ VOTRE LIBRAIRE

FRANK SINATRA
ANTHONY SCADUTO
Format 8 x 5¼
$9.65

LES AUTRES ET LES MIENS
PIERRE J. HELIAS
Format 8 x 5¼
$18.00

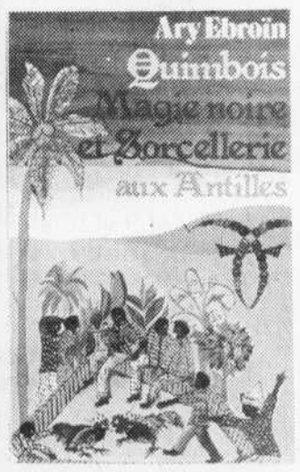

MAGIE et SORCELLERIE aux ANTILLES
Mary Ebroin
Format 8¾ x 6
$10.50

INTERNATIONALE TERRORISTE
Jacques Kaufmann
Format 8 x 5¼
$11.95

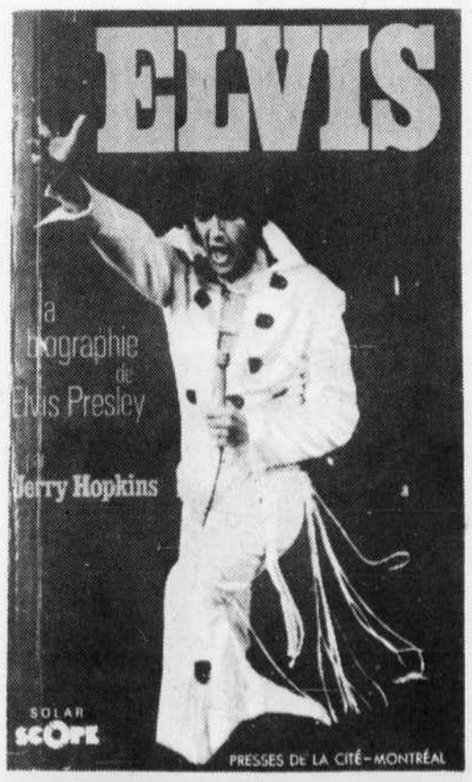

$3.50

LES CINQ GRANDS PRIX DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministère des Affaires culturelles acceptera jusqu'au **23 septembre** inclusivement les candidatures qu'on lui soumettra en vue de l'attribution des cinq grands Prix du Gouvernement du Québec. Les cinq Prix couronnent **l'ensemble d'une oeuvre** dans cinq secteurs de la vie culturelle québécoise, soit, la littérature (Prix David), les arts visuels (Prix Paul-Émile-Borduas), les arts d'interprétation (Prix Denise-Pelletier), les sciences de l'homme (Prix Léon-Gérin) et les sciences (Prix Marie-Victorin).

Les individus, groupes ou organismes qui désirent soumettre la candidature d'une personne à l'un de ces Prix, doivent faire parvenir un dossier, par **courrier recommandé,** au secrétaire du Prix. Le cachet d'oblitération fait foi de la date.

Le dossier de candidature **doit** comprendre une biographie du candidat, la liste de ses publications et/ou de ses travaux, un résumé de sa carrière, ainsi que son adresse et son numéro de téléphone. Aucun Prix ne peut être décerné à titre posthume, ni partagé entre deux lauréats.

LE PRIX DAVID

Les genres littéraires reconnus aux fins de ce Prix sont le conte, la nouvelle, la poésie, le récit, le roman, l'essai, la dramaturgie et toutes les formes de la littérature pour la jeunesse. On doit faire parvenir tout dossier de candidature à:

M. Clément Saint-Germain
Direction du livre
Ministère des Affaires culturelles
700 est, boul. Saint-Cyrille, 17e étage
Québec G1R 5A9 . . .(418) 643-2104

LE PRIX DENISE-PELLETIER

Les disciplines reconnues aux fins de ce Prix sont la chanson, la musique, l'art lyrique, le théâtre et la danse. On doit faire parvenir tout dossier de candidature à:

M. Pierre-Denis Cantin
Secrétaire du Prix Denise-Pelletier
Direction des arts d'interprétation
Ministère des Affaires culturelles
700 est, boul. Saint-Cyrille, 17e étage
Québec G1R 5A9 (418) 643-5125

LE PRIX MARIE-VICTORIN

Les disciplines scientifiques reconnues aux fins de ce Prix sont la chimie, la physique, la biologie, les sciences de la nature et toutes les sciences qui leur sont connexes. On doit faire parvenir tout dossier de candidature à:

M. Clément Saint-Germain
Secrétaire du Prix Marie-Victorin
Direction du livre
Ministère des Affaires culturelles
700 est, boul. Saint-Cyrille, 17e étage
Québec G1R 5A9 (418) 643-2104

LE PRIX PAUL-ÉMILE-BORDUAS

Les disciplines reconnues aux fins de ce Prix sont le design, l'architecture, la sculpture, la photographie, la peinture, les métiers d'art et les disciplines dites multidisciplinaires. On doit faire parvenir tout dossier de candidature à:

M. Pierre Lachapelle
Secrétaire du Prix Paul-Émile-Borduas
Direction des arts visuels
700 est, boul. Saint-Cyrille, 17e étage
Québec G1R 5A9 (418) 643-1678

LE PRIX LÉON-GÉRIN

Les disciplines reconnues aux fins de ce Prix sont le droit, la philosophie, la théologie, la pédagogie, la psychologie, la géographie, l'histoire et toutes les sciences sociales. On doit faire parvenir tout dossier de candidature à:

M. Clément Saint-Germain
Secrétaire du Prix Léon-Gérin
Direction du livre
Ministère des Affaires culturelles
700 est, boul. Saint-Cyrille, 17e étage
Québec G1R 5A9 (418) 643-2104

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles
Direction générale des arts et des lettres

LE FANTÔME DU PARADIS EST UN FILM MUSICAL FOU, VIOLENT, VRAIMENT LIBÉRATEUR!
14 ANS
IL A VENDU SON AMI POUR LE ROCK N'ROLL
LE FANTÔME DU PARADIS
Un film de BRIAN DE PALMA
Musique de PAUL WILLIAMS
V.O. sous-titre français
ZARDOZ
un film de JOHN BOORMAN
avec SEAN CONNERY et CHARLOTTE RAMPLING
SALLE CLIMATISÉE
FANTÔME: Sam.: 9h25 Sam.: 5h30 - 9h25 Dim.: 1h50 - 5h30 - 9h25
ZARDOZ: Sam.: 7h30 Sam.: 7h30 Dim.: 3h40 - 7h30
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

le 16 SEPTEMBRE
PANIQUE
UN GRAND SUSPENSE de JEAN-CLAUDE LORD

SALLE RESNAIS
Elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30
SAMEDI 5.30; 7.30; 10.00
DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
POUR TOUS
"Un film qui nous entraîne très loin, très haut, qui bouleverse et fascine." Jean de Baroncelli LE MONDE
"...Marguerite Duras restitue au cinéma sa vocation onirique, et son caractère de rêve éveillé." Henry Chapier LE QUOTIDIEN DE PARIS
"Le meilleur film de son auteur." Michel Mohrt LE FIGARO

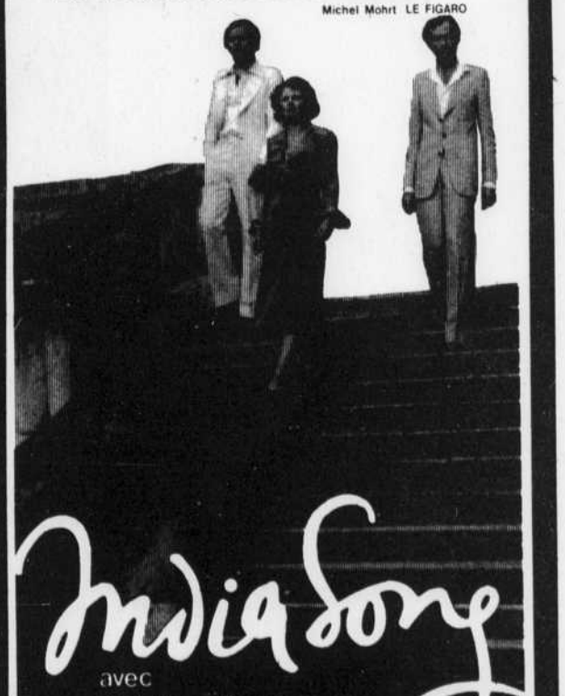

India Song
avec Delphine Seyrig, Michael Lonsdale, Matthieu Carrière
un film de Marguerite Duras
SALLE EISENSTEIN
18 ANS Adultes
l'arbre de GUERNICA
un film de ARRABAL
un cri déchirant... un espoir de vie!
MARIANGELA MELATO (vedette de SWEPT AWAY)

Greased Lightning
Un film à l'esprit cartérien

par ANDRÉ LEROUX

Parmi toutes les variations de **Rocky** qui sont apparues, depuis quelques mois, sur nos écrans, **Greased Lightning** de Michael Schultz est probablement la plus intéressante et la plus originale. Le film de Schultz ne sort pas des sentiers battus et ne brise aucunement les conventions cinématographiques établies, mais il a l'avantage d'être soulevé par un humour fort réjouissant, par une chaleureuse reconstitution d'époque et par une vitalité à laquelle il est impossible de résister. Les difficultés raciales et, à un moindre degré, familiales, auxquelles se heurte le Noir Wendell Scott (Richard Pryor) afin de s'imposer dans le monde bien particulier de la course automobile sont exposées avec une clarté, une précision et une sobriété qui confèrent à l'entreprise un indéniable coefficient d'authenticité.

Le film débute au moment où Wendell revient à Danville, un petit village du sud des États-Unis, à la fin de la seconde guerre mondiale. Il y rencontre une charmante jeune fille (Pam Grier) qui deviendra vite son épouse aimante et patiente. Rêvant de s'acheter un garage, Wendell est confiné à son emploi insatisfaisant de chauffeur de taxi. Il constatera, un jour, que le transport illégal de l'alcool peut l'enrichir beaucoup plus rapidement que le transport peu lucratif de passagers.

Nous sommes plongés en plein coeur de l'ère de la prohibition: des alambics se construisent au fond des bois, les forces policières sillonnent le pays en espérant débusquer les activités illégales de fabrication d'alcool, les contrebandiers de spiritueux se faufilent dans la nuit avec l'agilité des bêtes sur lesquelles plane une menace constante. Mais Wendell est moins attiré par les profits monétaires que lui procurent ses expéditions nocturnes que par un goût prononcé du risque et de l'aventure. Échapper aux policiers qui s'accrochent à ses trousses sous la conduite d'un chef irritable et plutôt gauche (Vincent Gardenia) constitue une sorte de frénésie relevant plus de l'excitation sportive que de l'urgence de la fuite.

Michael Schultz, à qui l'on doit **Car Wash**, brosse le portrait d'un homme attachant et obsédé par une seule idée: devenir coureur automobile. Richard Pryor, grâce à qui le médiocre **Silver Streak** de Arthur Hiller fut passagèrement supportable, trouve finalement un rôle à la mesure de son immense talent. On le sent habité par un esprit indomptable qui doit aller jusqu'au bout de ses aspirations et de ses désirs. Ses frustrations doivent être surmontées et exorcisées. Rien ne peut empêcher Wendell Scott d'atteindre son but. Il est propulsé par une énergie et par une volonté qui, inévitablement, doivent triompher des obstacles qui se dressent sur son chemin: les préjugés raciaux, les craintes et les exhortations d'une épouse inquiète, un grave accident de voiture et les machinations de Blancs qui frémissent à la seule idée de voir un Noir gagner une course automobile. Le spectateur participe à chacun des triomphes de Wendell. Il n'est jamais placé à l'écart ou à distance du personnage, car Schultz et Pryor nous le font comprendre de l'intérieur et nous sensibilisent à chacune de ses déceptions, à chacune de ses joies, à chacun de ses espoirs. La mise en scène qui ne presse pas inutilement le pas nous permet de percevoir la fougue d'un esprit infatigable. Il y a quelque chose d'exaltant à regarder un personnage intelligent et sensible qui demeure fidèle à lui-même et à son idéal jusque dans les moments où le découragement risque de le submerger. La richesse de la performance de Richard Pryor tient également au fait que le comédien est capable de préserver un bel équilibre entre l'humour et le sérieux, entre le détachement et l'absorption intérieure.

Michael Schultz aurait peut-être eu avantage à tamiser les réactions un peu trop conventionnellement racistes des Blancs qui mettent tout en oeuvre pour nuire à la carrière de Wendell et à nuancer plus finement le portrait de l'épouse interprétée avec assurance et sensibilité par Pam Grier. Était-il vraiment nécessaire qu'au dénouement l'épouse fidèle, épisodiquement irritée par la décision de son mari à poursuivre sa carrière après un accident qui l'a rendu infirme, accoure sur la piste de course et s'élance au cou de son époux en le priant de bien vouloir lui pardonner sa brève incompréhension? Était-il également indispensable de ridiculiser lourdement tous les agissements du chef de police? Toutes les poursuites de voitures sont un peu trop étirées et, par moments, détruisent la subtilité du rythme bâti sur une alternance décontractée de temps forts et de temps faibles. Aujourd'hui, il est presque impossible de voir un film américain qui n'accumule pas férocement accidents et poursuites de voitures. L'horrible **Smokey and the Bandit**, par exemple, n'est qu'une longue poursuite de voitures scandée périodement d'accidents spectaculaires et de collisions violentes. C'est un film-poursuite particulièrement insupportable.

Michael Schultz a fait de la course un thème déterminant du film de telle sorte que le spectateur peut voir la logique qui préside au fonctionnement du récit. La piste de course est le lieu où Wendell se surpasse, met à l'épreuve ses capacités de concentration et lance un défi à son idéal. Au volant de sa voiture, il devient un être illuminé par une vision intérieure stimulante et se métamorphose complètement. Contrairement à tant de films cyniques, **Greased Lightning** ne laisse pas tomber son héros en cours de route et ne l'abandonne pas au dernier moment. Certes, la victoire finale de Wendell Scott est prévisible dès les plans d'ouverture. On n'est aucunement surpris par le dénouement mais on a eu la possibilité de jauger la ténacité d'un homme qui ne se laisse pas accabler par l'échec et qui refuse les compromis avilissants. Le film de Michael Schultz a le mérite d'être plus discret, moins tonitruant, que celui de John Avildsen même s'il véhicule toujours l'image du héros positif que rien ne peut abattre. En ce sens, Wendell Scott, comme Rocky, est un héros typique de l'époque Cartérienne. Époque où l'idéalisme règne en maître et où tout semble possible et accessible à l'individu. Époque gonflée d'espoir qui exige de voir triompher des personnages de la trempe de Wendell Scott et de Rocky. **Greased Lightning** est un joyeux divertissement anodin basé sur l'autobiographie du premier champion noir de course automobile: Wendell Scott. **(Loew's)**

Fire Sale
Un exercice de cruauté

(par André Leroux) — Tous ceux qui ont vu l'émouvant **The Hearth is a Lonely Hunter** de David Ellis Miller d'après l'admirable roman de Carson McCullers ne pourront jamais oublier l'extraordinaire performance de Alan Arkin dans le rôle difficile de monsieur Signer. Même le catastrophique **Catch 22** de Mike Nichols était sauvé de l'ennui par la seule présence de Arkin qui peut exprimer toute la gamme des émotions avec les moyens les plus simples: un léger mouvement des lèvres, un battement discret de paupières, un regard douloureusement perdu. Lorsqu'il s'est aventuré, il y a quelques années, dans les voies de la réalisation, Arkin a suscité certains espoirs. Certains ont cru assister à l'émergence d'un nouvel auteur cinématographique. Pourtant, **Little Murders**, d'après un scénario du talentueux Jules Feiffer, n'était qu'une simpliste et grossière fable à caractère sociologique traitant des névroses engendrées par la frénésie de la vie newyorkaise.

Le second long métrage de Arkin, **Fire Sale**, est encore moins inspiré que la première tentative du comédien-réalisateur. Les tribulations ridicules de la famille Sikus sont racontées sous un mode burlesque qui ne se dément jamais. Arkin a cru qu'en ayant recours à l'humour noir, il pourrait faire fi de tous les critères du bon goût, de toutes formes de retenue et de toute espèce de vraisemblance. Malheureusement, il n'y a pas un seul instant d'authenticité dans ce film qui entretient l'absurde avec une inconscience affolante et qui se moque de tout sans jamais nous permettre de comprendre pourquoi. Les membres de la famille Sikus ont l'air de parfaits imbéciles n'ayant jamais atteint cinq ans d'âge mental. Le film est donc moins une giffle portée au mariage, à la famille, à l'armée et au matérialisme américain qu'une insulte lancée à des individus qui s'enfoncent dans la bêtise avec une désinvolture consternante.

Afin de s'assurer la victoire finale de son équipe de ballon-panier, Ezra Sikus (Alan Arkin) adopte un Noir qui, au moment de faire ses preuves en public, se figera sur place. Marion Sykus (Anjanette Comer), l'épouse de l'entraîneur, se plaint, sans cesse, de ne pas avoir d'enfant après douze ans de mariage. Son rêve maternel sera comblé au moment où Ezra amènera à la maison l'athlète noir prometteur. Elle cajolera et dorlottera sur ses genoux l'adolescent qui adoptera tous les comportements d'un bébé naissant alors que l'équipe de ballon-panier a besoin de lui pour triompher. Quant à Benny Sikus (Vincent Gardenia), le père de Ezra et de Russel (Bob Reiner), il sera acculé à la faillitte et sera violemment terrassé par une attaque cardiaque. Sa femme sombrera alors dans la folie, organisant une partie afin de célébrer la mort de son mari qui, évidemment, n'est que dans le coma. Ajoutez à tous ces personnages indignes de la tendresse du réalisateur, un oncle mentalement détraqué après un trop long séjour à la guerre. A quoi rêve-t-il? A détruire l'armée nazie. Il confond le magasin de son frère avec les quartiers généraux allemands. Tout cela est boursoufflé à l'excès; Arkin demandant à ses comédiens de grimacer jusqu'à l'insoutenable et d'exagérer le moindre effet comique.

Il en résulte un film disloqué dont les gags ne s'insèrent pas à l'intérieur d'un rythme soutenu et d'une construction dramatique cohérente. Chaque séquence est repliée sur elle-même sans aucun souci d'harmonie visuelle. On dirait d'ailleurs que Arkin a eu peur d'ennuyer le spectateur. D'où sa volonté maniaque de ne jamais moduler le ton et de forcer toutes les situations afin d'en soutirer au maximum toutes les potentialités comiques. Les effets s'annulent les uns les autres et **Fire Sale** ne prend jamais son envol véritable. Et comment pourrait-on rire de la querelle de deux frères qui roulent sur le corps de leur père agonisant, des dessins démentiels d'un oncle (Sid Ceasar) qui place sa jambe coupée dans un pot de terre afin de la faire repousser et des divagations d'une mère de famille qui a complètement perdu la raison? L'humour noir a, malgré tout, des limites. Quand un réalisateur exige du spectateur qu'il rie de tous ses exercices de cruauté, on est en droit de se dire que tout ne tourne pas rond. A force de vouloir faire rire par tous les moyens, Alan Arkin n'est parvenu qu'à se tourner lui-même en dérision. **(Avenue)**

A NE PAS RATER! S. Dussault La Presse
- Plein de tendresse, un film attachant - F. GRIMALDI (RADIO CANADA)
- Un des plus beaux films de l'année - CLAUDE LELOUCH
- A ne pas rater - S. DUSSAULT (LA PRESSE)
POUR TOUS
Sélection du Festival de la Critique québecoise
DANIEL DUVAL
L'OMBRE DES CHATEAUX
PHILIPPE LEOTARD · ALBERT DRAY
Prix d'Argent Festival de Moscou
SALLE 3
desjardins
TEL 288-3141

...L'UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS DU FESTIVAL DE CANNES. JEAN de BARONCELLI • LE MONDE
18 ANS Adultes
L'EMPIRE DES SENS
(in the REALM OF THE SENSES)
UN FILM DE NAGISA OSHIMA
version originale sous-titres français
LAISSEZ-PASSER ET PRIX SPÉCIAUX NON ACCEPTÉS
AUCUNE ADMISSION APRÈS LE DÉBUT DES REPRÉSENTATIONS
Salle 2 Horaire 1.10 — 3.10 — 5.10 — 7.10 — 9.15
Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Bas-Laire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement $2.00 après 6.00 p.m. Place des Arts

Le nouveau film de FRANÇOIS TRUFFAUT
CHARLES DENNER
L'HOMME qui aimait LES FEMMES
POUR TOUS
ÉTUDIANTS 14-17 ANS $2.50
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30 - 9.45

L'humour dans ce qu'il a de plus fin, de plus subtil, de plus mordant.
POUR TOUS
LES VACANCES DE M. HULOT
UN FILM DE JACQUES TATI
SALLE 1
desjardins
TEL 288-3141

Le groupe La Laurentienne présente
compagnies d'assurances
LES GRANDS EXPLORATEURS 77 SAISON 78
POUR TOUS
CARNAVAL DE L'INSOLITE — BRÉSIL
DE KATMANDOU À L'ANNAPURNA — NÉPAL
GUERRIERS DU DÉSESPOIR — KURDES
DEMAIN, L'ELDORADO — VÉNÉZUELA
DÉFI DE TOUS LES TEMPS — L'ARCTIQUE
LES DESCENDANTS DE SABA — ÉTHIOPIE
RESERVEZ VOS BILLETS DE SAISON DES MAINTENANT!
ECONOMISEZ et tentez votre chance de gagner un voyage pour deux personnes en Amérique du Sud et à la Barbade!
Une production Expo-Mundo
Pérou-Argentine
Brésil
Une gracieuseté AEROLINEAS ARGENTINAS, VIYATOURS, VOYAGES LA CITE et SKYLARK
BON DE COMMANDE
Billets de saison
☐ Nouvel abonné ☐ Renouvellement
Les Grands Explorateurs Saison 77 - 78
Veuillez me faire parvenir ____ billet(s) de saison ADULTES au prix spécial de $17.50
Représentation choisie
☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Dimanche en matinée ☐ Dimanche soir
Veuillez me faire parvenir ____ billet(s) de saison
SAMEDI SOIR au tarif régulier de $21.00 Montant total
☐ Ci-inclus mon chèque ou mandat-poste payable à LES GRANDS EXPLORATEURS
☐ Veuillez porter le montant total à mon compte.
Chargez No. ____ Date d'expiration de la carte
Master-Charge No. ____
Signature ____
Nom ____
Adresse ____
Ville ____ Code ____ Tél. ____
L.D. 10/9/77
Retournez à: LES GRANDS EXPLORATEURS, Saison 77/78
1151, Alexandre de Sève, Montréal, Québec
527-0766

Orchestre symphonique de Montréal

Abonnez-vous aujourd'hui

Ne faites pas la sourde oreille à l'OSM

Ne perdez plus de temps téléphonez à 844-9567
Choisissez parmi les très bonnes places encore disponibles
Portez à votre compte Chargex,
Master Charge ou American Express
Jusqu'à 4 concerts gratuits

De bonnes places encore disponibles à tous les prix, dans toutes les séries, téléphonez et vérifiez vous-même grâce à notre service d'abonnement personnel

Heure d'ouverture:
9 heures à 17 heures
Bureau d'abonnement:
200 ouest, boul. de Maisonneuve,
2ème étage

les concerts gala

1 concert gratuit — **6** concerts pour le prix de **5**

4, 5 octobre
Chef d'orchestre
Charles Dutoit
Soliste
Kyung-Wha Chung
violoniste

Haydn: Symphonie no 83 en sol mineur, "La Poule"
Stravinsky: Concerto en ré majeur
Dvořák: Symphonie no 9 en mi mineur, opus 95, "Nouveau Monde"

25, 26 octobre
Chef d'orchestre
Mario Bernardi
Soliste
Denis Brott
violoncelliste

*Hétu: Symphonie no 3
Elgar: Concerto en mi mineur, opus 85
Schumann: Symphonie no 3 en mi bémol majeur, opus 97, "Rhénane"

6, 7 décembre
Chef d'orchestre
Michael Tilson Thomas

Beethoven: Symphonie no 1 en do majeur, opus 21
Tchaïkovsky: Symphonie no 5 en mi mineur, opus 64

31 janvier, 1er février
Chef d'orchestre
Emil Tchakarov
Soliste
Radu Lupu
pianiste

*Bartók: Esquisses hongroises (version 1931)
Beethoven: Symphonie no 4 en si bémol majeur, opus 60
Brahms: Concerto no 1 en ré mineur, opus 15

21, 22 mars
Chef d'orchestre
Franz-Paul Decker
Soliste
Ruggiero Ricci
violoniste

*Weinzweig: Dummiyah (Silence)
*Goldmark: Concerto en la mineur, opus 28
Bartók: Musique pour cordes, percussion et céleste
Wagner: "Tannhäuser", ouverture

9, 10 mai
Chef d'orchestre
Jacques Delacôte
Soliste
Jessye Norman
soprano

Schubert: Symphonie no 4 en do mineur, D. 417, "Tragique"
*Berg: Der Wein
Wagner: Cinq poèmes de Mathilde Wesendonck
R. Strauss: Till Eulenspiegel, opus 28

*Première exécution à l'OSM

les concerts du MAURIER

1 concert gratuit — **6** concerts pour le prix de **5**

11, 12 octobre
Chef d'orchestre
Charles Dutoit
Soliste
André Watts
pianiste

Papineau-Couture: Pièce concertante no 5, "Miroirs"
Brahms: Concerto no 2 en si bémol majeur, opus 83
Stravinsky: Petrouchka (version originale 1911)

1er, 2 novembre
Chef d'orchestre
Max Rudolf
Soliste
Walter Klien
pianiste

Mozart: Symphonie no 35 en ré majeur, K. 385, "Haffner"
Mozart: Concerto no 19 en fa majeur, K. 459
R. Strauss: Burleske en ré mineur
R. Strauss: Tod und Verklärung (Mort et transfiguration)

17, 18 janvier
Chef d'orchestre et soliste
Pinchas Zukerman

Mozart: Serenata notturna en ré majeur, K. 239
Dvořák: Sérénade en ré mineur, opus 44
Beethoven: Symphonie no 2 en ré majeur, opus 36

28 février, 1er mars
Chef d'orchestre
James Conlon
Soliste
Janina Fialkowska
pianiste

Ravel: Alborada del gracioso
Rachmaninov: Concerto no 3 en ré mineur, opus 30
Dvořák: Symphonie no 8 en sol majeur, opus 88

11, 12 avril
Chef d'orchestre
Franz-Paul Decker
Soliste
Maureen Forrester
contralto

*Hartmann: Symphonie no 1 "Versuch eines Requiems"
Mahler: Lieder eines fahrenden Gesellen
Brahms: Symphonie no 2 en ré majeur, opus 73

25, 26 avril
Chef d'orchestre
Hubert Soudant
Soliste
Salvatore Accardo
violoniste

Mendelssohn: Symphonie no 3 en la mineur, opus 56
Prokofiev: Concerto no 2 en sol mineur, opus 63
Stravinsky: L'Oiseau de Feu, suite

*Première exécution à l'OSM

les GRANDS concerts

2 concerts gratuits — **14** concerts pour le prix de **12**

**28, 29 septembre
Chef d'orchestre
Zubin Mehta
Soliste
Maureen Forrester
contralto
Choeurs
René Lacourse
chef des choeurs

Mahler: Symphonie no 3 en ré mineur

**Exceptionnellement, les abonnés du mardi assisteront à ce concert le jeudi, 29 septembre.

18, 19 octobre
Chef d'orchestre
Piero Gamba
Soliste
Shlomo Mintz
violoniste

*Freedman: Klee Wyck
Sibelius: Concerto en ré mineur, opus 47
Tchaïkovsky: Symphonie no 4 en fa mineur, opus 36

8, 9 novembre
Chef d'orchestre
Jerzy Semkow
Soliste
Murray Perahia
pianiste

Soirée Beethoven
Egmont, ouverture, opus 84
Concerto no 3 en do mineur, opus 37
Symphonie no 5 en do mineur, opus 67

22, 23 novembre
Chef d'orchestre
Sergiu Comissiona
Soliste
Henryk Szeryng
violoniste

Prokofiev: Symphonie classique, opus 25
Tchaïkovsky: Concerto en ré majeur, opus 35
Chostakovitch: Symphonie no 1 en fa mineur, opus 10

29, 30 novembre
Chef d'orchestre
Pierre Hétu
Soliste
Claudio Arrau
pianiste

*Forsyth: Symphonie no 2
Chopin: Concerto no 1 en mi mineur, opus 11
Sibelius: Symphonie no 1 en mi mineur, opus 39

10, 11 janvier
Chef d'orchestre
Michel Plasson
Soliste
Horacio Gutiérrez
pianiste

*Prévost: Célébration
Saint-Saëns: Concerto no 4 en do mineur, opus 44
Brahms: Symphonie no 1 en do mineur, opus 68

24, 25 janvier
Chef d'orchestre
Emil Tchakarov
Soliste
Emanuel Ax
pianiste

*Haydn: Symphonie no 6 en ré majeur, "Le Matin"
Liszt: Concerto no 2 en la majeur
Schubert: Symphonie no 9 en do majeur, D. 944, "La Grande"

*Première exécution à l'OSM

7, 8 février
Chef d'orchestre
Serge Garant
Solistes
Victor Bouchard
pianiste
Renée Morisset
pianiste

*Prévost: Chorégraphie III
Webern: Six pièces pour orchestre, opus 6
*Bach: Concerto pour deux pianos no 2 en do majeur
Mozart: Concerto pour deux pianos no 10 en mi bémol majeur, K. 365 (316A)
Debussy: Iberia, extrait de Images

21, 22 février
Chef d'orchestre
James Conlon
Soliste
Premier prix du Concours international de Montréal (chant)

Beethoven: Leonore, ouverture no 3 en do majeur, opus 72A
Morel: Boréal
Oeuvre vocale et soliste à déterminer
R. Strauss: Also sprach Zarathustra, opus 30

7, 8 mars
Chef d'orchestre
James Conlon

Mozart: Symphonie no 31 en ré majeur, K. 297, "Paris"
Mahler: Symphonie no 5 en do dièse mineur

28, 29 mars
Chef d'orchestre
Franz-Paul Decker
Soliste
John van Kesteren
ténor
Choeurs

*Handel: Cantate no 8, "Look down harmonious Saint"
Liszt: Symphonie Faust, opus 108

18, 19 avril
Chef d'orchestre
Franz-Paul Decker
Soliste
Alicia de Larrocha
pianiste

*Blacher: Blues, Española and Rumba Philharmonica pour 12 violoncelles
Mozart: Concerto no 25 en do majeur, K. 503
R. Strauss: Symphonia domestica, opus 53

2, 3 mai
Chef d'orchestre
Jacques Delacôte
Soliste
Misha Dichter
pianiste

Ravel: Pavane pour une infante défunte
Bartók: Concerto no 3
Bruckner: Symphonie no 7 en mi majeur

16, 17 mai
Chef d'orchestre
Charles Dutoit
Soliste
Itzhak Perlman
violoniste

Chostakovitch: Concerto no 1, opus 99
Berlioz: Symphonie fantastique, opus 14

	Les concerts Gala et du Maurier		Les Grands Concerts	
	Prix spéciaux en abonnement	**Prix réguliers**	**Prix spéciaux en abonnement**	**Prix réguliers**
Parterre AA-T	$47.50	~~$57.00~~	$108.00	~~$120.00~~
Parterre U-Z	35.00	~~42.00~~	84.00	~~98.00~~
Corbeille	47.50	~~57.00~~	108.00	~~120.00~~
Loges Corbeille	82.50	~~99.00~~	192.00	~~224.00~~
Mezzanine	35.00	~~42.00~~	84.00	~~90.00~~
Loges Mezzanine	61.25	~~73.50~~	144.00	~~168.00~~
Balcon A-D	17.50	~~21.00~~	42.00	~~49.00~~
Balcon E-G	15.00	~~18.00~~	36.00	~~42.00~~
Loges Balcon	41.25	~~49.50~~	96.00	~~122.00~~

Plus besoin d'écrire!
Orchestrez votre vie maintenant!
Abonnez-vous en téléphonant à:
844-9567
et faites porter à votre compte Chargex ou Master Charge.

Après le premier concert de chaque série, il n'y aura ni remboursement, ni changement de billets. Les séries mardi/mercredi ne sont pas interchangeables.

Tous les programmes sont sujets à changements sans préavis.

50%
Vous êtes étudiants ou vous avez plus de 65 ans? Abonnez-vous à l'OSM à moitié prix!
Rangées R à Z, le mercredi seulement.
14 Grands Concerts: $50.00
6 Concerts Gala: $25.00
6 Concerts du Maurier: $25.00

Tous les concerts ont lieu les mardis et mercredis à la magnifique Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, à 20 heures 30.

L'OSM présente **34 Matinées** à la Place des Arts, pour les étudiants du cours primaire et secondaire.

Veuillez compléter ce formulaire et le poster avec le paiement entier à:
Orchestre symphonique de Montréal
Place des Arts
Montréal H2X 1Y9

6 Concerts Gala	mardi ☐	mercredi ☐	Billets	à $	Total $
6 Concerts du Maurier	mardi ☐	mercredi ☐	Billets	à $	Total $
14 Grands concerts	mardi ☐	mercredi ☐	Billets	à $	Total $
Nom					
Adresse			Ville		Code postal
Téléphone résidence			bureau		
Parterre AA-T ☐	Corbeille ☐	Mezzanine ☐	Balcon A-D ☐	Balcon E-G ☐	
Parterre U-Z ☐	Loges Corbeille ☐	Loges Mezzanine ☐	Loges Balcon ☐		
Etudiants et plus de 65 ans		Gala ☐	du Maurier ☐	Grands ☐	
Etudiants Age		Institution			
Plus de 65 ans		Nº de sécurité de vieillesse			
Si vous désirez utiliser votre carte		Chargex ☐	Master Charge ☐		
Nº de carte		Date d'expiration			
Banque		Signature			

Veuillez me faire parvenir des renseignements sur les Matinées. ☐ L.D. 10-9-77

Orchestre de chambre McGill
Chef d'orchestre: **Alexander Brott**
soliste
Colette Boky
soprano
Concert Vivaldi
Concerti grossi Opus 3 nos 8 et 11
Motet "O qui coeli terraeque"
Extraits "Juditha Triumphans"
Concerto pour 4 violons, Opus 3, no 10
Concertino
Yaela Hertz, Luis Grinhauz
Eugene Husaruk, Jerry Csaba
violons
Walter Joachim, violoncelle
Gerald Wheeler, clavecin
Lundi soir, 19 septembre, 20 h. 30
Complet, sauf pour billets d'étudiants.
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL
Yehudi Menuhin Jean-Pierre Rampal
Gabrielle Lavigne Marion Harvey
Gary Relyea
Chœur St-Laurent
637-2208
chanteurs demandés pour la nouvelle saison 77-78

LES ATELIERS DE FRANCOISE GRAHAM ENRG.
5110, av. du Parc (coin Laurier)
Danse contemporaine
• **Technique**
• **Danse**
Groupe de création interdisciplinaire
• **Danse — musique — arts plastiques**
Ministère de l'Éducation
Permis: 749870
Enseignement de culture personnelle
Renseignement: 273-2213

LES ATELIERS M.C.C.M.
Session automne 77

Tai chi	Eutonie
Mime	Photo
Exploration vocale	Guitare

Techniques théâtrales

Les ateliers débuteront le 18 septembre. Les inscriptions commencent dès maintenant, tous les jours de la semaine, sauf le samedi et le dimanche, entre 13 hres et 19 hres.
au 4828 rue St-Denis
Tél: 849-8224

Le temps d'une saison

variétés

par NATHALIE PETROWSKI

La rentrée s'amorce enfin et bien que les produits québécois tant attendus, ne soient pas encore sur le marché, on peut déjà anticiper certaines révélations et oser espérer que la récolte sera féconde. En attendant, les valeurs sûres sont encore celles qui durent et perdurent le plus longtemps. C'est ainsi qu'on découvre avec plaisir **Le temps d'une saison,** disque qu'ont enregistré Félix Leclerc et Claude Léveillée lors d'un spectacle qu'ils donnaient ensemble à l'Île d'Orléans. Au même moment où les Québécois réapprennent à écouter leurs chansonniers, le punk rock continue à faire de gros et grands ravages partout où il passe et trépasse, soit en Angleterre et aux États-Unis. En France, le calme reste plat avec la poésie néo-nihiliste du groupe Ange qui continue régulièrement à produire ses cauchemars en série, et du côté de la Bretagne, un vent de révolte et d'engagement nous arrive avec Alan Stivell. La récolte commence.

■ **Félix Leclerc et Claude Léveillée:**
Le temps d'une saison — Polydor

Conçue selon une idée originale de Pierre Jobin, propriétaire et gérant du Théâtre de l'Île, la rencontre Leclerc-Léveillée sur scène et sur disque, même si elle n'a pas fait couler beaucoup d'encre, reste un événement significatif quant aux carrières respectives de nos deux poètes québécois. Pour Léveillée c'est une sorte de "comeback" sous le feu des projecteurs après plusieurs années d'hibernation et pour Leclerc, c'est le signe devenu courant, d'une participation plus active dans l'industrie du spectacle québécois. À prime abord on est un peu déroutè de retrouver Félix aux côtés de Léveillée, parce qu'on a l'impression qu'ils ne parlent pas de la même chose et puis en écoutant attentivement le disque, on se rend compte que les deux se complètent. Félix reste fidèle à lui-même, chante de sa voix grave, ses chansons les plus percutantes comme **Les litanies du petit homme, La mort de l'Ours,** raconte avec une pointe d'humour et d'ironie, **L'Histoire de Jean-Baptiste,** ou alors récite ce merveilleux petit monologue intitulé **L'Encan,** retraçant l'histoire un peu farfelue d'un homme qui vend ses lacs, ses rivières et surtout son pays. Léveillée de son côté joue parfois un peu trop fort la carte du mélodrame et des sentiments alors qu'on l'imagine au bord des larmes et de la dépression chaque fois qu'il prononce, les mots **pays, patrie, drapeau.** Heureusement Félix est là pour rétablir l'équilibre, pour tempérer les élans peu subtils de son romantique confrère. L'accompagnement est simple, dépouillé et efficace: Léveillée au piano et Michel Lefrançois à la guitare et au solina. Malgré les maladresses de Léveillée, sa présence parfois un peu lourde, le disque vaut la peine d'être écouté, ne serait-ce que pour se rappeler de bons souvenirs.

■ **Television: Marquee Moon** — Warner Bros.

Ces derniers mois en Angleterre et à New-York aussi, la mode du punk (lire la mode des pourris) se propage à une vitesse vertigineuse. Armés d'épingles de sûreté dans les narines et lobes d'oreilles, de talons aiguilles, de lames de rasoir autour du cou avec leurs jeans bien déchirés et leurs cheveux gominés, les jeunes punk (musiciens ou bohémiens) envahissent diverses cultures et implantent l'anarchie d'une philosophie plutôt nihiliste. Parmi la pléiade de groupes qui viennent de naître avec des noms tous plus incongrus les uns que les autres (Sex Pistols, Vibrators, Stranglers, Dead Boys), un groupe retient l'attention par la qualité de sa musique et la densité de ses textes. Le groupe en question s'appelle Television et a été fortement influencé par Patti Smith, une des doyennes du punk rock. Tom Verlaine le compositeur et chanteur du groupe vit d'ailleurs avec Smith et ne cache pas l'influence qu'il a subie. Le disque de Television confirme l'hypothèse qui veut, en dépit des sources prolétariennes du punk, que le phénomène soit en fait le produit d'intellectuels qui ont complètement rationalisé leur approche avant de passer à l'action. Même si formellement la musique a de nombreuses affinités avec le rock cru que faisaient les Rolling Stones à leur tout début, le message est différent; ce n'est plus la révolte insouciante de jeunes qui veulent fuir le système pour trouver une meilleure forme de vie, mais une lucidité noire et douloureuse sur l'impasse de l'époque, la désillusion et le dédain de toute forme d'espoir, c'est le dérèglement des sens, **Les fleurs du mal,** revu et adapté à la mode de 77. Les textes de Tom Verlaine, dont le nom fait directement allusion aux poètes maudits, sont surréalistes et cauchemardesques mais témoignent néanmoins un hermétisme purement intellectuel. La musique par ses "beats" directs, ses pulsations régulières et denses est envoûtante et très rafraîchissante par rapport à l'ankylose progressive que subit le rock classico-cosmique. Pour ceux qui veulent en savoir plus long sur le phénomène punk, qui veulent entendre du bon punk comme il s'en fait de plus en plus rarement à mesure que le phénomène est complètement récupéré par l'industrie, le disque de Television est à conseiller.

■ Alan Stivell: **Vers l'Île** — Polydor

Les disques d'Alan Stivell ne sont jamais décevants et s'écoutent toujours avec plaisir. Vers l'Île, son tout dernier disque n'est pas une exception et confirme une fois encore l'immense talent et surtout la sensibilité de Stivell. Dédié à Georges Cochevelou, père de Stivell et personnage légendaire qui fut responsable de la renaissance de la harpe celtique en Bretagne, le disque comprend deux morceaux qui sont des compositions de Cochevelou et qui sont interprétés par Stivell sur la harpe qui fut son prototype. La musique est douce et fluide et chaque note semble bercée par la transparence cristalline de la harpe. Les textes, lorsqu'ils sont en français, sont encore plus engagés qu'avant, des textes violents qui parlent du long héritage erratique des hommes réfractaires, qui parlent d'un pays d'attente et d'éboulements comme un long cri fraternel lancé à l'humanité afin d'assurer un jour la libération d'un peuple humilié et colonisé. Stivell écrit d'ailleurs à ce sujet-là à l'endos de la pochette: "Ayant réussi à atteindre une certaine popularité, celle-ci doit maintenant servir la deuxième étape de notre révolution culturelle, soutenir la prise de conscience, aider notre peuple à se connaître plus profondément et à le faire rayonner dans ses expressions multiples, dans la mesure du possible, sans attendre la libération politique". À cause du sentiment d'urgence qui l'habite le disque est plus émouvant que les autres, plus dense dans les émotions et les atmosphères qu'il dégage. Là où les autres pillent et piétinent le folklore, Stivell use de sa sensibilité et de son intelligence pour conserver la pureté du folklore celtique et respecter ses racines dans un mouvement transcendant d'une grande beauté. Un disque très émouvant que de savants mots ne sauront jamais décrire.

■ Ange: **Le cimetière des Arlequins** — Philips

La première chanson du dernier disque d'Ange, une chanson qui a été composée par Jacques Brel et qui s'intitule Ces gens-là est presque géniale. La voix souvent agaçante de Jean-Marie Brézovar réussit presque à être efficace dans cette critique acerbe d'une société qui vit en se dévorant et en s'entretuant. Là devrait se terminer le dis-

Suite à la page 25

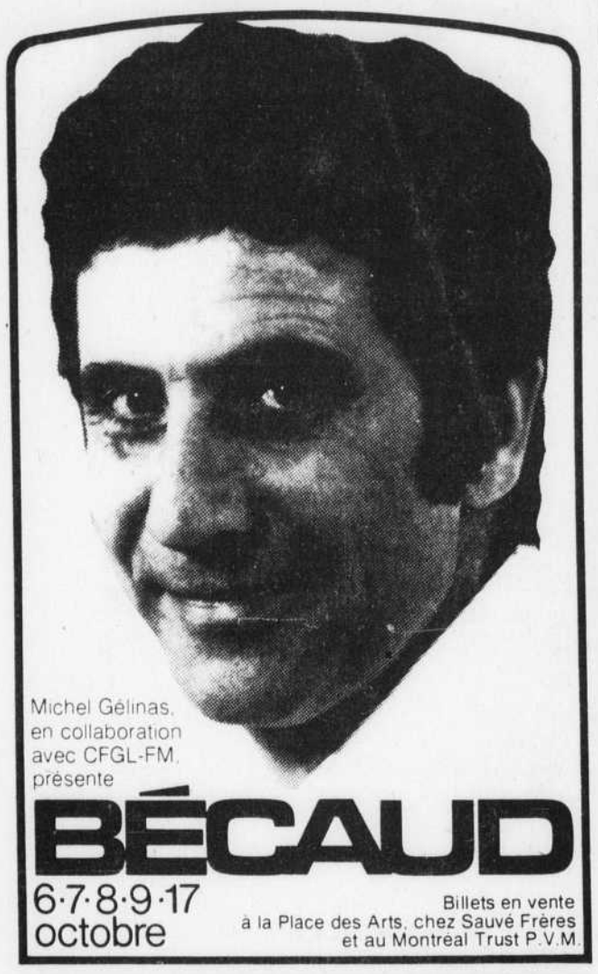
Michel Gélinas, en collaboration avec CFGL-FM, présente
BÉCAUD
6-7-8-9-17 octobre
Billets en vente à la Place des Arts, chez Sauvé Frères et au Montréal Trust P.V.M.
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Vous allez à la PLACE DES ARTS ?
• Stationnement gratuit
• Réduction de 15% sur le prix du menu
• Quand vous dinez aux restaurants
Piccolo LE GRILLADIN KI-SAN-FU
Pour bénéficier de ces avantages, adhérez au **CLUB des 1000**
Afin de recevoir, sans frais, votre carte de membre, prière de compléter la demande ci-dessous et de l'adresser à Serabec Complexe Desjardins
Serabec
Nom:
Adresse:
Profession:
Accès à la PLACE DES ARTS par passage souterrain

tnm 84 ouest, rue Ste-Catherine
Jusqu'au 2 octobre
RESERVATIONS: 861-0563
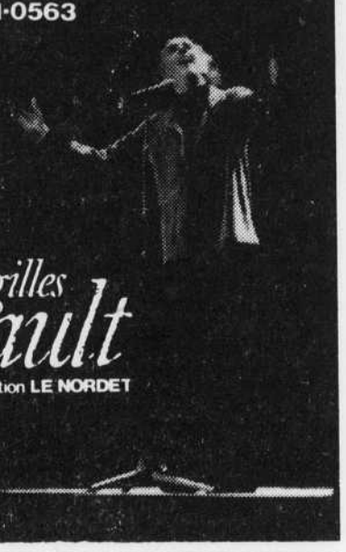
gilles vigneault
une production LE NORDET

théâtre du rideau vert
dès le 22 SEPTEMBRE
Mise en scène: YVETTE BRIND AMOUR
murielle dutil
viola léger
guy provost
jo-ann quérel
marc hébert
jean-luc montminy
andré cailloux
josé rettino
robert daviau
et paul guevremont

Decors: MICHEL PROULX
Costumes: FRANÇOIS BARBEAU
maria chapdelaine
DE LOIC LE GOURIADEC
D'APRÈS L'OEUVRE DE LOUIS HÉMON
RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

CENTRE DES ARTS VISUELS
350 AVE VICTORIA MONTREAL QUEBEC H3Z 2N4
SESSION D'AUTOMNE
commençant le 3 octobre
Céramique:
façonnage, tournage, sculpture, glaçures et décor.
Textiles:
tissage, haute lisse, macramé, batik, sérigraphie sur tissus, créapoint, courtepointe.
Perception visuelle:
dessin, dessin libre, peinture, aquarelle, histoire de l'art.
Autres:
vitrail, bijouterie, histoire de l'art.
Cours pour enfants:
premières aventures en art, jeu et argile, art et argile, dessin, peinture, multi media, céramique, atelier parent/enfant.
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE!
488-9559
Visitez notre galerie et boutique

théâtre du rideau vert saison 77'78
22 septembre 29 octobre
MARIA CHAPDELAINE de loic le gouriadec
d'après l'oeuvre de louis hémon
mise en scène yvette brind'amour
VIOLA LEGER, GUY PROVOST, ANDRE CAILLOUX, JEAN LECLERC, PAUL GUEVREMONT
3 novembre 3 décembre
GIGI de colette
mise en scène danièle j suissa
FRANCOISE FAUCHER, LENIE SCOFFIE MICHEL DUMONT, MIREILLE DEYGLUN
8 décembre 28 janvier
LA VEUVE ENRAGÉE de antonine maillet
mise en scène yvette brind'amour
VIOLA LEGER, DENISE FILIATRAULT, JANINE SUTTO, KIM YAROSHEVSKAYA, BENOIT MARLEAU
2 février 11 mars
CANDIDA de george bernard shaw
mise en scène hubert noël
ANDREE LACHAPELLE, GERARD POIRIER, DANIEL GADOUAS
16 mars 22 avril
UN OTAGE de brendan behan
mise en scène georges groulx
YVETTE BRIND'AMOUR, GILLES PELLETIER, JANINE SUTTO, ANDRE CAILLOUX
27 avril 3 juin
SONNEZ LES MATINES de félix leclerc
mise en scène yvette brind'amour
JULIETTE HUOT, EDGAR FRUITIER
UN SPECTACLE GRATUIT
abonnez-vous !
mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche $ 23.75 au lieu de $ 28.50 samedi $ 33.00 étudiants $ 18.00 samedi prix regulier
renseignements 845 0267

La Compagnie Jean Duceppe (1975) Inc.
saison 77-78
CRÉATION 1 — **Les Passeuses** — de Pierre Morency, mise en scène de Yvan Canuel, avec Denis Drouin, Roger Garand, Jean-Louis Paris, Monique Joly, Dorothée Berryman, Anne Létourneau, Réjean Guénette — *du 29 septembre au 30 octobre 77*
2 — **Un jour dans la mort de Joe Egg** — de Peter Nichols adaptée en français par Claude Roy, mise en scène de Gaétan Labrèche, avec Gérard Poirier, Andrée Lachapelle, Serge Turgeon, Andrée St-Laurent — *du 10 novembre au 11 décembre 77*
3 — **Des frites, des frites, des frites** — de Arnold Wesker, mise en scène de Claude Maher, avec Jacques Godin, Michel Dumont, Lionel Villeneuve, Roger Lebel, plus de 15 comédiens sur scène — *du 19 janvier au 19 février 78*
CRÉATION 4 — **Il n'y a pas de pays sans grand-père** — de Roch Carrier, mise en scène de Albert Millaire, avec Jean Duceppe et distribution à venir — *du 2 mars au 2 avril 78*
5 — **Deux sur une balançoire** — de William Gibson, traduction et adaptation de Marcel Dubé, mise en scène de Gaétan Labrèche, avec Denise Filiatrault — *du 13 avril au 14 mai 78*
Obtenez gratuitement notre livret-théâtre
La Cie Jean Duceppe 1975 Inc. vous offre gratuitement, sur demande, son livret-théâtre de 10 coupons vous donnant droit à $1.00 (un dollar) de réduction sur le billet de votre choix pour l'une des 10 premières représentations de chaque spectacle régulier de la Cie Jean Duceppe à la Place des Arts de Montréal.
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112
Bon de commande
Ne pas oublier d'inclure une enveloppe de retour affranchie
(s.v.p., écrire en lettre moulées.)
Nom
Adresse
rue ville
La Compagnie Jean Duceppe (1975) Inc. 1400, Saint-Urbain, Montréal, Québec H2X 1Z9
prov c. postal tél.

La manne théâtrale 77-78: de l'activité à souhait

par ADRIEN GRUSLIN

Plus consistante, plus abondante, plus québécoise et plus attirante, telle s'annonce, à vue de nez, la saison de théâtre 77-78 au Québec. Elle en offre tant et plus, laissant présager une effervescence renouvelée.

La lecture des programmations à venir donne une impression favorable, en soi et en regard des dernières saisons. Inutile d'épiloguer longuement sur la pauvreté de la dernière année. Chaque compagnie ou troupe semblait s'être donné le mot pour monter en spectacles les scories encombrant ses fonds de tiroirs. Certes il se trouva bien quelques exceptions; elles parurent gaies et colorées dans la grisaille, sans pour autant réussir à modifier l'image désastreuse de l'ensemble.

A quoi devait-on cette passe difficile? Essouflement certain disaient les uns; On est au bout du rouleau renchérissaient les plus pessimistes; Simple mauvaise année clamaient les derniers, éternelles têtes heureuses refusant de voir les malaises existant.

A la veille de la saison 77-78, les problèmes de la dramaturgie au Québec sont loin d'être résolus. Le débat s'amorce à peine. De vent nouveau: point; mais des signes annonciateurs qu'il en pourrait arriver un. Assistera-t-on à un retour de la vitalité créatrice maintes fois vantée ici, celle-là même en éclipse l'an dernier? Il est permis de se le demander.

Le pourcentage des oeuvres québécoises apparaît nettement en hausse, il ne s'agit pas là d'un simple facteur de mode, bien que le goût du jour ne soit pas étranger à la montée. Dans une société qui traite le théâtre comme un détergent ou n'importe quelle autre marchandise, la dépendance des vogues du moment semble inévitable. L'engouement pour la chose québécoise permet d'espérer qu'avant peu, la priorité à la culture d'ici deviendra véritablement effective. Il restera alors à s'attaquer aux changements formels recherches déjà esquissées chez les groupes les plus vivants, mais encore insoupçonnées du grand nombre, qu'il appartienne au théâtre professionnel, semi-professionnel ou amateur.

A l'heure où le Ministère des Affaires culturelles poursuit une définition de ses politiques de subventions théâtrales, politiques qui devront stimuler la création et la recherche tout en effectuant une répartition équitable entre les groupes, les perspectives d'évolution peuvent être entrevues, tant dans les contenus que dans les techniques.

Véhicule de messages, le théâtre suit, accompagne, commente, critique et stylise l'événement. Plus que jamais il se doit de participer à l'évolution de l'histoire du Québec, de jouer son rôle de "dire" constamment soucieux du "comment dire?" pour tendre vers une idéale symbiose de la forme et du fond.

Ce n'est pas demain la veille et le visage du théâtre au Québec demeure uniforme. Les mieux nantis le sont toujours et les démunis vivotent ou meurent. Dans l'immédiat les grosses compagnies s'agitent, comme à la veille d'un questionnement, et c'est bien! Pendant ce temps, les plus jeunes s'organisent, et c'est mieux!

En passant en revue la saison qui vient, le lecteur constate sans peine la progression, lente mais sûre, de la dramaturgie québécoise. Il peut à l'occasion s'agir d'un leurre d'évolution mais dans nombre de cas tout semble indiquer un effort d'orientation en profondeur. En raison de l'abondance des informations, je me limiterai à une présentation commentée des spectacles des organismes les plus importants. L'analyse plus réflexive viendra plus tard. J'ai volontairement omis de mentionner les compagnies anglophones de Montréal, pour des raisons de commodité de propos et d'espace. Enfin l'habitué sait très bien qu'au fil d'une saison, quantité de présentations viennent grossir la liste. En début d'année, ces productions sont impossibles à prévoir de sorte que toute liste demeure très partielle.

Le TNM

La compagnie dirigée par Jean-Louis Roux constitue le bel exemple d'un organisme important qui accorde de plus en plus de place à la dramaturgie d'ici. Cette année avec trois créations d'ici sur sept spectacles, l'évolution apparaît indubitable. Sur le plan formel, le TNM devra, plus que jamais, éviter de mettre sur pied des machineries si lourdes qu'elles noient le contenu dans un amas de gadgets. Un retour à une plus grande simplicité permettra des économies appréciables, en plus de ne pas étouffer l'oeuvre.

— **Ti-Jésus Bonjour**, de Jean Frigon, 9 octobre-5 novembre.

— **Pièce à Deux**, de Tenesse Williams, 11 novembre-10 décembre.

— **Connaissez-vous la voie lactée**, de Karl Wittlinger, 16 décembre-28 janvier.

— **La Cruche cassée**, de Von Kleist, 3 février-4 mars.

— **Ah Ah!...**, de Réjean Ducharme, 10 mars-8 avril.

— **La Parisienne**, d'Henry Becque, 14 avril-13 mai.

— **Sainte-Carmen de la Main**, Michel Tremblay, 19 mai-17 juin.

Rideau-Vert

Deux oeuvres québécoises en plus de l'annuelle création d'Antonine Maillet sur un total de six productions, voilà qui peut faire croire à un changement profond au théâtre de la rue Saint-Denis. La maison dirigée par Mesdames Brind'Amour et Palomino cesserait-elle de bouder le théâtre québécois? En réalité, le Rideau-Vert semble suivre le courant à sa façon, avec un sens certain de la stratégie, et parvient à présenter des oeuvres d'ici dont l'enracinement apparaît plus ou moins heureux et que le temps a mille fois décanté. Je ne crois pas qu'il soit possible de parler de renouveau.

— **Maria Chapdelaine,** *Loïc le Gouriadec, 22 septembre — 29 octobre.* — **Gigi,** *Colette, 3 novembre — 3 décembre.* — **La Veuve enragée,** *Antonine Maillet, 8 décembre — 28 janvier.* — **Candida,** *G.B. Shaw, 2 février — 11 mars.* — **Un Otage,** *Brendan Behan, 16 mars — 22 avril.* — **Sonnez les matines,** *Félix Leclerc, 27 avril — 3 juin.*

Compagnie Jean Duceppe

Alors même que la maison semblait s'enliser dans la tragi-comédie adaptée à quelques pas du vaudeville conventionnel, la Compagnie Jean Duceppe annonce une saison d'une consistance à l'égale de celle des débuts de ses activités. Deux créations sur cinq productions, voilà qui marque un net progrès. Il reste cependant à faire! Autre heureuse nouvelle, Jean Duceppe devrait remonter sur les planches en mars, dans la création du texte de Roch Carrier. Tous l'attendent avec joie.

— **Les Passeuses,** *Pierre Morency, 29 septembre — 30 octobre.* — **Un jour dans la mort de Joe Egg,** *Peter Nichols, 10 novembre — 11 décembre.* — **Des frites, des frites, des frites,** *Arnold Wesker, 19 janvier — 19 février.* — **Il n'y a pas de pays sans grands-pères,** *Rock Carrier, 2 mars — 2 avril.* — **Deux sur une balançoire,** *William Gibson, 13 avril — 14 mai.*

"NCT"

La Nouvelle Compagnie Théâtrale inaugure cette année le Théâtre-Denise-Pelletier, situé dans l'est de la Métropole, coins Pie IX et Sainte-Catherine, dans les locaux de l'ex-cinéma Granada. Pour marquer le coup d'envoi, un spectacle d'ouverture conçu pour les gens du quartier sera présenté en alternance avec la première pièce de la saision régulière. La direction de la manifestation a été confiée à Monique Rioux de La Marmaille et l'écriture finale en est établie par Gilbert David, Odette Gagnon et Jeanne Leroux. Quant à la saison régulière, elle s'annonce égale aux précédentes. Les choix sembleront à plus d'un observateur décevants et discutables.

— **"Spectacle d'Ouverture"** *en alternance avec* **"Zone"** de Dubé, oct. — déc. — **L'ours et Une demande en mariage,** *Tchékhov, jan. à mars.* — **Le malade imaginaire,** *Molière, mars à mai.*

Dans le cadre de son "Opération-théâtre" s'adressant aux élèves des secondaires I, II et III, la NCT offrira les Dubé et Tchékhov du programme régulier.

La Poudrière

Rien de nouveau à ce charmant local de l'Île, Sainte-Hélène. Une seule pièce française sera suivie des produstions anglaise, allemande et espagnole annuelles. Le Théâtre International de Montréal est multilingue. Du côté français, son activité jouit d'un rayonnement plus que limité. N'insistons pas. Côté Québécois? Connais pas...

— **Le Chandelier,** *Alfred de Musset, 15 septembre — 15 octobre.*

Théâtre Populaire du Québec

Le TPQ effectuera à l'automne une tournée pancanadienne subventionnée par le Conseil des Arts d'Ottawa avec le spectacle Molière mis sur pied par Jean Gascon l'année dernière. La compagnie se propose également de promener son Théâtre-Module créé en mai dernier. Quant à la programmation régulière, elle n'offre rien de particulier. Ajoutons également que le TPQ fête son quinzième anniversaire et qu'il espère annoncer sous peu la manière dont il soulignera l'événement. Il serait question d'offrir les trois productions de la saison à Montréal pendant un mois entier avec en alternance des présentations du merveilleux "Temps d'une vie". C'est le "crémage" su'l gâteau!

— **Les Violons de l'automne,** *Jacques Languirand, automne.* — **L'Île des chèvres,** *Ugo Beti, janvier — mars.* — **Feu la mère de madame** et **Mais n'te promène...,** *Feydeau, mars — mai.*

Théâtre d'Aujourd'hui

Fidèle à son choix de création, Jean-Claude Germain annonce sa programmation. Quatre pièces, dont une reprise, comme c'est le cas depuis trois ans. Parallèlement, la direction du Théâtre de la rue Papineau se cherche un nouveau local, moins exigu. Rien de plus urgent ni de mieux ne saurait arriver au Théâtre d'Aujourd'hui.

— **Dernier recours de Baptiste à Catherine,** *Michèle Lalonde, 22 sept — 6 nov.* — **Les Faux-brillants,** *F.-G. Marchand et J.-C. Germain, nov. — déc.* — **Votre fille Peplesse par inadvertance,** *V. — Lévy Beaulieu, janvier — mars.* — **L'École des rêves,** *Jean-Claude Germain, 23 mars — 21 mai.*

Patriote-en-Haut

Un grand retour du Grand Cirque ordinaire dans une nouvelle création collective devrait occuper presque tout le premier semestre au Patriote. Quant aux spectacles prévus pour la deuxième moitié, ils ne sont pas encore fixés.

Rose Latulippe, **Coopérative du Grand Cirque Ordinaire, 5 octobre à décembre.**

J'aime encore Rackmaninoff, **Albert Malka, décembre.**

Quat'sous

Impossible de rejoindre qui que ce soit au Quat'sous, comme tous les ans à pareille date d'ailleurs. Aucune information disponible. J'ai ouï-dire cependant que la pièce de Louis Saïa **Une Amie d'Enfance** y serait présentée dans le courant de la saison. On se souvient que ce texte avait connu un vif succès au Conventum la saison dernière.

La Manufacture

À sa troisième année d'activités, le groupe annonce ses trois productions, toutes trois présentées au Centre d'Essai de l'Université de Montréal. Incidemment le Centre, aux dires de son animateur Michel Demers, veut s'adresser de plus en plus spécifiquement aux étudiants de l'université, jouer un rôle d'animation et d'intervention dans le milieu. Dans cette perspective, il sera moins ouvert à l'extérieur afin de ne pas entrer en conflit avec des circuits tels le Centre d'Essai du Conventum ou encore La Bibliothèque Nationale. Quant aux spectacles de La Manufacture, ce sont:

Abriès désabriés, Michel Garneau, 12 octobre — 5 novembre.

Le Bâtiment, légende québécoise, février.

À déterminer, spectacle monté par Claude Maher, 12 avril — 6 mai.

Les Pichous

Les activités de ce groupe devraient aboutir au second semestre et être présentées à l'Université de Montréal, comme pour celles de la Manufacture. Les Pichous ambitionnent toujours de monter Galilée de Brecht, pour peu que la subvention de MAC sera suffisante. Il s'agit d'une production d'envergure.

Cellule d'improvisation, collectif des Pichous, date indéterminée.

Texte d'Élizabeth Bourget, étudiante en écriture à l'ENT, avril.

Galilée, de Brecht, mars.

Théâtre de la Grande Réplique

À sa deuxième année, l'organisme fondé par Jean-Guy Sabourin va pouvoir bénéficier d'un local fixe au 335 de Maisonneuve, est, une toute nouvelle salle appartenant au module d'Art dramatique de l'Université du Québec. Sabourin veut centrer le travail de son groupe sur les contenus à véhiculer au théâtre. C'est en quelque sorte un retour à l'esprit des "Apprentis-sorciers".

L'amour en peine, montage de textes de Jean-Guy Sabourin, 19 octobre.

3 autres spectacles choisis mais non tout à fait complétés.

Centre d'Essai du Conventum

Venu au théâtre en mai dernier, le groupe de la rue Sanguinet pose ses jalons de base, se définit de plus en plus clairement comme un groupe d'intervention dans les trois domaines du cinéma, de la musique et du théâtre.

Septembre: *Au coeur d'la rumeur,* collectif, Théâtre de Carton, 19-21. 22 sept. au 6 octobre: quinzaine de femmes, trois spectacles *Trois et Sept et le numéro magique, "e" minuscule* d'Organisation "O" et *Finalement* du TEM.

Octobre: quinzaine de cinéma: "Trente ans de Refus global au Québec".

Novembre: *"Un fruit mûr sur un arbre pourri",* Pascal Desgranges, 1 au 13. Quinzaine de musique.

Décembre: *Woolworth, Kresge et Cie,* Les Enfants du Paradis, 8 au 11. *Alibido et les 40 voleurs,* Alain Arthur.

Du 20 décembre au 15 janvier, animation et spectacles pour enfants seront donnés par La Marmaille et le Théâtre de l'oeil. Tous les samedis et dimanches de l'année, le Centre se propose de faire de l'animation pour les enfants tant dans le domaine du cinéma, de la musique que du théâtre.

Au second semestre, se succéderont des productions du Géant Beaupré, des élèves de Pascal Desgranges et du Grand Cirque Ordinaire et nombre d'autres qui viendront s'ajouter au fil des semaines.

En Mai *Les Légendes de Saint-André de l'Épouvante,* un super-show viendront souligner les cinq ans du Conventum.

Impossible encore de dégager une véritable unité de cette diversité. Le Centre se situe dans une phase d'apprentissage et d'organisation. Une dimension de flou persiste mais progressivement, la personnalité de l'organisme devrait se dessiner.

Bibliothèque nationale

Voilà une maison où l'organisation avait toujours fait défaut par le passé et qui semble en voie de trouver sa formule. Le seul fait qu'elle soit en mesure d'offrir un programme précis à ce temps de l'année est très révélateur de la volonté d'organisation qui y existe. Les spectacles retenus sont extrêmement variés, les pièces d'auteurs alternent avec les créations collectives. Certains groupes ne méritent sans doute pas d'y jouer mais plusieurs font montre d'une stabilité digne de confiance.

Septembre — 10-12: **Histoire à raconter**, Oswaldo Dragun, Théâtre latino-américain.

17-18-19: **Les Métamorphoses d'Erby**, Reynald Bouchard.

24-25: **"e" minuscule**, Organisation O, collectif.

Octobre — 1-2-3: idem

8-9-10: **Api 2967**, Robert Gurik, Troupe Micro-macro-enrg.

22 à 26: **Un pour quinze, deux pour trente-cinq**, Les Malcommodes.

27 à 31: **Spectacle poélitique québécois**, La Tribu Art-en-Ciel.

Novembre — 5-6-7: **Alama**, Djeme Kan voie du Tam Tam (danses africaines, théâtre.

12 à 14, 19-20: **Love**, Murray Schisgall, Théâtre du Vieux Moulin.

26-27: **Autour de la terre, il y avait une corde...**, Marie Chouinard.

Décembre — 3-4-5: idem

10-11-17-18: **Relation**, Les Bateleurs.

Janvier — 14-15: **Demain matin, Montréal m'attend**, M. Tremblay, Troupe Oncontinue.

■

Et ce n'est pas tout! On reverra sans doute la troupe Voyagements avec un autre excellent Garneau; on pourra assister à de fréquents exercices au Théâtre Expérimental de Montréal; Le Théâtre de la Main devrait continuer de louer sa salle à de jeunes troupes pour constituer un circuit supplémentaire de théâtre; nombre d'autres groupes se manifesteront sûrement, groupes déjà connus comme La Rallonge, l'Eskabel, Le Parminou, La Grosse Valise, Le Théâtre en l'air, etc..., groupes nouveaux qui ne manqueront pas également d'apparaître dans le paysage théâtral québécois. Il ne faudrait pas non plus oublier le théâtre pour enfants, il existe tant dans les grosses compagnies que dans une foule de petites troupes qui s'y spécialisent. Quelques visiteurs devraient également venir au Québec, à commencer par "Le Grand Kabuki", le Théâtre National du Japon, que le public pourra voir à la Place des Arts les 20, 21 et 22 prochain.

Ailleurs au Québec

Il serait mal avisé de passer sous silence les activités des compagnies les plus importantes ailleurs, à Québec, Sherbrooke ou encore Ottawa.

Québec - Trident

— **La Mouette**, Tchékhov, 20 octobre — 3 décembre.

— **La Complainte des hivers rouges**, Roland Lepage, 12 janvier, 18 février.

— **Le Temps d'une vie** (reprise), Roland Lepage, 7 mars, 1 avril.

— **L'Escalier**, Charles Dyer, 13 avril, 20 mai.

Productions Jean-Marie Lemieux

— **Same time, next year**, un succès de Broadway dont la compagnie tente de s'approprier les droits. Tous les accords n'étaient pas complétés aux dernières nouvelles. Et il ne faudrait pas oublier les cafés-théâtre, dont je n'ai pu obtenir les programmations. Le Théâtre du Vieux Québec, le Hobbit ainsi que le café Rimbaud auront sûrement des choses à offrir.

Sherbrooke

Le Théâtre de l'Atelier annonce pour tout le mois d'octobre une production d'**Un pays dont la devise est je m'oublie** de Jean-Claude Germain.

Ottawa

Le Centre National des Arts produit deux spectacles au Studio du Centre, il s'agit de **Partage du midi** de Claudel, du 3 au 29 octobre et de **La Mouette** de Tchékhov, du 3 au 20 avril. Quatre autres productions s'inscrivent dans le cadre de son programme régulier, elles viennent du TPQ, du TNM et du Rideau-vert pour les deux dernières.

Une nouvelle saison s'engage, elle s'annonce particulièrement chargée. Moins de reprises et d'avantage de créations originales. Espérons que la saison 77-78 servira également à accentuer les réflexions de fond, trop souvent manquantes et qu'elle suscitera des réformes importantes tant dans les contenus véhiculés que dans les formes utilisées que dans les répartitions des argents gouvernementaux.

les disques classiques

PIERRE ROLLAND a écouté pour vous

Janet Baker! Plus on l'écoute, plus on l'aime. **Angel S-37199** (Stéréo/Quadraphonic) nous offre avec Sir **Adrian Boult** dirigeant l'**Orchestre Philharmonique de Londres**, les **Wesendonk Lieder** de **Wagner**, un groupe de quatre lieder de **Richard Strauss: Liebeshymnus, opus 32 no 3, Ruhe, meine Sule, opus 27 no 1, Das Rosenband, opus 36 no 1 et Muttertandelei, opus 43 no 2.** Et enfin, pour couronner cette floraison de très belle musique, Janet Baker chante la **Rhapsodie pour contralto, choeur d'hommes et orchestre opus 53** de **Brahms** avec le **John Alldis Choir.** Avec des compositeurs tels que Wagner, Richard Strauss et Brahms, Janet Baker nous convie vers des sommets musicaux. Tous trois sont des colonnes de feu de la quintescence du germanisme musical. Si leurs noms signifient un succès certain de tout concert, ce n'est pas à cause de la facilité d'exécution de leurs oeuvres qui sont sur ce disque, redoutables pour tout chanteur. Or Janet Baker chante tout avec chaleur, couleur style et émotion. Il serait fort difficile de mieux faire. Sir Adrian Boult et les musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Londres participent à la belle tenue artistique de l'ensemble des oeuvres. La prise de son, la gravure et l'usinage sont corrects sans plus. En conclusion: des effluves romantiques chantées avec art.

■

Le ballet **"El Sombrero de Tres Picos"**, Le Tricorne, de **Manuel de Falla,** dont l'argument est emprunté à la nouvelle de Don Pedro de Alarcon, a été adapté par **Gregorio Martinez Sierra: Deutsche Grammophon 2530 823 (cassette: 3300 823)** avec **Teresa Berganza** et **l'Orchestre Symphonique de Boston** dirigé par **Seiji Ozawa.** La prise de son est une très belle réussite. L'usinage et la gravure sont d'une très hautre qualité. Et puis Terasa Berganza se révèle une grande artiste quoique ses interventions ne soient qu'à deux très courtes instances. Ensuite, l'Orchestre Symphonique de Boston joue toutes les notes. Seiji Ozawa dirige toutes les mesures. Et de plus? Il y a aussi la couleur orchestrale de la Falla et il y a fort longtemps que l'on n'avait pas entendu les notes de cette musique de ballet aussi bien enregistrées. Et alors? C'est à peu près tout. Et enfin? Mais où est la grâce, la finesse, la subtilité? Tout ce qui est lent me semble l'être un petit peu trop, tout ce qui est rapide également. Ce qui reste, c'est une pâte orchestrale épaisse et sans personnalité espagnole. Cette admirable partition toute remplie de délicatesse, de charme et d'intelligence n'est plus que grossière et d'une sonorité insolente. En conclusion: musicalement vôtre...

■

Intitulé **"A Tribute to Benjamin Britten"**, le disque **Columbia M 34529** (Stéréo/Quadraphonic) avec **Leonard Bernstein** dirigeant **l'Orchestre Philharmonique de New York**, présente les **"Four Sew Interludes" opus 33** et la **"Passacaille" opus 33b** de l'opéra **"Peter Grimes"** et en première mondiale sur disque, la **"Suite sur des airs de folklore anglais" opus 90**, terminée en 1975. À la mort de Britten, la musique anglaise perdait l'un de ses plus brillants compositeurs depuis Purcell. Le nom de Britten attira l'attention mondiale sur la musique de ces insulaires si ignorés musicalement du reste de l'univers mais combien généreux pour la musique et chaleureux dans leur accueil pour tous les étrangers, et ce, traditionnellement depuis des siècles. Benjamin Britten a réussi ce tour de force de faire prendre au sérieux la musique anglaise en général et la sienne en particulier. Son succès personnel entraîna dans son élan une renaissance musicale pour son pays et il fut une inspiration pour nombre de jeunes compositeurs anglais qui sont à la veille d'être connus outre Manche et outre Atlantique. Leonard Bernstein et les musiciens de l'Orchestre Philharmonique de New York jouent très bien cette musique de Britten. Les sonorités sont belles et le jeu des instrumentistes est excellent. L'usinage et la gravure sont de qualité. En conclusion: un hommage sous le signe de l'amitié.

Galeries d'Art

Exposition
"Les fenêtres de ton hiver"
MADELEINE ARBOUR
Du 15 septembre au 15 octobre
bd galerie bernard desroches
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal 842-8648

galerie georges dor
32 ouest, rue Saint-Charles Longueuil 677-6217
Réouverture de la galerie dès jeudi le 15 septembre
Prochains exposants
GILLES DEROME, potier
et JEAN-JACQUES GIGUÈRE sculpteur
Vernissage le 28 septembre
ouvert du jeu. au dim. de 13 à 17h. et jeudi soir de 19 à 22h.

Peintures de
RENÉ GAGNON
Jusqu'au 26 septembre
GALERIE ART & STYLE
Le plus grand choix de peintures Canadiennes
896 ouest, rue Sherbrooke Tél. 849-2598

Arp, Borduas, Campigli, Carr, Dallaire, Dufy, Etrog, Jackson, Krieghoff
Lemieux, Marini, Mathieu, Moore, Pellan, Riopelle, Roberts, Rodin, Zadkine
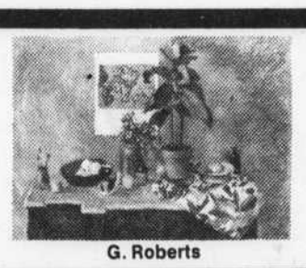
G. Roberts
Mar. au Ven. 9 à 5.30 Samedi 9 à 5.00
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Fermé: dimanche et lundi
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

11½" x 22" - "Champlain et ses compagnons préparent une expédition d'hiver"
SUZOR - CÔTÉ R.C.A. 1869-1937.
Désirons acheter peintures de qualité
GÉRARD GORCE BEAUX ARTS inc.
1535 ouest, rue Sherbrooke 934-0413
Lun. au sam. de 10 à 17h. ou sur rendez-vous.

LA GALERIE DU LONG-SAULT
tableaux de
MICHÈLE DROUIN
du 11 septembre au 2 octobre 1977
saint-andré est, comté d'argenteuil 537-3735
ouvert vendredi, samedi et dimanche de 14 h à 18 h

MMMMM
Lithographies originales de
LOUIS JAQUE et
JEAN-PAUL RIOPELLE
Jusqu'au 10 octobre
LA GALERIE MORENCY
1564, rue St-Denis 845-6442 845-6894
Métro Berri-Demontigny Sortie St-Denis
MMMMM

Galerie Bourguignon
GRAVURES DE
LOUIS JAQUE
du 10 au 30 septembre
1012 A, Laurier ouest Outremont 271-7190

À paraître bientôt :
MAURICE CULLEN
par Hugues de Jouvancourt
Édition de luxe tirée à 167 exemplaires imprimés sur velin lana. *Chaque livre est accompagné de 2 sérigraphies en couleurs exécutées par LORNE BOUCHARD et signées par lui.* Format: 11½ x 10 pouces. 192 pages. 50 photographies en couleurs et 110 en noir et blanc.
Éditions La Frégate
C.P. 157 Station H, Montréal, H3G 2K7
Tél.: (514) 861-0791

Carrières et Professions

Collège d'Enseignement général et professionnel de Rimouski

PROFESSEURS

Le Collège de Rimouski requiert les services de professeurs dans les disciplines suivantes:

LABORATOIRE MÉDICAL:

1 poste, temps complet
— Baccalauréat en biologie médicale ou l'équivalent;
— Expérience clinique en histologie.

TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE:

1 poste, temps partiel
Baccalauréat en diététique et nutrition ou l'équivalent.

Les candidatures avec le curriculum vitae doivent parvenir à l'adresse suivante, avant le 20 septembre 1977.

SERVICE DU PERSONNEL
Cégep de Rimouski
60 ouest, rue de l'Évêché
Rimouski, P.Q.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 23 et 24

ERGOTHÉRAPEUTE ORTHOPHONISTE

Membres de leur Corporation respective.
Temps complet.

Rémunération: Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae à:

C.P. 247
Station A
Longueuil, J4H 3X6

La Commission Scolaire Baldwin Cartier

recherche les services d'enseignants pour

Secteur Enfance Inadaptée
(niveau secondaire)

1. Orthopédagogie (Français et Mathématiques)
2. Mésadaptés Socio-Affectifs

Veuillez téléphoner à:

M. Gilbert Chasles
697-6320, poste 16

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE
DIRECTEUR DU CENTRE DE SONDAGE

Fonctions:
Sous la responsabilité du vice-recteur à la recherche, il dirige le Centre et élabore les politiques qu'il juge appropriées pour son bon fonctionnement. Il convoque et préside le comité aviseur du Centre. Il est responsable de la recherche effectuée au Centre, de même que de celle faite en collaboration avec d'autres unités de l'Université ou avec des organismes ou institutions extérieures à l'Université. Il définit et attribue les fonctions aux membres du Centre et prépare le rapport annuel des activités du Centre.

Qualifications:
Diplôme universitaire, expérience pertinente de recherche ou d'administration de la recherche dans une institution d'enseignement ou dans une grande entreprise publique ou privée.

Veuillez faire parvenir, d'ici le 17 septembre 1977, votre curriculum vitae au:

Vice-recteur à la recherche
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal, Québec

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

offre un poste de

vérificateur interne senior

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur de la division fiscalité et vérification, élabore des programmes de vérification et fournit des analyses concernant les activités examinées. Étudie et apprécie les contrôles financiers, comptables et opérationnels existants et analyse les opérations administratives dans le but d'en améliorer la rentabilité.

TITRES ET QUALITÉS:
1. Cours universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration, option comptabilité, être membre d'une association comptable reconnue (C.A., C.G.A., R.I.A.) et posséder au moins cinq années d'expérience en vérification, ou tout autre ensemble de connaissances et d'expérience jugé équivalent.
2. Sens de l'analyse très développé, initiative, maturité et facilité à communiquer verbalement et par écrit dans un style clair et précis.

Les défis sont nombreux et de taille, l'emploi stable et les avantages sociaux attrayants.

TRAITEMENT: Jusqu'à $25,000, selon les qualifications.

LIEU DE TRAVAIL: Lévis

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 septembre 1977 au: **Service du personnel, L'Assurance-Vie Desjardins, 200, avenue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2.**

C.L.S.C. J. OCTAVE-ROUSSIN

(Pointe-aux-Trembles - Montréal-est)

requiert les services d'un(e)

RESPONSABLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sous la responsabilité du directeur général et dans le but d'assurer au C.L.S.C. l'utilisation adéquate et efficace de ses ressources humaines, financières et matérielles dans un milieu favorable de travail, le titulaire du poste doit planifier, coordonner et contrôler les activités des secteurs suivants:

— services financiers
— service du personnel
— service des achats
— services auxiliaires

Le titulaire devra également consacrer une partie de son temps à des consultations individuelles ou familiales dans le domaine socio-économique.

Exigences:
Diplôme universitaire terminal en sciences administratives et de préférence, expérience pertinente dans les domaines énumérés ci-dessus.

Rémunération:
Selon l'échelle du réseau des Affaires sociales.

Adressez votre demande écrite et un curriculum vitae avant le 23 septembre 1977 au:

Bureau d'emploi
Centre Hospitalier Maisonneuve-Rosemont
5415, boul. L'Assomption
Montréal, H1T 2M4

Société d'énergie de la Baie James

VÉRIFICATEURS INTERNES SÉNIORS

FONCTIONS
— Superviser et/ou effectuer des vérifications financières et opérationnelles des systèmes et des contrats de la Société, ainsi que des études spéciales demandées par le Chef vérificateur.

EXIGENCES
— Avoir complété une formation universitaire ou être membre d'une association comptable reconnue, CA, CGA, RIA.
— Posséder un minimum de 4 années d'expérience, de préférence en vérification.

LIEU DE TRAVAIL
— Montréal et/ou chantiers de la Baie James

SALAIRE
— Selon l'expérience et la compétence.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante, et préciser si vous êtes intéressé à un poste à Montréal ou au chantier:

Société d'énergie de la Baie James
Division Embauchage, 14e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué. H2L 4M8

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

AGENT DE RECHERCHE

Description des tâches
Sous la direction du directeur de la recherche et du développement et en collaboration avec celui-ci, le titulaire du poste doit notamment:
1. Explorer les besoins éducatifs des adultes du milieu.
2. Effectuer les études sur la clientèle inscrite aux programmes de la Direction générale.
3. Participer à l'élaboration des projets de programmes et d'activités d'enseignement.
4. Participer à l'évaluation des programmes et des activités d'enseignement.
5. Effectuer aux fins précédentes les travaux de recherche nécessaires.

Qualifications
Posséder au minimum un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences humaines et trois (3) années d'expérience dans la recherche et l'élaboration de programme.

Traitement
Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel: caisse de retraite, assurances, vacances, etc.

Toute offre de service doit être accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et doit être adressée avant le 20 septembre 1977 à:

Service des personnels
2500 boul. Université
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.
J1K 2R1

HOPITAL LE GARDEUR INC.

(centre hospitalier - soins de courte durée)

recherche un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

poste: temps partiel

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels exerce les activités et fonctions visées à l'article 81 de la loi sur les services de santé et les services socciaux (L.Q. 1971, chapitre 48) et ses règlements.

Exigences:
— membre en règle de la corporation professionnelle des médecins du Québec
— expérience clinique d'au moins cinq (5) ans dans un centre hospitalier
— avoir siégé à différents comités du conseil des médecins et dentistes dans un centre hospitalier
— formation ou équivalence en administration hospitalière

Rémunération:
Selon les normes du M.A.S.

Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae avant le 16 septembre 1977 à 15hres au:

Directeur général
HOPITAL LE GARDEUR INC.
141 Ethier
Repentigny, P.Q.
J6A 1N6

CENTRE D'ACCUEIL RÉSIDENCE DORCHESTER

COORDONNATEUR(TRICE) DES SOINS DE SANTÉ ET D'ASSISTANCE

(horaire de nuit)

Fonction:
Coordonner et contrôler les activités de l'établissement la nuit dans le but d'assurer aux bénéficiaires, les services adéquats.

Exigences:
— infirmier(ère) détenant son droit de pratique de l'O.I.I.P.Q.
— baccalauréat en sciences infirmières ou formation équivalente.
— maximum de trois (3) ans d'expérience dont un (1) an de gestion.

Salaire:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Prière de vous adresser à:

M. Jean-Marc Gagnon
Directeur du personnel
1650 ouest, Boul. Dorchester
Montréal, H3H 1P8
Tél.: 935-4681 poste 70

DIRECTEUR ADJOINT D'ÉCOLE

(secondaire IV & V)

Lieu de travail:
Polyvalente Manikoutai
40, rue Comeau
Sept-Îles, Qué.

Il s'agit d'une école de 2,400 élèves regroupant les secondaires III, IV et V et l'enseignement professionnel.

Nature du travail:
L'emploi de directeur adjoint d'école secondaire comporte l'exercice de toutes les fonctions requises pour la gestion des programmes et des ressources reliés à un ou des programmes déterminés par le directeur d'école.
L'emploi de directeur adjoint comporte l'assistance au directeur dans la gestion de l'école et plus particulièrement dans la gestion d'un ou de programmes majeurs déterminés par la direction de l'école. Cet emploi comprend l'exercice de toutes les responsabilités du directeur d'école en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci.

Qualifications requises:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle ou formation exigeant au moins seize (16) années de scolarité dans un champ de spécialisation approprié et cinq (5) années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel selon les responsabilités du poste.

Rémunération:
Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'éducation, plus une prime de 8% du salaire annuel.

Entrée en fonctions:
Le plus tôt possible.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

Yves Godbout
Service du personnel
30, rue Comeau
Sept-Îles, Qué.

Fin du concours:
Le 17 septembre 1977.

Commission Régionale du Golfe

Société d'énergie de la Baie James

AGENT DE PERSONNEL

FONCTIONS:
— S'occuper particulièrement de la fonction recrutement.
— Identifier les besoins des gestionnaires en matière de personnel.
— Aider les gestionnaires à formuler les exigences d'emploi et à préciser la définition d'emploi.
— Émettre les demandes de personnel et s'assurer de leurs suivis.
— Fournir aux employés, anciens et nouveaux, tous les renseignements qui relèvent de la fonction personnel.
— Contrôler les prévisions d'effectifs.
— Administrer la convention collective en ce qui a trait aux promotions, mutations, rétrogradations.

EXIGENCES:
— Formation de niveau collégial en administration ou l'équivalent avec un minimum de 4 années d'expérience dans la fonction personnel.

OU

— Formation de niveau universitaire en relations industrielles ou l'équivalent avec 2 années d'expérience dans la fonction personnel.

LIEU DE TRAVAIL:
— Stage de formation à Montréal, en vue d'un poste sur l'un des chantiers de la Baie James.

RÉMUNÉRATION
— Selon l'expérience et la compétence.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Société d'énergie de la Baie James
Division Embauchage - 14e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Qué. H2L 4M8

Professeurs

La Commission scolaire régionale du Rivage est à la recherche de professeurs pour dispenser les disciplines suivantes:

FORESTVILLE:
1 professeur en information scolaire et professionnelle.

HAUTERIVE:
2 professeurs en enseignement religieux.
2 professeurs en menuiserie (salaire de $10,303 à $28,610).

BAIE-COMEAU:
1 professeur en électrotechnique (salaire de $10,303 à $28,610).
1 professeur en enseignement religieux.

EXIGENCES:
Être légalement qualifié.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur.

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiate.

REMARQUES:
Faire parvenir documents à l'attention de M. Jean-Marie Boulianne, directeur des services au personnel, en mentionnant le numéro de référence: 04-28-00(2).

Commission Scolaire Régionale du Rivage
275, boul. Lasalle, Baie-Comeau, Qué. G4Z 1T2 (418) 296-6691

LE C.L.S.C. STE-THÉRÈSE

est à la recherche d'un

COORDONNATEUR du MODULE SANTÉ

Description de tâches:
Sous l'autorité du directeur général
- coordonne et contrôle les activités relatives à la santé des bénéficiaires
- participe à l'analyse des besoins de la population en soins et en prévention
- assure les activités reliées au dépistage, à la prévention et à la promotion de la santé
- participe à l'élaboration des programmes de sa direction

Exigences:
- Doit être détenteur d'un diplôme de premier cycle en sciences de la santé ou l'équivalent
- ou posséder une expérience pertinente

Salaire: Selon la politique administrative du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 23 septembre 1977 à l'attention de:

Yves Matteau, directeur général
C.L.S.C. Ste-Thérèse
26 ouest, rue Blainville
Ste-Thérèse, Qué.

Une école secondaire privée
est à la recherche d'un

PROFESSEUR (féminin)

en éducation physique à mi-temps.
Faire parvenir curriculum vitae à:

2165, rue Baldwin
Montréal, H1L 5A7

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

Conformément aux dispositions de la loi régissant le financement des partis politiques et modifiant la loi électorale, l'Assemblée nationale du Québec sera appelée, dès la mi-octobre, à nommer le directeur général du financement des partis politiques.

La loi no 2 prévoit que, sur proposition du premier ministre, l'Assemblée nationale, par résolution approuvée par les deux tiers de ses membres, nomme et fixe le traitement d'un directeur général du financement des partis politiques.

Le directeur général a une double fonction: veiller à l'application de la loi et fournir au public toute information pertinente à la loi. La durée de son mandat est de cinq ans.

Si vous êtes intéressé à poser votre candidature ou si vous désirez suggérer le nom d'un candidat, écrivez, avant le 26 septembre 1977 à:

Gouvernement du Québec

Monsieur Robert Burns,
Ministre d'Etat à la Réforme électorale et parlementaire,
875, Grande-Allée est,
Édifice H, deuxième étage,
Québec, G1A 1A2

CEGEP DE VICTORIAVILLE

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Nature du travail:
Sous l'autorité du directeur-général, le directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, organisation, décision et contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique, aide pédagogique individuelle, recherche et expérimentation, techniques audio-visuelles, éducation des adultes, centre de documentation, secteur enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

De plus, le directeur des services pédagogiques exerce les fonctions de directeur-général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier.

Qualifications minimales requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle mais de préférence de 2e cycle dans un champ de spécialisation appropriée. Cependant une formation en psychopédagogie serait souhaitable.

Avoir 8 années d'expérience pertinente dont au moins 3 dans un emploi de cadre.

Rémunération:
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le vendredi 30 septembre 1977 au:

Secrétaire général,
Cegep de Victoriaville,
475 Notre-Dame est,
Victoriaville, Qué.
G6C 4B3
Tél.: (819) 758-1571 postes 211 et 213

LENKURT ELECTRIC

recherche des

INGÉNIEURS CIVILS/CONSTRUCTEURS

Des emplois très intéressants existent dans l'est du Canada, chez Lenkurt Electric, pour des ingénieurs civils ou constructeurs bilingues ayant les qualifications nécessaires.

Il entrera dans leurs attributions de participer à la réalisation des projets confiés aux sous-entrepreneurs; d'assurer la liaison entre le personnel de l'ingénierie au siège social et les représentants de notre clientèle; de planifier les opérations de construction et d'établir le plan d'exécution des travaux, ainsi que de procéder à l'inspection des chantiers et d'assurer la coordination des diverses activités des sous-entrepreneurs.

Les candidats possèdent de 4 à 7 ans d'expérience dans le domaine de la construction des routes, des édifices, des fondations, des ouvrages en fer et en acier et des travaux généraux sur les chantiers de construction, auront la préférence. En outre, toute expérience antérieure dans le domaine des installations destinées aux systèmes de télécommunications constituera un avantage. Les candidats doivent absolument être bilingues et faire partie de la corporation des ingénieurs du Québec, ou y être admissibles.

Ces postes comportent une rémunération en rapport avec l'expérience acquise, ainsi qu'un programme complet de prestations pour les employés Les candidats intéressés sont priés de donner toutes les précisions nécessaires sur leurs études, formation professionnelle et expérience acquise dans les domaines précités, ainsi que le niveau actuel de leur salaire, et d'adresser leur demande en toute confiance à:

Y. A. Hovis
Superviseur du Personnel
GTE LENKURT ELECTRIC (CANADA) LTD.
7018 Lougheed Highway,
Burnaby, B.C. V5A 1W3

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 22 et 24

LITHOGRAPHIE
REPRESENTANT AUX VENTES

Nous sommes à la recherche d'un représentant d'expérience, bilingue, pour faire partie de notre entreprise actuellement en pleine expansion.

Nous offrons:
- vaste champ d'action
- un équipement moderne et diversifié
- bénéfices marginaux

Ecrivez ou téléphonez à:

METROPOLE LITHO INC.
9001 Parkway, Anjou, Que
352-4820
a/s M. Yvon Lussier

ATTACHÉ(E) D'ADMINISTRATION
(Poste régulier)

La Télé-université, unité constituante de l'Université du Québec, recherche un attaché d'administration à la direction du programme Connaissance de l'homme et de son milieu (CHEM).

FONCTIONS: - Assister la directrice du programme dans l'accomplissement de tâches de caractère administratif et pédagogique reliées au fonctionnement du programme. - Coordonner les activités régulières telles, l'établissement des calendriers de cours, la vérification des vacances du personnel, l'entraînement du nouveau personnel, etc. - Agir à titre de secrétaire de comité. - Assurer le bon fonctionnement des services de secrétariat du programme de même que gestion courante des activités.

EXIGENCES: - Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée. - Expérience pertinente.

LIEU DE TRAVAIL: Québec.

TRAITEMENT: Selon les qualifications, l'expérience et la scolarité.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 16 septembre 1977, à:

Service du personnel, Télé-université
3108, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy, Qué. G1X 1P8

Université du Québec
Télé-Université

PROFESSEUR CHERCHEUR
Temps plein

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL: Champ de spécialisation: - Psychologie de l'éducation.

EXIGENCES: - Doctorat en psychologie ou l'équivalent; - Excellente connaissance du français.

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 17 septembre 1977, à:

Monsieur Michel Tousignant, directeur
Département de Psychologie, Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

RÉDACTEUR TECHNIQUE
(Service de l'Informatique)

FONCTION: Le rédacteur technique est chargé de la conception et de la réalisation de la documentation destinée au personnel et aux usagers du Service où il est affiché. Il rédige des manuels d'utilisation, des brochures, bulletins de service et autres avis à partir de documents originaux, notes techniques, entrevues, avec la collaboration du personnel concerné, de spécialistes ou de consultants.

EXIGENCES: - Diplôme de 1er cycle en lettres, linguistique ou communications. - Deux (2) années en rédaction technique. - Capacité de vulgarisation de textes reliés au domaine de l'informatique.

TRAITEMENT: Dans une échelle de salaire se situant entre $12 593 et $21 776.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 16 septembre 1977, au:

Service du personnel, Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine, S. 6029, Montréal, Qué.

Université du Québec à Montréal

DIRECTEUR ADJOINT
des Services Pédagogiques

Concours C-77-9-463
Centre des Ressources Didactiques

ATTRIBUTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il remplit les fonctions de l'administration du champ d'activité des services de l'enseignements qu'on lui confie.

Il est notamment responsable des différents services du Centre des Ressources Didactiques soit le Centre de documentation, le Centre de production audio-visuelle, le Centre de recherches et expériemtation.

Il exécute toute tâche que le directeur de services pédagogiques lui confie.

QUALIFICATIONS:
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation, en administration scolaire ou dans une discipline de l'enseignement.
- Un diplôme requérant au moins seize (16) années de scolarité.
- Cinq années d'expérience pertinente, dont au moins trois (3) de niveau collégial.

TRAITEMENT:
- Selon les normes du Ministère de l'Education.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 17 septembre au:

cégep du vieux montréal
directeur du personnel
c.p. 1444, station n,
montréal - H2X 3M8

CENTRE D'ACCUEIL RÉSIDENCE DORCHESTER

recherche

INFIRMIER(ÈRE) CHEF

Temporaire, environ un (1) an

Exigences:
— infirmier(ère) détenant son droit de pratique de l'O.I.I.P.Q.
— posséder une formation en administration d'une unité de soins ou un certificat de gestion d'hôpital sera un avantage.
— minimum de trois (3) ans d'expérience en administration.

INFIRMIER(ÈRE) CHEF ADJOINT(E)

Temps complet de soir

INFIRMIERS(ÈRES) CHEFS ADJOINTS(ES)

Temps partiel jour-soir-nuit

Exigences:
Détenir son droit de pratique de l'O.I.I.P.Q. et posséder au moins un (1) an d'expérience.

Prière de vous adresser:

M. Jean-Marc Gagnon
Directeur du personnel
1650 ouest, Boul. Dorchester
Montréal, H3H 1P8
Tél.: 935-4681 poste 70

FAVIC

Organisme de prévention dans le domaine du couple recherche

un COORDONNATEUR

Critères:
— Formation universitaire en Sciences Humaines, de préférence.
— Expérience dans la coordination d'une petite équipe de travail.
— Intérêt marqué pour la relation de couple et l'andragogie.
— Expérience souhaitable de travail en relation avec les ministères des Affaires Sociales et de l'Education.

Responsabilités:
— Coordination de l'ensemble du travail de l'équipe (4 personnes).
— Élaboration et présentation des dossiers nécessaires à la recherche de subventions pour l'organisme.

Salaire
$13,500 et plus.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 17 septembre '77 à:

Comité de sélection
FAVIC
190 est, rue de Castelnau,
Montréal H2N 1P4

et joindre à cet envoi une lettre expliquant votre motivation à postuler.

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu

recherche les services de

CHARGÉS DE COURS

(éducation des adultes)

- **Structures de l'entreprise (45h.)**
- **Comptabilité I (70h.)**
- **Économique (45h.)**
- **Droit des affaires (45h.)**
- **Mathématiques financières (60h.)**
- **Marketing (60h.)**
- **Relations humaines (45h.)**
- **Vente (45h.)**
- **Comptabilité II (60h.)**
- **COmptabilité III (60h.)**

Ces cours débuteront le 19 septembre 1977. (Lundi et mercredi soir.)

Les candidats intéressés font parvenir leur curriculum vitae ou téléphonent au plus tard le 13 septembre à:

Mme Johanne Ducharme
Service du personnel
30, boul. du Séminaire
St-Jean, J3B 5J4
Tél.: (514) 347-5301 poste 328

L'HOTEL-DIEU DE RIVIÈRE DU LOUP
RECHERCHE
CHEF DE PROGRAMME EN SANTÉ SCOLAIRE

POUR LE: Départelement de Santé Communautaire
Lieu de travail:
Rivière du Loup
Nature de la fonction:
— Planifier - organiser - diriger - contrôler les activités en santé scolaire.
— Collaborer avec l'équipe-cadre du D.S.C. à l'élaboration et à l'évaluation des autres programmes.
Exigences du poste:
Scolarité:
— Baccalauréat en nursing, de préférence. A défaut de baccalauréat, les candidatures de personnes possédant un certificat en nursing communautaire seront prises en considération.
— Diplôme d'infirmier(ère) autorisé(e), membre en règle de l'O.I.I.Q.
Expérience:
— Expérience d'au moins trois (3) ans en soins infirmiers, particulièrement en santé scolaire. La préférence sera accordée au/à la candidat(e) ayant rempli une fonction administrative.
Qualité requises:
— Autonomie
— Sens des responsabilités
— Aptitude à animer un groupe de discussion ou un groupe de tâches
— Aptitude à enseigner
— Leadership
Autre:
— Posséder un véhicule et se déplacer assez fréquemment
Salaire et avantages sociaux:
Selon les normes du Ministère des affaires sociales pour les postes de niveau cadre
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 20 septembre 1977, à l'intention du:

Directeur du Personnel,
Hotel-Dieu de Rivière du Loup,
75, rue St-Henri,
Rivière du Loup, P.Q.
Tél: 418-862-8261

LE CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA
4, 9e rue, Noranda

Centre hospitalier accrédité de soins spécialisés de 275 lits, opérant un département de santé communautaire.

REQUIERT LES SERVICES D'UN(E)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNERAL(E)

2e CONCOURS

FONCTION:
Le directeur général, sous l'autorité du Conseil d'Administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.
Il doit notamment:
— assurer la mise à exécution des résolutions du Conseil d'administration
— préparer le budget de l'établissement, le soumettre pour approbation au Conseil d'administration et voir à son exécution.
— voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation, l'utilisation et le développement des ressources de l'établissement.

QUALIFICATIONS—
Diplôme d'études universitaires de deuxième cycle en sciences de l'administration ou l'équivalent.
Cinq (5) années d'expérience pertinente dans un poste de haute direction dans le milieu des affaires sociales ou dans des milieux connexes.

REMUNERATION—
En conformité avec le plan de Rémunération du Ministère des affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 17 septembre 1977 à minuit.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA
4, 9e RUE,
NORANDA, QUE.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 22 et 23

Carrières et Professions

COMPTABLES-VÉRIFICATEURS

CABINET DE COMPTABLES AGRÉES

Poste:
Planifier et diriger le travail de vérification chez les clients et le travail technique qui en découle.

Qualifications:
— Expérience suffisante pour acheminer les dossiers au stade final de la revision.
— La personne aura à assumer la responsabilité d'une équipe.
— Membres de l'Ordre des C.A. ou C.G.A. de préférence.

Salaire:
Selon l'expérience et qualifications.
Bénéfices marginaux usuels.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Lacroix, Vaillancourt et ass.
8615, Boul. St-Laurent
Suite 42
Montréal, H2P 2N3

L'HOTEL-DIEU DE RIVIÈRE DU LOUP

RECHERCHE

CHEF DE PROGRAMME EN SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE

Pour le:
Département de Santé Communautaire
Lieu de travail:
Rivière du Loup
Nature de la fonction:
— Planifier - organiser - diriger contrôler les activités en santé maternelle et infantile. Dispenser à l'occasion des cours pré et post-natals.
— Collaborer avec l'équipe cadre du D.S.C. à l'élaboration et à l'évaluation des autres programmes.
Exigences du poste:
Scolarité:
— Membre en règle de l'O.I.I.Q.
— Baccalauréat en nursing. Les candidatures d'infirmiers (ères) ne détenant pas de baccalauréat mais un certificat en santé de la mère et du nouveau-né seront aussi prises en considération.
Expérience:
— Expérience d'au moins trois (3) ans en soins infirmiers, particulièrement en obstétrique, pouponnière, post-partum. La préférence sera accordée au candidat ou à la candidate ayant rempli une foncton administrative.
Qualités requises:
— Autonomie
— Sens des responsabilités
— Aptitude à animer un groupe de discussion ou un groupe de tâches
— Aptitude à enseigner
— Leadership
Autre:
— Posséder un véhicule et se déplacer assez fréquemment.
Salaire et avantages sociaux:
Selon les normes du Ministère des affaires sociales pour les postes de niveau cadre.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 20 septembre 1977, à l'intention du:

Directeur du Personnel,
Hotel-Dieu de Rivière du Loup,
75, rue St-Henri,
Rivière du Loup, P.Q.
Tél: 418-862-8261

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

NATURE DU TRAVAIL:
Cet emploi comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil auprès du personnel de cadre responsable des services d'enseignement et d'animation pédagogique auprès des enseignants et des autres professionnels relativement à l'implantation, au développement, à l'évaluation des programmes d'enseignement, à l'organisation scolaire qui convient de même qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques de l'équipement, du matériel didactique.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline enseignée au campus.
Deux (2) années d'expérience dans l'enseignement au niveau collégial.

LIEU DE TRAVAIL:
Campus Mingan
25 De La Vérendrye
Sept-Iles, Qué.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur plus une prime de retention de 8%.

ENTRÉE EN FONCTION:
Immédiate.

FIN DU CONCOURS:
Le 16 septembre 1977.

Faire parvenir votre offre de service accompagnée d'un curriculum vitae au personnel:

CEGEP Régional de la Côte-Nord
275 boul. Lasalle
Baie-Comeau, Qué.

Cégep Régional de la Côte-Nord

Projet Baie James

Chef de section Approvisionnement

Poste: Montréal/Chantiers

Fonctions:
— Collabore à l'établissement des politiques de gestion des stocks et d'achats.
— Sera éventuellement responsable des approvisionnements sur un chantier.

Exigences:
— Études secondaires et expérience d'au moins dix (10) ans dans un magasin de pièces de rechange et/ou équipement de construction.
— Préférence sera accordée aux candidats ayant déjà travaillé sur un chantier de construction.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, en référant le dossier no 9-00-4509, ou communiquer avec Mlle Liette Pilon, 288-1740 - poste 237.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

Projet Baie James

Ingénieur civil Spécialiste soudure

Poste au chantier

Fonctions:
— Contrôle la qualité des travaux de construction et de tous les autres travaux reliés à sa spécialité de manière à répondre aux exigences des devis approuvés.
— Analyser les plans et devis soumis au chantier durant la période de préparation des documents d'appel d'offres et soumettre les changements au besoin.
— Effectue les relevés nécessaires au chantier pour vérifier les conditions des matériaux devant faire partie des ouvrages (tuyauterie et soudure).
— Surveiller et vérifier les résultats des travaux des laboratoires spécialisés.

Exigences:
— Diplôme en génie Mécanique, membre de l'O.I.Q.
— Expérience d'au moins dix (10) années.
— Contrôle de la qualité des travaux de soudure.
— Bonne connaissance du français parlé et écrit.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante en référant au dossier 9-02-5289, ou communiquer avec: M. Mario Desrosiers, 288-1740, poste 238.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

L'Alliance des Professeurs de Montréal

demande un

CONSEILLER TECHNIQUE (FORMATION)

Fonctions:
Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le secrétaire général, le conseiller technique exerce la fonction suivante:
— Responsable de la formation syndicale:
• recherche • organisation • coordination des contenus
— Responsabe de l'organisation syndicale:
• accueil des nouveaux membres • maintien des structures de participation
• appui technique aux organismes politiques de l'Alliance
— Assiste les conseillers en relations de travail relativement à la formation, l'information et la communication en liaison avec le responsable de l'information.

Exigences:
— Expérience et capacité à travailler en équipe
— Expérience et capacité à diriger les groupes
— Bonne connaissance du milieu syndical (connaissance du milieu de l'enseignement souhaitable).
— Connaissance et habileté en communication
— Habileté et expérience dans la recherche et dans la rédaction de rapports
— Sens de l'innovation et de l'initiative

Traitement
— $18,000 et plus

Conditions de travail:
— Selon la convention collective en vigueur

Adresser votre demande accompagnée d'un curriculum vitae détaillé à: **Mme la Secrétaire générale, Alliance des professeurs de Montréal, 4455, rue St-Hubert, Montréal, Qué.** au plus tard le 19 septembre 1977 (le cachet de la poste faisant foi).

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE
(Service de l'Informatique)

FONCTION: Le technicien en informatique élabore des programmes et effectue le contrôle des données devant être traitées par ordinateur.

EXIGENCES: - D.E.C. en informatique. - Horaire irrégulier.

TRAITEMENT: Taux horaire de $6,20 à $9,79/heure.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 16 septembre 1977, au:

Service du personnel, Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine, S. 6029, Montréal, P.Q.

Université du Québec à Montréal

Projet Baie James

Ingénieur civil Spécialiste en fondations

Poste au chantier

Fonctions:
— Contrôler la qualité de l'exécution des travaux de fondation et analyser les problèmes techniques relatifs à ces travaux.
— Analyser les plans et devis soumis au chantier durant la période de préparation des documents d'appel d'offres et soumettre les changements au besoin.
— Effectuer les relevés nécessaires au chantier pour vérifier les conditions des matérieux devant faire partie des ouvrages.
— Surveiller et vérifier les résultats des travaux des laboratoires spécialisés.

Exigences:
— Diplôme en génie civil, membre de l'O.I.Q.
— Expérience d'au moins dix (10) années.
— Bonne connaissance du français parlé et écrit.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, en référant le dossier no 9-09-4044, ou communiquer avec M. John Penny - 288-1740, poste 236.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

Recherche les services de

PROFESSIONNELS

PSYCHOLOGUE

Sous l'autorité du directeur du Service de l'Enseignement et de la Vie étudiante, le psychologue est chargé de fournir une assistance professionnelle en vue de l'intégration et de l'adaptation des élèves au milieu scolaire et social. Une attention particulière sera apportée à la prévention des échecs scolaires.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Être membre de la Corporation des Psychologues du Québec.

TRAITEMENT
$13,563.00 à $25,255.00

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

Sous l'autorité du directeur des services du personnel, il participe à la réalisation des programmes et de processus de l'administration concernant la gestion du personnel notamment en dotation et perfectionnement du personnel et dans l'application des conventions collectives.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation appropriée.

TRAITEMENT
$13,530.00 à $25,488.00

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

SCIENCES HUMAINES ET DE LA NATURE

Sous l'autorité du directeur du service de l'enseignement, le conseiller pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés au besoin de la clientèle de la Commission Scolaire, principalement en sciences humaines et de la nature; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
A) SCOLARITÉ
Une préférence sera accordée au candidat possédant un diplôme universitaire terminal de premier cycle en sciences.
B) EXPÉRIENCE
Un minimum de trois ans d'enseignement à l'élémentaire serait un atout majeur.
Une connaissance pratique des méthodes de l'enseignement des sciences est aussi exigée (la méthode SCIS est actuellement implantée).

TRAITEMENT
$13,567.00 à $25,255.00

ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX

Sous l'autorité du directeur du service de l'enseignement, le conseiller pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la clientèle de la Commission scolaire, principalement en enseignement moral et religieux; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
A) SCOLARITÉ
Une préférence sera accordée au candidat possédant un diplôme universitaire terminal de premier cycle en sciences religieuses ou en catéchèse.
B) EXPÉRIENCE
Une connaissance pratique des méthodes et des programmes est exigée.
Une expérience d'enseignement, de préférence à l'élémentaire serait un atout important.

TRAITEMENT
$13,563.00 à $25,255.00

Les offres de services seront reçues jusqu'au 13 septembre 1977.

Michel Deschamps
Directeuur des services du personnel
225, rue Notre-Dame
Case postale 160
Gatineau, P.Q.
J8P 6J2

Derniers festivals de l'été

par RENÉE MAHEU

PARIS — Pendant qu'à Bayreuth la production Chéreau-Boulez du "Ring" centenaire provoque encore la contestation chez les wagnériens. Edimbourg présente pour l'ouverture de son Festival, dernier bastion des "grands", une "Carmen" plus espagnole que française avec Teresa Berganza (Carmen), Placido Domingo (Don Jose), Tom Krause (Escamillo) et Claudio Abbado à la direction d'orchestre. Les textes parlés sont d'un français impeccable, et les Écossais font envie aux Parisiens qui n'ont pas vu le célèbre opéra de Bizet sur le plateau du Palais Garnier depuis une décennie. Trouver une Carmen, semble plus ardu que trouver une Mélisande.

L'opéra français renait ailleurs qu'en France et c'est à Vérone, dans les Arènes aux vingt mille spectateurs, que les amants "Roméo et Juliette", héros de l'opéra de Gounod — livret de Barbier et Carré d'après Shakespeare — retrouvaient leur environnement. Verona, la petite Rome Cisalpine avec ses vingt siècles d'histoire, ses monuments anciens tous plus célèbres les uns que les autres, vaut à coup sûr le déplacement en toutes saisons, et l'été, son festival de six semaines est unique dans le monde du "bel canto"... N'est-ce pas à Verona que débutait, il y a trente ans, Maria Callas dans la "Gioconda"?...

Les trompettes d'"Aida" sont le triomphe permanent de ces lieux et la production de Carlo Maestrini comblait encore cette année les "fanas" de la partition de Verdi. Dans un parti-pris farouche pour la symétrie mais fidèle à une tradition bien établie dont tous les détails de la mise en scène sont indiqués par l'auteur, les mouvements des choeurs sont un renouveau continuel et maintiennent un intéret soutenu.

Maestrini s'est servi des gradins de bas en haut pour étaler l'armée égyptienne dans un déploiement fastueux de rouge et or. Il en vient de partout tandis qu'à Orange on ne peut exploiter que la longueur du Mur. Les danses orientales sont traditionnelles, envoûtantes, telles que Verdi le souhaitait... "J'ai inventé l'autre jour une musique qui a au moins quatre mille ans..."

Outre la traditionnelle "Aida" et "Roméo et Juliette", la ville des "célèbres amants" affichait également cette saison, "Cavalleria Rusticana" et "Paillasse", les deux inséparables, et pour les derniers jours d'août, les Ballets du XXè Siècle de Maurice Béjart, accueillis avec enthousiasme par les Véronais.

"Roméo et Juliette", chanté en italien, demeure sans équivoque l'événement de la saison et succède ainsi aux opéras français présentés ces dernières années: "Faust" "Carmen", "les Pêcheurs de perles", "Manon", "Samson et Dalida", et à venir, "les Troyens" ou "Benvenuto Cellini".

Dans le rôle de Juliette, Jeanette Pilou, beau soprano d'origine grecque, domine la distribution. La qualité châtoyante et sensuelle de sa voix au phrasé à l'italienne en fait une interprète idéale d'héroines telles que, Juliette, Manon et Mélisande. À ses côtés le ténor, Veriano Luchetti, s'il a la vaillance vocale des grands ténors n'a pas la grâce et le romantisme nécessaires à un Roméo qui se respecte... À la direction d'orchestre, Michel Plasson du Capitole de Toulouse, réussit à maintenir un orchestre de 145 instrumentistes et 220 choristes qui s'échelonnent jusque sur les gradins supérieurs, mêlés aux figurants — Montaigu et Capulet qui bataillent du début à la fin.

À Vérone, c'est le spectacle, le théâtre sur scène et sur les gradins. Une foule comme on n'en voit nulle part ailleurs s'entasse au coude à coude et évoque les jeux du cirque plus fortement qu'aux Thermes de Caracalla de Rome. L'enthousiasme de cette foule populaire favorise une forme de complicité: on vend des "mocolite" (bougies), des "panettoni", coussins, programmes-souvenir... "gelati"... Dans une ambiance de foire gigantesque on parle politique en attendant le spectacle, qui, chose rare en Italie, commence à l'heure!

Après, devant les arcades de la piazza Bra, longtemps après minuit, sous un firmament étoilé, la même foule acclame les "héros", tout comme les gladiateurs revenant des arènes. O Verona!

Beaucoup plus sage est l'ambiance du Festival Estival de Paris (FEP) qui dure de juillet à la fin septembre. Créé en 1966, le F.E.P. a comme but premier d'animer Paris tous les jours durant les mois d'été — la saison creuse. Ainsi se trouvent rapprochés styles époques, formes, tandis que voisinent cours d'interprétation, Concours de clavecin, expositions, concerts durant plus de deux mois avec plusieurs manifestations par jour, tant à Paris qu'en Île de France.

Aux quatre coins de la capitale — de la Sainte Chapelle à la Conciergerie, de l'Hôtel de Sully à l'église Saint-Germain-des-Prés, du Théâtre de la Ville aux Bateaux-Mouches, de l'église Saint-Séverin à l'église Saint-Merri, dans les chateaux historiques de Versailles, Vaux le Penil ou Breteuil, c'est une suite ininterrompue de concerts très variés par leurs formes, leurs programmes dont quelques-uns sont complétés par des actions musicales, axées entre autres sur le clavecin, instrument de prédilection du F.E.P. depuis sa création et dont Paris fut et devient un centre important dans le domaine de la facture et de l'interprétation.

Les amateurs de découvertes musicales découvrirent avec ravissement plusieurs aspects de l'oeuvre de Guillaume de Machaut, grand poète et musicien dont on célèbre le 6ème Centenaire — les amateurs d'oratorios, "La Résurrection de Lazare" de Franz Schubert, direction Marc Andreae et deux oratorios de Haendel, "Deborah", direction Wolfgang Schäfer et "Saul", direction Charles Mackerras — du chant grégorien et des motets par la Capella Antiqua de Munich — une série réservée au Quatuor à Cordes avec les meilleures formations françaises et étrangères dont une seconde audition du Quatuor de Dutilleux par les Parrenin — la création en France de "Coro", oeuvre pour voix et instruments de Luciano Berio à la tête des Choeurs et de l'Orchestre Symphonique de Radio-Cologne, présentée par les SMIP en avant-première du Festival d'Automne, en association avec la W.D.R.

Aussi, sur la Péniche Théâtre, pouvait-on entendre le Bach Choir de Vancouver dans un programme de musique folklorique et le pianiste André Asselin interpréter Debussy et Chopin.

À l'affiche de quatre cinémas parisiens depuis quelques semaines, le film canadien qui réconcilie tous les publics, "J.A. Martin, photographe", écrit et réalisé par Jean Beaudin, fait des salles combles à réactions positives. C'est une réussite éclatante.

Produit par l'O.N.F. du Canada, ce long métrage dramatique réunit deux interprètes de grande classe — l'éblouissante Monique Mercure dans le rôle de Rose-Aimée et Marcel Sabourin, également coscénariste, dans le rôle de J.A. Martin, entourés d'une quarantaine d'excellents comédiens. L'excellence du film lui mérita, en mai dernier, deux Grands Prix au Festival international du film à Cannes: le Prix Oecuménique et pour Monique Mercure, le Prix d'Interprétation féminine partagé avec l'actrice américaine, Shelley Duval.

Accueilli avec chaleur au Québec, il le sera sûrement en France. Déjà à Paris "on en parle"... et la presse ne tarit pas d'éloges. Jean de Baroncelli écrivait dans le quotidien, Le Monde... "Pour dire cette résurgence de la complicité et de la tendresse, pour décrire cette approche nouvelle après des années d'ankylose, Jean Beaudin brosse une suite de tableaux qui, souvent, dépassent l'analyse sentimentale pour atteindre à la peinture de moeurs ou au constat social. Aucune fadeur dans le récit, mais sous le couvert d'un naturalisme qui rappelle Maupassant (et parfois Tchekhov) une pudeur, une sensibilité, une délicatesse de tous les instants..."

Et dans France-Soir, Robert Chazal écrit... "Cet excellent film a les interprètes qu'il mérite. Marcel Sabourin, coauteur du sujet, est un J.A. Martin aux réactions très mesurées, au courage tranquille, à la sensibilité nuancée. Il est parfait. Mais la grande vedette du film c'est Monique Mercure qui a bien mérité le prix d'interprétation qu'on lui a donné à Cannes pour la façon magistrale dont elle a créé le personnage de Rose-Aimée. Elle nous a tous séduits par sa sensibilité, son entrain et son talent qui en font l'égale des plus grandes..."

Voilà plus d'un élément positif au bilan du cinéma canadien et québécois.

Zazen

suite de la page 16

plus direct, qui a le bonheur du témoignage.

●

Quittons le domaine du PSI, pour signaler brièvement deux nouveaux livres sur le ZEN.

Le premier, de Taisen Deshimaru, est **Zen et arts martiaux**, Seghers éditeur. On y retrouve, en filigrane, les héros de Misogouchi et les pilotes-suicide de la seconde guerre mondiale...

Véritable apprentissage de la mort, le zen de ce maître se veut être corollairement un apprentissage de la vie. Mais ne disons-nous, chez nous, qu'il faut bien vivre pour bien mourir?

L'ouvrage a été composé à partir d'une série de cours que le Maître donna en Suisse.

Enfin, mentionnons, de François-Albert Viallet, **Zen, l'autre versant**, chez Casterman. Moine du Sôtô-Zen au monastère d'Antai-ji de Kyoto, il enseigne principalement en Allemagne.

Cet ouvrage est le récit d'un cheminement, d'un Zen "vécu". Chose curieuse. L'auteur est fortement influencé par Theilhard de Chardin.

Un excellent guide bibliographique et un bon glossaire rendent ce livre d'autant plus intéressant.

Cimetière des Arlequins

suite de la page 20

que d'Ange afin que l'auditeur puisse nourrir précieusement cette seule et unique bonne impression. Malheureusement comme un disque a quand même deux faces et plusieurs sillons, nous sommes par la suite obligés de subir les aberrations qui se suivent et s'éternisent sur **Le cimetière des Arlequins**. Cimetière est d'ailleurs le mot approprié pour décire un disque où rien n'arrive aussi bien musicalement que de toute autre façon; un disque sans la moindre originalité avec des patrons musicaux vaguement réminiscents de vieux airs de rock défraichi. Les faiblesses musicales ne sont pas les seules affres du disque puisque l'enregistrement en lui-même est plutôt douteux ou alors accuse un certain retard avec le travail de la batterie en avant-plan et la voix grenouillarde de Brézovar, loin en arrière, avec des solos de guitare tout barbouillés de clichés psychédéliques. La qualité sonore du disque laisse également à désirer, nous fait voyager d'un canal de son à un autre sans raison. Quant aux fameux textes d'Ange, ceux-ci pataugent dans un symbolisme décadent et témoignent d'une morbidité nombrilique. À chaque nouvelle chanson, on ne peut s'empêcher d'espérer que la suite va s'améliorer, tant ce que l'on écoute est mauvais, jusqu'au moment où on se rend compte que le disque est fini. La dernière chanson du disque, la chanson-thème, est tout-à-fait symptomatique de la vacuité du groupe. Une boucle de son qui permet au disque de tourner inlassablement en produisant la même phrase musicale ad vitam eternam, témoigne d'une musique et d'un groupe qui ne cessent de tourner en rond.

Courrier

L'éducation artistique et la recherche

La nature et la variété de certaines recherches telles qu'appliquées au champ de l'expérience humaine et en particulier à celui de la création artistique, exige aujourd'hui qu'on aborde la question plus ouvertement et de manière à en établir les préliminaires.

D'abord, la recherche est une perspective de travail, un mode de relation avec la réalité. Parler de recherche en éducation artistique, c'est soulever plus qu'un problème de méthodologie, car l'Art est un domaine privilégié de l'activité humaine. En effet, non seulement, se fonde-t-il sur l'observation ou l'analyse, mais aussi sur la création et le défi de transformer.

Les domaines de l'Art qui intéressent la création sont aussi des lignes de recherche. Qu'on choisisse de privilégier la recherche ou la création n'empêche pas ces réalités de demeurer interdépendantes dans une liaison dialectique. Cependant, pour l'éducateur ou le créateur qui choisit d'entreprendre une recherche, une certaine perspective philosophique devient nécessaire qui ne néglige pas la création loin de là, mais l'intègre par rapport à une réflexion plus compréhensive.

Ainsi la création artistique qui est elle-même recherche et communication, peut se limiter si l'effort ne demeure que technique et matériel. Il lui faut le support d'une certaine approche ou d'une vision humaine de choses, bref de ce facteur essentiel et problématique nécessaire pour traduire en recherche l'expérience dans un art. C'est dans cette perspective qu'assumer une recherche implique bien souvent la nécessité d'opérer selon certaines catégories ou un ordre de critères assurant la continuité et l'unité.

Les aspects les plus importants d'une approche de la recherche en éducation artistique doivent donc être résumés à partir d'une position existentielle. C'est donc dire que l'interrogation première nous permettant d'envisager ces aspects de façon moderne et renouvelée serait ceci: dans quelle mesure avons-nous encore besoin d'un modèle formel de la recherche en éducation et quelle place doivent occuper la science et la philosophie sachant que l'Art et l'action, holistiques de nature, tendent à s'imposer naturellement d'eux-mêmes. Ces considérations nous amènent à décrire les facteurs suivants qui nous apparaissent importants.

A — **Le caractère productif et inventif de l'Art:** nous savons que l'Art ne s'enseigne pas, ne se réalise pas comme une autre discipline. C'est une vocation, voir une mission que l'éducateur doit accomplir. Celui-ci n'a pas seulement la responsabilité du développement affectif de l'enfant, mais surtout celle de son épanouissement humain. On y arrive en éducant la vision des choses, davantage que par un enseignement proprement technique. C'est donc dire qu'il faut privilégier l'expérimentation aux dépens des observations descriptives bien que celle-là soit souvent irréalisable et difficilement accessible. C'est-à-dire aussi que la tâche éducative en art doit dépasser l'observation pour réaliser un changement.

B — **Le caractère mutationel que prend l'évolution de la culture contemporaine:** le problème de l'Art a toujours été relié à celui de la culture. Comme l'a déjà écrit Marcel Rioux, la crise contemporaine de la culture présente un caractère mutationel et "existe tout autant dans la culture première, la culture code, que dans la culture seconde, la culture dépassement". Les implications pour l'éducateur artistique sont multiples. Face à cette crise, non seulement doit-il être en mesure de pouvoir proposer de façon permanente des solutions de changement (qu'il est seul à pouvoir faire), mais il doit unifier sa conception de l'humain, opérer autour de lui une synthèse.

C — **Le caractère d'isolement de l'éducateur artistique et la nécessité d'un langage:** même si l'artiste n'est pas un homme de science, il lui faut tout de même un cadre de référence pour l'interprétation et la compréhension plus claire et plus systématique des conduites humaines: voilà le principe à partir duquel doit s'articuler un langage. Autrement l'Art n'est plus soumis à l'esprit mais devient subordonné à la technique, aux contingences aveugles des sens et de la matière risquant comme toujours d'être associé à des pouvoirs de toutes sortes. Également, le maintien et la consolidation du dialogue professionnel, le rapprochement des expériences, bref, la défense et l'affirmation de notre tâche d'initiateurs exigent l'apprentissage et l'intégration de connaissances plus formelles.

D — **Le problème éthique:** cet aspect s'applique plus directement à la personne même de l'éducateur, de son caractère et de ses choix personnels. Comment l'artiste doit-il poursuivre sa recherche? Que doit-il privilégier en regard de ses capacités profondes, de son talent et de ses limites? Doit-il s'intéresser aux recherches génétiques et sociales ou doit-il surtout résoudre les difficultés immédiates de son engagement à la création? Car l'Art ouvre à la vie qui lorsqu'elle est pleinement vécue, transfigure chaque élément de l'existence en une expression bien ordonnée. Il est vrai que l'éducateur artistique doit aussi pouvoir s'ouvrir aux questions philosophiques ou politiques et accepter d'en prendre la responsabilité mais sa signification essentielle est de pouvoir accomplir jusque dans la matière même de la culture et des réalités socio-dynamiques auquel il participe, le sens d'une continuité fondamentale créatrice et vivante.

Simon LAFLAMME

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ:
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

LES PLACEMENTS PARC QUATRE LIMITÉE
PARK FOUR HOLDINGS LIMITED

PRENEZ AVIS que LES PLACEMENTS PARC QUATRE LIMITEE — PARK FOUR HOLDINGS LIMITED une compagnie dûment incorporée, ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les disposition de la Loi des compagnies

DATE à Montréal, Québec, ce 6ième jour de septembre 1977

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT
22ième étage,
630 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Québec
H3B 1V7
Les Procureurs de la Compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500 02-028238-777

RALPH R. TORONTOUR, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal
Demandeur
-vs-
ANDRE LACOMBE, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ANDRE LACOMBE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 6 septembre 1977
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montréal, QUÉ.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No 500-12-060168-766

DAME LILLIAN RICHARD, ménagère, résidant au 8620 Jean Brillant, app. B-3, cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
ANTON JASCHEK, gentilhomme, de lieux inconnus,
Intimé

AVIS

Il est ordonné à l'intimé de prendre avis que le 11 janvier 1977, un jugement conditionnel de divorce portant le numéro 45-005771-77 a été prononcé en faveur de la requérante.

L'intimé peut se procurer une copie dudit jugement au Palais de Justice à Montréal.

Veuillez agir en conséquence.

RENALD CHASSE,
Député Protonotaire
C.S.M.

MONTRÉAL, ce 6 septembre 1977
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-071765-774

DAME YVETTE GUERIN, épouse commune en biens d'Eugène Séguin, domiciliée et résidant au 4785 Domville, St-Hubert, district de Montréal,
requérante,
-VS-
EUGENE SEGUIN, autrefois de Montréal, district de Montréal, et maintenant de résidence et de domicile inconnus;
intimé.

ORDONNANCE

Il est ordonné à l'intimé de comparaître au Greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes.

Une copie de la requête a été laissée au Greffe à l'intention de l'intimé.

MONTRÉAL, le 29 août 1977.
(S) S. BOUVIER
Régistraire adjoint.

LANCTOT LAPALME & BOUCHER
580 boul. Ste-Foy,
Longueuil, Qué.
J4J 1Y6
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-018109-775

KINROSS MORTGAGE CORPORATION,
Créancière
-vs-
JEAN-PIERRE CARON, autrefois résidant et domicilié en la cité de St-Hubert district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
Débiteur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Avis est donné à JEAN-PIERRE CARON débiteur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: "Un emplacement ayant front sur la rue Jean XXIII, en la Ville de St-Hubert, connu et désigné comme étant le lot numéro CENT VINGT de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT DIX (210-120) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. "Avec la maison y érigée et portant le numéro civique 1354 de ladite rue Jean XXIII. Tel que le tout se trouve présentement.

Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des Avis, la créancière KINROSS MORTGAGE CORPORATION deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, ce 6 septembre 1977
RENALD CHASSE P.A.C.S.M.

Mes BAKER WOLOSHEN
1155 ouest boul. Dorchester
suite 1007
Montréal, QUE
PROCUREURS DE LA CRÉANCIÈRE

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
MARC HENRI CHAMPAGNE

Avis est par les présentes donné que M. Marc Henri Champagne, commerçant, 261 rue Hôtel-Dieu, Sorel, Cté Richelieu, P.Q., ayant fait affaires sous la raison sociale: "BOUTIQUE M.H. CHAMPAGNE" 45 rue Georges, Sorel, Ctée Richelieu, P.Q., a fait cession de ses biens le 2ième jour de septembre 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ième jour de septembre 1977, à 11.30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

LAURENT LANGEVIN L.S.C., Adm. A.
Syndic

BUREAU
1305 rue Girouard,
St-Hyacinthe, P.Q.
Tél.: 774-4300
Ligne directe Montréal: 866-5213

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE
(Divorces)

NO: 760-12-001454-77

Dame Marie Juliette Gisèle Lalonde, ménagère, domiciliée et résidant au 132 A Grande Ile, dans la ville de Valleyfield, District de Beauharnois,
requérante
-et-
Tonino Biondi, d'adresse inconnue,
Intimé

La cour ordonne à l'intimé de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la date de la première publication. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Beauharnois. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 1er jour de septembre 1977
Robert Leduc, Registraire des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No. 500- 12-071828-770

REJEANNE GUERIN,
Requérante
c.
PAUL EMILE CARRIER,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PAUL EMILE CARRIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 29 août 1977
(S) RENALD CHASSE
REGISTRAIRE-ADJOINT

Mes TRUDEL, BIBEAU & FAUTEUX
4255 rue Wellington #101
Verdun, Qué. H4G 1V9
Tél.: 761-4838

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-029186-777

ETELKA KOVACS, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal
Demandeur
-vs-
LAURENT BENOIT, autrefois résidant et domicilié en la cité de Pointe aux Trembles, district de Montréal, présentement d'adresse de lieux inconnus
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur LAURENT BENOIT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, ce 6 septembre 1977
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montréal, QUÉ
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-071815-777

Guy Poirier, technicien, résident et domicilié au 8405 Bougainville Montréal, district de Montréal,
Requérant
-vs-
Gaetane Tremblay, de domicile inconnu,
Intimée

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée DAME GAETANE TREMBLAY, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la dernière publication, une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite de vous.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1977
S. BOUVIER
REGISTRAIRE ADJOINT

ME JACQUES RICHARD, avocat
827 boul Décarie
VILLE SAINT-LAURENT, P.Q.
TEL: 747-9844
PROCUREUR DU REQUÉRANT

LA GALERIE CHANTALE INC.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que LA GALERIE CHANTALE INC., une corporation constituée en verte de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Ville de St-Laurent, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

DATÉ A MONTREAL, ce 1er jour septembre 1977
(Signé Steven Arnold
SECRÉTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 05-018342-772

OSCAR LACROIX, résidant et domicilié au 5028, Labrosse, à Pierrefonds, District de Montréal
DEMANDEUR
-vs-
DAME LILIANE LIRETTE CHAUSSE, jadis demeurant à Pierrefonds, District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
DEFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR:

La Défenderesse, LILIANE LIRETTE CHAUSSE, est priée de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la dernière publication. Une copie de l'Avis de 60 jours a été laissée pour elle au protonotaire à Montréal. Et de plus, prenez avis qu'à défaut de votre assignation et de l'émission d'une comparution ou d'une contestation, durant un délai tel qu'indiqué plus haut, le demandeur peut ainsi procéder par défaut et un jugement sera rendu contre vous sans que vous soyez avisée."

MONTRÉAL, ce 2ième jour de septembre 1977
KAUFMAN & POSMAN
avocats
1255 Carré Philippe
suite 908,
Montréal, P.Q. H3B 3G1
PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500 02-030746-775

ALICE PAPZIAN HAYATIAN, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal,
Demanderesse
-vs-
RAYMOND BLAIRD IZZARD, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal présentement d'adresse inconnue,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RAYMOND BLAIRD IZZARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assigantion et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 6 septembre 1977
RENALD CHASSE G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montréal, QUÉ
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-016-153-775

CLAUDE BRIEN, résidant et domicilié au 5879 Evreux, à St-Léonard, district de Montréal,
Demandeur
-vs-
JEAN-PAUL MIRON, présentement de lieux inconnus,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JEAN-PAUL MIRON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis a été laissée à la Cour Supérieure à son intention.

PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement

Montréal, ce 6 septembre 1977
RENALD CHASSE
Régi

ME PIERRE G. BOUCHARD,
GERVAIS TANNAGE BÉLANGER
GAUTHIER BOUCHARD & BÉLANGER,
507 Place d'Armes suite 1209,
Montréal H2Y 2W8, P.Q.

A V I S

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Location Nova Inc. — Nova Rental Inc. ayant son siège social à St-Laurent et ayant également des places d'affaires à Ste-Foy, Sept-Iles et Hull, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 7 octobre 1975, a été enregistré à Montréal, Québec, Sept-Iles et Hull respectivement sous les numéros 2639842, 820548, 25556 et 245382.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 8 septembre 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No. 12-071369-775

HUGO SANCHEZ
Partie requérante
-c-
NOHEMY GAVIRIA
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée NOHEMY GAVIRIA est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce à été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution et contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 7 septembre 1977
Rénald Chassé
Registraire

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311 ave du Parc
Montréal, H2V 4G9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500/12-071- 796-779

DAME MARIE SCHWAIGER, ménagère, résidant et domiciliée à Verdun, district de Montréal,
Requérante
-versus-
JACQUES BELANGER, de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en divorce.

MONTRÉAL, le 8 septembre 1977
RENALD CHASSE
Registraire

MES. CARTWRIGHT, HOLDEN, GOSSACK & FOURNELLE
360 ouest, rue St-Jacques
Suite 1210
Montréal, Québec
Procureurs de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-071 766-772

DAME CLAUDETTE ROBIDOUX,
requérante,
-vs-
ROLAND TREMBLAY,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ROLAND TREMBLAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 6 septembre 1977
ME SUZANNE MOREAU
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Nova Inc. ayant son siège social à St-Laurent et ayant également des places d'affaires à Ste-Foy, Sept-Iles et Hull, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 13 décembre 1965, a été enregistré à Montréal, Québec, Sept-Iles et Hull respectivement sous les numéros 1879145, 701902, 17391 et 228947.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 8 septembre 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-017882-778

DAME BERNICE MAE CASSELMAN
Partie Demanderesse
-vs-
BARRY-ALFRED RICHARD KINNON
Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur BARRY ALFRED RICHARD KINNON est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assigantion a été laissée au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 6e jour de septembre 1977
RENALD CHASSE
REGISTRAIRE

GABOR GLASZ, avocat
621, rue St-Antoine
suite 402
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-071861-771

DAME CLEMENCE MARC
Requérante
-vs-
MICHEL LAFORET
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MICHEL LAFORET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 7 septembre 1977
MARCEL LAURIN
ADJ. REGISTRAIRE

ME HÉLÈNE LEDUC
6850, rue Sherbrooke est
Suite 350
Montréal, Québec
Tél: 253-2261

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-071971-778

DAME CÉLINE CARPENTIER, ménagère, résidant et domiciliée au 6945, 43e Avenue, app. 5, dans les cité et district de Montréal,
requérante
-vs-
ALLAN IZZARD, présentement de lieux inconnus,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ALLAN IZZARD, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompag

toronto

Chute des cours

Le marché torontois des valeurs mobilières était en forte baisse hier au terme d'une séance très animée où 3.01 millions d'actions d'une valeur globale de $27.86 millions avaient changé de main.

L'indice général a perdu 7.27 et affichait 1,003.56 et tous les compartiments, sauf deux, ont enregistré des reculs. Les métaux ont dégringolé de 13.33 à 921.69, les hydrocarbures de 11.95 à 1,192.65, les services financiers de 5.85 à 921.89 et les produits industriels de 1.83 à 995.51.

Vendredi, on dénombrait 236 titres en baisse, contre 156 en hausse et 234 inchangés.

Sur le marché des options, 250 contrats ont été négociés. Parmi les industrielles, Noranda Mines A a reculé de 1 1-8 à $22 1-2, Calgary Power A de 3-4 à 32 3-4, Molson A de 3-4 à 16, Imperial Oil A de 5-8 à 19 7-8 et Bell de 5-8 à 53 1-4.

Donlee Manufacturing Industries a monté de 1 1-2 à $15 3-4 et IWC Communications de 20 cents à $2.05.

Parmi les valeurs minières, McIntyre a retraité de 1 à $29 3-4 et Cyprus Anvil de 3-8 à $8 3-8. Dome Mines a gagné 1 à $58, Campbell Red Lake 1-2 à 31 1-4 et Denison 1-4 à 54.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	900	195	195	195	— 5
Abitibi	2808	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Abitbi 10	300	$55	54½	54½	— ½
Acklands	5000	$11	11	11	—
Acklnd 2p	400	$11	11	11	— ½
Adanac M	6000	48	46	48	— 4
Advocate	400	330	330	330	
Afton Min	100	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Agnico E	9486	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
Agra Ind A	600	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Ahed M	1800	145	135	140	—10
Akaitcho	15200	80	78	80	+ 5
Albany	29600	41	38½	41	+ 2
Alt Energy	7950	$18½	18⅛	18½	+ ¼
Alta Gas A	35092	$16	15¾	15⅞	— ⅛
Alta G C p	200	$68¾	68¾	68¾	
Alta G E p	200	$25¾	25¾	25¾	— ¼
Alta G F	805	$28¾	28½	28½	— ¼
Alta G 9.76	900	$28¼	28	28¼	— ¼
Alcan	8435	$27¾	27½	27⅝	— ¼
Algo Cent	z10	$12½	12½	12½	
Algoma St	1118	$17⅛	17	17	— ⅛
AStel p	200	$27¾	27¾	27¾	
All-Can B	200	385	385	385	
Allarco Dv	900	$18¾	18⅝	18⅝	— ⅜
Alminex	9345	$10⅝	10⅜	10⅝	— ⅛
Almin 4½ p	z20	$36¼	36¼	36¼	
Alum 3rd p	200	$28½	28½	28½	
Am Bonza	20550	$23⅛	22¾	23	+ ¼
Am Larder	2000	16½	16	16	
Am Eagle	500	52	52	52	+ 2
Andres W	200	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Ang CT 4½ p	z50	$26⅜	26½	26½	
Ang CT 315	z25	$38	38	38	
Ang U Dev	2300	60	60	60	— 1
Aquitaine	345	$14⅞	14¾	14¾	— ¼
Argus B pr	135	$32½	32½	32½	+ ½
Argus C pr	200	$11⅜	11⅜	11⅜	
Asamera	3100	$10¾	10⅜	10¾	— ⅛
Asbestos	900	$23¾	23⅝	23⅝	
Ashland C	1100	$13¼	13¼	13¼	
Atco A	3525	$16⅛	16¼	16⅜	— ¼
Atl C Cop	z23	32	32	32	
Atlas Yk	1000	12	12	12	+ 1
BC Sugar A	600	$27⅛	27	27	— ⅛
BP Can	4690	$13⅛	12⅞	13	— ⅛
Banister C	7750	$14⅜	13⅞	14	— ½
Bank BC	400	$29¼	28⅞	29¼	+ ⅜
Bk BC r	8290	153	143	153	+ 7
Bank Mtl	11694	$16	15⅞	15⅞	—
Bk Mtl r	153120	26	25½	26	+ ½
Bank N S	52480	$19⅞	19¾	19¾	— ¼
Bankeno	2600	185	182	185	— 5
B Cdn Nat	100	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
B Cdn Nat r	2624	29	28	28	
Becker B p	550	$5¼	5¼	5¼	
Bell Canad	25386	$53¼	52¾	53¼	— ⅜
Bell A pr	z35	$52¾	52¾	52¾	
Bell C pr	600	$30	30	30	— ⅛
Bell D pr	1000	$54	54	54	
Bell 2.28	2250	$29	28½	29	+ ¼
Bell 1.80	550	$23	22¾	23	+ ⅛
Beth Cop A	z6	$17¼	17¼	17¼	
Black P A	100	445	445	445	—10
Block Bros	300	$5⅜	5½	5½	— ⅛
Bombdier	1241	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅜
Border C	450	245	245	245	— 5
Bovis Cor	13300	63	61	63	+ 1
Bow Valy	7600	$19⅛	19¼	19½	— ⅛
Bowater	z48	360	360	360	
Bralor Res	2750	$5	490	495	+10
Bramalea	500	$6½	6½	6½	
Brameda	3552	116	113	115	— 1
Brascan A	8230	$13⅞	13⅝	13⅞	
Brscn 8½	100	$28⅛	28⅛	28⅛	
Brenda M	400	$10⅞	10½	10⅞	+ ⅜
Brdg Tnk p	z60	$41¾	41¾	41¾	
Bridger	11000	$9⅝	9½	9⅝	— ⅛
Bright A	200	$6	6	6	— ⅛
Brinco	2745	395	375	395	+30
BCFP	175	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
BC Pack B	500	$32	32	32	
BC Phone	2550	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
BCPh 4¾p	100	$59	59	59	
BCPh 6.80	250	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ⅜
BCP 10.16 p	300	$28⅝	28⅝	28⅝	— ⅛
BCP 2.32 p	100	$30⅞	30⅞	30⅞	+ ⅜
Brunswk	1762	400	400	400	— 5
Budd Auto	995	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Budd A w	z45	190	190	190	
Bulora Cor	62250	5	5	5	
Burns Fds	500	$9⅞	9¾	9¾	— ¼
CC Yachts	550	310	305	305	
Cad Frv	8900	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
Cal Pow A	35380	$33¼	32¾	32¾	— ¾
Cal P 5 p	z20	$61	61	61	
Cal P 10 p	155	$113	112	112	— 1
Cal P 9.80	20	$111½	111½	111½	— ½
Cal P 2.36	500	$29⅞	29⅝	29⅝	— ¼
Cam Mine	9500	35	33½	33½	+ ½
Camflo	19050	$13¾	13½	13⅜	— ⅛
Camp RL	3385	$31½	30¾	31¼	+ ½
Campau A	2000	$5⅜	5⅜	5⅜	
Campau 7p	200	$9¼	9¼	9¼	
Can Cem A	1263	$8⅜	8⅜	8⅜	— ¼
CCe C p	z11	$16	16	16	
CDC pr B	660	$105	105	105	+ ¼
Can Malt A	z50	$24	24	24	
C Nor West	3800	$7½	7	7⅛	— ⅛
C Pakrs C	2150	$20	19¾	20	+ ⅛
Can Perm	6600	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
CPerm 6¾	400	$26⅞	26⅞	26⅞	
CS Pete	29750	295	290	295	
Can Trust A	8028	$26	25½	25½	— ⅜
C Tung	5850	$9¾	9¾	9¾	
Cdn Arrow	z25	9	9	9	
CCablesy A	275	$14¼	14	14	— ¼
C Cable w	1500	95	95	95	+ 4
Cdn Cel	4125	$7⅜	7¼	7¼	
CC Man A	15200	$25½	25¼	25¼	+ ¼
C Curtis	3000	50	50	50	— 2
C Hidrogas	25650	285	260	280	+15
C Homestd	2100	$6⅜	6⅜	6⅜	
C Hydro	3960	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
C Hydro pr	z50	$13¼	13¼	13¼	
Cl Bk Com	16600	$23⅜	23⅜	23½	
CIL	4395	$19¼	19⅛	19¼	— ¼
Cl Powr A	9125	$22¾	22⅜	22¾	+ ¼
C Marconi	700	425	425	425	— 5
C Merrill	500	$15⅜	15¼	15¼	— ⅛
CNat R	4500	$5	490	5	
CP Inve	2866	$18⅜	18⅛	18⅜	
CP Inve pr	z60	$36⅜	36⅜	36⅜	
CP Ltd	18383	$18½	18¼	18⅜	— ¼
CPL 4 p	200	$8	8	8	+ ½
C Reserve	26300	$6⅞	6¾	6⅞	
Cdn Salt A	z50	$19	19	19	
Cdn Sup O	14300	$56	55½	55½	+ ⅛
Cdn Tire A	2423	$32¾	32¼	32½	
C Utilties	3150	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
CUtil 6 pr	100	$74	74	74	— ¼
CU 10¼	600	$29¾	29½	29½	— ¼
C Util 9.24	300	$29	28½	29	+ ½
C Util w	500	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
CWN 5½ p	z50	$12¾	12¾	12¾	
Canbra	z25	360	360	360	
Candel Oil	525	$15	15	15	
Canron	z25	$23⅜	23⅜	23⅜	
Capit Div	1200	75	74	74	+ 1
Cara	1300	$9¼	9	9	— ⅜
Carl OK	6100	273	267	273	+ 6
Carl A p	350	$24¼	24¼	24¼	+ ⅛
Carl B p	200	$29¾	29¾	29¾	+ ¼
Carma A	600	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Cassiar	11850	$8¾	8½	8¾	+ ⅛
Celanese	675	330	325	330	+ 5
Celanes 1 p	z50	$10¼	10¼	10¼	
Celan 175 p	300	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Chieftan D	1000	$16	16	16	— ⅛
Chieftain p	750	$65¼	65	65	— ¾
Chimo	9500	102	100	100	
Chrysler	1401	$16¾	16⅝	16⅝	— ⅛
Coch Will	2000	38	38	38	
Coin Lake	z100	4	4	4	
Coles Book	z100	$14½	14	14	
Cominco	4040	$30⅛	29¾	29⅞	— ⅛
Cominco A	850	$29¼	29	29¼	+ ⅛
Com Cap	525	460	460	460	—15
ComCap Tr	100	$9	9	9	+ ¼
C Holiday I	1450	460	455	455	— 5
Con Bath A	775	$23½	23⅜	23½	
Con Bath p	520	$18⅛	18	18⅛	— ⅛
Con Bldg	6001	300	290	300	+12
Con Fardy	6800	297	293	295	— 3
C Durham	2000	83	83	83	
C Marben	2000	92	92	92	
C Morisn	5400	140	135	135	— 5
C Rambler	2000	155	155	155	
C Rexspar	2000	82	78	78	— 4
Con Distrb	2650	300	300	300	
Cons Gas	7088	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
Con Gas A	z75	$72½	72½	72½	
Con Gas D	1400	$22¾	22½	22½	— ½
Conwest	200	420	420	420	
Cop Fields	450	210	210	210	— 5
Cornat Ind	600	$5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
Coseka R	25150	$7⅜	7	7	— ⅜
Costain R	150	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Craigmt	8600	450	425	445	+15
Crain R L	500	$8½	8½	8½	
Crestbrk	3100	415	400	415	+15
Crwn Life	z74	$45	45	45	
C Zelrba A	852	$19	18⅜	19	
Crow Nest	200	$46	45⅞	46	+ ⅛
Crush Intl	2670	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅛
Cygnus A	z2	$5	5	5	
Cygnus B	z6	$5	5	5	
Cyprus	2000	$8⅜	8¼	8⅜	— ⅜
DRG Ltd A	910	460	460	460	
Dale-R	600	$10¾	10½	10½	
Dalmy A	600	$5½	5¼	5½	
Dalmy C	500	425	425	425	
Daon Dev	21970	$11¼	10¾	10⅞	— ⅛
Daon A	900	$8	8	8	
Decca R	3900	$8⅝	8⅜	8½	
D Eldona	2622	67	64	67	+ 1
Deltan Ltd	100	$8	8	8	+ 1
Denison	7931	554	533¼	54	+ ¼
Dicknsn	2000	445	435	445	+ 5
Doman I	1800	$6½	6⅜	6½	
Dome	6523	$58½	56¾	58	+ 1
Dome Pete	7995	$40	39½	40	+ ¼
D Bridge	1920	$23¾	23¼	23¼	— ½
D Explor	37500	4	3½	3½	+ ½
Dofasco A	6060	$24¼	24⅛	24¼	+ ¼
Dom Lime	100	$8¾	8¾	8¾	
Dom Store	20520	$16¼	16¼	16¼	— ¼
D Textie A	9615	$8⅞	8⅞	8⅞	
Domtar	3316	$15¾	15	15	— ⅜
Domtar pr	z110	$12⅜	12⅜	12⅜	
Donlee M	1875	$15⅞	15¾	15¾	+1½
Douglas L	100	350	350	350	+10
Dover pr	100	$6¾	6¾	6¾	
Dunraie	2000	6	6	6	
Du Pont	840	$13½	13¼	13¼	— ¼
Dustbane	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Dylex L A	5550	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Dynamar	842	90	90	90	
E-L Fin	2600	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
E-L Fin w	14000	155	145	155	— 5
East Mal	6000	280	278	280	+ 2
Ego Mines	7200	102	98	100	— 1
Electro A	650	210	205	210	— 5
Emco	200	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ¼
Emco w	300	125	125	125	— 5
Extndcar	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Falcon C	7700	465	455	465	+ 5
Fibrg Nik A	1225	$24¼	24	24	— ⅛
Fed Ind A	5500	$7⅞	7½	7⅞	— ⅛
Fed Pion	z50	$23	23	23	
Fidelity Tr	1000	320	320	320	— 5
Finning T	800	$19½	19⅜	19½	+ ⅛
Fireco SA	100	180	180	180	
F Mar	2000	42	42	42	+ 2
Foodcrp Lt	z550				
Foodex S	600	$6⅞	6⅞	6⅞	
Ford Cnda	z5	$87	87	87	
F Seasons	z140	260	260	260	
F Sea A pr	1300	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
F Season w	z80	14	14	14	
Francana	1300	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Fraser A	z18	$24¼	24¼	24¼	
G M Res	1300	325	320	325	
Gaz Metr	800	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
G Distrb A	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅜
G Distrb w	1000	125	125	125	— 5
GMC	251	$73	73	73	— ½
Genstar L	10656	$25⅜	25¼	25⅜	
Gnstar L w	440	$8⅞	8⅜	8⅞	+ ¼
Gesco Dis	200	300	300	300	
Giant Yk	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅜
Gibraltar	600	470	465	465	— 5
Glendale	4450	110	106	110	+ 4
Goldund M	1000	26½	26½	26½	+ ½
Goodyear	100	$14¼	14¼	14¼	
Granduc	1000	86	86	86	
Gt Oil Sds	2500	$7⅛	6¾	6¾	— ⅜
GL Paper	5900	$25	24¾	24¾	— ⅜
GL Pap w	600	460	460	460	— 5
GNGas A p	z20	$18	18	18	
Gt West S	10200	280	261	270	+10
G West wt	3500	100	82	100	+25
Greyhnd	200	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Gulf Can	11978	$26⅞	26⅝	26⅝	— ⅜
Gulfstrem	20500	38½	36½	36½	— ½
Hambro C	3300	$5¾	5⅜	5⅜	
H Group A	100	292	292	292	— 8
Ham Tr	850	$21¾	21⅜	21⅜	
Hardee	7000	92	85	92	+ 8
Hard Crp A	2200	300	295	300	
Hard Crp C	200	305	305	305	+20
Harlequin	1081	$19⅜	19⅜	19⅜	
Harris J A	400	375	375	375	—10
Hawker A	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Hayes D A	353	$5⅛	5⅛	5⅛	
Holinger A	250	$32½	32⅛	32⅛	— ⅜
Home A	1123	$32⅜	32⅛	32⅜	+ ⅛
Horne Pit	260	$5½	5½	5½	
Howdn DH	300	$8⅛	8⅛	8⅛	
Hud Bay A	8225	$16½	16¼	16¼	— ¼
H Bay Co	2400	$15⅛	15	15	— ⅛
HB Oil Gas	20574	$39½	38⅞	39½	+ ¾
Husky Oil	7400	$28	27¾	27¾	— ⅛
Husky E w	2836	$10⅜	10⅛	10⅛	+ ⅛
Hydra Ex	1000	27	27	27	+ 2
IAC	1150	17	16¾	16¾	— ¼
ITL Ind	12900	365	350	360	+10
IU Intl	12640	$13⅛	13	13⅛	— ⅛
IWC Com	21720	205	200	205	+20
Imasco A	3650	$27¼	27	27	— ¼
Imasco A p	500	365	365	365	—10
Imp Oil A	22690	$20¼	19⅞	19⅞	— ⅜
Imp Oil B	212	$20	20	20	
INCO A	35234	$22⅝	22⅛	22⅜	— ⅜
INCO B	500	$22½	22½	22½	
Indal	400	$9	8⅞	8⅞	— ⅛
Inland Gas	1100	$10½	10½	10½	— ⅜
Inland G p	500	$12¾	12¾	12¾	
Inter-City	1700	$7½	7⅜	7½	
Inter C B w	1500	450	440	450	
IBM	74	$283	283	283	— 3
Int Mogul	2724	291	280	280	—12
Interpool	500	$22½	22½	22½	— ¼
Int Pipe A	16085	$14¾	14½	14⅝	
Ipsco	17806	$18¼	18	18¼	+ ⅛
Inv Group	100	$7¾	7¾	7¾	+ ⅜
Inv Grp A	1500	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Inv Grp 5 p	100	$15½	15½	15½	
Iron Bay T	2400	56	5⅞	5⅞	
Irwin T A	400	325	325	325	— 5
ISO	300	105	105	105	— 4
Ivaco A	1000	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Ivaco 8.85	100	$50	50	50	
Jannock B	z150	$9¾	9⅜	9⅜	
Jannock B	112	$14¼	14¼	14¼	
Jannock w	261	245	245	245	— 5
Jorex Ltd	4725	23½	22	22	—1½
Kaiser Re	3010	$14¼	13⅞	13⅞	— ⅜
Kam Kotia	4000	70	70	70	
Kaps Tr	257300	150	130	133	—18
Keen Ind	12700	72	60	72	+30
Kelsey H	100	$13	13	13	
Kerr A A	8197	$13⅞	13⅞	13⅞	
Koffler A	700	$6	6	6	+ ⅛
Labatt A	3750	$17½	17⅛	17⅜	— ¼
Labatt A p	z100	$17½	17	17	
Lacana	1000	440	430	435	+ 5
Laidlaw A	620	$9⅝	9½	9⅝	
LOnt Cem	400	320	320	320	
L Shore	570	225	225	225	+15
Lambd M	700	160	160	160	
Lamb M A	400	175	175	175	+ 5
Lasitr Km	2000	11	11	11	+ 1
Laurasia	6000	38	36	38	
Lau Fin	1750	$7⅝	7⅛	7⅛	— ⅜
Lau Fn 140	100	$18¼	18¼	18¼	— ⅜
Lau F 2.00	3000	$26¾	26¾	26¾	
Leigh Inst	3900	370	370	370	
Levy A pr	900	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Liberian	100	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
L L Lac	z11	140	140	140	
Livingsto	1840	$17	17	17	
Lob Co A	860	340	325	325	—15
Lob Co B	910	350	340	350	+15
Lob Co pr	535	$27	26⅞	27	+ ¼
Lob Ltd Ap	900	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Lob Ltd Bp	1200	$18	17½	17½	— ½
Lochiel	11235	185	176	180	— 5
Loeb M	200	465	465	465	+ 5
Lytton M	3000	19½	19½	19½	+2½
MEPC	600	$13	13	13	— ⅛
MICC	300	$10⅝	10⅜	10⅜	— ⅛
MICC A	1800	$29	28⅝	29	
MTS Inter	1000	11	11	11	
MH Cable	100	$13	13	13	— ⅛
Mclan H A	300	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
MB Ltd	7580	$19⅞	19¾	19⅞	
Madeline	2000	65	65	65	
Madsen	z100	68	68	68	
Magna Int	200	$16	16	16	
Magna A	300	$18	18	18	
Maislin I	100	220	220	220	
Majstc Wil	10300	355	340	340	—15
Man Bar	20500	90	87	87	— 3
M Lf Mills	875	$13½	13½	13½	
Maritime	812	$22¼	22	22⅛	+ ⅛
Martim A p	1200	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ¼
Markel F	100	$5½	5½	5½	
Martin	31500	14½	13	14	+ ½
Mass Fer	7801	$17½	17⅜	17½	— ¼
Mas F A	750	$28	28	28	— ⅜
Mas F B	1715	$28	27½	27½	— 1
Mc Adam	1500	28	27	27	— 3
Mc Intyre	1625	$30½	29¾	29¾	— 1
McLaghln	1100	$6⅜	6⅛	6⅛	— ¼
Melcor	200	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Mentor	12100	340	325	330	—10
Mercantil	2530	$12¼	12	12	— ¼
Merland E	8400	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅛
Met Stor A	300	$12¼	12¼	12¼	— ⅜
Met Trust	z32	$23½	23½	23½	
Mindamr	20000	8	8	8	
Minrl Res	2200	150	145	150	+ 5
Molson A	3740	$16⅝	16	16	— ¾
Monenco A	2200	$7¼	7	7¼	— ¼
Moore	5690	$29¾	29½	29¾	
Mt Wright	500	15	15	15	
Multi Acc	100	350	350	350	+ 5
MSL p	2000	$10⅝	10⅜	10½	
Murphy	300	$9	9	9	
N B Cook	1200	105	105	105	
NBU Mine	1000	113	112	113	— 6
NaChrs I	19550	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅛
Nat Drug	1500	$7	7	7	
Nat Trust	3000	$16	16	16	
Nemco	5500	189	184	186	— 4
Neonex	1600	280	278	278	— 4
NB Tel	897	$19⅜	19¼	19¼	— ⅜
NB Tel A p	325	$18¼	18¼	18¼	— ¼
N Dimens	800	85	85	85	— 3
N Goldvue	28000	6½	5½	5½	—1½
N Kelore	3000	12	12	12	—1½
N Provid D	z300	12	12	12	
N Que Ragl	500	135	135	135	
N York Oil	12867	149	144	149	+ 7
Newco Fin	100	$25	25	25	
Nfld LP A	759	$15⅜	15¼	15⅜	+ ¼
Nfld Tel	1000	$8⅛	8	8	— ⅛
Nfld Te 975	z35	$22	22	22	
Niag Struc	100	$21	21	21	
Nick Rim	1000	12	12	12	
Noble M	27500	43	39	43	+ 4
Nor Acme	3000	8	8	8	
Noranda A	15947	$23⅜	22⅜	22½	—1⅛
Noranda B	105	$22½	23½	23½	
Norcen	7071	$12	11⅞	12	— ⅛
Norcn 150	500	$22	21⅜	21⅜	— ⅜
Nordair A	100	350	350	350	—25
Normick P	100	395	395	395	
NC Oils	2450	$9¼	9	9⅛	+ ⅛
Nor Tel	850	$30⅛	30	30	— ¼
NTecm B w	1200	$10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Northgat	800	455	450	455	+10
Nu-Wst A	3242	$15⅛	14⅞	15	
Nu-Wst B	900	$14¾	14¾	14¾	
Nufort Res	3000	17	16	16	— 2
Numac	5700	$11⅛	10⅞	11⅛	
OPI A	600	$8	8	8	— ⅛
Oakwood P	26700	266	260	266	+ 1
Obrien	5000	113	112	113	
Oceanus I	6902	80	80	80	
Ocelot A	400	$11	11	11	— ¼
Ocelot B	9950	$11⅛	10¾	10¾	— ⅜
Okanagan	900	$9⅝	9½	9⅝	+ ⅜
Orchan A	1300	190	185	185	— 5
Orlando	250	$12½	12½	12½	
Oshawa A	6250	460	450	450	— 5
Oxford A	1000	$13⅞	13⅜	13⅜	— ⅜
Pac Coper	13850	189	182	182	— 6
Pac Pete	5724	$32¼	32	32	— ¼
Page Pet	6071	320	315	315	—10
Pamour A	15925	455	435	450	+ 5
Pan Centr	500	50	50	50	
PanCan P	875	$30½	30½	30½	
Pe Ben O	8200	395	385	395	+10
Peerless	200	400	400	400	—25
Pembina	6300	415	415	415	— 5
P Dept S	1000	$5¾	5⅝	5⅝	
Petrofina	z73	$17⅜	17⅜	17⅜	
Petrol	3700	283	276	279	— 5
Peyto Oils	2576	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Pine Point	2780	$30⅜	30½	30⅜	
Pitts C	1300	$6½	6½	6½	
Place G	500	55	55	55	
Placer	400	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Pominex	z100	55	55	55	
Ponder	5000	95	90	95	+ 5
Pop Shops	1250	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Pow Corp A	5585	$9⅛	9	9	— ⅛
Pow C 4¾	100	$31	31	31	
Pow

L'Enfant Terrible

Les investisseurs perdront plus de $12 millions

par Michel Nadeau

Les créanciers sans garantie et les actionnaires de Bad Boy/L'enfant terrible devront assumer une perte de $12 millions suite à la faillite de cette entreprise dont les 30 magasins dans la région de Toronto ont fermé leurs portes la semaine dernière.

Tous les biens de Bad Boy seront mis en vente mais le produit de cette liquidation servira d'abord à rembourser les créanciers garantis. Évalué à $8,2 millions, l'actif de la compagnie servira à rembourser la Banque Toronto-Dominion qui détient une créance garantie de $7.4 millions. D'autres créanciers garantis tenteront également de recouvrer les $1.3 million qu'ils ont avancés à la firme de distribution de meubles et d'appareils électro-ménagers.

Mais pour les créanciers sans garantie de même que pour les détenteurs des deux millions d'actions, la perte est totale.

La compagnie possédait peu d'actionnaires au Québec; ses actions n'étaient inscrites qu'à la Bourse de Toronto. Parmi lescréanciers sans garantie, on retrouve le nom de Ideal Furniture, une compagnie de St-Charles de Bellechasse. Cette firme perdra $205,000 dans la faillite de L'enfant terrible.

Plus de 60% des actions étaient entre les mains de deux sociétés de placements torontoises, Talcorp Associates et DB Diversified. Ces entreprises avaient acquis leurs titres des mains du fondateur de Bad Boy, M. Mel Lastman, en octobre 1976. Elles avaient alors payé $3.7 millions pour 1.2 million d'actions au prix unitaire de $3.

M. Lastman possédait toujours 120,000 actions au moment de l'arrêt des transactions à la Bourse, le 18 août dernier. Les 680,000 autres actions étaient réparties entre des actionnaires institutionnels et différents individus.

Plusieurs grands fabricants d'appareils électro-ménagers perdent des plumes dans cette affaire; Inglis ne recouvrera pas sa créance de $600,000 de même que la Compagnie canadienne des appareils électro-ménagers qui perd $500,000.

Employés et vendeurs perdront aussi quelques jours de salaire. Environ 500 personnes se trouvent maintenant sans emploi après cette faillite.

Les déboires de L'enfant terrible ont commencé en 1975 lorsque les ventes de la compagnie commencèrent à prafonner à $48 millions. En 1974, le chiffre d'affaires fut de $47.3 millions soit le double du volume de 1972 ($24.1 millions).

La direction de la compagnie décida alors de prendre de l'expansion géographique et ouvrit trois magasins dans la région de Montréal: St-Laurent, St-Léonard et Brossard.

Après un an d'exploitation, on fermait les portes des trois magasins suite à des pertes de $1.8 million. La direction reconnut que trop de magasins ouvrirent en même temps en 1975. De plus, L'enfant terrible dut absorber des pertes de quelques centaines de milliers de dollars pour les loyers inoccupés.

Cette mésaventure nuit au moral des cadres. A l'automne, le frère du président, M. Allen Lastman, quitte son poste de vice-président pour se joindre à une autre entreprise. Quelques jours plus tard, M. Mel Lastman cède la plus grande partie de ses actions à Talcorp et D.B. Diversifield. On les accusera d'avoir fuit le bateau avant qu'il ne commence à couler. M. Mel Lastman avait fondé la compagnie avec son épouse il y a plus de 20 ans.

Ainsi Bad Boy ne parvint pas à franchir une nouvelle étape dans sa croissance. Les résultats financiers de la dernière année financière terminée le 5 avril dernier montrent des pertes nettes de $1.8 million.

En dépit de certains efforts de réorganisation, la direction dut baisser pavillion le mois dernier. Plus de 400 créanciers réclamaient alors $16.3 millions alors que la valeur des biens de la compagnie n'était que la moitié de ce montant.

Pendant ce temps, les actions de L'enfant terrible qui valaient près de $9 au moment de leur émission sur le marché en 1972 s'étaient effondrées à $1.55. Évidemment les actionnaires sont les derniers payés dans une faillite et dans le présent cas, il ne restera rien pour eux. La compagnie n'a jamais payé de dividende à ses actionnaires.

Une des déficiences de l'entreprise était la concentration des pouvoirs de décision entre les mains des deux frères Lastman et de l'épouse de l'un d'eux. Ceux-ci occupaient les trois postes-clés au sein de la direction de l'entreprise tout en étant administrateurs de la compagnie.

Cette faillite de $16 millions est l'une des plus importantes à survenir au cours de 1977. Au cours des huit premiers mois, 2,616 entreprises ont déposé leur bilan. Le tiers de ces compagnies étaient des firmes ontariennes.

Un tracto-chargeur déverse sa benne remplie de mitraille non ferreuse déchiquetée dans la trémie d'alimentation de matières premières à l'extérieur de l'installation de récupération de métaux d'automobiles de la compagnie Fers et Métaux. À droite, un convoyeur incliné achemine à un rythme constant les matériaux vers l'installation.

Stelco et Intermetco ouvrent une usine de récupération des métaux à Laprairie

La première installation de recyclage des métaux, unique en son genre au Canada, a été officiellement inaugurée hier par M. Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le nouveau procédé de récupération totale des métaux à partir de ferrailles d'automobiles a été mis au point par la firme Fers et Métaux Recyclés Ltée pour son usine à Laprairie, en banlieue de Montréal.

La compagnie est une entreprise en participation des firmes canadiennes Intermetco et The Steel Company of Canada.

Le procédé utilisé s'appelle Auto-Metal Reclamation System (AMRS) système de récupération de métaux d'automobiles dont le développement et la mise en service ont coûté $2.5 millions. Il permet de séparer, en huit heures de travail, les métaux non-ferreux d'environ 1,000 automobiles déchiquetées.

Dès lors, au rythme de deux équipes, l'usine est en mesure de traiter la production de six des plus grandes installations de déchiquetage du Canada, dont quatre se trouvent dans la région Montréal-Ottawa et deux dans la région Toronto-Hamilton.

Tous les Canadiens préoccupés par l'enlaidissement du paysage par des véhicules abandonnés le long des routes accueilleront favorablement cette installation de protection de l'environnement.

En outre, le procédé permet de réaliser des économies d'énergie: il fournit à d'autres industries des matières premières utiles, et l'énergie nécessaire pour récupérer et traiter ces métaux ne représente qu'environ 25% de celle requise pour produire du métal à partir du minerai.

Dans une automobile moyenne, environ 70 à 75% du poids est constitué d'acier récupérable magnétiquement lors du déchiquetage.

Il reste cependant environ 100 livres d'éléments non-magnétiques composés de métaux comme de l'aluminium, de l'acier inoxydable, du zinc moulé, du cuivre et autres, maintenant séparables grâce au procédé de récupération de métaux d'automobiles.

La compagnie Fers et Métaux Recyclés Ltée a commencé ses opérations à Laprairie en 1974 avec son déchiqueteur d'automobiles et sa grosse cisaille pour métaux. Au début de 1976, la construction de l'installation AMRS a commencé pour se terminer en avril dernier, date du début des essais.

La compagnie Fers et Métaux a obtenu une subvention de la Société de développement industriel du Québec pour le stade commercial de son projet.

La compagnie Intermetco Limited est la plus grande entreprise canadienne de recyclage des métaux avec des installations à Montréal, Québec, Toronto, London, Windsor, Hamilton et Buffalo (N.Y.).

The Steel Company of Canada Limited est le plus important fabricant d'acier intégré au Canada, avec des installations dans 14 villes du pays. Au Québec, elle possède des usines à Montréal, Contrecoeur et Lachine.

Durant les années 1960, l'industrie de la ferraille a mis au point un déchiqueteur à grande puissance pour le traitement des voitures hors d'usage et au rebut afin d'approvisionner l'industrie de l'acier en ferraille de meilleure qualité.

L'acier et le fer des véhicules hors d'usage sont séparés magnétiquement lors du procédé de déchiquetage pour être ensuite recyclés et servir comme matière première dans les fours d'élaboration de l'acier.

On croyait auparavant que la portion non-magnétique évaluée à environ 100 lb pour les autos moyennes, était inutilisable et l'on s'en servait comme détritus dans les lieux de remblayage.

Or, l'Auto-Metal Reclamation System (AMRS) système de récupération de métaux d'automobiles, mis au point par la compagnie Fer et Métaux Recyclés Ltée constitue le premier procédé au Canada pour la séparation des métaux non-ferreux résiduels.

Le concept de ce système a été réalisé grâce à une subvention du Conseil national de recherches dans le cadre de son Programme d'aide à la recherche industrielle (IRAP). Les études préliminaires ont montré la possibilité d'élaborer un procédé commercial satisfaisant pour la séparation de la mitraille non-ferreuse de la ferraille automobile déchiquetée.

Suite aux études, un projet d'usine pilote a été soumis en 1975 au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce pour l'obtention d'une aide financière par l'entremise du Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PAIT). La demande a été approuvée en juin de la même année et la construction de la nouvelle installation a débuté en 1976 sur l'amplacement de la compagnie Fers et Métaux à La Prairie, Québec. L'usine pilote commençait ses essais en avril 1977.

Catelli investit $5 millions dans l'empotage des marinades

Catelli Limitée investira $5.2 millions dans l'implantation à St-Hyacinthe d'une nouvelle usine pour l'empotage des marinades et des produits maraichers. L'usine mascoutaine remplacera en bonne partie les installations quelque peu vétustes de la compagnie situées jusqu'à maintenant à Ste-Catherine, sur la rive sud.

Cette filiale à 100% du groupe John Labatt veut en même temps se rapprocher du centre de production agricole du Québec.

Les dirigeants de la compagnie montréalaise et quelques personnalités politiques participeront lundi à une cérémonie officielle marquant le début de la construction de la future usine.

Catelli est une importante entreprise de transformation de produits alimentaires. Son siège social est situé à la Place Alexis Nihon. Elle possède deux usines à Montréal, une à Toronto et une autre à Lethbridge en Alberta. Catelli est également intéressée dans des compagnies alimentaires aux Caraïbes.

Hier, la compagnie-mère John Labatt publiait ses résultats financiers du premier trimestre et la compagnie de London en Ontario indiquait que Catelli serait l'un des principaux leviers de la croissance des ventes et des profits en 1977.

Labatt est une entreprise canadienne contrôlée à son tour par la puissante multinationale Brascan de Toronto. Celle-ci possède environ 30% des actions de Labatt.

Les résultats publiés hier montrent des ventes trimestrielles de $253 millions, une hausse de 2.6%. Toutefois, les bénéfices ont grimpé de 12.7% pour atteindre $10.5 millions. Il s'agit d'un gain de 78 cents par action. Présentement les titres de Labatt s'échangent à $17.25 sur le marché boursier.

Le brasseur de la "50" affirme avoir accru sa part du marché canadien de la bière à 39%, un gain de 0.3% par rapport à ses deux concurrents Molson et surtout Carling qui éprouve présentement certaines difficultés.

Cette dernière entreprise a vendu à Labatt sa brasserie de Waterloo en Ontario.

Par ailleurs, la division de la Minoterie Ogilvie a connu des mois difficiles suite à l'arrêt de travail des minotiers montréalais entre le 2 février dernier et le 26 juillet.

Par ailleurs, les marques Catelli et Habitant continuent de progresser tant au chapitre des ventes que des profits.

Les filiales américaines de services alimentaires ont connu un trimestre satisfaisant tout comme Parnell Foods au Canada.

La confiserie Laura Secord a amélioré ses résultats en dépit de l'ascension des coûts dans le secteur du cacao.

Enfin la division viticole, les vins Château Gai traverse toujours une période difficile en raison de la concurrence des vins importés surtout en Ontario, son principal marché.

Hier lors de l'assemblée annuelle le président du conseil, M. John Moore a fait le point sur les projets de l'entreprise.

On n'a pas mentionné le projet d'une usine d'embouteillage dans la région de Québec. La compagnie a déjà indiqué qu'elle préférait accroître davantage la capacité de production de ses installations dans la métropole avant d'amorcer la construction d'une usine dans la vieille capitale. Ce dernier projet est ainsi retardé de trois ou quatre ans.

Ce retard serait attribuable à une croissance moins forte que prévu de la consommation de bière au pays.

Asarco ferme ses mines aux USA

NEW YORK (AFP) — La société Asarco, l'une des grandes compagnies cuprifères américaines, a décidé hier de suspendre toutes ses activités minières aux États-Unis, ce qui entraînera la mise à pied de 1,300 travailleurs pour une période indéterminée.

Cette annonce coïncide avec la fin de la grève qui a paralysé pendant deux mois les activités de la firme. La direction a décidé que ses mines près de Tucson (Arizona), fermées pendant la grève, ne seraient pas rouvertes, et que l'exploitation de la mine de Sacaton, près de Casa Grande, dans l'Arizona également, serait interrompue.

Asarco a décidé par ailleurs de réduire ses activités de raffinage, mettant ainsi en chômage temporaire quelque 365 autres employés. La société emploi au total 3,600 personnes, travaillant soit dans les mines, soit dans les raffineries.

La décision d'Asarco reflète la profonde crise qui affecte l'industrie du cuivre. Elle traverse aux États-Unis sa pire récession depuis 1930 et les économistes estiment qu'elle ne pourra pas en sortir avant deux années ou plus.

L'industrie a des excédents de cuivre estimés à 2.25 millions de tonnes et souffre par ailleurs d'une forte augmentation du coût de la main-d'oeuvre. Elle est d'autre part très menacée par la concurrence étrangère. Les producteurs du Chili, du Pérou, de la Zambie et du Zaïre n'ont pas les contrôles de pollution auxquels sont soumis les sociétés américaines et ils disposent d'une main-d'oeuvre bon marché, affirme-t-on dans les milieux de l'industrie.

Les prix ont fortement baissé au cours des derniers mois. La plupart des sociétés cuprifères américaines vendent actuellement leurs produits raffinés à 60 cents la livre, contre 74 cents au printemps dernier.

Nombre record de faillites depuis le début de l'année

La faillite, cette semaine, de la chaîne de magasins d'articles ménagers et de meubles Bad Boy (L'Enfant terrible), illustre bien les difficultés économiques que connaissent présentement les Canadiens. Le nombre des faillites, cette année, atteint en effet un niveau record.

En Ontario, où sont signalées presque le tiers de toutes les faillites au Canada, on en a dénombré plus de 1,100 depuis le début de l'année.

Selon Dun and Bradstreet Canada Ltd., il y eut 2,616 faillites au pays du début de l'année à la mi-août, soit une hausse de plus de trente pour cent sur la même période de l'an dernier. Ces chiffres ne tiennent pas compte, non plus, des faillites personnelles.

La faillite de la chaîne de magasins Bad Boy a suscité la perte de plus de 500 emplois. En plus, les investisseurs y ont tout perdu.

Ce revers financier met également en lumière les difficultés que connaissent actuellement les industries du meuble et des appareils ménagers. Ces industries sont actuellement malmenées par des coûts très élevés d'opération, une hausse des importations à bas prix et une économie stagnante.

Ailleurs, à Kitchener plus exactement, Electrohome Ltd., qui manufacture de l'équipement électronique et des meubles, a réduit son personnel de 3,000 à 2,000 personnes depuis un an.

Ontario Store Fixtures, de Toronto, a dû déposer récemment son bilan. Cette compagnie devait $19 millions à ses créditeurs, contre $16 millions pour Bad Roy.

Parmi les autres faillites retentissantes de l'année, citons, au Québec, Les Distilleries Melchers, United Asbestos et QSP Ltd.

QSP, un fabricant d'acier, possédait des avoirs de plus de $60 millions, alors que ceux de la United Asbestos se chiffraient à $42 millions et que Melchers laissait pour environ $16 millions de dettes.

Ces faillites ont été d'autant plus ressenties au Canada qu'elles touchaient des investisseurs canadiens. La spectaculaire faillite de la Newfoundland Refining de Come by Chance, l'an dernier, concernait avant tout des investissements étrangers.

Au congrès des comptables agréés

L'économie canadienne risque de se désintégrer (Mackasey)

"Le Canada court le risque de se désintégrer sur les plans politique et économique si les Canadiens ne changent pas radicalement d'attitude", c'est ce qu'a déclaré hier M. Bryce Mackasey devant 2,200 participants au Congrès de l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui a lieu, cette année, aux Bermudes.

M. Mackasey, un des trois conférenciers dont l'allocution portait sur la productivité canadienne, a souligné que le Canada ne peut plus pratiquer la politique de l'autruche face à sa vulnérabilité en tant que pays exportateur. Malgré l'importance de son marché national, le Canada ne peut pas, à lui seul, produire le capital, créer suffisamment d'emplois ou stimuler l'activité économique requise pour maintenir le niveau actuel de prospérité.

Dans beaucoup de secteurs, les prix de revient unitaires canadiens ne sont plus concurrentiels sur le marché américain, qui est sans contredit, le débouché le plus lucratif pour le Canada. On ne saurait, toutefois, en jeter entièrement le blâme sur les frais de main-d'oeuvre. Ainsi, pour soutenir la concurrence, plus d'une entreprise industrielle a préféré les incitations salariales traditionnelles et "certains syndicats ont refusé d'emboîter le pas aux perfectionnements techniques, même si l'expérience a prouvé que, bien utilisée, une nouvelle technologie débouche inévitablement sur de nouveaux emplois et sur une plus grande sécurité", a dit M. Mackasey.

L'ancien ministre du Travail a souligné que, dans l'avenir, au lieu d'être fondée sur les capacités, notre économie tendera de plus en plus à reposer sur les connaissances. On constate par exemple que le total de tous les diplômés universitaires s'accroit au rythme de deux fois le total de la main-d'oeuvre, et le nombre des ingénieurs et des scientifiques au rythme de trois fois le total. Aujourd'hui ce sont les cols-blancs plutôt que les ouvriers demi-spécialisés qui constituent la majorité de la main-d'oeuvre.

"Ces revirements contribuent à remodeler la structure de la société. Le genre humain a créé la technologie et, maintenant, la technologie crée une nouvelle société", a remarqué M. Mackasey.

Selon lui la main-d'oeuvre canadienne est celle qui, de nos jours se présente comme la mieux instruite, la plus connaissante et la plus exigeante. Paradoxalement, il est d'autant plus difficile d'arriver à un consensus.

M. Mackasey a prédit que le peuple canadien contestera la compétence des politiciens, des hommes d'affaires influents et des chefs syndicaux comme jamais auparavant. Il se rendra compte que les grèves sont un piètre moyen d'équilibrer un budget et, par conséquent, ces dernières deviendront l'exception plutôt que la règle comme moyen de régler les différends.

Au fur et à mesure que les plus instruits et les mieux formés domineront le marché du travail et que leurs salaires s'élèveront au-dessus du niveau de subsistance, les travailleurs iront chercher d'autres solutions aux problèmes des relations du travail.

"Si l'on parvient à établir, aux yeux du travailleur, un lien entre, d'une part, l'accroissement de la productivité et, d'autre part, le revenu et les avantages qui découlent de son travail en définissant clairement ces avantages, la productivité individuelle et, partant, collective ne pourra qu'augmenter", a conclu M. Mackasey.

De son côté, Mme Dorothy Walters, administrateur aux Affaires économiques de l'INCO, a déclaré que les sociétés canadiennes s'intéressent sans doute trop peu aux techniques de mesure de la productivité.

"Durant la décennie, les dépenses d'énergie ont plus que quadruplé, le revenu moyen par travailleur a doublé et la concurrence internationale est, dans l'ensemble, devenue moins vive", a déclaré Mme Walters. "Le besoin de mesurer scientifiquement l'efficacité de l'entreprise se fait de plus en plus sentir. Les nouvelles techniques de mesure de la productivité permettent d'aboutir à des résultats plus réalistes tenant compte de l'évolution rapide d'une conjoncture de plus en plus incertaine."

Cependant, Mme Walters et M. James McCambly de la AFL/CIO sont d'avis qu'il est nécessaire d'améliorer les relations de travail si l'on veut améliorer la productivité.

M. McCambly, pour sa part, a conseillé aux sociétés de fournir aux employés une information financière adéquate au sujet de la situation et des projets d'avenir de l'entreprise. "Le travailleur pour qui le salaire semble être une rémunération arbitraire, aucunement liée au succès de l'entreprise dans son ensemble, ne s'intéresse qu'à sa rémunération et non au bon fonctionnement de l'entreprise", a-t-il ajouté.

Les demandes des travailleurs sont quelquefois difficiles à satisfaire, tout particulièrement lorsque ceux-ci ne sont pas au courant des problèmes auxquels doit faire face la direction. En démocratie industrielle, le travailleur devrait prendre part au processus de prise de décision. Ceci l'amènerait à voir son rôle en perspective, et à devenir conscient des autres facteurs essentiels que sont le capital, la technologie, etc.

Les exigences du travailleur syndiqué ne sont pas les seuls facteurs qui peuvent influer sur la productivité dans une entreprise ou un secteur d'activités donné. M. McCambly en a souligné quelques autres: l'absence de la concurrence, le manque de capital, l'impôt progressif, l'ingérence du gouvernement et l'inefficacité au niveau de la direction.

Selon lui, le secteur public devrait monopoliser une moins grande part de la croissance économique et laisser une plus grande part au secteur productif, c'est-à-dire aux travailleurs et aux investisseurs. "En ce qui concerne l'inefficacité au niveau de la direction", a conclu M. McCambly, "le travailleur ne peut que déposer une note dans la boîte à suggestions, et même à cela il ne parviendrait qu'à vexer quelqu'un."

La Banque de Londres freine la hausse de la livre sterling

LONDRES (AFP) — La Banque d'Angleterre a dû acheter des devises pour un montant d'environ 200 millions de dollars au marché des changes, en cours de matinée hier, pour freiner la hausse de la livre, apprend-on dans les milieux cambistes.

En cours d'après-midi, toutefois, la livre s'est repliée d'elle-même à l'annonce de la réduction d'un demi point du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, au lieu du quart de point attendu.

Cette réduction signifie en effet que les taux d'intérêt britanniques sont maintenant, à court terme, inférieurs aux américains alors qu'il y a quelques mois, ils étaient encore deux fois plus élevés que ceux-ci.

L'intérêt des bons du trésor britanniques à trois mois, tombe aujourd'hui à 5.94% contre 6.30% la semaine dernière, se comparant ainsi aux 6,375% de l'euro-dollar à trois mois. Cette évolution devrait désormais favoriser le dollar aux dépens de la livre.

Néanmoins, le regain de confiance en la livre, la baisse des taux d'intérêt et la faiblesse du dollar conjugués ont eu pour effet de ramener le cours de la livre à terme d'un mois à parité avec le comptant. C'est, soulignent les cambistes, la première fois depuis de très nombreuses années que la livre en un mois n'accuse plus de décote vis-à-vis du dollar.

Au comptant la livre clôture finalement à 1.7427 dollar contre 1.7430 la veille après avoir été freinée par la Banque d'Angleterre à 1.7435. L'indicateur moyen monté dans la matinée à 62.4, est retombé à 62.3, niveau auquel la banque le stabilise depuis la fin du mois dernier.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Venez choisir vos
MEUBLES et MACHINES DE BUREAU
sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dicter, photocopieurs, systèmes de son, etc...
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Modula
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Une fugue en Orient

par GILLES POTVIN

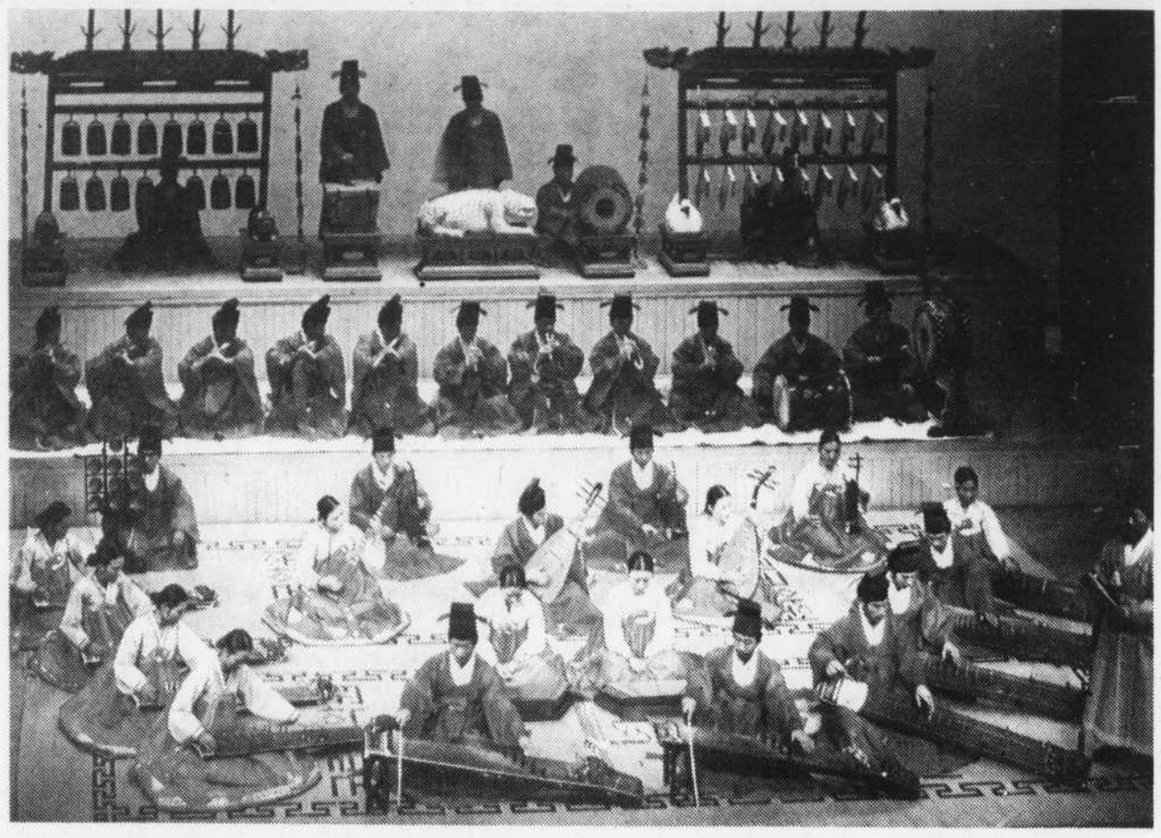

"Une fugue en Orient", tel était le titre judicieusement choisi par l'agence organisatrice de ce voyage de 26 jours qui, le mois dernier, a amené quelque 35 Canadiens, la grande majorité des Québécois, dans quatre pays d'Asie ainsi qu'à Hawaii. Mais contrairement à la forme musicale qui s'appelle fugue, où le sujet principal intervient au début, le thème dominant était-il réservé pour la fin, un séjour de dix jours en Corée du Sud, à l'occasion du 29ième Congrès mondial de la Fédération internationale des Jeunesses musicales ainsi que sa 32ième Assemblée générale.

Les premières étapes de cette merveilleuse aventure ont été le Japon, limité faute de temps à de brefs séjours à Tokyo, Kyoto et Nikko, puis la Thaïlande pour trois jours trop brefs à Bangkok et ensuite Hong Kong avant de repartir pour le Nord, atteignant Séoul le 19 août. A cette époque de l'année, malgré la chaleur intense, les touristes affluent dans ces contrées lointaines. L'activité musicale de type occidental est pratiquement inexistante à ce moment et le voyageur doit s'en tenir aux excursions et visites auxquelles les touristes sont normalement soumis, comprenant temples, musées et, bien sûr, expériences gastronomiques.

Il faut néanmoins retenir un merveilleux spectacle de théâtre nô japonais à Kyoto donné en plein air dans un parc. La beauté des costumes et l'élégance d'une mise en scène sobre et raffinée attirent davantage l'attention du spectateur occidental que la musique, jouée ou chantée, toujours homophonique, austère et étrange. Tous les participants sont des hommes, y compris un choeur rangée au fond de la scène avec quatre instrumentistes, flûtes et percussion, tous assis au sol. Le public japonais suit avec minutie le déroulement de cette action et cette musique étrange, mais l'auditeur occidental reste médusé, quasi impuissant devant cette forme d'art séculaire. Il s'en dégage néanmoins une forte impression de beauté.

D'un accès plus facile sont les danses et la musique de la Thaïlande de même que ces opéras cantonnais entendus dans un vaste parc de Hong Kong. Encore là la beauté des costumes séduit le spectateur. La mise en scène est simple et le décor réduit à l'essentiel. Les voix du timbre rauque font preuve d'une certaine virtuosité mais le discours musical avec ses intervalles distants reste des plus étranges, de même que l'accompagnement d'un petit orchestre fort bruyant placé sur scène, à gauche. Sans doute par déformation, l'auditeur d'ici reconnait certaines affinités avec l'opéra occidental, sous la forme d'airs, de récitatifs et d'ensembles. Nous apprenons d'un informateur que ces chanteurs sont des professionnels qui s'exécutent à l'année longue dans les théâtres mais qui jouent en plein air durant l'été. Quant à l'orchestre, il est composé de musiciens de la radio.

C'était la première fois que la Fédération internationale des Jeunesses musicales, la FIJM? qui regroupe 36 pays, tenait un congrès et une assemblée générale en Asie. Il faut rendre hommage au pays hôte, la Corée et à sa capitale Séoul, d'avoir brillamment relevé le défi imposé par l'organisation d'une pareille manifestation internationale, laquelle comportait également une session de l'Orchestre mondial des Jeunesses musicales, bien familier aux Canadiens car c'est ici que cet ensemble unique fut mis sur pied en 1969, grâce au ministère des Affaires extérieures du Canada qui continue à le subventionner depuis. On se souviendra que le Centre d'art d'Orford JMC recevait cet orchestre pour la deuxième fois en 1976 sous la direction de Pierre Hétu.

A Séoul c'est le chef français Serge Baudo, ex-titulaire de l'Orchestre de Paris et maintenant attaché à l'Orchestre de Lyon qui avait pris charge de l'ensemble. Sur ses quelque 100 jeunes instrumentistes, sept étaient du Canada et, de l'avis unanime, leur apport a été remarquable. Ce sont Gilles Carpentier, le clarinettiste refusé à l'OSM; Alain Cazes, tuba; Maxime Dubois, cor; Frédéric Liessens, percussion; Louise Pellerin, hautbois; Thomas Smee, trombone, et Valery Wilshybski, contrebasse. De plus, l'altiste et compositeur montréalais Otto Joachim agissait comme répétiteur des violons et altos et Paul Duplessis, percusionniste, avait à sa charge la percussion.

L'on a particulièrement remarqué le jeu de Louise Pellerin et de Gilles Carpentier dans la **Symphonie no 1** de Brahms et dans **Les Pins de Rome** de Respighi. Quant à Alain Cazes, son tuba était d'une solidité à toute épreuve.

Cette huitième session annuelle, selon plusieurs, réunissait le meilleur complément d'instrumentistes depuis la fondation de l'Orchestre mondial des JM qui a été notamment dirigé par des chefs comme Erich Leinsdorf, Zubin Mehta, Jean Martinon et Leonard Bernstein. Serge Baudo a accompli à son tour un véritable tour de force en galvanisant le jeu de des jeunes en quelque trois semaines pour arriver à des exécutions supérieures d'oeuvres comme la **Symphonie no 6**, la Pathétique, de Tchaikovsky, **Le Tricorne** de Manuel de Falla, Cinq Métaboles d'Henri Dutilleux, outre le Brahms et le Respighi précités. À ses deux concerts de Séoul, au Théâtre national, l'orchestre et son chef ont recueilli des ovations spectaculaires, apparemment sans précédent dans ce pays. Après Séoul, l'orchestre se rendait à Tokyo pour un concert télédiffusé et enregistré par la radio-télévision japonaise NHK. Soulignons que l'Orchestre mondial des JM fut créé à l'initiative de Gilles Lefebvre, fondateur des JMC et qui demeure le président d'honneur de la FIJM et président de la commission de l'Orchestre mondial, malgré ses responsabilités de directeur du Centre culturel canadien de Paris.

Les Jeunesses musicales coréennes ont profité du congrès et de la présence de nombreux délégués venus d'autres continents pour faire valoir leurs propres artistes et institutions musicales. Particulièrement inoubliables ont été le choeur d'enfants qu'ils appellent les Petits anges de Corée et l'Orchestre de l'Institut national de musique classique de Corée. Le choeur d'enfants porte bien son nom; en fait de voix "angéliques" l'on ne trouve rien de mieux ailleurs, y compris à Vienne.

L'orchestre classique coréen a été créé par décret en 1950 dans le but de faire revivre la musique traditionnelle de ce pays. Il utilise exclusivement des instruments traditionnels comme le piri (hautbois cylindrique), le taegum (flûte traversière de bambou), le haegum (violon à deux cordes avec caisse de résonnance cylindrique), le komungo (cithare à six cordes) et le kayagum (cithare à douze cordes jouée avec un archet), ainsi qu'une importante percussion. On compte aussi des trompettes et cornes qui sont des grosses coquilles auxquelles une anche a été ajoutée.

Ces instrumentistes professionnels s'exécutent en costumes avec une solennité qui confère à la musique une prenante beauté. Sous plusieurs aspects, il s'agit d'une musique étrange, aux timbres inusités, mais dont on ne saurait nier l'emprise même sur des oreilles profondément ancrées dans la musique occidentale. Ce concert de l'orchestre coréen, auquel participaient également des solistes japonais, reste l'un des plus beaux souvenirs de ce congrès.

Au nombre des manifestations se trouvaient également un concert de l'orchestre de Jeunesses musicales de Corée sous la direction de Nam-Soo Lee qui a fait entendre Yoeum du compositeur corée Yon-Jin Kim et les concertos pour violoncelle de Haydn et de Dvorak avec le concours du jeune violoncelliste japonais Hayashi Mineo, gagnant du premier prix au Concours international des Jeunesses Musicales à Belgrade en 1975. Ce jeune artiste allie une technique sûre à une musicalité toujours présente.

Notre séjour à Séoul nous a permis de rencontrer de nombreuses personnalités de la jeune musique coréenne. En tête vient Won-Sik Lim, président des JM de ce pays et vice-président de la FIJM, grand responsable de l'organisation du congrès. Au nombre de ses adjoints figurent le compositeur Sung-Joe Lee, vice-président Sang-Man Lee, membre de l'exécutif, tous deux délégués officiels de leur pays à l'Assemblée générale.

Jean-Claude Picard, directeur général des Jeunesses musicales du Canada a, pour sa part, été élu au bureau de la FIJM.

Tous les participants au congrès, les membres de l'orchestre et les deux répétiteurs sont revenus enchantés de leur séjour en Corée, dont le nom signifie "pays du matin calme". Le prochain rendez-vous, en août 1978, est fixé à Londres où se tiendra l'Assemblée générale et la session de l'Orchestre mondial, lequel est déjà prévu pour un concert à l'Albert Hall, dans le cadre des célèbres Promenade Concerts.

Suites de la page couverture

La politique au service de la culture

terme, un facteur favorisant la création d'un nouveau dynamisme en matière économique. Ce peuple n'a jamais pu créer économiquement selon sa culture, selon sa mentalité, selon sa langue. Il n'a jamais eu cette chance. On a toujours dit: les Canadiens français s'adaptent mal aux affaires. En réalité, ils s'adaptent mal aux affaires des autres!

Q. — Nous parlions de politique culturelle. Votre perspective est devenue bien large!

R. — Mais il faut élargir la perspective. C'est ainsi que m'apparaît la politique culturelle au sens large. Passant par la normalité linguistique, par la créativité culturelle et la relance économique, elle aboutit finalement à quoi? A l'indépendance! Elle crée préalablement les conditions d'une indépendance normale.

La dépolitisation des subventions

Q. — L'une des raisons qui avaient amené M. L'Allier à recommander l'établissement d'un Conseil de la culture qui serait autonome et décisionnel, c'était un souci de soustraire au domaine politique, à l'arbitraire du pouvoir, les subventions et l'aide à la création.

R. — Cet argument, souvent invoqué, n'est pas dépourvu de fondement. Je pense à l'aide au théâtre institutionnel: il s'agit de définir un certain nombre de barèmes fixes. Beaucoup de choses avaient déjà été faites dans ce sens-là. Des critères ont été définis. Or il est en effet important de fixer des critères qui dépolitisent le régime d'aide et de subventions. Il faudra faire davantage dans ce sens. Mais ce qu'on peut reprocher surtout à notre système de subventions, ce n'est pas tellement d'être politisé; c'est plutôt de n'être pas assez efficace. Il faudrait mettre au point un mécanisme qui serait très autonome, pas seulement parce qu'on voudrait éliminer tout soupçon de politisation, mais pour qu'il soit meilleur. Des fonctionnaires peuvent accomplir une tâche très dépolitisée mais, dans certains cas, ils ne la feront peut-être pas aussi bien que des gens du métier. Dans certains secteurs, c'est déjà en pratique. C'est ainsi que je vois l'objectif de dépolitisation. Tout cela peut se concilier très bien avec une attitude de politique culturelle globale. Toute la quincaillerie, toute la cuisine (aide, subventions, assistance, critères, comités d'examen, etc.) peuvent être assurées par des gens du métier, du milieu intéressé qui, eux, connaissent bien la question.

Q. — Que pensez-vous d'une concertation avec les autres gouvernements qui donnent des subventions, le Conseil des arts à Ottawa et le Conseil des arts de Montréal?

R. — Elle est possible, souhaitable même, mais pas facile. Du côté d'Ottawa, où des contacts ont été pris, il n'est pas facile de faire admettre que le maître-d'oeuvre devrait être le Québec. La concertation est souhaitable car, sans elle, on arrive à des situations injustes. Il y a des gens qui savent mieux magasiner que d'autres! Nous, de notre côté, essayons de corriger cette situation, ne serait-ce qu'en demandant aux institutions requérantes quel est leur budget. Avec la Ville de Montréal, il n'y a pas de problème. Les subventions sont d'ordinaire statutaires et fixées à l'avance. Ce qui fait problème, ce sont les initiatives fédérales parachutées. Par exemple, Ottawa décide de créer un musée dans un centre. L'année suivante, quand le programme fédéral a pris fin, les gens qui ont créé le musée viennent nous voir et disent qu'ils n'ont plus un sou.

Q. — Dans la mesure où, comme vous le disiez tout à l'heure, la politique culturelle au sens large imprègne tous les secteurs du gouvernement, les autres ministères devront aussi arrêter leurs décisions et leurs actions en fonction des grands objectifs culturels.

Le ministère de la Solitude

R. — Oui, en effet. Et ce que vous dites aide à mieux comprendre dans quel contexte travaillait M. L'Allier, permet aussi de voir pourquoi certaines conceptions de l'ancien ministre étaient différentes des nôtres. Par moments, sous sa direction, les Affaires culturelles étaient souvent le ministère de la solitude, ou du solitaire. L'hypothèse du Conseil national de la culture se comprend très bien dans ce contexte. Lorsqu'un homme est à peu près seul à se préoccuper de politique culturelle, il n'y a rien de mieux à faire que de bâtir une espèce de grand appareil autonome qui va prendre la culture en main puisque personne le fait. Moi, au contraire, je travaille dans un contexte où tout le monde s'en occupe. Par exemple, je n'ai pas à plaider la cause de la restauration nécessaire du Musée de Québec. C'est acquis et je n'ai qu'à présenter mon projet au conseil des ministres. Des relations de plus en plus étroites s'établissent en outre entre les quatre ministres plus directement concernés, MM. Camille Laurin, Jacques-Yvan Morin, Claude Charron et moi-même. Nous n'avons pas, par conséquent, le sentiment d'être les déphasés de l'administration. Je me souviens des discussions que nous avons eues sur la répartition des crédits. Aux Affaires culturelles, nous avons eu 29.6% d'augmentation. Et ce n'est qu'au tout dernier moment qu'on m'a prié, après tous les autres, de consentir à certaines réductions. Le Conseil des ministres a quand même accepté une hausse de 29.6%. Il y a donc, outre la définition que nous donnons de la politique culturelle, l'ambiance dans laquelle nous travaillons.

Q. — Mais le pouvoir, le gouvernement ne va pas créer la culture!

R. — Le rôle du pouvoir, le rôle de l'État, c'est celui de catalyseur, de stimulant, d'instrument d'aide et de promotion. Et l'aide ne doit du reste pas venir seulement du gouvernement. Les municipalités, les personnes morales, les entreprises ont aussi un rôle à jouer. On n'invente pas une culture québécoise: elle existe et nous voulons l'aider à se manifester. Il s'agit de mettre la politique au service de la culture, et non l'inverse. Nous ne voulons pas devenir dirigistes.

De jeunes non-lecteurs

Autant nous avons absolument besoin de l'alimentation culturelle venant de l'extérieur, et particulièrement de la France, autant je ne pourrais pas accepter qu'à cause de la situation où nous sommes, de cette situation de clientèle captive, on abuse de nous.

Q. — Vos analyses ont-elles abouti à des constatations?

R. — Nous avons des doutes très fondés qu'il y a des écarts qui ne sont pas normaux. Une première réglementation a été établie dans ce domaine en 1971, mais il faudra la rajuster. Nous envisageons d'appliquer une réglementation nouvelle, de telle sorte que même s'il faut reconnaître que les livres coûtent cher, qu'au moins on n'abuse pas du monde.

Q. — Et la production du livre?

R. — Il faudrait apprendre à produire autrement des livres. Il est temps qu'on se mette à produire des livres de poche. Les étudiants à l'université n'ont pas besoin de volumes super reliés ou d'éditions de luxe. Il va falloir un peu plus d'imagination dans ce domaine. Il paraît d'ailleurs qu'il y a quelques projets dans ce sens à l'horizon. On devra se rappeler qu'en produisant des livres de poche, surtout pour des étudiants, on ne se prive pas de la vente d'un livre de plus haute qualité parce que, de toutes façons, l'étudiant n'achètera que l'édition en livre de poche ou achètera l'édition anglaise si elle existe à côté parce qu'elle est moins chère, et parce que l'expérience montre que les gens qui ont aimé un livre de poche qu'ils ont acheté vont ensuite acheter l'édition de luxe pour l'offrir en cadeau. On m'a assuré qu'il y a des projets fort intéressants qui se réaliseront du côté des éditeurs.

Q. — Les éditeurs n'ont jamais l'air contents, de toute façon?

R. — Les éditeurs et les libraires, c'est un peu comme les cultivateurs. C'est rare que les cultivateurs nous disent que la température est bonne, que la récolte est bonne. Mais, à l'automne, ils ont quand même l'air assez bien! Les éditeurs ont des problèmes réels, j'en conviens, mais ce sont d'autre part des gens qui ont une espèce de passion du métier telle que, de toutes manières, ils n'en sortent que s'il n'y a plus moyen d'y rester. Le rôle de l'État, c'est d'essayer de les aider à vivre dans les meilleures conditions possibles et donner ce service excellent qu'est le livre à la population. Ils ont aussi à faire preuve d'efficacité et d'imagination. Ça joue des deux côtés. Ils reçoivent quand même de l'aide. Pensez au droit de vente accordé aux libraires agréés pour ce qui est du manuel scolaire; c'est une formule qui pourrait être perfectionnée, mais c'est quand même un stimulant.

Mettre en valeur le patrimoine québécois

En l'absence d'une loi générale de l'aménagement ou d'une loi sur les environnements naturels, la Loi des biens culturels a permis d'agir dans les cas les plus évidents, tout au moins.

"Il y a un problème dana la loi car elle fait assumer par le ministère des Affaires culturelles des tâches qui pourraient appartenir logiquement à d'autres ministères".

Ce serait le cas, particulièrement, des arrondissements naturels qui pourraient relever ou d'un ministère de l'aménagement, ou d'un ministère de l'environnement. Le ministère des Affaires culturelles n'a classé qu'un seul arrondissement naturel en vertu de la Loi des biens culturels. Il s'agit de l'arrondissement de Percé. Les pressions pour en créer de nouveaux, notamment dans l'archipel des îles de Mingan, s'exercent auprès du ministre des Affaires culturelles alors que plusieurs autres ministères (Richesses naturelles, Environnement, Tourisme, Chasse et Pêche) s'y intéressent et pourraient intervenir.

Au cabinet des ministres, on étudie un projet dans ce sens. "Je ne l'accepterai que lorsque je serai assuré que les pouvoirs sont passés ailleurs. Je ne voudrais pas qu'il y ait une période de vide."

"À titre de loi pompier, la Loi des biens culturels est une loi fort utile. Il serait très imprudent de lui enlever des pouvoirs sans qu'ils soient bien inscrits ailleurs."

Dans le courant actuel, quand nous voyons ce qui se passe, ce qui s'est passé à Montréal (les maisons de la rue Drummond), avant d'enlever des pouvoirs au ministre des Affaires culturelles, il faut être assuré qu'une autre personne les a."

La Loi des biens culturels subira donc des transformations importantes, ne serait-ce, comme l'a souligné le ministre des Affaires culturelles, que parce que le législateur, lorsqu'il l'a promulguée en 1972, n'en avait pas mesuré la portée, particulièrement en terme d'effectifs affectés à son application.

Comme son prédécesseur, M. Louis O'Neill reconnait que la Direction générale du patrimoine a besoin de plus d'employés, si elle veut espérer, un jour intervenir avant que les événements ne créent des situations d'urgence.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et hoaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Graine d'Ortie
10.00 Émile
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Poly en Espagne
11.30 Service secret
12.00 Les héros du samedi
1.00 L'heure des quilles
2.00 Mystères et secrets des profondeurs sous-marines
2.15 Baseball du samedi
5.00 Bagatelle
6.00 Génies en herbe
6.30 Téléjournal
6.35 Partout
7.00 Défi
7.30 La machine à images
9.00 Colombo: "Poids mort".
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma: "Fleur bleue" (Comédie-Canadien 1970)
12.45 Ciné-nuit: "La clé des champs" (Comédie — Français 1973)

CFTM 10

9.25 Horaire-Bienvenue
9.30 Joe 90
10.00 Les sentinelles de l'air
11.00 Tarzan
12.00 Samedi-midi
2.00 Ciné-matinée: "Diane de Poitiers" (Mélodrame Américain 1955)
4.00 Papa a raison
4.30 La bobinette Cherra
5.30 Les protecteurs
6.00 Les arpents verts
6.30 Gros plan sur l'actualité
7.00 Et ça tourne
8.00 Les grands spectacles: "Le chat croque les diamants" (Drame — Britannique 1968)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "O.S.S. contre gestapo" (Drame — Américain 1966)
1.00 Cinéma: "Hold-up pour Laura" (Drame policier — Français 1967) ■
2.25 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 Si l'monde savait
20.00 Faire et défaire
20.30 Le sens de la vie: "Les loisirs"
21.30 Parle-moi de musique

CBMT 6

11.00 Saturday Morning
11.30 Klahanie
12.00 The World of Survival
12.30 Land and Sea
1.00 Sesame Street
2.00 Athletes in Action
4.00 The great canadian escape
4.30 CFL this week
5.00 Space 1999
6.00 CBC Saturday evening
6.30 The best of Bob McLean
7.00 Two's Company
7.30 B.C. Derby
8.00 Happy days
8.30 Saturday night movies
10.30 The King of Kensington
11.00 The National
11.31 Saturday Super Movies: "Member of the Wedding" (drame-1953).
1.35 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 Let's go
7.30 Circle Square
8.00 Scooby Doo
8.30 Dynomutt
9.00 Merrie Melodies
9.30 The Pink Panthere
10.00 The Flintstones
10.30 Kidstuff
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Bugs Bunny
1.00 Cinéma: "Man with the power" (science-fiction 1977)
3.00 Superstars of Wrestling
4.00 Wide World of Sports
6.00 Travel 1977
6.30 The Connection
7.00 Bionic Woman
8.00 Rich Man Poor Man Book II
9.00 Washington: Behind Closed Doors
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "The Killing of Sister George" (drame — 1969)

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Les aventures de Chaperonnette à pois
9.30 Le roi Léo
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Second regard
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
2.00 Football canadien: "Montréal à Ottawa"
4.30 Le francophonissime
5.00 Rencontres
5.30 Sons et brioches
6.00 Une fenêtre sur le monde
6.30 Téléjournal
7.00 Vingt-cinq ans de comédie
8.40 Le théâtre à la télévision
10.10 Célébration
11.10 Téléjournal
11.25 Sports-dimanche
11.40 Ciné-club: "La chaise vide" (drame — Français 1974)

CFTM 10

8.25 Horaire bienvenue
8.30 Ministère mondial de Rex Humbard
9.30 Les petits bonshommes
10.00 C'était l'bon temps
11.30 2,000 ans après Jésus-Christ
12.00 Bon dimanche
2.00 S-5
3.00 Les joyeux naufragés
3.30 Papa a raison
4.00 Les petits bonshommes
4.30 Cette semaine à l'assemblée nationale
5.00 Information voyages
5.30 Cranston le magnifique
6.30 L'école du music-hall
7.00 Jardin des étoiles
8.00 Cinéma: "La chatte sur un toit brûlant" (Drame — Américain 1958)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les gens qui font l'événement
12.00 Amicalement vôtre
1.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 Dessins animés
20.00 Ciné... plus: "Pierre et Paul" (drame-Français).
22.00 Eve mémoire
22.15 Images de l'histoire: "Algérie 1954" "La révolte d'un colonisé".

CBMT 6

10.00 Music and the spoken word
10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Journal
12.15 A way out
12.30 Man Alive: "Communist Poland"
1.00 Music to see
1.30 CBC Access
2.00 CFL Football: "Montréal à Ottawa"
5.00 To the Wild Country
6.00 Wonderfull World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 Miss Jones and Son
8.00 Images of Canada
9.00 T.B.A.
10.00 25th Anniversary Music Special
11.00 The National
11.15 The City Tonight
11.31 The Prisoner
12.35 Station Closing

CFCF 12

6.00 The Church
6.30 Crossroads
7.00 The treehouse club
7.30 Day of Discovery
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 Jimmy Swaggart
10.00 Hellenic Programme
10.30 Teledomenica
1.00 The Flintstones
1.30 Solid Gold
2.00 Sunday Theatre
3.30 Summer Sports Series
4.30 Question Period
5.00 Last of the Wild
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Billy Graham Crusade
7.00 Nancy Drew Hardy boys Mysteries
8.00 Six Million Dollar Man
9.00 Washington: behind closed doors
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Taming of the Shreu" (comédie 1967).
2.00 Sign off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Smokey and the bandit" 1.30, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "In the realms of senses" 12.45, 2.50, 5.05, 7.10, 9.15.

AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Fire Sales" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Love Games" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 "Tarz & Jane & Boy & Cheeta" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Tremblement de terre" 1.00, 5.25, 9.50, "La bataille de Midway" 3.05, 7.30.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "The Naughty Victorians" et "The Story of "O" dès 10.30.

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "The other side of the midnight" 2.00, 5.15, 8.15.

CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Démon" 2.50, 6.20, 9.50 "Impossible pas français" 1.10, 4.35, 8.05 (Salle II) "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30.

CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Les hommes du président" Sam.: 5.00, 9.15, dim.: 12.45, 5.00, 9.15. "Alice n'est plus ici" Sam.: 7.30; dim.: 3.00, 7.30.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Slightly pregnant man" 1.00, 2.35, 4.10, 5.50, 7.25, 9.05.

CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Zardos" sam.: 7.30 dim.: 3.40, 7.30 et "Le fantôme du paradis" sam.: 5.30, 9.25 dim.: 1.50, 5.30, 9.25.

CÔTE-DES-NEIGES: 735-5527 (Salle I) "Welcome to L.A." 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle II) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.30, 9.30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Les vacances de Mr. Hulot" 1.00, 2.36, 4.12, 5.48, 7.24, 9.00. (Salle II) "L'empire des sens" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.15. (Salle III) "L'ombre des châteaux" 12.45, 2.35, 4.25, 6.15, 8.05, 9.55, (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.20, 3.15, 5.15, 7.20, 9.20.

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "L'homme qui aimait les femmes" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45. (Salle McLaren) "Casanova" 3.00, 6.00, 9.00.

ELYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "India Song" sam.: 5.30, 7.30, 10.00 dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "L'arbre de Guernica" sam. 5.30, 7.30, 10.00 dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Herbie goes to Monte Carlo" 12.45, 2.45, 4.45, 6.45, 8.45.

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I): "The Spy who Loved me" 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.00. (Salle II): "Can I do it Till I need glasses" (Salle III): "Greased lightming" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25. (Salle IV): "One on one" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05. (Salle V): "Rituals" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

MAJESTIC: 3166 Henri Bourassa E. 381-6116. "L'Arnaque" Sam.: 5.00, 9.20, dim.: 12.45, 5.00, 9.20. "L'autre versant de la montagne" Sam.: 7.30, dim.: 3.05, 7.30.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 254-6224. "Tremblement de terre" 1.25, 5.40, 9.50. "Les dents de la mer" 3.30, 7.45.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Rocky" 1.00, 5.10, 9.20 et "Scorpio" 3.05, 7.20.

OUTREMONT: 1248 Bernard, 277-4245. Sam.: "Woody et les robots" 7.30, "Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe..." 9.30, "Wizards" 12.00 p.m. Dim.: "La flûte à six schtroumpfs" 2.00, "Wizards" 4.00 et "Cousin cousine" 7.00, "Le Casanova de Fellini" 9.00.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Le miroir" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. (Salle II): "Un pont trop loin" 2.00, 5.15, 8.30 (Salle III): "La donneuse" 2.35, 6.00 et "Les allongées" 1.00, 4.25, 7.50 (Salle IV): "La fin du monde" 12.25, 3.40, 6.50, 10.05, "Les 7 vierges des mers chaudes" 2.00, 5.10, 8.20 (Salle V): "Harold et Maude" 2.45, 6.15, 9.45 et "Jonathan le goéland" 1.00, 4.30, 8.00.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Mac Arthur" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "New York, New York" 12.15, 3.00, 5.50, 8.35.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Breaking Training" 12.40, 2.45, 4.50, 7.00, 9.05.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Naked afternoon" 12.00, 2.45, 5.30, 8.20 et "Relatives are coming" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.

SALLE BRÉBEUF: 5625 Ave Decelles 731-1297 "L'Aile ou la cuisse" 3.00, 7.00, 9.15.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1189. Samedi: "The Sting" 7.00, "Slapshot" 9.30 et "Emmanuelle, l'antivierge" 12.00 p.m. Dimanche: "The Wizard of OZ" 5.15, "Slapshot" 7.15 et "Fortune and Men's Eyes" 9.30.

SNOWDON: 6225 Décarie 842-1322 "Orca" 7.25, 9.30.

ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 (Salle I) "La vie fantastique de Bruce Lee" 12.50, 4.24, 7.57 et "La charge des diables" 2.46, 6.20, 9.54, (Salle II) "Un homme" 2.25, 6.00, 9.30 et "La main gauche de la loi" 12.45, 4.15, 7.45, (Salle III) "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.

VAN HORNE: Côte-des-Neiges 731-8243 "The rescuers" 1.15, 3.45, 6.15, 8.35.

VERDUN: 1381 Wellington 769-2092 "Démon" 2.25, 6.00, 9.40 et "Corruption au palais de justice" 12.30, 4.05, 7.45.

VILLERAY: 8042 St-Denis 389-5577 "Trans America Express" 2.20, 6.00, 9.30 et "Le frère le plus futé de Sherlock Holmes" 12.45, 4.15, 7.50.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The spy who loved me" 12.45, 2.45, 4.50, 7.00, 9.00.

YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "A Bridge too far" 2.00, 5.30, 8.45.

CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. Maisonneuve 879-4349. Samedi: "She done him wrong" (Lowell Sherman — 1932) 7.00 et "The loves of Isadora" (K. Reisz — 1969) 9.00. Dimanche: "The Sugarland Express" (S. Spielberg — 1974) 7.00 et "To kill a mockingbird" (R. Mulligan — 1963) 9.00.

sur scène

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 584-2226. Relâche.

CENTAUR I: 453 St-François-Xavier 288-1229 Relâche.

LA FENIÈRE: (L'Ancienne Lorette) (418) 872-1424 "Interdit au public" de Jean Marsan tous les soirs 21 h 00. Relâche. Lundi.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bleury 866-1964. Relâche.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: (819) 326-2665. Sam: Jean Lapointe — 20.00 et 23.00 dim: relâche.

SALLE WILFRID-PELLETIER: Sam: Salvatore Adamo — 20 h 30. dim: Ray Charles — 20 h 30.

STUDIO THÉÂTRE: (Ste-Sophie de Lacorne) 866-8034. "Amour j'étouffe amour-rire" de Lise Leclerc da Silva, mercredi, jeudi, vendredi, samedi: 20 h 00. dim., lundi, mardi.

THÉÂTRE DES ANCÊTRES: (Saint-Germain) relâche.

THÉÂTRE DE LA BUTTE DE VAL DAVID: (819) 322-2818. Relâche.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Bernard Haller, même fantaisiste — 20 h 30.

THÉÂTRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559. relâche.

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. Relâche.

THÉÂTRE SAINT-SAUVEUR: (1-800) 363-2580 Relâche.

THÉÂTRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) 229-2118. Relâche.

THÉÂTRE DU VIEUX-QUÉBEC: 30 rue St-Stanislas, Que. 692-4212 "Vendredi soir" du mercredi au dimanche: 21 h 00. Samedi 21 h 00 — 23 h 00 lundi et mardi: relâche.